

Les regrets de M. Jospin

■ Le premier ministre attribue ses erreurs de septembre à un défaut d'« écoute » du pays

■ Il promet d'être plus attentif aux souhaits des Français

■ La convention Unedic sera agréée rapidement par le gouvernement

Lire pages 8 et 9, notre éditorial page 18 et les chroniques pages 38 et 40

Le « tourisme sexuel » en procès

LA COUR d'assises de Paris jugeait, jeudi 19 et vendredi 20 octobre, Amnon Che mouil. Cet employé célibataire, aujourd'hui âgé de quarante-huit ans, est accusé d'avoir violé, en 1994, au cours d'un voyage en Thaïlande, une mineure de moins de quinze ans. La scène a été filmée par une connaissance de l'accusé, qui assure que cette « expérience » est restée pour lui « unique ». L'Unicef, qui a pris en charge la victime, entendue jeudi par la cour, s'est constituée partie civile, ainsi que la Fédération de la voix de l'enfant, l'association Enfance et Partage et l'Association contre la prostitution enfantine. Elles entendent dénoncer, à l'occasion de cette affaire, le fléau du « tourisme sexuel ».

Lire page 11

Prison à vie pour génocide



JEAN KAMBANDA

ANCIEN premier ministre du Rwanda, Jean Kambanda, quarante-cinq ans, a été condamné à la prison à perpétuité, jeudi 19 octobre, par la chambre d'appel du Tribunal pénal international. Chef du gouvernement au moment des faits, Jean Kambanda est un des principaux responsables du génocide de 1994.

Lire page 4

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,5 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 14 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.
M 0147 - 1021 - 7,50 F

Milosevic : le scénario d'une chute planifiée

● Nos envoyés spéciaux ont reconstitué l'histoire du soulèvement de Belgrade ● Après la victoire de Vojislav Kostunica, un canevas précis avait été mis au point ● L'assaut du Parlement et de la télévision d'Etat avait été soigneusement programmé ● Récit d'« un désordre très organisé »

A-T-IL vraiment suffi de deux heures de manifestations de masse, jeudi 5 octobre à Belgrade, pour faire tomber Slobodan Milosevic, fort d'un régime policier en principe à ses ordres et de dix années d'autocratie absolue à la tête de la Serbie puis de la République fédérale de Yougoslavie ? A-t-il vraiment suffi d'à peine une heure de bataille de rue autour du Parlement fédéral, de cette sorte de monstre populaire spontané pour convaincre le responsable de quatre guerres dans les Balkans de reconnaître sa défaite électorale face à Vojislav Kostunica ? L'histoire est belle mais elle ne correspond que très partiellement à la réalité.

La chute de Milosevic, montre l'enquête de nos envoyés spéciaux, Natalie Nougayrède et Christophe Châtelot, a, pour l'essentiel, été le résultat d'une mobilisation post-électorale très bien programmée de l'opposition. Planifié avec nombre de complicités dans la police et l'armée, ce fut un scénario beaucoup



plus organisé que les images de rue de ce radieux 5 octobre ne l'ont laissé supposer. Nombre de témoins et d'acteurs commencent à parler. « Ce fut un désordre... bien organisé. Nous avions un plan d'action », a dit l'un d'eux au *Monde*. Policiers complices, hommes en civil d'unités d'élite de l'armée, anciens des guerres de Milosevic, depuis longtemps déçus du régime, ont, semble-t-il, joué un rôle crucial dans la prise de pouvoir légale de M. Kostunica.

Celle-ci est, aujourd'hui, loin de régler tous les problèmes de la Fédération yougoslave, et notamment celui du maintien de son existence face à une République du Monténégro qui, même après le départ de M. Milosevic, cherche toujours à la quitter. Notre enquête à Podgorica, capitale du Monténégro, montre un pays dans une phase de grande confusion.

Notre enquête pages 16 et 17 et nos informations page 4



EURO Le cas Duisenberg

Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), réuni jeudi 19 octobre à Paris, a fait bloc derrière son président. Wim Duisenberg est mis en cause à la suite d'une série de « gaffes » qui ont contribué à affaiblir l'euro. Plusieurs députés français ont vivement critiqué, jeudi à l'Assemblée nationale, l'attitude de M. Duisenberg. p. 22 et le point de vue de Charles Pasqua p. 19



FOIRE DE FRANCFORt Rendez-vous du livre

La 52^e Foire internationale du livre de Francfort, inaugurée mardi 17 octobre, accueille pendant six jours près de sept mille exposants, venus de cent sept pays. Son nouveau directeur, le Suisse Lorenzo Rudolf, veut faire de ce rendez-vous mondial de l'édition une plate-forme multiculturelle d'échanges et d'idées. Il envisage un prolongement électronique à cette manifestation. p. 34



PROCHE-ORIENT Israël-Palestine : compte à rebours

Un long accrochage entre miliciens du Fatah et militaires israéliens a fait deux morts, un Palestinien et un rabbin israélien, près du tombeau de Joseph, à Naplouse, jeudi 19 octobre. D'autres violences ont eu lieu à Gaza (photo). L'accord de Charm el-Cheikh avait fixé à l'après-midi de vendredi la cessation des hostilités. Réunis samedi au Caire, les dirigeants arabes sont pressés par leurs opinions en colère d'adopter une position commune de soutien aux Palestiniens. p. 2 et 3

POINT DE VUE

Boucs émissaires et victimes sacrificielles

par Jean-Pierre Dupuy

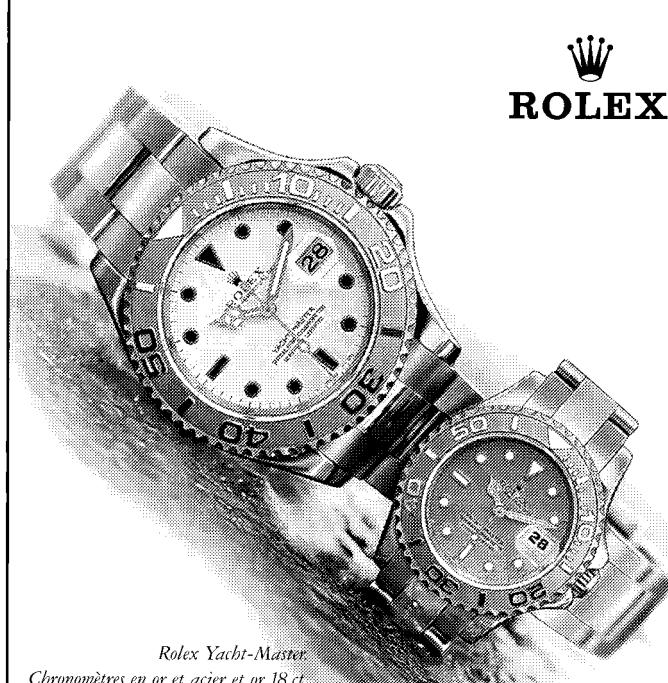
A-T-ON remarqué les abus de l'expression « bouc émissaire » dans ce qui tient lieu de débat politique dans notre pays ? Tout à sa fureur d'avoir été exclu de son parti, Jean Tiberi a commis cet intéressant lapsus. « On veut me faire passer pour un bouc émissaire, s'est-il écrié, je ne me laisserai pas faire ! » Sans doute voulait-il dire : « On veut me faire passer pour un coupable mais je suis innocent ! » Ce qu'il a effectivement dit signifie au contraire : « On veut me faire passer pour une victime innocente. »

Si le maire de Paris avait dit plutôt : « On veut me faire jouer le rôle de bouc émissaire », cela n'eût pas été moins problématique. Le mécanisme du bouc émissaire par lequel un collectif humain fait retomber ses torts sur un individu ou un groupe innocent, ou en tout cas pas plus coupable que les autres, ne fonctionne vraiment que si ce n'est pas un acte intentionnel. Les vrais persécuteurs ne savent pas ce qu'ils font. Voilà pourquoi, peut-être, il faut leur pardonner. C'est la persécution même qui produit en eux, selon un processus inconscient, la représentation de leur victime comme coupable. Les persécuteurs « innocents », ose-t-on à peine écrire, sont convaincus du bien-fondé de leur violence. C'est si vrai que, dans le monde de la persécution pure, ni la notion ni le mot de bouc émissaire n'existent.

S'il est exact qu'un lapsus dévoile toujours quelque chose, on peut s'interroger sur ce que la sortie de M. Tiberi exprime malgré lui au sujet de ses conflits intérieurs. Il lui était sans doute impossible de dire tout crûment : « On veut me faire payer pour un autre », d'où la formulation contournée qui lui a échappé.

Lire la suite page 20

Jean-Pierre Dupuy est professeur à l'Ecole polytechnique (Centre de recherche en épistémologie appliquée) et à l'université Stanford (Californie).



WEMPE
Horloger · Joaillier
Depuis 1878

Wempe Joaillier - 75008 Paris - 16, Rue Royale - Tél. : 01 42 60 21 77

Hambourg Berlin Düsseldorf Francfort Munich Madrid Paris Vienne Londres New York MS Europa

| | |
|--------------------------|-----------------------------|
| International 2 | Carnet 28 |
| France 8 | Aujourd'hui 29 |
| Société 11 | Météorologie, jeux 33 |
| Régions 15 | Culture 34 |
| Horizons 16 | Guide culturel 37 |
| Entreprises 22 | Kiosque 38 |
| Communication 24 | Abonnements 38 |
| Tableau de bord 25 | Radio-Télévision 39 |

PROCHE-ORIENT Un grave accrochage, qui a duré huit heures, a opposé, jeudi 19 octobre, Israéliens et Palestiniens dans la région de Naplouse, faisant deux morts et plu-

sieurs blessés. Une explosion, d'origine accidentelle, a par ailleurs tué deux policiers palestiniens à Bethléem. La tension demeure grande entre les deux parties à quelques

heures de l'expiration, vendredi après-midi, du délai au terme duquel l'arrêt des hostilités doit être total en vertu des engagements pris à Charm el-Cheikh. ● UN SOMMET

ARABE se réunit au Caire les 21 et 22 octobre, destiné, sous la pression des opinions publiques, à définir une position commune à l'égard d'Israël. ● LES PALESTINIENS sou-

haient un soutien sans faille de leurs frères arabes à l'ensemble de leurs demandes. ● LES ENFANTS de Gaza, génération de l'Intifada, veulent en découdre avec Israël.

Des heures cruciales pour l'arrêt des hostilités israélo-palestiniennes

Un grave incident, qui a fait deux morts, a opposé, jeudi 19 octobre, l'armée israélienne et les miliciens du Fatah dans la région de Naplouse. La rendez-vous diplomatique des pays arabes, les 21 et 22 octobre, devrait définir une position commune à l'égard d'Israël

JÉRUSALEM correspondance

Moins de vingt-quatre heures avant l'expiration, dans l'après-midi du vendredi 20 octobre, du délai au terme duquel l'arrêt des hostilités entre Israël et les Palestiniens doit être total, un grave accrochage a eu lieu jeudi dans la région de Naplouse, et s'est soldé par la mort d'un Israélien et d'un Palestinien. Les Israéliens, encore éprouvés par le lynchage, une semaine plus tôt, de deux de leurs soldats à Ramallah, ont pu suivre à la télévision le long et laborieux sauvetage d'un groupe de trente-sept personnes, colons et habitants de Jérusalem, dont dix enfants, pris sous le feu de dizaines de Palestiniens. Alertée dès le début de l'après-midi par des tirs sur le Mont Ebal, surplombant Naplouse, l'armée israélienne a tenté d'intervenir pour secourir les blessés. Mais les Palestiniens, nombreux, dispersés à flanc de colline, tiraient de tous côtés, empêchant l'atterrissement de l'hélicoptère sanitaire. L'un des blessés, le rabbin Benyamin Herling, sérieusement atteint, est mort sur place avant d'avoir été évacué. Quatre autres personnes ont été blessées, dont une gravement.

EXPLOSION

L'opération de sauvetage, qui a nécessité l'intervention de deux hélicoptères de combat pour protéger l'évacuation des excursionnistes, a duré huit heures, et s'est terminée à la nuit tombée. Au cours des combats, un Palestinien est mort, et quatorze ont été blessés. Amin Makboul, le chef des milices armées

du Fatah à Naplouse, interrogé par les deux chaînes de télévision israéliennes, a donné la version palestinienne des faits, expliquant que les colons avaient ouvert le feu sur les

quemment pour appeler les siens au calme. Un autre incident majeur a marqué la journée de jeudi : une explosion s'est produite dans les locaux des forces de sécurité du quartier

treposé là. Ces deux éléments, ajoutés au fait que l'Autorité palestinienne a refusé l'aide des secours israéliens, laissent l'armée israélienne penser que les Palestiniens préparaient un attentat, dans les locaux mêmes de l'Autorité palestinienne. Dans ce contexte, le bouclage des territoires a été maintenu, mais le transit des marchandises a été rétabli au passage d'Erez, avec la bande de Gaza. La police israélienne est demeurée en état d'alerte. Pour la prière musulmane du vendredi, seuls les hommes âgés de plus de quarante ans et les femmes ont été autorisés à se rendre sur l'esplanade des Mosquées.

« REMPLACER BARAK »

Ehud Barak, pour qui l'affaire du Mont Ebal est « très grave » et constitue « une violation grossière » par les Palestiniens des engagements pris à Charm el-Cheikh, a renouvelé son appel à former un gouvernement d'urgence nationale. Mais les responsables de la droite, réunis jeudi à l'initiative du chef du Likoud, Ariel Sharon, ont confirmé que, jusqu'à nouvel ordre, ils ne souhaitaient pas entrer au gouvernement. « Il y a un consensus dans

l'opposition sur la nécessité de remplacer Barak », explique un membre du Likoud. « Même si la situation devenait dramatique, tout le monde n'est pas favorable à une participation au gouvernement. Certains pensent qu'il faudrait y entrer pour contrôler Barak et éviter le pire, d'autres préfèrent un soutien extérieur sur les questions de sécurité. » De toute façon, ajoute ce responsable, « la participation à un gouvernement d'urgence nationale se ferait à certaines conditions, avec un agenda précis déterminant la tenue de nouvelles élections ».

Benyamin Nétanyahou serait de ceux qui refusent catégoriquement de cautionner la politique de M. Barak. Chacune de ses apparitions télévisées donne de lui un nouveau visage, celui d'un homme plus modéré, pouvant offrir une troisième voie à mi-chemin entre M. Barak et M. Sharon. Ainsi, M. Nétanyahou, qui n'exclut pas, contrairement au chef du Likoud, de reprendre les pourparlers de paix avec les Palestiniens, pourrait devenir, au moment opportun, le candidat modéré du « camp national ». Catherine Dupeyron

Au sommet du Caire, les gouvernements arabes devront tenir compte de la colère de leurs peuples

UN SOMMET, qui pour la première fois depuis dix ans réunit tous les rois et chefs d'Etats arabes ou leurs représentants, sauf un – le Libyen – se tient au Caire les 21 et 22 octobre. Il est important à un double titre : d'abord, parce que les pays arabes qui jusqu'à maintenant ont réagi en ordre dispersé à l'égard d'Israël depuis le lancement du processus de paix ont décidé d'avoir une attitude commune face à la crise en Palestine ; en second lieu, et c'est aussi une première depuis neuf ans, l'Irak est invité à ce sommet et y sera représenté par l'un des vice-présidents. A l'arrière-plan de cet emballlement officiel, se profile la pression exercée sur les gouvernements par une opinion publique qui ne se prive plus de dire son indignation devant les images de la répression israélienne, relayées par les chaînes de télévision arabes par satellites.

« Quoi qu'Israël en dise, la cause palestinienne demeure sacrée, dans ses dimensions temporelle et spirituelle, disait il y a quelques jours au Monde Mahmoud Darwich, le « poète de la Palestine ». Quoi qu'[Israël] en dise, elle n'est pas devenue un problème ordinaire, une question marginale. Elle demeure le moteur de la rue arabe tout entière. On a cru qu'elle était morte et même certains d'entre nous s'étaient résolus à l'idée qu'elle s'était refroidie, mais ils s'étaient trompés. » De fait, pra-

tiquement pas un seul pays arabe n'a échappé aux défilés de protestation contre la répression israélienne, les marcheurs réclamant une solidarité active avec les « frères » palestiniens. Jamais, même au cours de la première Intifada, l'expression de la colère populaire arabe ne fut aussi massive, au point de déborder les gouvernements, forcés dans certains cas de réprimer les foules. L'Egypte s'est même vu reprocher d'avoir accepté d'accueillir le sommet de Charm el-Cheikh les 16 et 17 octobre. Les Etats-Unis, dont la neutralité est partout mise en doute, sont d'autant plus conspués qu'ils sont également tenus pour principaux responsables, par leur intransigeance, des souffrances de la population irakienne.

LA VOIX DE DAMAS

Certains pays arabes attendent des participants au sommet du Caire qu'ils exigent une fois pour toutes qu'Israël évacue tous les territoires arabes – c'est-à-dire syriens et palestiniens – qu'il occupe depuis 1967. Les mêmes attendent du sommet qu'il décide sinon la rupture, du moins le gel de toute forme de relations, diplomatiques, commerciales ou autres avec l'Etat hébreu. C'est le cas de la Syrie et de son pupille, le Liban, les deux Etats de ce que l'on appelait le « champ de bataille », qui n'ont pas réglé

leur contentieux avec Israël. La Syrie, qui demande que soit mis en place un fonds d'aide aux Palestiniens, est à l'heure actuelle, par une ironie de l'Histoire, le pays le plus au diapason des Palestiniens et des opinions publiques arabes.

Anticipant les résultats d'une réunion qu'il craint de voir se perdre dans une rhétorique purement verbale, le colonel Mouammar Kadhafi a jeté un pavé dans la mare en révélant, quelques jours avant le sommet, la teneur d'une partie du projet de déclaration finale. Il a choisi pour ce faire la chaîne de télévision qatarie el-Jazeera, la plus regardée dans le monde

arabe. Le sommet, a-t-il dit, va se borner à « condamner » et « dénoncer » Israël, alors que l'on attend de lui qu'il agisse. Il a mis au défi les participants à la réunion du Caire de « lancer des mandats d'arrêt contre [Ariel] Sharon », le chef du parti de droite israélien Likoud – dont la visite le 28 septembre sur l'esplanade des Mosquées a mis le feu aux poudres en Palestine.

STRATÉGIE ISRAÉLIENNE

Pour Ghassan Salamé, directeur de recherches au CNRS et professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, le sommet arabe comme ceux (israélo-palestiniens) de

Charm el-Cheikh et avant lui de Paris (5 octobre) et l'ensemble des actions diplomatiques en cours sont davantage des opérations de relations publiques qu'autre chose. Ces réunions, dit-il, « brassent du vent et ont pour but de protéger ceux qui y participent, davantage que d'agir, à un moment où une nouvelle dynamique agite le Proche-Orient ».

« Le cœur du problème est traité sur le terrain », explique M. Salamé. Le premier ministre israélien, Ehoud Barak, dit-il, « n'est ni un clone de son prédécesseur Benyamin Nétanyahou ni le fils spirituel d'Itzhak Rabin ». Avec lui, on assiste à « une césure profonde avec le pro-

cessus de paix de Madrid. M. Barak a une nouvelle stratégie qu'il applique avec la Syrie et les Palestiniens. Elle consiste à faire des offres très avancées par rapport à ses prédécesseurs, mais qui ne sont pas négociables ». Si ses offres ne sont pas acceptées, M. Barak, qui a toujours dit qu'il était hostile au processus d'Oslo – « en fait, à ses lenteurs », note ce spécialiste –, n'hésite pas à prendre des décisions unilatérales. C'est ce qu'il a fait au Liban, en retirant ses troupes sans l'accord de Damas et c'est ce qu'il entend faire avec les Palestiniens.

Mouna Naïm

Les Palestiniens attendent un soutien régional total

JÉRUSALEM de notre envoyé spécial

Reconstituer l'*« unité arabe »* : l'idée, moribonde depuis la guerre du Golfe il y a dix ans, est désormais remise au goût du jour par la direction palestinienne, qui en fait son leitmotiv à la veille du sommet arabe du Caire (les 21 et 22 octobre). Une unité qui se reformerait désormais autour d'une épine dorsale : la satisfaction des revendications nationales palestiniennes, dans la configuration régionale engendrée par l'émergence d'une nouvelle Intifada.

C'est ce besoin d'unité arabe qu'a exposé, jeudi 19 octobre, Yasser Abed Rabbo, ministre palestinien de l'information et de la culture, aux consuls généraux à Jérusalem des quinze pays de l'Union européenne, qu'il a rencontrés à Ramallah.

Selon un participant à cette réunion informelle, Abed Rabbo, après avoir dénoncé avec virulence le lynchage de deux soldats israéliens à Ramallah – « ils [les coupables] seront identifiés et jugés », a-t-il assuré – et dénoncé « l'escalade dans la confessionnalisation du conflit » dont Israël porte « la responsabilité », a exposé les trois points qui, selon lui, permettraient d'envisager une reprise des négociations israélo-palestiniennes. Etant entendu qu'un « retour au calme par un simple retour au statu quo ante » est désormais « impensable », les « exigences » palestiniennes pour un rétablissement effectif du processus diplomatique sont, en substance, les suivantes :

– Un engagement israélien à appliquer sans délai les accords de Wye River (octobre 1998) et de Charm el-Cheikh (septembre 1999), signés mais qui n'ont été que partiellement mis en œuvre.

– Une « forme de garantie » internationale que les négociations futures se feront sans ambiguïté sur la base des résolutions onusiennes, en particulier la résolution 242, qui récuse toute « acquisition de territoires par la guerre ».

– Enfin, et peut-être surtout, une révision du cadre général de ces négociations, dans lequel la Communauté internationale, en particulier les Européens, seraient amenées à jouer un rôle sinon équivalent à celui des Américains, du moins suffisamment important

pour « rééquilibrer » leur poids excessif.

A l'aune de ces trois objectifs, l'Autorité palestinienne attend du sommet arabe l'affirmation d'un soutien diplomatique consensuel à ses revendications et une « assistance réelle, et non formelle ». Cette assistance exclut toute idée d'action militaire. De même, les Palestiniens n'ont pas l'intention de prendre l'initiative d'invoquer l'*« arme pétrolière »*, mais ils attendent du sommet « la mise en place de mécanismes pour avancer vers une position commune », avec, dans un premier temps, une révision des relations politiques et économiques engagées par certains pays arabes avec l'Etat hébreu, à la lumière des dispositions israéliennes à appliquer les accords précédemment signés.

GARDER L'INITIATIVE

L'Autorité entretient enfin l'espoir qu'une sorte de piste de travail suscite un début de réflexion parmi les participants au sommet pour lier les contentieux israélo-palestinien, israélo-syrien et israélo-libanais par une proposition commune, qui pourrait se libeller ainsi : une paix définitive de l'ensemble du monde arabe avec l'Etat hébreu, en contrepartie d'un retrait total d'Israël de tous les territoires conquis en juin 1967.

En filigrane se dessine une « stratégie » palestinienne visant à faire pression sur les gouvernements arabes qui entretiennent des relations privilégiées avec Washington (Egypte, Jordanie, pays du Golfe, mais aussi Maroc ou Tunisie), qui sont souvent les mêmes que ceux qui ont signé des accords de paix avec Israël ou y ont ouvert des représentations

commerciales. Il s'agit de leur faire prendre conscience des risques d'une « régionalisation » incontrôlée du conflit, et de leur proposer d'en prendre eux-mêmes l'initiative, pour éviter tout débordement.

« Pour éviter le risque de déstabilisation, Hosni Moubarak et le roi Abdallah [de Jordanie] ont impérativement besoin de désamorcer la bombe palestinienne et d'enclencher une désescalade », juge ainsi un conseiller de Yasser Arafat. Sous-entendu : pour ce faire, ils doivent mieux tenir compte de nos revendications et remettre le processus diplomatique sur les bons rails. Un discours que tient également Fayçal Husseini, le représentant officieux de l'Autorité palestinienne à Jérusalem-Est. « Qu'elle décline temporairement ou qu'elle s'intensifie, la nouvelle Intifada ne cessera pas, dit-il. Dans ces conditions, toute la stabilité de la région est en jeu. Les dirigeants arabes doivent savoir que chaque décision que nous prendrons en Palestine les affectera directement et collectivement. »

Une manière, empreinte de menaces voilées mais aussi d'inquiétude, de reconnaître qu'un soutien arabe collectif et actif à la « lutte » et à la stratégie diplomatique palestinienne est loin d'être acquis d'avance au Caire. La principale crainte des Palestiniens ? Qu'au-delà de l'adoption d'une résolution commune et de façade, leur stratégie se fracasse face aux divisions inter-arabes, et qu'ils soient eux-mêmes soumis à des pressions massives pour revenir à terme, et sans gain substantiel, à l'*« inacceptable »* statu quo ante.

Sylvain Cypel

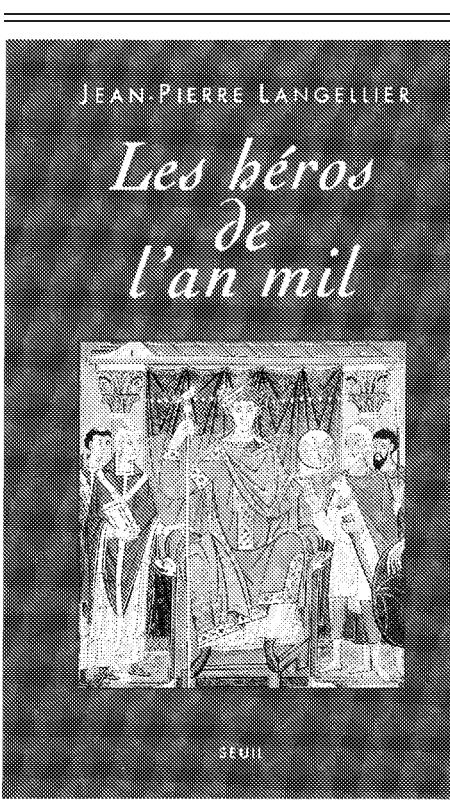
Le feuilleton de l'été du Monde

LES HÉROS DE L'AN MIL

Un extraordinaire tableau de l'an mil – en Europe et en Asie – à travers douze personnages clés du Moyen Âge.

PAR JEAN-PIERRE LANGELIER

Editions du Seuil





La jeunesse volée des enfants de Gaza

GAZA

de notre envoyé spécial

Ahmad Krayem dit qu'il a quinze ans, mais il en paraît douze. Le matin, il va à l'école, l'après-midi, il

REPORTAGE
Ces adolescents sont nés avec la première guerre des pierres

est sur les barricades avec ses copains, lançant des pierres aux soldats israéliens sur l'un des points chauds de l'Intifada de Gaza. Quand il sera grand, Ahmad a deux souhaits : « Ouvrir une usine d'armes pour tuer les Israéliens » et « faire des études d'ingénieur-électricien ». Son ami Ahmad Diab, quinze ans lui aussi, rêve plutôt de « rentrer dans l'armée pour défendre [son] pays contre l'occupant ». En attendant, il a rejoint ces dernières semaines les rangs des « enfants soldats » de la « guerre des pierres », sanglante bataille où les jeunes sont toujours les plus exposés et les premiers à tomber sous les tirs des soldats de Tsahal.

Fateh Abou Youssef, encore un même de quinze ans, mais si frêle

Commission d'enquête de l'ONU

La commission des droits de l'homme de l'ONU a adopté, jeudi 19 octobre à Genève, par 19 voix pour, 16 contre et 17 abstentions, une résolution créant une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme par Israël dans les territoires occupés. La résolution appelle également le haut-commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, et les différents rapporteurs spéciaux de cette commission à se rendre « urgemment » dans les territoires palestiniens.

Les pays arabes et musulmans sont à l'origine de ce texte et de la session extraordinaire de la commission. Européens et Américains se sont opposés à ce texte, qui a été dénoncé par l'ambassadeur d'Israël et applaudi par le représentant palestinien. - (AFP)

qu'il paraît plus jeune que ses deux copains, pense devenir professeur et participe également à l'Intifada. Fateh est bien décidé à poursuivre cette lutte, en dépit des appels au calme lancés mercredi par Yasser Arafat. « Il faut continuer à se battre », explique-t-il placidement, sinon le sang de nos martyrs aura été versé pour rien. »

Ahmad, Ahmad et Fateh, trois enfants résidents du camp de réfugiés de Nouseira, dans la bande de Gaza, trois enfants sans doute un peu trop sérieux, le regard clair et une ébauche de sourire, qui s'expriment avec calme sur des sujets d'adultes, avec des mots de grandes personnes. Tous décrivent, avec une apparente sérénité, des scènes de violence qu'ils n'auraient jamais dû voir. Pourtant, le matin, après l'école, ils participent aux pacifiques « programmes socioculturels et éducatifs » mis sur pied par l'ONG française Enfants réfugiés du monde (ERM).

Cette organisation, spécialisée dans les situations d'enfants exposés à la guerre, à la violence et à l'exil, est présente en Palestine de-

Bruno Philip

La France prise de court par la reconnaissance allemande et britannique de la Corée du Nord

Jacques Chirac, à Séoul, n'avait pas été informé au préalable

Présidente en exercice de l'Union européenne, la France n'avait pas été tenue informée par Londres et par Berlin de leur décision de reconnaître, par

SÉOUL de nos envoyés spéciaux

Avant même son ouverture, vendredi 2 octobre, la question de la Corée du Nord a dominé le sommet de l'ASEM (Asia Europe Meeting), qui réunit à Séoul les membres de l'Union européenne et dix pays asiatiques. Elle a aussi mis à mal l'entrée de jeu la cohésion, voire la simple coordination, des politiques européennes à l'égard du régime de Pyongyang. Coup sur coup, la Grande-Bretagne puis l'Allemagne ont annoncé leur décision unilatérale de reconnaître la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Ces initiatives ont pris de court la France : après avoir failli établir des relations diplomatiques avec ce pays au lendemain de l'élection de François Mitterrand à la présidence, en 1981, celle-ci pourrait bien être le dernier des grands pays européens à le faire.

Selon le ministre français des affaires étrangères, Hubert Vedrine, « la reconnaissance diplomatique de la Corée du Nord n'est pas un point central. En matière de reconnaissance diplomatique, chaque pays fait comme il veut. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé avec l'ex-Yugoslavie, explique-t-il au Monde. Cela n'a pas

empêché l'Europe d'y avoir une politique commune. Pour la Corée du Nord, ce qui est important, c'est que nous nous entendons sur le niveau et la direction de la coopération que nous voulons établir avec ce pays. » La France devrait d'ailleurs prendre l'initiative d'organiser avant la fin

l'établissement de relations diplomatiques, le régime stalinien de Corée du Nord, au moment même où le chef de l'Etat, Jacques Chirac, ouvrirait le sommet biennal euro-asiatique de l'ASEM à Séoul. Paris souhaite des changements à Pyongyang pour revoir sa position d'attente.

l'homme en Corée du Nord pour établir des relations avec ce pays, les Britanniques et les Allemands semblent surtout avoir suivi, dans la précipitation, les Etats-Unis. Car c'est parce que Madeleine Albright se rend dimanche à Pyongyang que Londres, dans une sorte de suren-

tiques avec elle ne signifie pas décerner un brevet de bonne conduite au régime mais revient simplement à prendre en compte une situation. « C'est en aucun cas une approbation du régime », a déclaré le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook.

Il reste que, pour l'instant, rien n'a changé dans la situation ou la position de la Corée du Nord, sinon en termes d'image. Simplement, Washington, en y dépêchant sa secrétaire d'Etat, en fait soutient un pays fréquentable. Conjugué à l'attribution du prix Nobel à Kim Dae-jung, dont la politique vise à rompre l'isolement de la RPDC, cette initiative a déclenché une dynamique : personne ne veut être le dernier à reconnaître l'ultime vestige du stalinisme. Seul avec la France parmi les grandes puissances, le Japon ne partage pas cet empressement et reste sur une position ferme, proche de celle qui était celle de l'Europe jusqu'à jeudi, demandant des engagements de Pyongyang, notamment en matière de menace militaire (particulièrement ressentie par les Japonais à la suite d'un tir de missile nord-coréen en août 1998). Reste à savoir si Bill Clinton – dans l'hypothèse où il se rendrait à Pyongyang, comme il en a l'intention – obtiendra des résultats plus concrets.

A l'issue de sa réunion, l'ASEM doit adopter, samedi, une déclaration solennelle de soutien à la politique de réconciliation intercoréenne. Mais, d'ores et déjà, la reconnaissance de la RPDC par Londres et Berlin constitue un double succès diplomatique de taille pour le régime nord-coréen.

Raphaëlle Bacqué et Philippe Pons

Heurts entre policiers et manifestants

Quelque 2 000 manifestants sud-coréens, principalement des étudiants et des syndicalistes, opposés aux restructurations économiques et à la mondialisation, se sont affrontés, vendredi 20 octobre, aux forces de l'ordre, près du centre de conférences de Séoul. Au moins un étudiant a été blessé à la tête. Des groupes de protestataires sont parvenus à manifester à certaines stations du métro en dépit de l'interdiction quasi totale de rassemblement public décretée pour la durée du sommet. Une seule manifestation autorisée devait rassembler 20 000 personnes dans le Parc olympique.

Les autorités sud-coréennes ont mobilisé près de 30 000 policiers pour empêcher toute répétition des violentes manifestations qui avaient eu lieu à Seattle, aux Etats-Unis, en novembre, lors d'une réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). - (AFP)

de l'année une réunion entre les ministres des affaires étrangères des pays de l'Union européenne sur le sujet.

S'il est sans doute irréaliste d'attendre des changements importants en matière de droits de

chère, a choisi de se démarquer de ses partenaires, entraînant l'Allemagne dans son sillage.

Les Britanniques estiment qu'il faut avoir une approche pragmatique de la Corée du Nord, et qu'établir des relations diploma-

Faire contre mauvaise fortune bonne figure

SÉOUL de nos envoyés spéciaux

Soudain, le président a été pris de court... Jacques Chirac venait juste d'expliquer à Kim Dae-jung, prix No-

RÉCIT

Les Français n'avaient pas même reçu un message diplomatique du Foreign Office

Ni le gouvernement français ni l'Elysée n'ont pourtant voulu revenir sur leurs positions. M. Jospin comme M. Chirac ne voulant prendre le risque, en pleine cohabitation, de reconnaître un Etat qui viole allègrement les droits de l'homme et constitue peut-être un alibi à leur plus grande patience à l'égard d'autres

bel de la paix et président sud-coréen, que l'Europe attendrait que la Corée du Nord ait fait quelque progrès en matière de droits de l'homme et de désarmement pour approfondir ses relations avec elle lorsque l'ambassadeur de France à Séoul lui a apporté une dépêche. La Grande-Bretagne avait décidé, elle, de ne plus attendre : elle reconnaissait le régime nord-coréen. Pas un appel téléphonique de Tony Blair, pas un message diplomatique du Foreign Office n'avait pourtant été envoyé aux Français pour éviter à M. Chirac cette petite humiliation : présider, au nom de la France, l'Union européenne, parler en son nom hors du continent et... apprendre par la presse les initiatives de ses principaux membres.

Devant ses interlocuteurs, le président n'a pas sourcillé. Mais le Quai d'Orsay – qui n'avait pas senti venir le coup – et la cellule diplomatique élyséenne ont aussitôt fait le tour des partenaires européens de la France afin de s'assurer qu'aucune autre initiative surprise d'un membre de l'Union n'était à prévoir. Puis il a fallu chercher à faire bonne figure. Devant la presse, l'Elysée a donc assuré que la France « ne confondrait pas vitesse et précipitation », certaine que le reste de l'Europe – alors même que six Etats de l'Union (Autriche, Danemark, Finlande, Portugal, Suède et dernièrement l'Italie) ont déjà reconnu la Corée du Nord – s'en tiendrait là. Quelques heures plus tard, c'est l'Allemagne qui a annoncé à son tour qu'elle établira des relations diplomatiques avec Pyongyang... Dans une Asie qui a quelque difficulté à concevoir l'unité de l'Europe, cette valse diplomatique peu coordonnée n'a pas été une démonstration de cohésion. « Ce serait effectivement un progrès si les Européens menaient une politique commune, explique l'Elysée, mi-figure mi-raïsin, mais peut-on compter sur la Grande-Bretagne pour faire évoluer les choses ? »

La France a pourtant décidé de ne pas infléchir sa politique. Le lendemain matin, au cours de la cérémonie d'ouverture de sommet de l'ASEM, M. Chirac a réaffirmé « le plein soutien de l'Union européenne à la réconciliation entre les deux Corées ». Mais Tony Blair, fier de son coup, est venu tout exprès à Séoul justifier son initiative au cours d'une conférence en marge du sommet.

Rle. B. et Ph. P.

Côte d'Ivoire : une élection présidentielle sous menace de guerre civile

Le scrutin organisé dimanche 22 octobre ne devrait pas dénouer la crise dans laquelle s'enfonce le pays.

Dix mois après son coup d'Etat, le général Gueï, tente de légitimer son pouvoir à l'occasion d'une élection contestée avant même sa tenue

Boycottée par l'opposition, dont les candidats ont été « invalidés », ainsi que par les observateurs internationaux, l'élection présidentielle de dimanche 22 décembre en Côte d'Ivoire risque fort de ne pas rétablir la confiance. Ce scrutin était censé mettre fin à la « transition militaire » qui a suivi le coup d'Etat de décembre 1999. Mais le chef de la junte, le général Gueï, candidat malgré ses promesses, semble

déjà critiqué. Car le chef de la junte, le général Robert Gueï, qui avait promis de rendre le pouvoir aux civils après avoir « balayé la maison », semble vouloir rester président. Faute d'avoir trouvé un parti pour le soutenir, il s'est déclaré « candidat du peuple » – un peuple qui, selon lui, « a déjà fait son choix ».

Pourtant, le régime militaire, qui s'est révélé incapable de mettre fin à la crise politique ou économique, n'est plus très populaire. Accueilli le 24 décembre 1999 comme un « Père Noël en treillis », le général Gueï s'est transformé en « Père Fouettard », qui hésite de moins en moins à violer les libertés, à faire arrêter, torturer et disparaître les opposants.

Le chef de la junte, qui était arrivé au pouvoir en promettant de

mettre fin à de dangereuses dérapages nationalistes (visant à tuer politiquement l'opposant et ex-

vouloir de futures fraudes. L'autre enjeu de cette élection, qualifiée de « mascarade » par les Etats-Unis, sera le taux de participation. Après ce scrutin contesté dans un pays au bord de la banqueroute, le pou-

voir risque d'accélérer une fuite en avant nationaliste qui pourrait enflammer le pays, notamment le sud-ouest, où les Ivoiriens s'en prennent à la main-d'œuvre originale du Burkina.

Quoique qu'il en soit, ce scrutin risque, au mieux, d'être une élection pour rien. Les deux principaux partis du pays le boycottent. La plupart des observateurs internationaux ont renoncé à venir. Le taux de participation peut être le véritable enjeu et risque donc d'être contesté.

Cette élection menace d'accroître encore un peu plus les divisions régionales, ethniques et religieuses. En stigmatisant, pour des raisons politiques, les gens du Nord, voisins du Burkina, le pouvoir a de nouveau ouvert la boîte de Pandore du nationalisme. Toute fuite en avant risque de mettre le feu aux poudres dans ce pays qui a construit sa prospérité économique grâce à une main-d'œuvre immigrée venue notamment du Burkina (elle représenterait aujourd'hui entre 25 % et 40 % de la population du pays). Déjà, dans le sud-ouest, des affrontements opposent depuis plus d'un an la population locale à des travailleurs burkinabés, majoritaires dans cette région et décidés à se défendre.

Jean-Baptiste Naudet

Au pays des forêts, la chasse aux Burkinabés

RÉGION DE GRAND BÉRÉBI de notre envoyé spécial

Noyé dans les cafétiers, les palmiers, les bananiers, le sentier boueux s'enfonce dans la forêt tropicale.

REPORTAGE

Devant lui, les deux hommes ont égorgé son père, sa mère et sa sœur Sylvie, cinq ans

picale. Près du petit campement – une maison de terre coiffée d'un toit de paille entourée de plantations –, l'herbe tendre est froissée. Jetée à la va-vite, de la terre rouge recouvre à peine une immense tache de sang. Au milieu de la porte en bois de la pauvre cabane, un trou aux bords noircis. Celui d'une balle de fusil de chasse, calibre 12, tirée à bout portant. Le bas de la porte est cassé. A l'intérieur, tout est saccagé. Sur la terre battue traîne un sac de riz, éclaboussé de sang. Derrière la maison, deux monticules de terre, fichés d'un bâton. Les tombes des deux paysans burkinabés immigrés, venus de leur « pays des savanes » travailler dans les riches plantations du « pays des forêts », dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

Pascal Kaboré et sa femme Pauline sont les deux dernières victimes en date d'un conflit foncier qui menace d'embrascer cette riche région. Ici, le slogan « la Côte d'Ivoire aux Ivoiriens », lancé par les politiciens d'Abidjan – notamment afin d'éliminer leur concurrent du Nord musulman, Alassane Ouattara, écarté de la présidentielle du dimanche 22 octobre pour « origine ivoirienne douceuse » – a fait ses premières victimes. Dans cette région grande comme trois départements français, couverte de forêts transformées en plantations de café, de cacao ou d'hévéa par une main-d'œuvre immigrée devenue plus nombreuse que l'ethnie locale (les Kroumous), les slogans nationalistes font l'effet d'épingles dans un baril de poudre.

Allongé sur le lit d'un hôpital, dans la grande ville voisine de San Pedro, Nestor, orphelin à sept ans, petit corps décharné, le genou éclaté par une balle, les yeux encore hallucinés, raconte d'une voix blanche et monocorde : « C'était la nuit. J'étais couché. Ils ont frappé à la porte. Ils ont tiré des coups de fusil. » Son père devait être devant la porte pour les empêcher d'entrer lorsqu'ils ont tiré au travers. Une balle en pleine poitrine. « Puis ils ont cassé la porte avec une hache. » Le petit Burkinabé les a reconnus. Il cite leurs noms. « Ce sont deux jeunes Kroumous du village voisin, qui passaient souvent nous embêter », dit-il. « Ils ont pris mon père. Je me suis caché sous le lit. Ils ont tout volé, nos habits et le vélo. Même le vélo. » Devant lui, les deux hommes ont égorgé son père, sa mère et sa sœur Sylvie, cinq ans. Alors Nestor s'est enfui dans la nuit. Les hommes ont tiré. Il a pris une balle dans le genou.

Devant les tombes de Pascal et Pauline, Amadou, le jeune chef de la communauté burkinabé du village voisin, explique : « Le matin, les Kroumous entendent à la radio des slogans comme "La Côte d'Ivoire aux Ivoiriens !" ou "Les étrangers déhors ! ". Le soir, ils nous tuent. Dans le village, les jeunes Kroumous sont armés. Ce sont nos tuteurs, nos "papas". On leur a proposé de

chasserons tous ! » Les deux camps s'armèrent. Les Kroumous seraient soutenus par leurs frères vivants au Liberia voisin. Les Burkinabés recevraient l'appui des gens du Nord, musulmans comme eux. Ici, le « miracle ivoirien » a tourné au mirage. Et le paradis du Sud-Ouest, ses riches forêts ourlées de plages, pourrait bientôt ressembler à l'enfer.

J.-B. N.

premier ministre Alassane Ouattara), a lui-même rapidement enfourché le cheval de la xénophobie. S'appuyant sur le concept de « l'ivoirité », il a fait éliminer de la course à la présidence, par une justice aux ordres, cet opposant originaire du nord qu'il prétendait réinsérer dans le jeu politique sous le prétexte que celui-ci serait burkinabé. Pour diverses autres raisons, tous les candidats venant de l'ex-parti au pouvoir, le PDCI, ont aussi été écartés de la présidentielle. Ainsi, les deux principaux candidats qui restent en lice (le général Gueï et l'opposant historique Laurent Gbagbo) sont originaires de l'ouest du pays. Ces deux hommes sont soupçonnés d'avoir conclu un pacte secret de partage du pouvoir après ce que l'opposition appelle « la mascarade électorale ».

Pourtant, à l'approche du scrutin, le Front populaire ivoirien de Laurent Gbagbo continuait d'affirmer qu'il voulait tout simplement prendre la junte au piège des élections. Il promettait un scénario « à la yougoslave », en cas de



tentative de confiscation d'un pouvoir qui aurait été perdu dans les urnes. Dans une pareille hypothèse, cette tentative de se dissocier d'un chef de la junte avec lequel Laurent Gbagbo s'est bien entendu pendant des mois pourrait donner lieu à de sérieux dérapages, tant il est douteux que le général se laisse faire.

EN TOUTE IMPUNITÉ
Officiellement, le conflit entre Kroumous et Burkinabés est « localisé ». Il trouve son origine dans une réelle crise foncière et économique. Avec l'effondrement des cours des matières premières, le « modèle ivoirien » est en crise. Et avec la crise, la politique, et le slogan de feu le président Houphouët-Boigny, « La terre appartient à celui qui la met en valeur », qui ont notamment permis l'enrichissement du pays par les immigrés, ont cédé la place aux appels xénophobes à rendre « la terre aux vrais Ivoiriens ».

Pascal Ipo, un chef de village (maire) kroumen du village de Trahé, s'est courageusement dressé contre le chef traditionnel, qui voulait chasser les Burkinabés. Il a été demander de l'aide à la gendarmerie de Grand Bérébi après avoir été ligoté par de jeunes gens de son village qui ont attaqué les Burkinabés avec des fusils et des bidons d'essence. « Le chef de brigade s'est moqué de moi. Il m'a dit qu'il ne se déplaceraient au village que pour faire le constat de mon décès », raconte-t-il. Alors de jeunes Kroumous ont brûlé sa maison, en toute impunité. Il lui reste aujourd'hui « juste cette chemise et ce pantalon », affirme-t-il. « Les autorités ne m'aident pas. » Les autorités civiles auraient demandé à Abidjan le rappel des chefs des gendarmes locaux. Sans résultat. Car aujourd'hui en Côte d'Ivoire, ce sont les uniformes qui dirigent et les hommes en kaki semblent avoir intérêt à attiser l'incendie.

Joseph Niapé, le chef traditionnel de la tribu de Trahé, ne cache pas longtemps son jeu : « C'est la guerre, dit-il. A Abidjan, les étrangers comme Ouattara veulent s'emparer du pays. Ici, ils veulent prendre nos terres. Mais nous les

Le terroriste repenti Hans Joachim Klein nie, au deuxième jour de son procès, avoir tué

Il accuse la Libye d'avoir commandité la prise d'otages

Au deuxième jour de son procès, le terroriste repenti Hans Joachim Klein a nié avoir tué qui que ce soit dans la prise en otage des ministres de

l'OPEP, qui a fait trois morts, le 21 décembre 1975 à Vienne. Le terroriste repenti donne de lui une image naïve, peu compatible avec les pratiques

du terrorisme international. Il n'a pas été capable de se rappeler si son coaccusé, Rudolf Schindler, était présent à Vienne.

FRANCFORT

de notre envoyé spécial

Ce 21 décembre, le commando de six hommes emmené par Carlos – autre Klein, il comporte trois Palestiniens et l'Allemande « Nada », de son vrai nom Gabriele Tiedeman – prend le tramway pour se rendre au bâtiment de l'OPEP, ses armes dissimulées dans des sacs de sport. Le bâtiment est gardé par un seul policier. « Il nous a salués », raconte Klein. Dans l'escalier, Klein se masque le visage. « J'avais la croyance naïve que je pourrais rentrer à Francfort. » Sa mission est de neutraliser les téléphones, sur lesquels il vide ses chargeurs, une secrétaire persistante à utiliser le combiné. Le commando, qui a prévu d'exécuter les ministres du pétrole saoudien et iranien, Jamani et Amounezar, rassemble dans la salle de conférences soixante-dix otages.

Carlos abat un membre de la délégation libyenne ; « Nada », décédée en 1995 d'un cancer, tue dans le dos un policier autrichien qui voulait fuir par l'ascenseur. Reste la troisième victime, un garde du corps irakien. D'après Klein, celui-ci avait les mains dans l'air et se dirigeait à reculons vers la sortie. « Nada » court vers lui, lui braque son pistolet sur la poitrine ; l'homme contre-attaque et enserre la jeune femme. Le coup part. Cette version est contestée par Carlos, qui affirme que c'est Klein qui a tué l'Irakien, mais aussi par les experts balistiques. Ce jeudi 19 octobre, Klein a voulu donner de lui l'image d'un gauchiste naïf,

embarqué malgré lui dans une aventure trop grosse pour lui.

A l'automne 1975, dans une forêt près de Francfort, la direction des Cellules révolutionnaires demande à Klein s'il veut participer à une prise en otage des ministres de l'OPEP. Le projet de Vienne lui semble injouable. « J'ai dit que je voulais réfléchir, car cela me semblait impossible, ces gens devaient être bien gardés. » Pourtant, lors de la rencontre suivante, Klein se déclare prêt. « C'était possible », selon lui, parce que les Libyens, membres de l'OPEP, fourniraient informations et armes nécessaires à l'opération. Reste le problème de la langue : Klein, qui ne parle qu'allemand, ne peut pas communiquer avec Carlos. On le rassure, il y aura l'Allemande « Nada ». Mais pourquoi s'adresser à ce bleu pour une opération aussi grosse ? Pour se connaître des armes, sans doute, comme l'avait jadis reconnu l'intéressé dans un entretien au *Spiegel*, lui qui imprimait, dans les années 70, une revue sur les armes. Devant la cour, l'accusé minimise ses compétences. « Je n'avais qu'une connaissance théorique des armes. A la Bundeswehr, je n'ai tiré qu'une fois », affirme-t-il lors de la première audience. N'a-t-il pas servi de moniteur dans un camp palestinien à Aden après l'attentat de l'OPEP, interroge le président du tribunal, Heinrich Gehrke : « C'est beaucoup dire. J'ai préparé les armes et je les ai chargées. »

A Vienne, Carlos parvient, le 17 décembre 1975, à rencontrer les Libyens de l'ambassade, qui livrent renseignements et armes, tandis qu'armes et explosifs arrivent en même temps d'Allemagne. L'attentat aura lieu, c'est sûr. Mais

Klein a un comportement hésitant. Wilfried Böse, chef des Cellules révolutionnaires, lui traduit la manière d'opérer de Carlos : ce dernier fait savoir qu'on abattra tous ceux qui tenteraient de fuir, de se défendre ou qui sombreraient dans l'hystérie. « J'ai dit que je n'étais pas d'accord avec les conditions de Carlos de tuer les gens s'ils criaient », lâche Klein. Le président Gehrke peine à croire que Klein ait osé contester les conditions de Carlos, et que celui-ci ait pris le risque de l'embarquer. « Votre explication est compréhensible, mais elle n'est pas crédible », lance M. Gehrke. Mais Klein persiste : « Böse m'a expliqué que cette décision était faite pour me ranger à la discipline. Carlos n'aurait pas tiré sur les femmes qui criaient. C'était une sorte de provocation. J'ai expliqué où était mes frontières. »

Carlos abat un Libyen, « Nada » tue un policier. Reste la troisième victime, un garde du corps irakien.

Ce 19 octobre, la crédibilité du repenti Klein en a pris un coup. Le dénonciateur de terroristes a la mémoire qui flanche : contrairement à des dépositions antérieures, il n'a pas pu affirmer devant la Cour que Rudolf Schindler, un dirigeant présumé des cellules révolutionnaires, faisait partie de ceux qui l'avaient recruté pour l'at-

tentat de Vienne, ni qu'il se trouvait à Vienne au moment de l'attentat. A cause des dépositions de Klein, cette homme figure aujourd'hui sur le ban des accusés. De même, Klein n'a pas pu répéter, comme il l'avait fait lors d'un interrogatoire, que Sonja Ruder, interpellée en France, avait apporté les armes au commando à Vienne.

Dans ces conditions, le soupçon existe aussi sur la manière dont il a dénoncé le terrorisme, après l'attentat de l'OPEP. Dans une lettre au *Spiegel* de 1977, dans laquelle il dénonce le terrorisme, Klein avait annoncé qu'un attentat se préparait contre les patrons des communautés juives de Francfort et de Berlin. Mais il n'a jamais été possible de prouver que cet attentat, gage du revirement de Klein, était réellement en préparation. L'intéressé affirme l'avoir appris au détour d'une phrase.

En 1976, il affirme avoir écrit d'Aden une lettre à un proche, sans doute une ancienne compagne incarcérée à cause de lui, à laquelle il confiait son intention de se livrer. La lettre est confiée à Wilfried Böse, qui l'ouvre. S'ensuit une « sévère dispute ». « Je lui ai expliqué que j'avais écrit avec beaucoup d'émotion intérieure. » « N'étiez-vous pas considéré comme un traître ? », demande le président, qui comprend mal comment Klein n'a pas été liquidé. « Rien n'évoquait la trahison dans la lettre. Je disais seulement que je voulais me rendre. Une personne à Francfort avait été emprisonnée uniquement parce qu'elle avait vécu avec moi. Tout n'était pas très joyeux à cette époque en Allemagne », s'emporte Klein.

Arnaud Leparmentier

La France refuse d'accepter de nouveaux déchets nucléaires allemands

LA FRANCE n'acceptera pas de nouveaux combustibles usés allemands tant que Berlin n'aura pas commencé à reprendre ses déchets nucléaires entreposés à La Hague : cette position a été rappelée fermement par une source gouvernementale autorisée dans un entretien téléphonique avec *Le Monde*, jeudi 19 octobre, dans la soirée. « M. Jospin a redit à M. Schroeder, lors du sommet de Biarritz, les 13 et 14 octobre derniers, qu'un engagement écrit sur la reprise des déchets allemands était une condition préalable à toute nouvelle arrivée en France de combustibles usés. » Le même interlocuteur indique que les autorités françaises n'ont pas accordé l'autorisation d'expédier deux conteneurs de combustibles de la centrale de Philippsburg, qui était demandée par les opérateurs allemands pour le 23 octobre.

Cette réaction fait suite aux manifestations qui ont lieu aux abords de la centrale, située près de Karlsruhe. La société EnBW, qui l'exploite, se préparent à expédier les conteneurs par l'entremise de Nuclear Cargo and Service, basée à Hanau, et de Transnucleaire, filiale de la Cogema. Deux autres centrales, à Stade et à Biblis, escomptaient également envoyer six autres conteneurs prochainement, suite à l'autorisation donnée, le 22 septembre, par l'agence de protection contre les radiations, la Bfs (Bundesamt für Strahlenschutz), après deux ans d'interdiction d'expédition de combustibles usés vers l'étranger. Dès le 25 sep-

tembre, 5000 manifestants protestaient à Gorleben, au sud-est de Hambourg, un site qui est censé accueillir les déchets radioactifs provenant de la Hague. Puis une manifestation a eu lieu, dimanche 15 octobre, autour de la centrale de Philippsburg, réunissant un millier de contestataires, et diverses intrusions et blocages s'y produisent quotidiennement depuis. Du côté français, les associations normandes contre le nucléaire appellent à une manifestation, samedi 21 octobre, à Mézidon, une gare de triage de l'Orne par où passent, habituellement, les conteneurs radioactifs.

POSITION CONSTANTE DE PARIS

La position du gouvernement français est constante depuis début 1999, et a fait l'objet de nombreux rappels au niveau des ministres de l'industrie et de l'environnement ainsi que des premiers ministres. Elle s'explique

par la quantité des déchets allemands stockés à la Hague et issus du retraitement des combustibles de ce pays : d'après le rapport parlementaire de Mme Rivasi (app. PS), remis en mars 2000,

3936 tonnes de combustibles usés allemands ont été retirés depuis 1976 par la Cogema. Mais n'ont

été retournés outre-Rhin que des déchets correspondant au retraitement de 168 tonnes de combustibles usés (en 84 conteneurs).

La France est ainsi, de fait, le dépôt des résidus nucléaires germaniques. Le gouvernement français est d'autant plus attentif à cette question que la Cogema est l'ob-

jet d'une procédure judiciaire lancée en 1994 par Didier Anger, conseiller régional Vert de Basse-Normandie. Elle a conduit à la mise en examen de la Cogema en janvier 1999 pour « mise en danger de la vie d'autrui », au motif du stockage illégal (au regard de la loi de 1991 sur les déchets nucléaires) de déchets étrangers en France.

Quant au gouvernement allemand, il peine à s'engager pour plusieurs raisons : le dépôt de Gorleben n'est pas prêt, un pont ferroviaire qui y mène est en réparation, et plusieurs Länder, qui ont une part dans la décision – notamment celui de Basse-Saxe, où se trouve Gorleben – refusent le retour des déchets. En mars 1997, un tel retour avait suscité des manifestations massives et violentes.

Hervé Kempf

Le cardinal Danneels prévoit une démission du pape en 2001

BRUXELLES. « Je ne serais pas étonné que Jean Paul II présente sa démission après l'an 2000 », affirme le cardinal Godfried Danneels, archevêque de Malines-Bruxelles, dans un livre en néerlandais à paraître lundi 23 octobre. Rappelant que tous les évêques présentent leur démission à l'âge de soixantequinze ans, le cardinal belge évoque l'âge du pape lui-même (80 ans) : « Il voulait absolument être présent pour le jubilé de l'an 2000, mais je l'estime capable de se retirer par la suite. A l'avenir je pense, c'est ce qu'il faudra faire. » Il s'agit d'une opinion personnelle, qui ne trouve aucune confirmation », a répliqué assez sèchement Joaquin Navarro-Valls, porte-parole du Vatican. Le cardinal Danneels, soixante-huit ans, est l'une des figures majeures du collège des cardinaux et est parfois cité comme un successeur éventuel de Jean Paul II. – (AFP)

La guérilla lance une offensive tous azimuts en Colombie

BOGOTA. La guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) a lancé une attaque tous azimuts en Colombie, où un hélicoptère de l'armée s'est écrasé jeudi 19 octobre, avec vingt militaires à son bord, lors d'une contre-offensive dans le nord-ouest, malgré le maintien du dialogue avec le gouvernement. Principal mouvement de guérilla avec 15 000 hommes, les FARC poursuivaient jeudi depuis plus de 24 heures le siège de deux villages colombiens. Les deux localités sous le feu des rebelles sont Dabeiba (580 km au nord-ouest de Bogota), près de la frontière avec le Panama, et Bagado (490 km au nord-ouest de la capitale).

Les attaques de la guérilla ont eu lieu alors que s'intensifient les affrontements dans le département du Putumayo (1 000 km au sud-ouest de Bogota), près de l'Equateur, entre les FARC et les paramilitaires des Autodéfenses unies de Colombie (AUC). Ces combats, à l'origine de l'isolement de la région et de la fuite de plus de mille réfugiés vers l'Equateur, ont provoqué une intervention de l'armée de terre depuis mercredi pour tenter d'en déloger les deux factions. – (AFP)

DÉPÈCHES

■ **CANADA :** le premier ministre Jean Chrétien a confirmé, jeudi 19 octobre, la tenue prochaine d'élections générales. « Nous allons vers une élection », a-t-il déclaré lors d'une séance de questions à la Chambre des communes, sans donner de date. – (AFP)

■ **HAÏTI :** le président René Preval a assuré, jeudi 19 octobre, que des policiers haïtiens avaient planifié « un projet de coup d'Etat », qui a été déjoué par les autorités de Port-au-Prince. – (AFP)

■ **ZIMBABWE :** les troubles ont pris fin, jeudi 19 octobre, dans les banlieues de Harare, la capitale, après trois jours de violentes manifestations contre la hausse des prix des produits de première nécessité. Plus d'une centaine de manifestants ont été arrêtés pour avoir commis des violences ou des pillages, a annoncé la police. – (AFP)

■ **TUNISIE :** en grève de la faim depuis le 28 août, l'opposant Abdellatif Boujhila souffrirait d'un début de paralysie des membres inférieurs, selon son avocate, Radhia Nasraoui, qui a pu le rencontrer récemment. Deux autres militants de l'opposition incarcérés, Fethi Karraouid et Sofiane Benzarti, observent eux aussi une grève de la faim depuis plusieurs semaines et sont dans un état grave, selon les organisations de défense des droits de l'homme.

■ **UNION EUROPÉENNE :** le comité de hauts fonctionnaires et magistrats européens chargés de préparer les décisions de l'Union européenne en matière de coopération judiciaire et policière, qui se réunit d'ordinaire à Bruxelles, s'est retrouvé exceptionnellement les 18 et 19 octobre à Troyes. Le comité a notamment examiné la question du futur « collège européen de police ». Dans un premier temps, les Quinze veulent mettre en réseau les écoles nationales de formation pour harmoniser les pratiques policières. – (Corresp.)

La Pologne va louer des avions de combat américains

VARSOVIE. La Pologne a demandé aux Etats-Unis de lui préciser les conditions dans lesquelles elle pourrait lui louer des avions de combat F-16, a annoncé, jeudi 19 octobre, le ministère de la défense polonais. Cinq offres de constructeurs étrangers – parmi lesquels l'américain Lockheed Martin pour le F-16 et le français Dassault pour le Mirage 2000-5 – ont été présentées à Varsovie après un appel d'offres lancé en mai 1999. Le Pentagone a confirmé le souhait de la Pologne de louer ces appareils, au nombre de dix-huit et pour un coût de 220 millions de dollars (187 millions d'euros) sur cinq ans. Ce projet devrait être finalisé pendant la visite, le 8 novembre, aux Etats-Unis du ministre de la défense polonais, Bronislaw Komorowski. Varsovie hésite sur le choix du futur avion de combat qui devra impérativement moderniser d'ici à 2005 une flotte devenue complètement dépassée. Mais ses ressources financières sont très limitées. – (AFP)

10 of 10

?????????????????????????

LE MONDE / SAMEDI 21 OCTOBRE 2000 /

INTERNATIONAL

LE MONDE (MARDI 21 OCTOBRE 2008)

LE MONDE / SAMEDI 21 OCTOBRE 2000

GOUVERNEMENT Après sa brutale chute de popularité au mois de septembre, Lionel Jospin s'est efforcé d'expliquer son action et le remaniement gouvernemental, jeudi

19 octobre, sur TF 1. Le premier ministre a affirmé avoir « tiré la leçon » des critiques qui lui ont été adressées lors du conflit des patrons routiers. Il a tenté de dissiper l'impression d'iso-

lement provoquée par les départs successifs de plusieurs poids lourds du gouvernement. ● AU PARTI SOCIALISTE, Martine Aubry, Elisabeth Guigou, Laurent Fabius ainsi que

François Hollande sont engagés dans une compétition dont l'enjeu est le poste de premier ministre après 2002. ● SUR L'UNEDIC, M. Jospin a exprimé un « préjugé favorable » à

propos de la nouvelle version de la convention d'assurance-chômage. Il a rendu hommage tant à la CFDT, signataire du texte, qu'à la CGT et à FO. (Lire notre éditorial page 18.)

Lionel Jospin « tire les leçons » de la crise de confiance de la rentrée

Lors d'un entretien sur TF 1, le premier ministre a affirmé avoir entendu la demande d'écoute exprimée par les Français à l'occasion du conflit sur le prix des carburants. Il a opposé la richesse du « vivier » socialiste à la division de ses « opposants »

CE SONT deux images, deux bascules sur le chemin parcouru par Lionel Jospin depuis trois ans et demi. Deux « perrons ». Celui, nostalgique, idyllique, de l'Elysée le 5 juin 1997, à la sortie du premier conseil des ministres, qui montre le chef du gouvernement souriant, détendu, entouré de feu sa « dream team ». Et celui, négatif, répulsif, de Matignon, le 6 septembre 2000, où M. Jospin, seul, lance aux transporteurs routiers une fin de non-recevoir que les Français, ulcérés par la hausse du prix de l'essence, prendront pour eux.

Ces deux images, le premier ministre les avait sans doute en tête, jeudi 19 octobre, sur TF 1, tant il a consacré ses cinquante minutes d'entretien à ressusciter l'une pour mieux effacer l'autre. Retrouver le « perron » de 1997, la belle équipe, celle de « Martine, Dominique, Jean-Pierre » qui, même partis, sont restés ses « amis ». « Martine », qui n'est « pas du tout en réserve de la République », mais qui « reste dans l'active », notamment à la direction du Parti socialiste ; « Jean-Pierre » auquel il conserve « estime et amitié », en dépit de la « petite déception » qu'il lui a infligée avec sa démission ; et même « Dominique », que M. Jospin « aime beaucoup », malgré ses

« imprudences » et la « bêtise » de la cassette Méry. Hier danger public dont il fallait à tout prix protéger le chef du gouvernement par un cordon sanitaire, l'ancien ministre de l'économie et des finances réhabilité, s'est vu promettre, « pourquoi pas... », un avenir de « premier-ministrable ».

C'est aussi parce que ce « perron » de 1997 reste, aux yeux des Français, sa marque de fabrique, sa différence avec la droite, que le premier ministre a voulu le ressusciter. A l'opposition, qui se réjouit des départ successifs de poids lourds du gouvernement, M. Jospin rappelle que « la grande chance » de la gauche est justement « ce vivier d'hommes et de femmes » que « n'ont pas nos opposants ».

REJETER LA NOSTALGIE

C'est même, a-t-il ajouté, son « objet de fierté le plus grand » que « d'avoir su créer cet esprit, entre cette génération » qui a « mérité ce qui nous est arrivé dans les années 80-90, quand on s'est disputés au Parti socialiste ». Même dehors, a voulu signifier M. Jospin, ils sont donc là, tous autour et lui devant.

Revendiquer, réveiller le souvenir du perron de 1997, mais à condition d'en rejeter la nostalgie. Le premier ministre n'a donc pas

ménagé ses mots pour tenter de convaincre les téléspectateurs que son équipe d'aujourd'hui, fraîchement nommée, vaut bien la précédente. « Poste par poste, je me dis parfois que certains qui sont là, maintenant, sont peut-être supérieurs à ceux qui pouvaient y être avant » : il ne veut « pas dire de nom », mais il en dit quand même : « Je n'ai pas l'impression que Laurent Fabius est un remplaçant de Christian Sautter, ou même Jack Lang un remplaçant de Claude Alègre. »

Ces nouveaux, affirme-t-il, ont le « talent, la capacité, non pas de faire oublier et même pas seulement remplacer, mais occuper pleinement leur place ». Nomination surprise du huitième remaniement, la nouvelle ministre de la justice, Marylise Lebranchu, est devenue, jeudi soir, un symbole à haut risque. Sur ses épaules de « femme juste », de « femme intelligente, ouverte, ayant du bon sens », selon les mots du premier ministre, pèse désormais rien moins que l'image de la nouvelle « génération Jospin ».

De cette équipe, de cette bande, le premier ministre n'a aucune envie de se séparer pour cause d'élections municipales et au nom du principe devenu encombrant du non-cumul des mandats et des

fonctions. « Les doctrines sont faites pour ne pas être dogmatiquement appliquées », a indiqué M. Jospin, une façon compliquée d'avouer que, pour lui, les principes ne sont plus destinés à être respectés. Ce débat a tout de même permis au premier ministre de commettre un de ces lapsus dont il est familier. Evoquant le cas d'Elisabeth Guigou, M. Jospin a dit : « Si elle devait être élue à Matignon... », avant de se reprendre aussitôt : « ah, à Avignon ». Sur l'instant, il en a souri, mais, vendredi, dans le script de l'émission diffusé sur le site officiel de Matignon, le lapsus avait disparu...

« La » ministre et « le » garde des sceaux

Place Vendôme, dans le grand salon rouge, l'ancienne ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a accueilli « le » nouveau garde des sceaux, Marylise Lebranchu (« Robert Badinter me l'a dit : il faudrait vraiment modifier la Constitution »), « madame la ministre », sa « chère Marylise ». « Je me sens un peu petite », a répondu, modeste, l'impétrante. Une heure plus tard, au ministère de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry a ensuite accueilli Mme Guigou. « C'est encore plus d'émotion parce que c'est toi », a assuré Mme Aubry, fondant presque en larmes avec la nouvelle arrivante.

« Elle et moi, on sait au moins une chose, c'est qu'on est amies », a insisté l'ancienne ministre, qui sait qu'on les dit souvent rivales. Passations féminines, donc, jeudi 19 octobre, qui permettent, du coup, enfin, de montrer que les femmes ministres ne sont pas... semblables. Mme Guigou a ainsi insisté sur sa différence avec Mme Lebranchu, une « femme capable d'apprécier les dossiers, mais surtout les situations psychologiques ».

Pascale Robert-Diard

« Les trois nouveaux ministres (...) ont le talent, la capacité pour (...) occuper pleinement leur place »

Election présidentielle. Jusqu'aux élections législatives, je n'aborderai pas cette question. Les Français me jugent sur mes actes et, au moment de l'élection présidentielle, qui normalement

dans sa façon d'être, elle est juste dans son approche des problèmes. C'est une femme intelligente, ouverte, ayant du bon sens, et qui absorbe les dossiers très vite. Elle sera un très bon garde des sceaux.

Martine, Elisabeth, Laurent, Dominique. Est-ce que [le départ de Martine Aubry] peut préparer un avenir ? Mais j'espère bien ! C'est une chance formidable que d'avoir, à gauche, des hommes et des femmes qui soient par exemple susceptibles de devenir premier ministre, des personnalités qui soient

présidentiables. Il y a des hommes et des femmes, il y a Martine, mais il y a Elisabeth, ou pourquoi pas Laurent... Dominique, peut-être, un jour, même s'il est un peu maltraité par un certain nombre d'imprudences. Et je pourrais en citer d'autres !

Cumul. Elisabeth Guigou a dit que si elle devait être élue, elle serait maire d'Avignon. C'est un engagement très clair. Le reste, ensuite, m'appartiendra. Je l'apprécierai pragmatiquement, en pensant que nous sommes à un an des

élections législatives, que les hommes et les femmes qui ont participé ou qui participent à ce gouvernement y ont acquis de l'expérience. Je dirai ce que je fais en fonction d'une situation concrète, que j'aborderai pragmatiquement. Les doctrines sont faites pour ne pas être dogmatiquement appliquées.

Corse. Je ne suis pas le premier à qui [Jean-Pierre Chevènement] inflige cette petite déception d'une démission, mais je le regrette, parce que, outre que nous gardons

amitié et estime, je pense que cela s'est fait sur un double malentendu. Sur la question de la violence. Je cherche la meilleure voie pour faire que la Corse renonce à la violence. Le deuxième malentendu, c'est sur la République. Je suis profondément républicain. Pour moi, la République est une et indivisible. Mais l'unité de la République, ce n'est pas forcément l'uniformité. Les Corse sont à la fois peut-être les plus français des Français, et en même temps corses.

Unedic. Nous avons quinze jours

pour procéder à l'agrément. Il y a eu un changement fondamental de philosophie [depuis juillet]. A partir de là, disons que le préjugé est favorable. Je me réjouis qu'on ait fait évoluer les signataires, tout particulièrement le Medef. La CFDT a joué un rôle très positif dans cette évolution. Les organisations non signataires aussi, la CGT, FO, par leurs remarques, leurs critiques, et même si elles ne signent pas, ont contribué à faire évoluer les choses.

Grève des patrons routiers. Ce qui se produit, c'est à moi de l'assumer. C'est d'une certaine façon moi que les Français ont sanctionné. [Avec les professions concernées par le conflit], nous avons négocié tout de suite. Donc nous ne sommes pas restés figés, crispés. Mais, à un moment, j'ai vu que le conflit risquait de durer. J'ai eu un discours d'appel à la raison, un discours qui a été ressenti comme dur et raide. Et comme les Français, à la pompe, ressentaient la même chose, ils se sont mis à l'unisson.

La France et le Proche-Orient. Au Proche-Orient, la France est amie d'Israël, la France a des amis dans le monde arabe, la France prend en compte la cause palestinienne car ce peuple doit retrouver un Etat et une dignité collective. En France, nous n'avons pas à importer les passions du Proche-Orient. Parlons d'abord de citoyens avant de parler de communautés. Quand nous parlons de communautés, n'oublions pas de parler par-dessus tout cela de communauté nationale. Tous les actes antisémites seront fermement combattus. Nous ne pouvons pas accepter de voir des lieux de culte, et notamment des synagogues, attaqués.

Un hommage appuyé à la CFDT sur le dossier de l'assurance-chômage

LE GOUVERNEMENT siffle la fin de la partie à l'Unedic. Le message envoyé par Lionel Jospin, jeudi 19 octobre, sur TF 1, est clair : la nouvelle convention d'assurance-chômage lui convient désormais et, malgré l'opposition persistante de la CGT et de FO, non signataires, il n'est plus nécessaire de retarder la procédure d'agrément. Celle-ci devait s'engager dès vendredi. Le premier ministre devait l'affirmer à Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, reçu le matin à Matignon qui a demandé que le gouvernement réunisse l'ensemble des partenaires sociaux.

« Les choses ont évolué positivement (...). Il y a eu un changement fondamental de philosophie » avec la dernière version du texte, a souligné M. Jospin, indiquant que « le système est mieux équilibré financièrement », que « les chômeurs vont sortir de cette nouvelle convention dans des conditions meilleures que le texte précédent » et qu'« on ne touche pas au Code du travail ». A partir de là, a-t-il ajouté, « le préjugé est favorable ». Pour M. Jospin, il s'agit de sortir en douceur d'une bagarre qui a duré sept mois et dont l'un des principaux résultats aura été de faire accepter le droit de regard de l'Etat sur la refondation sociale initiée par le Medef.

Ministres. Si vous prenez les trois nouveaux ministres, je crois qu'ils ont le talent, la capacité pour, non pas faire oublier, et même pas seulement remplacer, mais occuper pleinement leur place. Marylise Lebranchu est une femme juste. Elle est juste dans son ton, elle est juste

L'heure est donc à l'harmonie retrouvée. Le premier ministre a rendu un hommage appuyé à la CFDT, affichant sa volonté de mettre un terme à une période de vives tensions avec la centrale. « La CFDT a joué un rôle très positif » pour favoriser l'évolution des signataires, a-t-il indiqué. Quant aux organisations non-signataires, la CGT et FO qui, depuis le compromis politique passé entre M. Jospin et le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, ont quelques motifs d'amertume à l'encontre du gouvernement, elles n'ont pas été oubliées. « Par leurs remarques, leurs critiques, elles ont contribué à faire évoluer les choses », a déclaré M. Jospin.

BIENTÔT AU « JOURNAL OFFICIEL »

Vendredi, les signataires devaient déposer leur texte définitivement paraphé. L'absence de la CGT et de FO qui ont refusé de se rendre à la réunion paritaire convoquée la veille n'est plus considéré comme un obstacle. « On ne peut pas attendre indéfiniment », affirme l'entourage de M. Jospin, qui souligne que la procédure de concertation entre partenaires sociaux « a été respectée ». « L'Etat n'est intervenu dans ce dossier que parce que les partenaires sociaux intervenaient eux-mêmes dans le domaine législatif. Notre problème n'était pas d'ap-

paraître comme des étatistes. La perspective d'un décret n'était pas notre objectif », ajoute-t-on à Matignon.

Très vite, donc, un avis devrait être publié au *Journal officiel* afin que tout le monde puisse prendre connaissance du texte final. Puis le Conseil supérieur de l'emploi devrait être convoqué dans un délai de quinze jours. A cette occasion, les non-signataires pourront faire jouer leur droit d'opposition. Si tel était le cas, le gouvernement peut demander une instruction complémentaire de quinze jours, mais ce n'est pas une obligation.

Secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat se félicite, dans *Liberation* de vendredi, d'un « retour à la normale dans les relations » avec le gouvernement et invite les protagonistes à ne pas « s'enfermer dans l'amertume ». Pour Marc Blondel, qui n'exclut pas des initiatives communes avec la CGT, « le gouvernement fait de la Realpolitik ». « Le nondit de l'intervention du premier ministre, c'est les 20 milliards à 30 milliards de francs que va récupérer l'Etat. Avec la Corse, c'est la première grosse faute politique de M. Jospin », nous a déclaré le secrétaire général de FO. L'armistice s'annonce difficile.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

Nouveau moteur 2.2 dCi Common Rail® 130 Ch

RENault Espace

Bienvenue à bord de la nouvelle gamme Espace.

www.renault.fr



Les Verts mettent en garde contre « la tentation de l'immobilisme »

LES RESPONSABLES de la droite ont de nouveau critiqué « l'immobilisme » d'un premier ministre candidat inavoué, selon eux, à l'élection présidentielle, tout en dénonçant l'*« autosatisfaction »* dont M. Jospin aurait fait preuve sur TF 1. Interrogé sur RTL, vendredi 20 octobre, Jean-Louis Débré a ainsi affirmé que l'intervention de Lionel Jospin, « apparu comme un chroniqueur du cercle des amis disparus », a été « une belle opération politique destinée à semer l'illusion ». Selon le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, le chef du gouvernement « a élevé au rang de théorie politique l'immobilisme, l'ambiguïté, l'attentisme, parce qu'il prépare » l'élection présidentielle. La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, estime, dans un communiqué, que le premier ministre « n'a guère dû convaincre les Français ni de sa sincérité ni de son intérêt pour leurs problèmes quotidiens ».

« TRÈS MARKETING »

Dans un communiqué de leur club Dialogue et initiatives, Jean-Pierre Raffarin (DL), Jacques Barrot (UDF) et Dominique Perben (RPR) ont qualifié d'*« intervention très marketing »* la prestation de M. Jospin, qui, selon eux, a tenu un « discours racoleur ». Proches de Jacques Chirac, les trois anciens ministres ont jugé que le premier ministre avait fait preuve d'une « laborieuse autosatisfaction ». Il a manqué, selon eux, « de sincérité pour justifier un rafistolage contraint de son équipe ». « On cherche en

vain des perspectives et un nouveau souffle », ont-ils ajouté.

Le porte-parole de Démocratie libérale (DL), Claude Goasguen, a indiqué que M. Jospin « est de moins en moins premier ministre et de plus en plus candidat socialiste à l'élection présidentielle ». Durant son intervention télévisée, le chef du gouvernement « s'est montré très discret pour parler de l'état de santé de la famille socialiste, de Laurent, de Dominique et de Martine, et des autres », mais « il a montré beaucoup moins de facilité pour parler de ce qui intéresse la vie quotidienne des Français », a déclaré M. Goasguen dans un communiqué. Le président de l'UDF, François Bayrou, a affirmé pour sa part que le premier ministre avait « dit un gros mensonge » en évoquant une baisse des déficits. « Le déficit est à 186 milliards de francs, dont 25 à 30 milliards de francs de tricherie », a déclaré M. Bayrou, jeudi soir, devant des militants UDF rassemblés à Saint-Lô, dans la Manche.

Dans la majorité, les Verts ont également mis en garde M. Jospin en notant, par la voix de l'un de leurs porte-parole, Stéphane Poerain, que, s'il a « réaffirmé la démarche réformatrice du gouvernement », le premier ministre « ne devait pas donner l'impression de s'installer dans l'autosatisfaction ». « Le retour de la croissance accentue le risque de décrochage des couches les plus précaires », souligne M. Poerain, en ajoutant que les Verts demandent au gouvernement « de ne pas céder à la tentation de l'immobilisme ».

LE GOUVERNEMENT

Premier ministre : Lionel Jospin (PS)

MINISTRES

Economie, finances et industrie : Laurent Fabius (PS).
Emploi et solidarité : Elisabeth Guigou (PS).
Garde des sceaux, ministre de la justice : Marylise Lebranchu (PS).
Intérieur : Daniel Vaillant (PS).
Education nationale : Jack Lang (PS).
Affaires étrangères : Hubert Védrine (PS).
Défense : Alain Richard (PS).
Équipement, transports et logement : Jean-Claude Gayssot (PCF).
Culture et communication : Catherine Tasca (PS).
Agriculture et pêche : Jean Glavany (PS).
Aménagement du territoire et environnement : Dominique Voynet (Verts).
Relations avec le Parlement : Jean-Jack Queyranne (PS).
Fonction publique et réforme de l'Etat : Michel Sapin (PS).
Jeunesse et sports : Marie-George Buffet (PCF).
Recherche : Roger-Gérard Schwartzenberg (PRG).

MINISTRES DÉLÉGUÉS

Auprès du ministre des affaires étrangères : Pierre Moscovici (PS).
Auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité : Ségolène Royal (PS).
Auprès du ministre des affaires étrangères : Charles Josselin (PS).
Coopération et francophonie : Claude Bartolone (PS).
Auprès du ministre de l'éducation nationale : Jean-Luc Mélenchon (PS).

SECRÉTAIRES D'ÉTAT

Auprès du ministre de l'intérieur : Christian Paul (PS).
Auprès de la ministre de l'emploi et de la solidarité : Dominique Gillot (PS).
Droits des femmes et formation professionnelle : Nicole Péry (PS).
Economie solidaire : Guy Hascoët (Verts).
Auprès du ministre de l'équipement, des transports et du logement : Louis Besson (PS).
Logement : Michelle Demessine (PCF).
Auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie : François Huwart (PRG).
Commerce extérieur : François Parly (PS).
Budget : Florence Parly (PS).
PME, commerce, artisanat et consommation : François Patriat (PS).
Industrie : Christian Pierret (PS).
Auprès du ministre de la défense : Jean-Pierre Masseret (PS).
Anciens combattants : Jean-Pierre Masseret (PS).
Auprès de la ministre de la culture et de la communication : Michel Duffour (PCF).

La querelle de destin des « premiers ministrables » du PS

EN SE RÉJOUSSANT, jeudi 19 octobre, sur TF 1, de sa « chance formidable » d'*« avoir à gauche »*, et exclusivement au Parti socialiste, « des personnalités qui soient présidentiables », Lionel Jospin a pointé l'enjeu à peine subliminal du congrès du PS qui se tiendra à Grenoble, du 24 au 26 novembre. Le petit jeu n'est pas public mais il est dans toutes les têtes : qui sera le premier ministre de M. Jospin, s'il est élu, en 2002, président de la République ? Sur le mode affectif, le premier ministre a donné une première réponse : « Je pense qu'il y a des hommes et des femmes, il y a Martine [Aubry], mais il y a Elisabeth [Guigou], ou pourquoi pas Laurent [Fabius]... ». Dominique [Strauss-Kahn], peut-être, un jour, même s'il est un peu maltraité par un certain nombre d'imprudences. » Il a même parlé de l'élection de Mme Guigou... « à Matignon », au lieu d'Avignon.

Pour l'heure, Mme Aubry qui, a confirmé M. Jospin, « sera peut-être à la direction du Parti socialiste, aux côtés de François Hollande », est la

favorite. L'ancienne ministre se consacre désormais à sa campagne à Lille pour succéder à Pierre Mauroy. En cas de victoire, elle disposerait, surtout si elle est réélue députée en 2002, de trois cartes maîtresses pour Matignon. Son bilan d'abord, qui, avec les 35 heures, les emplois-jeunes et la couverture maladie universelle, lui vaut la « gratitude » de M. Jospin. Sa relation de confiance avec le premier ministre ensuite, qu'elle a fortifiée par une loyauté sans faille. Enfin, Mme Aubry, qui s'occupera, au secrétariat national du PS, du « projet » – un « travail collectif », précise M. Hollande –, aura contribué à un éventuel succès législatif.

Mme Guigou, cette « femme remarquable », pour M. Jospin, s'est aussi forgé un profil de « première ministrable ». Elle a conduit la réforme de la justice, même si elle reste inachevée. Sans avoir, auprès des militants, la même popularité que Mme Aubry, elle s'est fait une place au PS, notamment pendant la campagne européenne de 1999. Mais, pour rester dans la course,

elle doit encore relever deux défis. D'abord, réussir à s'imposer dans un domaine – les affaires sociales – où elle a été loin de convaincre ses propres amis quand elle l'avait en charge au secrétariat national du PS entre 1995 et 1997. A ce test s'en ajoute un autre : si elle est maire d'Avignon en 2001, elle devra démontrer sa capacité à cumuler cette fonction avec celle de numéro trois du gouvernement.

LES « POURQUOI PAS »

Même s'il est dans la case des « pourquoi pas », Laurent Fabius est aussi revenu dans la compétition. Sa nomination comme ministre de l'économie l'a remis en selle. Lui aussi pourra faire valoir qu'une victoire en 2002 sera due à la pertinence de sa politique économique « de l'emploi » et, d'abord, à la baisse des impôts. Mais le « loupé » provoqué par l'envolée des prix des carburants l'a desservi. Son handicap reste toutefois sa relation avec M. Jospin, plus sereine mais pas encore dénuée de suspicions.

Dans cette querelle de destins en

toile de fond du congrès, M. Strauss-Kahn, lâché par le PS au lendemain de l'affaire de la cassette enregistrée par Jean-Claude Méry, est le grand absent, condamné à traverser le désert pour une durée indéterminée. En revanche, M. Hollande, le plus jeune de la bande, non cité par M. Jospin, sans doute parce qu'il est candidat à un nouveau mandat jusqu'en 2003, fait figure d'*« outsider »*. Outre sa relation très privilégiée avec lui, il se souvient que M. Jospin aspirait à Matignon, après la réélection de François Mitterrand en 1988. A l'époque, M. Jospin jugeait qu'un septennat à la tête du PS valait une expérience ministérielle. Autre atout, il a obtenu l'aval de M. Jospin, qui s'était battu sur ce point contre M. Fabius en 1986, pour mener la campagne législative des socialistes en 2002. Si le calendrier n'est pas inversé et si le PS gagne les législatives, c'est Jacques Chirac qui tranchera cette querelle de destins... jusqu'à la présidentielle.

Michel Noblecourt

Dialogue avec Attika ou les e-motion de François Hollande

À L'HEURE de l'e-économie et de l'e-démocratie, les partis politiques font aussi l'apprentissage du e-débat sur Internet. Pour son prochain congrès, du 24 au 26 novembre à Grenoble, le Parti socialiste a donc mis sur son site – www.parti-socialiste.fr – les trois motions en compétition, celles du premier secrétaire, François Hollande, de la Gauche socialiste, et d'Henri Emmanuelli et Alain Vidalies. Les militants peuvent consulter ces documents avant de voter, traditionnellement et non électroniquement, à partir du 6 novembre. Rien que de très banal. Toutefois, M. Hollande a ouvert sur son propre site interactif – hollande-lamotion.net –, jeudi 19 octobre, le dialogue avec Attika, héroïne virtuelle de la Gauche socialiste. Après avoir retracé, sous forme de roman dans leur contribution, les émois militants de cette étudiante de vingt ans, *Sept jours dans la vie d'Attika*, Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon lui ont fait adresser, dans leur motion, sept lettres au premier secrétaire du PS.

Dans sa réponse, M. Hollande décèle dans l'e-motion de sa « chère Attika » « cette part de dialogue intime que nous entretenons avec nous-mêmes sur le sens que nous donnons chaque jour à notre action ». Il multiplie aussi les allusions à des personnalités bien réelles, du « gouvernement de Lionel », à « Jean-Luc » qui désormais « s'occupe » des bacs pro, à « Marie-Noëlle » [Liennemann] qui a la même vision pessimiste qu'Attika sur la croissance, ou à « Gwenegan » Bui, président du Mouvement des jeunes socialistes, qu'il veut lui présenter « puisqu'à te lire tu le cherches ! ».

CRÉATURE VIRTUELLE

A cette créature virtuelle qui « entre dans la vie, ballottée entre le désir de s'intégrer et la difficulté à trouver sa place », M. Hollande parle de « contrat d'autonomie » pour la jeunesse, réclame « une loi qui interdit le harcèlement moral », défend la justice fiscale en privilégiant la baisse des prélèvements indirects et salue le combat des associations pour la taxe Tobin qui

a fait « partager une problématique que Bercy aurait mis des siècles à rendre intelligible au commun des mortels ». « L'embellie est là, il faut que tout le monde en profite », plaide-t-il, se défendant de jargonner : « Je ne vais pas faire semblant « grave », même si je pourrais te dire que la politique me fait « kiffer », mais ce n'est pas mon vocabulaire, et je n'aime pas jouer au jeune, une fois franchie la limite d'âge. »

Le premier secrétaire du PS récuse le « simisme », en regrettant que « ceux au nom desquels tu parles désormais sont tentés d'y céder ». Mais, s'il se garde de gronder Attika, il lui reproche son discours européen ambigu : « Tu veux une Europe fédérale, mais dès que le gouvernement cherche une solution pacifique et originale pour sortir la Corse de sa situation, tu te dresses sur ton histoire de France et fait appel aux grands principes souverainistes. » Attika, qui n'est pas e-déléguée au e-congrès, n'a pas encore réagi.

M. N.

Mme Guigou admet l'existence d'un « débat » sur les 35 heures

À PEINE Martine Aubry a-t-elle tourné les talons que la question des 35 heures dans les PME revient avec insistance. Pour la nouvelle ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, il y a bien, en tout cas, « un débat sur ce sujet ». « Je crois aux 35 heures et ce n'est pas un hasard si quatre millions de salariés sont aux 35 heures et s'en félicitent (...). Mais je me sens la ministre des PME parce que ce sont elles qui créent des emplois », a-t-elle déclaré, jeudi 19 octobre, au micro d'Europe 1. Puis elle a ajouté qu'il allait falloir « les aider » et qu'elle prendrait « le temps de les consulter ».

Le même jour, le nouveau secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, François Patriat, a estimé, sur France 2, que le passage aux 35 heures dans les PME-PMI, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2002, « va beaucoup m'occuper dans les mois qui viennent ». « Le commerce et l'artisanat, les PME et PMI, qu'est-ce c'est si ce n'est pas le développement local ? Qu'est-ce que c'est si ce n'est pas l'emploi sur le territoire ? », a-t-il lancé. Ces préoccupations rejoignent celles du ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, qui a, le premier, exprimé son inquiétude sur les problèmes d'offre de l'économie française. A plusieurs reprises, il a laissé entendre qu'il faudrait assouplir la loi Aubry sur la réduction du temps de travail pour les PME qui connaissent des difficultés d'embauche (*Le Monde* du 19 octobre). Ce discours a ravi le Medef.

Hostile, depuis le premier jour, aux 35 heures, l'organisation patronale ne cesse, en effet, de réclamer un « moratoire » sur l'application de la loi, notamment sur le renchérissement progressif des heures supplémentaires. Selon le système transitoire prévu par la loi, la taxation de ces heures « sup » devrait passer de 10 à 25 % entre la 36^e et la 39^e à partir de 2001 pour les grandes entreprises, et du 1^{er} janvier 2003 pour celles qui emploient moins de vingt salariés. En échange, elles bénéficient toutes d'allégements de charges. Ce dispositif complexe, qui a nourri de gros débats lors de l'examen de la loi au Parlement, est censé per-

mettre aux entreprises de s'adapter en douceur à la nouvelle norme du temps de travail. Sans les heures supplémentaires, dont le contingent annuel est resté à 130 heures, les 35 heures n'ont aucune chance de devenir effectives.

SOUPLESSE DEMANDÉE PAR BERCY

« Aider » les PME, comme le suggère Mme Guigou, signifie-t-il modifier cet édifice, en agissant sur le calendrier du renchérissement des heures supplémentaires ou sur leur contingent annuel comme le réclament les entreprises ? Officiellement, pour le gouvernement, il ne saurait être

question de toucher à une loi aussi emblématique pour la gauche. Mais la revendication d'un besoin de « souplesse », à Bercy, laisse supposer le contraire. Interrogée sur le sujet, quelques jours avant son départ du gouvernement, Mme Aubry avait rejeté cette idée, en mettant en avant la proportion des petites entreprises qui ont devancé l'appel et font partie des 40 293 accords enregistrés depuis la première loi adoptée en juin 1998. « Il reste dans notre pays plus de deux millions de chômeurs », avait-elle répliqué, avant d'ajouter : « Dans quelques secteurs, c'est vrai, il existe des pénuries de main-d'œuvre. Mais ce

n'est pas avec les heures supplémentaires qu'on les aidera à régler ce problème mais plutôt avec la formation. » Pour l'ancienne ministre, ces pénuries relèvent de « causes différentes » et notamment du manque d'attractivité de certains secteurs, comme les métiers de bouche (boucherie, boulangerie...). « S'il y avait des problèmes concrets, je les aurais regardés. S'il y a des problèmes d'application, il faut les traiter. A condition, bien sûr, que cela ne change pas la loi », avait-elle indiqué le 11 octobre, lors d'une rencontre avec la presse.

I. M.

Fimalac

FITCH, filiale à 100 % de FIMALAC et n°3 mondial du secteur de la notation, vient d'annoncer, après son OPA réussie sur DUFF & PHELPS aux Etats-Unis en avril dernier, l'acquisition de BANKWATCH, société spécialisée dans la notation des banques et leader mondial dans ce domaine, filiale du groupe canadien THOMSON FINANCIAL.

L'opération, qui sera finalisée dès obtention des autorisations administratives, se traduira par un apport de BANKWATCH à FITCH, THOMSON FINANCIAL devant recevoir 3,43 % du capital de FITCH. L'alliance que nouent ainsi FIMALAC et le géant canadien de l'information financière permettra aux deux groupes d'envisager toutes les opportunités de collaboration dans le domaine de l'information financière et des développements sur INTERNET.

Cet apport confère à FITCH une valeur avant apport et hors dettes de 1,125 milliard de dollars, soit 8,550 milliards de francs (avec 1 \$ = 7,6 F). Cette valorisation correspond à un multiple de 16 appliquée à l'EBITDA prévisionnel de l'année 2000, en proforma intégrant DUFF & PHELPS sur 12 mois.

Cette valorisation de FITCH est très largement supérieure à celle qui avait été retenue pour la détermination de l'actif net réévalué de FIMALAC calculé au 31/12/1999, dont le montant total s'établissait à un niveau voisin de 10,1 milliards de francs : elle contribue à réévaluer ce montant d'environ 1,5 milliard de francs, soit de + 15 %, indépendamment de l'évolution de la valeur des autres filiales du Groupe.

Contacts presse : Véronique MORALI - Tél. 01.47.53.61.71

Image Sept : Anne-France MALRIEU - Tél. 01.53.70.74.70

Actionnaires et analystes financiers : Robert GIMENEZ - Tél. 01.47.53.61.68

Les députés de l'opposition participent à la réforme de la procédure budgétaire

La commission est présidée par Raymond Forni (PS)

L'IMPORTANCE de la réforme justifie sans doute la consistance de l'aréopage de députés chargé de son élaboration : cinquante-sept élus, pas un de moins ! Le président de l'Assemblée nationale a installé, jeudi 19 octobre, la commission spéciale qui devra rédiger la proposition de loi organique modifiant l'ordonnance du 2 janvier 1959 sur l'examen et le suivi du budget – un texte qui prive le Parlement de tout véritable pouvoir de contrôle sur les finances publiques. Le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni (PS), présidera cette commission.

Pour une réforme qui nécessite un vote conforme des députés et des sénateurs, M. Forni souhaite parvenir à un « *texte de consensus* » sur la base de la proposition de loi déposée le 11 juillet par M. Migaud. Le contexte politique, marqué par des tensions dans la cohabitation, s'y prête-t-il ? « Ce n'est pas une affaire droite-gauche, rétorque-t-il. Nous travaillons pour une réforme qui se mettra vraiment en place en 2002. On ne peut continuer plus longtemps cette mascarade de discussion sur le bud-

Jean-Michel Bezat

get ! »

M. Forni ne sous-estime pas, pour autant, le risque d'une « *surencore* » de la droite, ni d'éventuelles réticences de Bercy, « la citadelle peut-être la plus difficile à prendre », malgré l'engagement de Laurent Fabius en faveur de la réforme.

ÉQUILIBRE POLITIQUE

Lionel Jospin a fait d'un accord Assemblée-Sénat la condition de la poursuite de la réforme. En attendant, la commission spéciale respecte un équilibre politique : le RPR a accepté une des vice-présidences, confiée à Philippe Aubranger (Yonne), la seconde a été donnée à Jacques Brunhes (PCF, Hauts-de-Seine). Les postes de secrétaires ont été attribués à Jean-Jacques Jegou (UDF) et Guy Langagne (RCV) et trois « membres associés » complètent le bureau : François Goulard (DL), Henri Emmanuelli (PS), président de la commission des finances, et Bernard Roman (PS), son homologue de la commission des lois.

Jean-Michel Bezat

Le volet recettes du projet de loi de finances pour 2001 a donné lieu à des ajustements, jeudi 19 octobre, à l'Assemblée nationale. Christian

LA DISCUSSION des lois de finances à l'Assemblée nationale réserve toujours son lot de marchandages entre les différents groupes politiques. Des petits et des gros. Des vrais et des faux. Jeudi 19 octobre, alors que les députés continuaient l'examen du projet de budget pour 2001, le gouvernement et les élus ont décliné tous les styles en matière.

Il fallait déjà faire passer la « pilule » de la baisse de l'impôt sur le revenu, notamment du taux marginal de 54 %, aux communistes, qui ont voté contre (*Le Monde* du 20 octobre). C'est dans cet esprit que les députés ont adopté, jeudi, deux amendements qui visent à alourdir l'imposition des revenus les plus élevés. Le premier concerne la suppression de l'abattement de 8 000 francs (16 000 francs pour un couple) dont bénéficient, au même titre que les autres contribuables, les foyers fiscaux qui sont assujettis au taux marginal de 54 %. Cette mesure, qui s'appliquera à 60 000 personnes, représente un gain de 500 millions de francs pour

Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, s'est montré soucieux de ménager le groupe communiste, notamment sur l'imposition des hauts revenus.

En revanche, il demandera une nouvelle délibération sur la taxation des œuvres d'art, objet d'un amendement du PCF voté par la gauche.

d'Etat a validé la revalorisation du barème de l'ISF. Le conseil des ministres aussi. M. Pierret s'en remet à la sagesse du Parlement sur un amendement aussi symbolique. Tout cela montre l'incohérence actuelle de la majorité. Tout ça, pour que le PC s'abstienne sur le vote final du budget ! », a fustigé Charles de Courson (UDF, Marne).

Sur l'ISF, les communistes ont, en apparence, remporté une autre victoire, l'intégration dans l'assiette de l'ISF des œuvres d'art ; mais tout le monde sait, à commencer par les communistes, que cet amendement sera remis en question par le gouvernement en seconde délibération. Cela avait été le cas, déjà, en 1998 et en 1999.

DE LA FAMILLE DES PICASSO

« Nous sommes de la famille des Picasso et des Paul Eluard. Vous ne devriez jamais l'oublier ! », a lancé Jean-Pierre Brard (appartenant au PCF, Seine-Saint-Denis) à l'opposition, qui l'accusait de vouloir déstabiliser le marché de l'art en France. « D'ailleurs, notre amendement est plus culturel que fiscal », a poursuivi M. Brard : il rapporterait une somme modique à l'Etat – moins de 200 millions de francs – et ne concerne ni les œuvres des artistes encore en vie ni celles qui feront l'objet d'une exposition publique. M. Pierret a exprimé son désaccord. « Tous les collectionneurs ne sont pas des spéculateurs », a-t-il dit, avant d'évoquer les conséquences négatives qu'aurait pour le patrimoine français une telle mesure et le risque qu'elle ferait courir à l'emploi, arguant que « le marché de l'art français procure du travail à cent mille personnes ».

Le débat qui a accompagné l'adoption par les députés de la proposition du gouvernement de supprimer la vignette automobile pour les véhicules particuliers a également permis aux communistes quelques petites concessions, qui ont d'ailleurs provoqué une certaine ironie de la part de M. Pierret, même s'il a soutenu leur adoption : l'extension de la mesure aux associations loi 1901 et aux syndicats.

« Il s'agit là d'un vrai progrès fiscal, dont je veux féliciter le groupe communiste. D'autant que les fondations et les congrégations religieuses seront également exonérées... », a-t-il lancé. Rires dans l'hémicycle. De manière plus sérieuse, les députés ont obtenu que l'exonération de la vignette profite également aux véhicules utilitaires de moins de 2 tonnes détenus par les particuliers. Objectif : ne pas léser les artisans, commerçants et agriculteurs. L'opposition, qui s'est partagée au moment du vote entre le contre et l'abstention, a dénoncé le caractère inégalitaire de la mesure. « La gauche caviar supprime la vignette pour aider Eddy Barclay, qui a des grosses voitures », a provoqué M. de Courson. Elle a surtout regretté la perte d'autonomie financière supplémentaire que la suppression de la vignette allait occasionner pour les collectivités locales, après les baisses de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle ou encore des droits de mutation. « En deux ans, nous sommes passés d'une autonomie fiscale réelle, avec plus de la moitié des recettes des collectivités locales ne dépendant pas de l'Etat, à un système de dépendance, avec un taux d'autonomie aujourd'hui inférieur à 40 % », a développé Gilles Carrez (RPR, Val-de-Marne).

Les Verts, qui ont voté contre la baisse de l'impôt sur le revenu et contre la suppression de la vignette automobile, ont obtenu beaucoup moins de concessions que leurs collègues communistes. Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise) a défendu, en vain, une série d'amendements visant à favoriser l'investissement dans l'économie solidaire. M. Pierret s'est toutefois dit favorable à « une mesure ciblée » qui sera « accueillie avec bienveillance » lors de la discussion du projet de loi sur l'épargne salariale, adopté en première lecture, par l'Assemblée nationale, le 4 octobre (*Le Monde* du 6 octobre). Les Verts s'étaient absents, jugeant insuffisant le volet relatif à l'économie solidaire.

Clarisse Fabre et Virginie Malingre

ACCÉDEZ LIBREMENT AUX RICHESSES DE DEMAIN

Depuis le premier jour, nous avons toujours dit que notre projet est un projet d'avenir. Que les formidables progrès qu'apporte l'Internet n'ont de sens que si le Net est accessible au plus grand nombre.

Depuis le premier jour, nous avons exposé notre modèle économique basé sur les revenus liés aux télécoms, à la publicité et aux services, et dont la rentabilité est programmée pour la fin de l'année 2002.

Depuis le premier jour, nous avons annoncé que notre ambition était d'offrir les meilleurs services aux internautes, et pour cela nous avons construit un véritable groupe en intégrant un opérateur télécom, un moteur de recherche, un site de communauté, un comparateur de prix et de nombreux autres sites.

Depuis le premier jour nous tenons nos promesses : Liberty Surf est aujourd'hui le 2^e fournisseur d'accès à Internet français avec 1 500 000 abonnés en France, un média puissant avec 200 millions de pages vues, un opérateur télécom en pleine expansion avec 320 millions de minutes de téléphone consommées en septembre en Europe. Mais plus encore, Liberty Surf est aujourd'hui un groupe solide avec, au 30 juin 2000, plus de 2,3 milliards de francs de trésorerie, de quoi assurer sereinement son développement.

Liberty Group

ON OFF

Le gouvernement ménage le Parti communiste dans l'examen du projet de budget 2001

Le rendement de l'impôt sur la fortune est alourdi de 170 millions de francs

l'Etat. Jean-Jacques Jegou (UDF, Val-de-Marne) a dénoncé les « discussions de marchands de tapis » au sein de la majorité, avant d'ajouter que cette mesure allait « pénaliser » la place financière de Paris.

Les communistes ont obtenu aussi que le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ne soit pas revalorisé, comme cela avait déjà été le cas en 1999. Gain pour l'Etat : 170 millions de francs. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, qui défend le projet de loi de finances pour le gouvernement, ne s'est pas opposé à cette mesure, même si son argumentation visait à la contester. Le barème de l'ISF « devrait être revalorisé comme tous les autres barèmes d'imposition », car « c'est un facteur d'équilibre », a-t-il lancé, d'autant plus que « le rendement de l'ISF n'a cessé de croître ces dernières années », passant de 10 milliards de francs en 1997 à 15,3 milliards de francs en 2000. « Pour qu'un impôt soit légitime, il ne faut pas lui faire subir de modifications importantes », estime le secrétaire d'Etat. « Le Conseil

d'Etat a validé la revalorisation du barème de l'ISF. Le conseil des ministres aussi. M. Pierret s'en remet à la sagesse du Parlement sur un amendement aussi symbolique. Tout cela montre l'incohérence actuelle de la majorité. Tout ça, pour que le PC s'abstienne sur le vote final du budget ! », a fustigé Charles de Courson (UDF, Marne).

Sur l'ISF, les communistes ont, en apparence, remporté une autre victoire, l'intégration dans l'assiette de l'ISF des œuvres d'art ; mais tout le monde sait, à commencer par les communistes, que cet amendement sera remis en question par le gouvernement en seconde délibération. Cela avait été le cas, déjà, en 1998 et en 1999.

Didier Migaud renonce à l'attribution d'une cinquième licence UMTS

LAURENT FABIUS y tenait : toutes les polémiques que pourrait susciter son projet de budget pour 2001 devaient être enterrées avant que celui-ci arrive à l'Assemblée nationale. De ce point de vue, il a parfaitement réussi son coup. Même la baisse du taux supérieur de l'impôt sur le revenu, qui avait à son annonce suscité des contestations à gauche, a été adoptée sans difficulté majeure.

Il y a toutefois une polémique que le ministre de l'économie et des finances avait envie de susciter : celle sur le nombre de licences de téléphones mobiles de troisième génération (UMTS) qui doivent être attribuées dans les prochains mois, pour une mise en œuvre de ces nouveaux services de télécommunications au 1^{er} janvier 2002. Seulement voilà : en prendre l'initiative, c'était revenir sur une décision arrêtée en juin, après des négociations difficiles avec les industriels et avec l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) ; l'Etat a alors fixé à quatre le nombre de licences UMTS accordées pour quinze ans

DÉPÈCHES

■ PARIS : Philippe Séguin a confirmé qu'il ne confierait aucune tête de liste à des élus mis en examen. Le candidat à la Mairie de Paris, qui s'exprimait sur France 3, jeudi 19 octobre a toutefois ajouté que des personnes mises en examen, « qui bénéficient de la présomption d'innocence », pourraient figurer sur les listes RPR-DL-UDF.

■ SÉNAT : Hélène Luc, sénatrice du Val-de-Marne, devrait annoncer sa décision de quitter la présidence de son groupe Communiste républicain et citoyen (CRC). Nicole Borvo, sénatrice de Paris, devrait proposer sa candidature avec le soutien de Robert Hue.

■ ÉCONOMIE : la production industrielle a augmenté de 1,6 % en juillet-août, après avoir fléchi de 0,4 % en juin, tandis que la production manufacturière (hors énergie et agro-alimentaire) s'est accrue de 1,8 % durant ces deux mois, après une baisse de 0,8 %, selon les données publiées, le 20 octobre, par l'Insee.

V. Ma.

JUSTICE La cour d'assises de Paris a commencé d'examiner, jeudi 19 octobre, une affaire de viol sur une enfant de onze ans commis en Thaïlande en 1994 par un Français.

La cassette vidéo témoignant des faits avait été saisie par la justice suisse. ● LA JEUNE VICTIME, que la police thaïlandaise a retrouvée, et que l'Unicef a prise en charge, a

témoigné à huis clos. ● PLUSIEURS ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENFANCE se sont portées parties civiles et souhaitent faire de ce procès un exemple en matière de

lutte contre le tourisme sexuel. ● L'ACCUSÉ, qui reconnaît avoir « dépassé les choses acceptables », présente sa comparution comme une étape de son « chemin

de rédemption ». ● LA COOPÉRATION POLICIERE entre les pays concernés se heurte à de nombreux obstacles en dépit de la pression des associations.

La cour d'assises de Paris évalue le repentir d'un « touriste sexuel »

Au cours d'un voyage en Thaïlande en 1994, l'accusé avait payé une fellation pratiquée par une fillette de onze ans. La vidéo de la scène avait été retrouvée. Aujourd'hui, il dit chercher la voie de la « rédemption ». La victime, prise en charge par l'Unicef, a témoigné à huis clos

EST-CE ce « chemin de vérité », comme il l'énonce, ce « chemin de rédemption », comme il le perçoit, qui incessamment lui noue la gorge. Amnon Chemouil, quarante-huit ans, parle à ses juges comme un homme qui cherche à pouvoir à travers eux, un jour, faire face de nouveau à son image, sans honte, dans une glace. « Ce que vous allez me donner, leur dit-il, dans une assertion potentiellement paradoxale, va me libérer. »

La loi du 17 juin 1998

Le viol sur mineure perpétré en Thaïlande jugé à Paris constitue, semble-t-il, une première en matière de « tourisme sexuel ». Ce cas est cependant moins directement lié au renforcement de la législation ces dernières années qu'à une réelle prise de conscience de la gravité de ce type d'affaire et à la possibilité matérielle d'aboutir à un procès. Le principe selon lequel « la loi pénale française est applicable à tout crime [donc au viol] commis par un Français hors du territoire de la République » est un principe bien antérieur au code pénal de 1994.

En revanche, en ce qui concerne les délits qui sont jugés par un tribunal correctionnel, l'arsenal juridique s'est effectivement étendu. La loi du 17 juin 1998, par exemple, permet de poursuivre des Français pour des agressions sexuelles commises à l'étranger, même si les faits ne sont pas punis par la législation du pays où ils ont été commis, ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une plainte de la victime ou d'une dénonciation officielle du pays concerné – conditions requises pour les autres types de délits.

comme tant d'autres de même nature jugés par les cours d'assises, que les bruissements intimes des huis clos totaux s'il ne s'était agi, pour avoir été commis à l'étranger, d'un crime particulier, de ces affaires qui cristallisent, bien au-delà d'elles-mêmes, un fait de société. La présence de plusieurs organismes et associations de protection

un policier. Dès lors, son passeport portera mention de voyages annuels le transportant vers les jeunes femmes prostituées. En 1994, Viktor Michel, un Suisse aux tendances pédophiles, lui a proposé de le mettre en contact avec une enfant. « J'ai refusé plusieurs fois, puis je me suis laissé tenter par la curiosité. »

La mobilisation internationale reste inégale

DEPUIS 1996, lorsque se tint à Stockholm le premier congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, à l'initiative notamment du groupe de pression international Ecpat (End Child Prostitution in Asian Tourism), les réunions internationales se succèdent : pour inciter les gouvernements à renforcer leurs dispositifs législatifs ou pour favoriser la coopération policière entre les pays concernés par les flux du « tourisme sexuel ». Les spécialistes scindent cette « clientèle » en deux populations distinctes : les pédophiles d'un côté, les touristes sexuels occasionnels de l'autre.

Cependant, les grands principes ont du mal à résister à certaines réalités locales. Ainsi, lorsque les policiers français se rendirent en Thaïlande pour compléter leur enquête et retrouver la victime des faits commis par Amnon Chemouil, ceux-ci constatèrent « le peu d'acharnement particulier » de leurs homologues thaïlandais à opérer sur le terrain.

« UNE DOUBLE FACETTE »

« Nous avions pris soin en partant de mettre en avant l'impact médiatique de l'affaire et indiqué qu'il serait nécessaire de parvenir à identifier la victime », a indiqué à la barre Philippe Colin, membre de la brigade de protection des mineurs. Ce qui fut fait postérieurement au renvoi de l'accusé devant les assises, grâce à une association de protection de l'enfance locale, donc après l'instruction. Une démarche qui suscite des réserves de la part de la défense. Identifiée, la tante de la victime, qui monnaya pourtant la participation de sa petite nièce aux faits constitutifs de viol, ne fit l'objet d'aucune poursuite en Thaïlande.

J.-M. Dy.

Rencontre dans un bar. Une jeune femme – « tante » ou « grande sœur » – a annoncé les tarifs, suivant les prestations. Une chambre d'hôtel. « Là, je me suis retrouvé en face de la "tante", de la petite et Michel. Je ne pouvais dire non. C'était de la lâcheté. J'ai demandé le minimum, une fellation. La "tante" était allongée sur le canapé, elle mimait ce qu'elle voulait que je fasse pour obtenir plus d'argent. Je ne voulais pas. Et je suis descendu en enfer. Je n'arrive pas à vous expliquer. Ça fait des années que j'essaie de comprendre. J'ai fourni ma déviance à des gens qui l'ont exploitée. »

Finalement, la « tante » a reçu l'équivalent de 125 francs et la fillette de onze ans environ 21 francs. « C'est pas cher », lâche le président Jean-Pierre Getti. « Dans le contexte de Pattaya, j'étais ailleurs, tente d'expliquer l'accusé. J'ai dépassé les

chooses acceptables. » Au début, Amnon Chemouil pensait avoir affaire à une « professionnelle ». L'idée a passé. « Je sais maintenant que ma seule présence, pour cette enfant, était une contrainte. » Et parlant de la victime : « Aujourd'hui, je lui prendrais la main pour lui faire vivre sa vie d'enfant et non pas lui faire vivre ce côté ordurier que j'ai eu. » La scène a été filmée par le Suisse. « Un souvenir », explique l'accusé, avec dégoût sur lui-même. Saisie par la justice helvète, cette cassette a été transmise à la police française.

« UNE EXPÉRIENCE UNIQUE »
A huis clos, la cour d'assises la projette, après avoir entendu, également à huis clos, la jeune fille victime, que la police thaïlandaise a fini par retrouver (*lire ci-dessous*). De cette jeune fille, que l'Unicef a prise en charge, une responsable d'asso-

ciation thaïlandaise dit à la barre qu'elle vivait avec sa grand-mère sans ressources, que ses parents étaient séparés, qu'elle n'allait plus à l'école, que c'était la première fois qu'on abusait d'elle sexuellement. « Elle avait honte. Sa vie n'a plus de sens, pour elle, depuis. »

Lorsqu'il a été arrêté, Amnon Chemouil n'a rien nié de ce qu'il a décrit comme « une expérience unique ». Parmi les 96 cassettes pornographiques retrouvées à son domicile, hormis une copie de la cassette suisse, aucune ne présentait de caractère illégal. Après huit mois de détention provisoire, il a été placé sous contrôle judiciaire. Il suit, depuis, une psychothérapie.

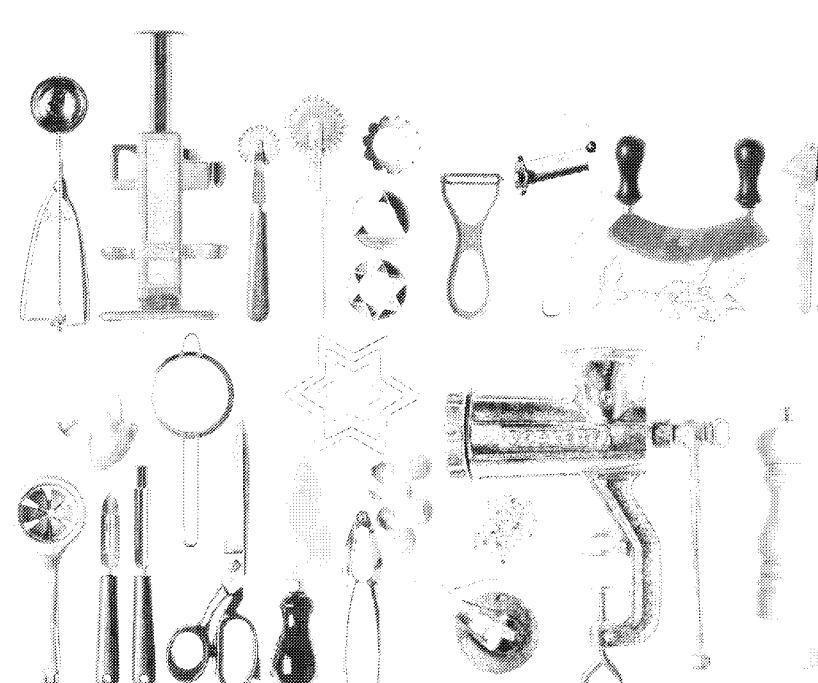
Le psychiatre a noté, chez lui, une propension à commettre, sous l'impulsivité, certains actes irréfléchis. Dans son enfance, passée en Algérie, on trouve trace de viols qu'il a subis lorsqu'il avait sept ans

par un voisin adolescent. Un avocat d'une association de protection de l'enfance suggère qu'il s'agit là d'un mensonge. Présente dans la salle et invitée à témoigner, la mère d'Amnon Chemouil confirme : « Il ne fallait pas en parler parce que son père était gendarme. C'était un déshonneur. » L'enquête de personnalité propose : si, à l'inverse de son entourage, l'accusé ne s'accorde aucune indulgence, c'est qu'il souhaite aussi « payer » pour la maltraitance qu'il a subie et qui n'a jamais été réparée.

A ses proches, son entourage professionnel, Amnon Chemouil a dit dès sa sortie de prison les faits pour lesquels il était poursuivi. Il a souhaité que personne ne témoigne pour lui. « Cet acte, dit-il, ne doit salir que moi et personne d'autre. »

Jean-Michel Dumay

Puisque nous quittons l'ère industrielle, pourquoi en garder les recettes ?



Inventer sans cesse de nouveaux produits ne suffit plus. C'est la qualité de la relation qui fait la différence dans le marketing.

Relation avec les clients, relation entre les acteurs de l'entreprise.

Les 5 500 collaborateurs d'Unilog aident vos équipes à mieux comprendre et approfondir cette relation pour obtenir l'implication de chacun dans tous vos projets.

Unilog Management met l'esprit de progrès et l'engagement de ses 500 consultants en management au service de la performance de votre activité. Conduite du changement, intégration de progiciels, stratégie e-business... nous ne vous imposons pas des solutions, nous construisons la vôtre.

A problèmes uniques, solutions uniques.

Les anciens skinheads du Havre font bloc avec leurs deux amis accusés de meurtre

Seul un d'entre eux confirme son témoignage de l'époque

Devant les assises de Seine-Maritime, le président Bernard Messias a tenté, jeudi 19 octobre, de fissurer le mur de silence érigé autour de Joël Giraud et Régis Ker-

huel, deux anciens skinheads accusés d'avoir tué par empoisonnement un Mauricien en 1990. Seul un ancien crâne-rasé persiste à raconter la soirée meurtrière.

ROUEN

de notre envoyée spéciale

Le ton est monté à la cour d'assises de Seine-Maritime. Une guerre déclarée aux faux témoignages. Dans le procès où deux anciens skinheads, Joël Giraud et Régis Kerhuel, sont accusés d'avoir tué par empoisonnement un jeune Mauricien en lui faisant avaler de force un mélange toxique, l'audition des témoins est particulièrement épiqueuse. Car de ce crime, qui remonte à dix ans, il n'y a aucune preuve. Les témoins directs se sont tous rétractés après avoir accusé leurs deux ex-chefs de bande. Seul persiste Michel Huquet, ancien skin, lui aussi, qui a relancé l'enquête sept ans plus tard en révélant à la police ce à quoi il avait assisté, ce 18 juin 1990. La cour l'a déjà entendu, plus vrai que nature, décidé à « tout déballer ». La bande de skins l'avait laissé avec son copain « Cafard » au bar La Bodega, sur la plage du Havre. Il n'a rien vu, que le départ et le retour de la « ratonnade ». Giraud disant : « On va casser du boucage », puis : « On s'est bien mariés, il a bien picolé celui-là avant de faire trempe ». Entre-temps, trois d'entre eux étaient allés chercher « un petit sac » dans la voiture de Kerhuel.

Elodie Lagarde est à la barre. Aujourd'hui titulaire d'un DEA en géopolitique, elle avait quinze ans au moment des faits. Une photo de l'époque la montre en uniforme nazi, tenant le bras. Lors de ses premières déclarations à la police, le 11 juin 1998, elle avait raconté en détails l'agression de James Dindoyal, « une altercation avec un boucage ». Giraud, Kerhuel et « un troisième » étaient allés chercher une canette de bière ouverte qu'ils lui avaient fait boire avant de le jeter à la mer. Cinq mois plus tard, comme les autres témoins, elle se rétracte. Les policiers avaient fait « pression » sur elle.

Tous affirment que leurs premières dépositions leur ont été imposées par les policiers

Le président Bernard Messias s'énerve. « Vous mentez ! », crie-t-il à plusieurs reprises. Elodie Lagarde reste plus de quatre heures à la barre. Celle qui céda aux « pressions » lors des gardes à vue de deux heures ne flétrit pas d'un iota. « Qu'est-ce qu'un boucage ? », lui demande le président. « Un abrégé de bougnoule et macaque », répond-elle sans sourciller, ajoutant que c'est « le policier » qui lui avait soufflé le mot. « Je ne connaissais pas l'expression », réplique celui-ci. « Notez », ordonne le président à la greffière, tout en menaçant la jeune femme de la poursuivre

Marion Van Renterghem

pour faux témoignage. Sur la question du « boucage », Elodie lâche prise. Sur le reste, elle nie. Elle parlait « d'une soirée de ce genre », pas de celle du 18 juin dont elle dit ne rien savoir. « Parce qu'on se payait régulièrement des boucages ? », demande le président. Kerhuel vient à la rescouf : « Ça arrivait, quand quelqu'un passait, de lui mettre une danse, histoire qu'il comprenne que ici c'est chez nous et qu'il n'a rien à faire là. » « Et s'il était bronzé... », avait dit Elodie.

Le procès prend une allure d'enquête de police. Comme pour reconstituer les gardes à vue, les policiers sont confrontés aux témoins à la barre. Ceux-ci ne savent pas, n'étaient pas là, ne se souviennent plus, étaient « tellement bousculés ». Et observent une même ligne de défense : leurs premières dépositions accusant Kerhuel et Giraud, pourtant différentes sur bien des détails, leur ont été imposées par les policiers. « S'il y a eu pressions, c'est plutôt par ses anciens camarades du milieu skinhead », affirme un capitaine de police. « C'est vrai que j'ai craint quelque chose, peut-être des représailles », avoue Cédric Haudebout, l'un des témoins à s'être rétractés. « Comment les policiers auraient-ils pu vous faire dire des choses qu'ils ne savaient pas eux-mêmes ? », insiste le président. « J'ai tout inventé », s'entête Cédric. « Comment faites-vous pour décrire si justement la victime ? » « Le hasard ». « Vous devriez écrire un livre », conclut le président Messias.

Marion Van Renterghem

PROXÉNÉTISME GÉNÉRALISÉ

Si les filles lyonnaises, dont la plupart approchent l'âge légal de la retraite, réagissent à cette concurrence sauvage venue principalement du Kosovo, d'Albanie ou de Moldavie, leur inquiétude concerne aussi leur propre statut. La plupart ont participé en 1975 à l'occupation de l'église Saint-Nizier, qui leur avait permis d'acquérir leur indépendance. Vingt-cinq ans après, elles redoutent un retour au proxénétisme généralisé.

Le commissaire Muller démonte la défense des frères Jourdain

Devant les assises du Pas-de-Calais, le policier a tenté d'établir la complicité des deux frères, mais aussi leur prémeditation dans l'enlèvement et le meurtre de quatre jeunes filles

SAINT-OMER

de notre envoyé spécial

Pour le commissaire Romuald Muller, chef de la brigade criminelle du SRPJ de Lille, la culpabilité des frères Jourdain dans l'assassinat de quatre jeunes filles, le 11 février 1997, ne fait aucun doute. Au cours de cette nuit d'horreur, les adolescentes ont été enlevées, violemment frappées puis étranglées avant d'être enterrées dans une fosse de 3 m³ creusée dans une dune de Saint-Cécile plage. Trois d'entre elles ont également été violées. Le policier est venu, jeudi 19 octobre, devant la cour d'assises du Pas-de-Calais faire état de ses convictions dans une affaire où chacun des accusés se renvoie la balle (*Le Monde* du 19 octobre). Jean-Louis, l'aîné, reconnaît une partie des faits, mais réfute toute participation aux actes criminels. Son frère, Jean-Michel, nie toute implication de quelque nature que ce soit.

« Nous ne croyons pas à la thèse du blockhaus », lance M. Muller. Selon cette thèse, livrée par Jean-Louis Jourdain, les quatre adolescentes auraient été emmenées dans un blockhaus proche de la plage. Puis, une à une, elles seraient reparties avec Jean-Michel Jourdain, le frère cadet, qui aurait, seul, commis les actes de viols et d'assassinats. Mais les déguisements des jeunes filles, qui rentraient d'un carnaval au moment de leur enlèvement, « n'ont pas été décharrés », alors que l'étroit chemin qui mène au blockhaus est encombré de fils barbelés, souligne le policier. « On aurait retrouvé du sable dans les vêtements, les chaussures et les sous-vêtements », insiste-t-il.

Les faits criminels se seraient en réalité déroulés dans le fourgon de Jean-Michel Jourdain, à en croire Romuald Muller. C'est là que les jeunes filles auraient été violées. « Le voyage jusqu'à la plage a duré vingt minutes, rappelle-t-il. Elles ont eu le temps de s'affoler. Il y a sans doute eu des affrontements à l'arrière du véhicule, comme le démontre la présence d'une boucle d'oreille appartenant à l'une des victimes. L'acquisition de ce camion [quelques jours avant les faits], c'est comme l'acquisition d'une arme pour quelqu'un qui va commettre un braquage. C'est l'arme utile, un endroit clos, discret, mobile, une sorte d'instrument de travail. »

« COMPLÉMENTAIRES »

S'il admet que Jean-Louis Jourdain était dans une situation de « dominé » par rapport à Jean-Michel, le policier n'en croit pas moins que les deux hommes ont le même degré de responsabilité. « Jean-Louis utilise la force, l'aplomb, les qualités d'organisation de son frère pour assouvir ses pulsions criminelles, ils sont complémentaires », assure M. Muller. Après s'être débarrassés de leurs trois premières victimes, ils se sont acharnés sur la quatrième qui a été massacrée sexuellement. Persuadé que les deux frères ont agi en « coaction », le policier est également convaincu qu'ils ont préparé leurs actes. « Il y a clairement une préparation, une volonté commune. Aucun des deux n'aurait pu violer et tuer seul », indique-t-il avant de lâcher : « Ils étaient en chasse. » A l'appui de sa démonstration, Romuald Muller rappelle que deux jours avant les

faits, une autre jeune fille, importunée à Berck par le chauffeur d'un camion qu'elle identifiera plus tard comme étant Jean-Michel Jourdain, « est passée tout près d'une fin tragique ».

Mercredi 18 octobre, René Briois, boucher de profession, et son épouse, étaient eux aussi venus témoigner à la barre de la cour d'assises, dans une atmosphère malsaine, du comportement suspect des Jourdain. Les Briois étaient dans leur voiture au Portel lors du carnaval quand ils ont remarqué derrière eux un fourgon et ses passagers « qui ressemblaient à des gens du voyage ». Intrigués, ils ont relevé le numéro d'immatriculation et demandé à l'un de leurs enfants, qui allait uriner contre le mur de l'église, de regarder discrètement ce que faisaient les deux hommes. « Ils surveillaient tout alors on a décidé à notre tour de les surveiller », a expliqué avec fierté, René Briois. « Ils m'ont parlé bizarre, je me suis dit qu'ils étaient là pour faire quelque chose de drôle. C'est un don, c'est plus fort que moi, c'est dans ma nature, j'adore surveiller, je remarque les suspects, je suis attentif à tout, d'ailleurs je suis président du comité des fêtes. » Malheureusement, ce soir-là, faute d'avoir trouvé une patrouille de police pour prendre le relais, les époux Briois abandonneront leur surveillance à une heure du matin. « Ma fille était fatiguée et elle m'a rappelé que le lendemain il y avait école, alors on est rentré », a indiqué, dépitée, l'épouse du boucher.

Acacio Pereira

Les prostituées lyonnaises s'inquiètent des « filles de l'Est »

LYON

de notre correspondante

Valérie, Gloria et les autres alertent les autorités sur certaines dérives du plus vieux métier du monde... Pour la deuxième fois en un an, une dizaine de prostituées lyonnaises ont dénoncé, mercredi 18 octobre, la situation « dramatique des cinq cents filles de l'agglomération », mais aussi de l'ensemble de la France, face à « l'invasion des filles de l'Est ». Elles ont écrit au premier ministre, au ministère de l'intérieur, au préfet du Rhône et au procureur de la République.

Les prostituées en appellent à leur diligence pour régler la circulation sur les trottoirs : depuis deux ans, selon elles, de nombreuses femmes des pays de l'Est, jeunes, belles et franchement dévêtues, sont déposées dès potron minet par des souteneurs le long des quais du Rhône et de la Saône, sous les fenêtres de la gendarmerie, ainsi que dans les beaux quartiers. « Elles font stopper les véhicules des clients sur les bandes d'arrêt d'urgence au mépris de toute sécurité. » « Est-ce possible qu'une ville comme Lyon devienne le noyau de la prostitution ? », demandent ces dames, avec des accents protectionnistes, en déplorant que « cet argent gagné sur notre territoire part à l'étranger, exonéré d'impôts ».

PROXÉNÉTISME GÉNÉRALISÉ

Si les filles lyonnaises, dont la plupart approchent l'âge légal de la retraite, réagissent à cette concurrence sauvage venue principalement du Kosovo, d'Albanie ou de Moldavie, leur inquiétude concerne aussi leur propre statut. La plupart ont participé en 1975 à l'occupation de l'église Saint-Nizier, qui leur avait permis d'acquérir leur indépendance. Vingt-cinq ans après, elles redoutent un retour au proxénétisme généralisé.

En 1999, Valérie s'était fait violemment agressée par « quatre brutes » qui voulaient récupérer son territoire pour leurs filles de l'Est. « Ces femmes sont des victimes, dit-elle. On leur a fait miroiter une place de serveuse ou d'aide aux personnes âgées, puis on les a jetées à la rue. »

Les associations d'aide et d'insertion confirment la réalité de cette prostitution dirigée par des souteneurs. « Ce sont généralement de très jeunes femmes, parfois mineures, placées par la mafia albanaise. Elles transiennent par l'Italie, puis demandent en France l'asile territorial », confie Jean-Claude Jolly, de l'Amicale du Nid. Si les prostituées lyonnaises n'ont pas écrit aux candidats à la mairie, la question n'échappe pas au débat politique à l'approche des élections municipales. Christian Philip, le premier adjoint (UDF), reconnaît que la mairie n'a aucun pouvoir en la matière. « Nous sommes intervenus auprès du préfet, nous le referons lors du prochain comité local de sécurité, explique l'élu. Ce que nous constatons, c'est l'absence de contrôles suivis. »

A la préfecture, on indique que la première lettre des prostituées avait été transmise au ministère de l'intérieur et que la police tente de démanteler les réseaux de proxénètes. « Mais quand vous en arrêtez un, trois nouveaux débarquent », confie Jean-Claude Jolly. Au PS, la députée Martine Roure a dénoncé au Parlement européen « cette nouvelle traite des blanches ». Plus radical, Charles Millon propose de revenir sur la loi Marthe Richard. « Les hommes politiques ont un complexe vis-à-vis de cette question, alors ils l'ignorent, estime-t-il. Il est temps d'organiser le système, d'abord au plan sanitaire, et si nécessaire de rouvrir les maisons closes. »

Sophie Landrin

La peine des époux Bardet réduite en appel

avec l'importance du travail accompli

au détriment d'une « personne vulnérable et dépendante », qui avait entraîné la condamnation initiale. Mineure au moment des faits, la jeune femme, Henriette, avait servi le couple de 1994 à 1998. Sans salaire réel, elle s'était occupée de la maison et des quatre enfants – dont deux en bas âge – des époux Bardet.

INDÉPENDANCE INDÉNIABLE

« L'état de vulnérabilité ou de dépendance n'est pas établi », relève l'arrêté de la cour, qui avait ordonné un supplément d'information, le 20 avril, en raison de l'insuffisance « notoire » de l'enquête effectuée jusqu'alors. « En dépit de son jeune âge, la jeune fille, en usant de la possibilité d'aller et venir à sa guise, de contacter sa famille à tout moment, de quitter le foyer des Bardet pour un temps long, d'y revenir sans contrainte, [a] démontré une forme d'indépendance indéniable, sa vulnérabilité ne pouvant résulter de sa seule extrémité », précise l'arrêté.

Le Comité contre l'esclavage moderne, très actif dans cette affaire, a exprimé son « incompréhension » face à la décision d'appel, estimant que « plus rien n'empêche quelqu'un de faire venir une mineure d'un pays pauvre et de l'exploiter en toute impunité au mépris de la législation française, du droit international et de la dignité humaine ». L'avocat du couple, M^e Pierre-Olivier Sur, s'est félicité d'un arrêt « conforme à la réalité et à la moralité », tout en estimant que « le comité a piloté Henriette dans un mauvais dossier qui se referme aujourd'hui sur elle ». Erich Inciyan

Découvrez les villes côtières de l'Australie (et la Nouvelle Zélande) pour 80F par vol. Pour l'achat d'un billet A/R au départ de Paris à partir de 5900 F*, jusqu'à 2 vols intérieurs reliant les villes côtières (Sydney, Brisbane, Perth, Cairns, Darwin, Adélaïde, Melbourne) mais aussi la Nouvelle Zélande (Auckland, Christchurch, Wellington), ne vous coûteront que 80 F* de plus par trajet. C'est notre façon de fêter avec vous les 80 ans de notre compagnie. Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages ou Qantas au 0 803 846 846 (0,98 F/min). Qantas, la compagnie aérienne naturellement australienne. The spirit of Australia**

QANTAS

* Prix hors taxes d'aéroport, soumis à conditions, valable pour un voyage du 8/11 au 14/12 et du 27/12/2000 au 31/03/2001. Réservations du 1/10 au 30/11/2000. ** L'âme de l'Australie.

L'Insee souligne le poids du revenu des parents dans le succès scolaire de leurs enfants

Les conditions de vie pèsent plus que l'organisation du système scolaire

Selon une étude de l'Insee, rendue publique jeudi 19 octobre, les enfants réussissent d'autant mieux à l'école que leurs parents disposent de

revenus élevés. Ce critère économique « domine celui du capital scolaire des parents », soulignent les chercheurs, pour qui « l'amélioration

des conditions de vie matérielle » des enfants passe avant « l'organisation du système scolaire et l'effort pédagogique ».

PLUS LES PARENTS ont un revenu élevé, plus leurs enfants réussissent à l'école. Telle est la conclusion, aussi dérangeante que peu surprenante, d'une enquête publiée jeudi 19 octobre par l'Insee dans la quatrième édition de « France, portrait social ». Au regard des chiffres fournis par les deux chercheurs de l'Insee, Dominique Goux et Eric Maurin, le constat est édifiant : « en 1997, 62 % des enfants de 15 ans appartenant aux 20 % des familles les plus modestes sont en retard en troisième, contre seulement 17 % des adolescents appartenant aux 20 % des familles les plus aisées. Le risque d'accumuler du retard scolaire dans le primaire ou au collège est plus de trois fois plus élevé pour les familles les plus modestes que pour les familles les plus aisées », relèvent-ils. De plus, cette inégalité est restée stable au cours des années 90.

L'enquête fait valoir que « les médiations par lesquelles le revenu des parents joue sur la réussite scolaire sont potentiellement très nombreuses » : localisation et qualité de l'habitat, taille et nombre de pièces du logement, qualité de l'alimentation et du suivi médical, cours particuliers, ressources informatiques, achat de livres...

Les résultats fournis par l'Insee apportent une donnée importante

par rapport aux travaux publiés jusqu'à présent sur l'égalité des chances à l'école qui s'intéressaient quasi exclusivement à la catégorie socio-professionnelle (CSP) du père.

Les inégalités dans le primaire et au collège sont aussi sensibles que dans le supérieur

Pour Dominique Goux cette notion de CSP n'est pas pleinement satisfaisante car elle recouvre aussi bien les revenus que le capital culturel (diplôme et situation professionnelle) sans expliquer quel est le paramètre dominant. Or, selon les chercheurs de l'Insee, « l'effet du revenu n'est sans doute pas le seul facteur de réussite scolaire mais il n'en a pas moins un effet considérable qui domine celui du capital scolaire des parents ». D'autres données « mériteraient d'être analysées dans le même détail que les revê-

nus », souligne toutefois l'enquête en citant pour exemple la taille de la famille ou le diplôme de la mère.

L'Insee remet également en cause l'interprétation « la plus souvent mise en avant » à propos de l'inégalité des chances : les débuts de carrières scolaires seraient devenus moins inégalitaires mais resteraient une réalité dans l'enseignement supérieur. « Nos estimations montrent que les inégalités de performances demeurent importantes à l'école primaire et au collège », insistent Dominique Goux et Eric Maurin.

A partir de ces résultats, l'Insee s'est penché sur les effets de la réforme mise en place en septembre 1991 organisant la scolarité en cycles. A partir de cette date, les redoublements à la fin de chaque année scolaire cessent théoriquement d'être possibles et ne doivent avoir lieu qu'en fin de cycles. L'objectif était de réduire la fréquence des redoublements et leurs effets stigmatisants et de mieux s'adapter à l'hétérogénéité des élèves en organisant des rythmes différenciés d'acquisition des connaissances. Il s'agissait d'offrir, selon le législateur, « les mêmes chances à chacun des élèves ».

Pour l'Insee, cette réforme « a atteint son objectif de faire reculer la

fréquence des redoublements, mais pas celui de limiter l'inégalité devant l'échec scolaire ». Ainsi, souligne l'étude, « les générations nées après 1980, ayant connu la réforme, redoublent beaucoup moins que leurs aînées, mais cette baisse est autant perceptible chez les familles riches que chez les familles défavorisées ».

Pour l'Insee, l'exemple de cette réforme « est un indicateur supplémentaire que la réduction de l'inégalité des chances entre enfants passe sans doute d'abord par une amélioration des conditions de vie matérielles de ces enfants avant d'être une question d'organisation du système scolaire et de l'effort pédagogique ». Cette conclusion risque de faire bondir un certain nombre de responsables éducatifs. Mais les chercheurs vont plus loin encore et estiment qu'il faut désormais mener des recherches pour « déterminer quelles sont exactement les dépenses réellement "utiles" pour la réussite scolaire de l'enfant ». Ils considèrent néanmoins que le débat « reste ouvert », de savoir s'il est plus efficace de fournir une aide « en nature » (transport, équipement scolaire, etc.) ou une aide monétaire qui laisse aux parents le choix de son utilisation.

Sandrine Blanchard

Le monde universitaire réclame un engagement de l'Etat

ILS EN APPELLENT à l'Etat : étudiants, enseignants et présidents d'université profitent de la rentrée pour signifier au ministre de l'éducation nationale leurs craintes de voir l'enseignement supérieur public livré à lui-même. La concurrence entre établissements, une décentralisation mal maîtrisée et l'insuffisance des moyens budgétaires sont en cause.

La Conférence des présidents d'université (CPU) a ainsi lancé, jeudi 19 octobre, un avertissement. « Face aux risques d'éclatement du système universitaire, nous sommes inquiets de constater, dans nos relations avec l'administration de l'éducation nationale, des difficultés à mener un pilotage cohérent et une régulation globale », a sou-

ligné André Legrand, premier vice-président de la CPU.

« Va-t-on laisser les universités se développer dans un contexte de concurrence, comme c'est le cas en Ile-de-France, ou continuer de s'inscrire dans l'idée d'un service public qui garantisse une égalité de traitement des étudiants sur le territoire ? », s'est interrogé le président de Paris-X Nanterre.

Pour la CPU, la « doctrine ministérielle n'est pas en cause ». Mais « l'évolution des faits », qui a conduit ces dernières années à une hétérogénéité croissante des universités, risque de s'accentuer. La stagnation des effectifs étudiants et le renouvellement considérable des générations d'enseignants aggraveront les inégalités si l'Etat ne

s'engage pas dans une politique nationale forte, affirment les présidents d'université, pourtant jaloux de l'autonomie de leurs établissements. D'ici à 2008, la moitié des dix-sept mille professeurs d'université et le quart des vingt-neuf mille maîtres de conférence seront partis à la retraite.

LE CHOC SERA « BRUTAL »

En faculté de lettres ou de médecine, le choc sera « brutal » et la chasse aux compétences promet d'être rude. L'attribution des moyens par l'Etat, trop technocratique, doit être revue « de façon pragmatique », plaide la CPU, et « toute évolution passera par une augmentation du gâteau à partager ». Il faut, illustre M. Legrand,

que l'université de La Rochelle puisse s'en sortir aussi bien que la Sorbonne.

Les deux UNEF n'ont pas dit autre chose, le 18 octobre, au cours d'une première conférence de presse de rentrée commune, prélude à leur réunification prévue en décembre. Dressant la liste des réformes mal appliquées, des pratiques sélectives, des conditions d'études disparates, les syndicats étudiants plaident pour « une révolution pédagogique, une réforme fiscale de l'aide sociale et un engagement politique ambitieux ».

Ils ont adressé en ce sens une lettre ouverte au gouvernement. La croissance économique « ne va pas seule résoudre les problèmes de l'Université. Quand les effectifs étudiants augmentaient, on nous a dit que l'on ne pouvait pas faire autrement que de colmater les brèches. Il est maintenant possible de faire autrement », explique Carine Seiler, présidente de l'UNEF-ID.

Les mesures pédagogiques annoncées par Jack Lang, le 11 octobre, pour améliorer l'efficacité des DEUG sont jugées positives par les uns et les autres, mais insuffisantes. Le plan pluriannuel de recrutement promis pour l'enseignement supérieur devra donc, selon la CPU, « tenir les deux bouts : renouveler les générations, et accompagner la nécessaire évolution des modes de transmission des savoirs ».

Bertrand Bissuel

Nathalie Guibert

Un organisme HLM de Metz accusé de « fichage ethnique »

LE TABLEAU de chasse s'enrichit. Samuel Thomas, vice-président de SOS-Racisme, et deux huissiers - M^e Marcel Charpentier et Jean-François Nisi - se sont rendus dans les locaux de LogiEst, vendredi 13 octobre, à Metz et à Woippy (Moselle), pour contrôler leurs fichiers de demandeurs de logements.

L'association soupçonne cet organisme HLM de « discrimination » et de « fichage ethnique » ; elle avait porté des accusations semblables contre l'Office public d'achat et de construction de Metz (Le Monde du 24 mai), la municipalité d'Asnières et l'Office départemental HLM des Hauts-de-Seine (Le Monde du 22 juillet).

Au siège de LogiEst, situé à Metz, les huissiers ont constaté que les fichiers informatiques mentionnaient le pays de naissance des candidats à un appartement. Cette mention est proscrite par la Commission nationale informatique et libertés (Le Monde du 1^{er} juillet). « Nous avons obtenu la preuve qu'il y a 609 Français pour lesquels le pays d'origine est indiqué, ce qui constitue un délit de fichage ethnique », estime Samuel Thomas.

Le « procès-verbal de constat » dressé par les deux huissiers confirme ces allégations. Il met aussi en évidence plusieurs bizarries : un demandeur né à Saint-Avold se voit attribuer le pays de naissance « Ivoirien » ; un autre, natif de Mulhouse, se retrouve « Djiboutien » de naissance. Jean Werlen, directeur général de LogiEst, y voit des erreurs en nombre limité. Il indique, d'autre part, qu'on ne peut mentionner la localité de naissance sans spécifier le pays où elle se trouve.

Cette démarche, plaide-t-il, pro-

cède d'un souci de précision. « Nous avons demandé à des experts de l'Union des HLM de vérifier nos fichiers, souligne Jean Werlen. Ils ont été déclarés conformes à la législation. » Le responsable de LogiEst se déclare cependant disposé à supprimer la rubrique litigieuse. « Nous n'avons jamais utilisé le critère de nationalité dans l'attribution de logements », affirme-t-il.

Le même jour, SOS-Racisme a examiné les documents de l'*« antenne »* de LogiEst à Woippy, dans la banlieue de Metz. D'après le procès-verbal de constat, certains « dossiers papier » contiennent des considérations ethno-culturelles sur des demandeurs. On peut notamment lire : « A noter que bien que française, [elle] tient aux coutumes vestimentaires et sociales algériennes ». Ou encore : « Si Monsieur paraît très européen, sa jeune épouse est vêtue à la mode musulmane ».

PROCES-D'INTENTION Les commentaires sont le fait du même « agent commercial » de LogiEst. Ils concernent des personnes qui ont sollicité le Fonds de solidarité logement. Dans ce type de procédure, mise en place au profit de publics défavorisés, des enquêtes sociales sont conduites.

« Nos agents établissent des feuilles d'évaluation, explique Jean Werlen, sur la base d'entretiens menés avec les demandeurs. Ce sont des documents de synthèse, de plusieurs pages parfois, qui peuvent également contenir des informations fournies par d'autres intervenants : travailleurs sociaux, associations caritatives, etc. » Ces renseignements sur la situation sociale et familiale des demandeurs « peuvent servir le client » et permettent de bien iden-

SEAT TOLEDO :
le TDI au prix de l'essence
soit 99 900 F*

AVEC EN SÉRIE :

- Climatisation
- ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV et freinage en courbe ESBS
- Airbags Seat conducteur, passager et latéraux avant
- Vitres électriques
- Verrouillage centralisé à télécommande
- Banquette arrière rabattable 2/3 et 1/3
- Antidémarrage électronique.

AUTOGIR, le nouveau concessionnaire

SEAT de l'Ouest Parisien

41, bd Gouyon St Cyr, Paris 17^e, Tél : 01 56 68 83 00

* Pour la Seat Toledo TDI 90 ch. Stella. Offre promotionnelle valable jusqu'au 31 octobre 2000. Calculée sur le prix tarif au 19/07/00. Aide de SEAT AUTOGIR déduite dans la limite des stocks disponibles. Pour une livraison avant le 31 décembre 2000.

Un élu vosgien du FN mis en examen pour incitation à la haine raciale

L'enquête est partie d'une réunion néonazie

ÉPINAL

Correspondance

Jean-Yves Douillard, conseiller régional (FN) et secrétaire départemental du Front national dans les Vosges, ainsi que quatre militants locaux d'extrême droite ont été placés en garde à vue, mardi 17 octobre, dans le cours d'une commission rogatoire délivrée par le juge d'instruction de Saint-Dié, Franck Walgenwitz. Après de longs mois d'enquête, les gendarmes de Saint-Dié sont passés à l'action. Médecin installé à Gérardmer, M. Douillard est un notable important du département. Militant du RPR dans les années 80, il a rejoint les rangs du FN en 1994 avant d'être élu conseiller à la région Lorraine, où il siège depuis deux ans. Lors de la scission avec les mégrétistes, Jean-Yves Douillard, fidèle à Jean-Marie Le Pen, est devenu secrétaire départemental du FN. Au terme d'une journée de garde à vue, M. Douillard a été mis en examen pour incitation à la haine raciale.

L'affaire augmente néanmoins le fossé entre les partisans de Jean-Marie Le Pen et ceux de Bruno Mégret. « Je constate que les dérives observées chez Jean-Marie Le Pen étaient une des raisons pour lesquelles nous nous sommes séparés et confirmé une partie de ce qu'on pensait », précise dans un commentaire sybillin Bernard Freppel, le secrétaire départemental du Mouvement national républicain.

ANCIEN PARACHUTISTE

Deux des militants interpellés, placés sous contrôle judiciaire, ont également été mis en examen pour incitation à la haine raciale, mercredi, tandis que la garde à vue de Cédric Bégin, chez qui les explosifs ont été saisis, a été prolongée de vingt-quatre heures, jeudi. Cet ancien parachutiste du génie a été mis en examen pour incitation à la haine raciale, détention illégale d'armes et d'explosifs et dégradation d'un monument public, avant d'être écroué. Ce dernier chef de poursuite vise l'opposition de textes à caractère raciste sur une statue du maréchal Leclerc à Madone-et-Lamerey, dans la plaine des Vosges.

Mais les investigations de la justice, qui a exploité la cassette vidéo de façon très minutieuse, vont bien au-delà de l'extrême droite locale. Des ramifications se prolongent en France et en Europe : la réunion du 18 décembre s'est tenue en présence de plusieurs cadres nationaux et étrangers de l'extrême droite. « Nous sommes en train d'identifier des participants, dont des membres d'une association dissoute », a précisé le procureur. - (Intérim.)

Assassinat de Robert Fargette, frère de l'ancien parrain du Var

ROBERT DIT « BERT » FARGETTE, un frère cadet de l'ancien parrain du Var Jean-Louis Fargette, a été assassiné d'une dizaine de balles jeudi 19 octobre à La Valette, près de Toulon. Deux hommes sont arrivés à moto devant la terrasse d'un café où il avait ses habitudes. Le tireur, casqué et cagoulé, est descendu de moto et a fait feu devant témoins sur sa victime, criblée de dix à douze balles de 9 mm, dont deux dans la bouche. Bert Fargette, quarante-trois ans, a ainsi connu la même fin que son frère Jean-Louis, abattu en 1993 en Italie. Ancien joueur du club de rugby de La Valette, il était pourtant « inconnu des services de police », même s'il avait été suspecté de servir d'homme de paille pour son frère dans le contrôle d'établissements de nuit varois. Bert Fargette est le deuxième proche de Jean-Louis Fargette assassiné en quelques mois. Paul Grimaldi avait été tué de deux coups de fusil de chasse en juin à Olmi-Cappella (Haute-Corse).

DÉPÈCHES

■ **SYNAGOGUES** : cinquante-cinq personnes ont été interpellées depuis le 13 octobre pour des agressions contre la communauté juive en France, a indiqué jeudi 19 octobre le ministère de l'intérieur. Trente-huit d'entre elles ont fait l'objet de procédures, dont quatre pour des violences sur personne. Six procédures se rapportent à l'incendie de synagogues, douze à celui de magasins. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, a estimé jeudi lors d'une réunion cénétique à Ris-Orangis (Essonne) que ces incidents étaient le fait de « jeunes desperados de cages d'escalier ».

■ **JUSTICE** : la petite Marine, douze ans, dont le corps a été retrouvé le 2 octobre à Nantua (Ain), est morte asphyxiée, sans que l'on connaisse l'origine de cette asphyxie, a annoncé jeudi 19 octobre le procureur de la République de Bourg-en-Bresse. Les analyses ne permettent toujours pas de confirmer si la fillette, retrouvée à demi-dévêtu dans un fourré, a été violée.

■ **André Labarrère, le maire de Pau, a été mis en examen début octobre pour « faux et usage » à la suite d'une plainte déposée par le directeur de l'école de musique de la ville. Lionel Duffau avait constaté qu'un document envoyé à la direction régionale des affaires culturelles avait été amputé de la page où il critiquait la politique culturelle de Pau, et que sa signature avait été remplacée.**

■ **AMIANTE** : France Télécom a été reconnue coupable du « délit d'homicide involontaire » et condamnée, mercredi 18 octobre, par la cour d'appel de Rennes à verser 200 000 francs à la famille d'un agent décédé en 1992 d'un mésothéliome, cancer lié à l'amiante. Pour l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante, ce jugement ouvre la voie à l'indemnisation de victimes ayant été exposées au cours de travaux de maintenance.

La grande faune des forêts n'a pas souffert des tempêtes de 1999

Les animaux ont su, par des mécanismes encore mystérieux, se mettre à l'abri de la tourmente, qui leur a ouvert de nouveaux espaces pour se nourrir. En outre, la période de chasse 1999-2000 a été écourtée. Cervidés et sangliers pourraient se multiplier. Comment gérer cet afflux ?

ORLÉANS

de notre correspondant régional

L'heure est toujours aux comptes après les tempêtes de décembre 1999. Ecologistes, forestiers et chasseurs sont pour une fois d'accord : il s'agit d'une catastrophe économique, mais pas d'un drame écologique, malgré les images spectaculaires de dévastation qui ont ému à juste titre les Français – près de 10 % de la forêt hexagonale ont été touchés. « La tempête est un élément naturel du cycle de la forêt », rappelle Christian Schwoehr, de Réserves naturelles de France (RNF), une des quatre « ONG » écologistes, avec France Nature Environnement (FNE), Greenpeace et le WWF, qui viennent de signer une « charte partenariale pour la restauration des forêts » (*Le Monde* du 30 septembre). « Cette tempête est une chance écologique », n'hésite pas à dire François Klein, chercheur à l'Office national de la chasse (ONC), qui ne passe pas pour une institution gauchiste.

On avait des craintes pour la faune, qu'on imaginait piégée sous les chablis. A entendre les spécialistes, on avait tort. Faute d'inventaires généraux, des observations ponctuelles ont été faites tant à l'Office national des forêts (ONF) qu'à l'ONC. Elles permettent d'affirmer que la tempête n'a pas eu d'effet meurtrier significatif sur la grande faune chassée. L'ONF, par exemple, a enquêté sur son domaine sinistré : 38 fiches seulement d'animaux morts lui ont été retournées. Encore n'est-on pas sûr que la tempête soit la cause directe de ces décès. « Pour le petit gibier, la perdrix notamment, le printemps pluvieux a été beaucoup plus néfaste que la tempête. Finalement les seuls

cadavres que nous ayons trouvés sont ceux de pigeons ramiers », explique Jean-Paul Widmer, à l'ONF de la forêt de Rambouillet.

Mêmes pertes « ridiculement faibles » constatées à l'ONC : une étude sur 10 000 hectares de forêts détruites dans l'Est fait état d'une vingtaine d'animaux retrouvés morts (10 cerfs, 5 chevreuils, 5 sangliers). Des cervidés, suivis sur émetteur avant la tempête, ont à peu près tous redonné signe de vie, presque au même endroit. Après un bref moment de dispersion, les cerfs ont repris « relativement rapidement » leur place de brame, signale-t-on encore à l'ONF. Le chevreuil aurait même réduit son rayon d'action – de 20 à 25 hectares d'ordinaire –, les chablis lui apportant de la nourriture sur place.

INTERPRÉTATIONS CONTESTÉES

Rien ne permet d'affirmer non plus que la faune ait été fortement stressée. On a réalisé dans les Deux-Sèvres quelques échographies sur des chevrettes en gestation : aucune perte n'a été décelée.

Bien au contraire, les forestiers s'attendent à une hausse de la reproduction. La tempête, en créant des trouées, a ouvert de nouvelles zones de gagnage. Bref, le garde-manger des animaux est mieux garni et ils devraient davantage se reproduire. Le scénario est néanmoins contesté par les chercheurs de l'ONC. « Si c'était le cas, la hausse serait de courte durée – de cinq à dix ans –, parce que les milieux ouverts vont se refermer », explique François Klein. Deux facteurs entrent en compte pour la reproduction : la capacité de l'espèce et celle du milieu. « Les populations de cervidés sont en expansion. Le taux de renouvellement est au plus fort de ce que peut faire l'espèce. Ce qu'on peut gagner en améliorant un petit peu le milieu est marginal par rapport aux capacités de l'espèce », précise François Klein.

La tempête a eu une conséquence inattendue : les chasseurs ont rangé leurs fusils fin décembre. La forêt n'était plus praticable. Des préfets ont d'ailleurs pris des arrêtés de fermeture anticipée. Un grand nombre d'animaux ont été épargnés. Les plans de chasse, qui continuent d'habitude jusqu'à la fin février, n'ont pas été exécutés. Dans chaque région, les chasseurs ont leurs habitudes. Dans l'Ouest et le Centre, par exemple, on chasse plutôt au moment de l'ouverture en octobre. Ailleurs, on fait durer le plaisir, on étaie les prélevements. Dans l'Est, les battues hivernales sont très prisées, le gros des prélevements s'effectue en janvier. « Dans certains départements, l'épargne des animaux a pu atteindre jusqu'à 30 % de ce qui avait été prélevé les années précédentes », estime François Klein.

impossible de mesurer les pertes. « Il n'y a pas d'outil qui permette d'avoir une évaluation fine parmi les pertes du patrimoine naturel en France », regrette Sébastien Genest, de FNE. Le modeste et léger pinson, par exemple, a été une victime de choix. Des fous de Bassan hivernant sur la côte atlantique ont été propulsés par les vents jusqu'en Alsace. Des espèces marines se sont retrouvées en plein Massif Central. La chouette chevêche, qui

niche dans les vergers de hautes tiges, a sûrement souffert. De même l'aigle botté, qui nidifie au sommet des grands arbres, ou le grand tétras. Mais les écologistes font confiance aux surprenantes capacités d'adaptation des espèces.

Le faucon pèlerin, par exemple, niche au sol en Sibérie et dans les parois rocheuses en France. « Certains massifs s'étaient uniformisés. Les chablis ont créé des trouées, où vont pénétrer des espèces, comme le

grand tétras, qui étaient menacées. Tout dépendra de la gestion de l'après-tempête », ajoute Sébastien Genest. Les écologistes sont sur le qui-vive. Il pourrait y avoir des lendemains de tempête amers. Après les deux fameux coups de vent de 1984 et de 1990, on avait reboisé dans la précipitation. Les forestiers affirment aujourd'hui qu'ils ont changé. Les grands animaux ont aussi leur place dans la forêt. Mais la sylviculture et la chasse s'ignorent. « Chacun gère de son côté en fonction d'intérêts contradictoires », déplore Francis Roucher, de l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable. « En France, chaque fois que l'on détermine les grandes orientations forestières, les cervidés ne sont évoqués que pour pester contre leur présence », relève un spécialiste. « Nous ne gérons pas que des arbres, mais un écosystème forestier avec une faune et des milieux », assure-t-on désormais à l'ONF. Vœu de circonstance après un fort traumatisme, ou volonté réelle de changer de politique forestière ? Réponse dans les années à venir.

Régis Guyotat

La saison 2000-2001 s'achèvera le 31 mars

- **Grand et petit gibier** (y compris le chamois et l'isard) : ouverture depuis le 10 septembre au sud de la Loire ; depuis le 24 septembre sur tout le territoire. Fermeture le dernier jour de février.
- **Migrateurs et gibier d'eau** : ouverture au plus tôt le 10 août, selon les régions et les espèces. Fermeture au plus tard le 20 février.
- **La chasse à courre** est ouverte du 15 septembre au 31 mars.
- **Le mercredi** a été institué jour de non-chasse.
- **Les préfets** peuvent retarder les dates d'ouverture et avancer les fermetures.

Près de Paris, chasseurs et promeneurs se partagent la forêt de Sénart

LA CHASSE va rouvrir dans la forêt de Sénart ! La nouvelle surprise prendra encore une partie des 2 à 3 millions de promeneurs qui visitent chaque année ce massif forestier de 3 500 hectares, à 20 kilomètres au sud-est de Paris, dans l'Essonne. L'ONF, qui gère 90 % de cette ancienne forêt royale maintenant cernée par l'urbanisation galopante de la région parisienne, pense pourtant avoir trouvé la solution pour concilier accès à la promenade et nécessité d'organiser la chasse : « Comme les chevreuils et les sangliers se sont particulièrement reproduits cette année à l'abri des chablis, laissés par la tempête de décembre 1999, il faudra encore en éliminer un certain nombre », rappelle Dominique Bouthier, chef du service interdépartemental de l'ONF. Trop nombreux, ils sortent de la forêt et dégradent les champs et les jardins des environs, sans compter les risques de collision avec les automobilistes. »

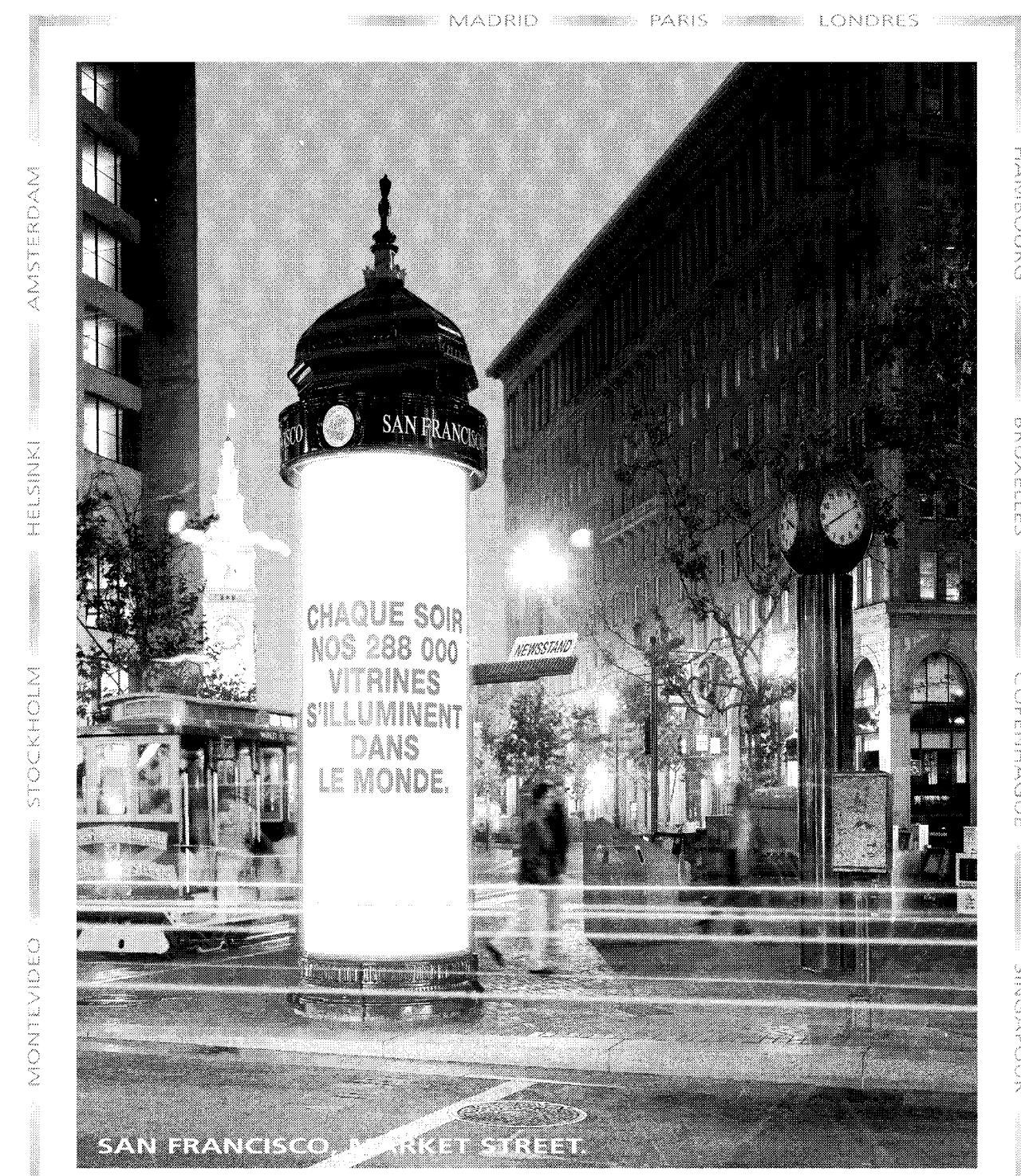
On a toujours chassé dans la forêt de Sénart, avec des conflits entre promeneurs et chasseurs, de plus en plus vifs au fil de l'augmentation de la population en banlieue. Au point qu'une pétition lancée par un collectif d'associations avait fini par réclamer l'interdiction pure et simple de la chasse à Sénart (*Le Monde* du 21 septembre 1998). C'est pour-

quoi, depuis deux ans, l'ONF gère directement l'accès des tireurs. La chasse est désormais limitée à douze jours par an, une fois par semaine : le jeudi, hors vacances scolaires, à partir du 7 novembre cette année. Des consignes de sécurité très strictes sont données aux Nemrods au cours d'un briefing. Ces matins-là, des panneaux de mise en garde sont placés autour d'un secteur neutralisé d'environ 200 hectares autour de la battue. Des guetteurs sont chargés d'écartier les étourdis ou les irréductibles qui ne veulent rien changer à leurs habitudes.

CONFRONTATION À RISQUES

Un Observatoire faunistique est chargé depuis deux ans de faire le lien entre les protagonistes de cette confrontation à hauts risques : élus des neuf communes riveraines, représentants d'associations de protection de la nature et des organisations de chasseurs, chambre d'agriculture. C'est dans cet observatoire que sont fixés les quotas de gibier à éliminer. C'est également là qu'est dressé chaque année le bilan de l'information du public. Et seules quelques associations écologistes continuent à demander la suppression totale de la chasse autour de Paris.

Christophe de Chenay



JCDecaux

Avec 288 000 faces publicitaires éclairées à travers le monde, le groupe JCDecaux met en valeur les plus grandes marques internationales au cœur des villes et aux emplacements les plus prestigieux. De San Francisco à Sydney, en passant par Barcelone, Dublin, Prague ou Bangkok, cette publicité à la fois innovante et esthétique est devenue un important facteur d'animation du paysage urbain.

les vitrines du monde

La chute préparée de Milosevic

Un désordre organisé. » Vuk Obradovic sourit d'un air entendu de cette « incroyable » journée du 5 octobre. « On ne peut jamais planifier à 100 % ce genre d'événement. Tout s'est passé pour le mieux », ajoute-t-il. Il y a peu, le scénario paraissait improbable. Et pourtant, Slobodan Milosevic, autocrate à la tête d'un régime de plus en plus policier, l'homme qui, en treize années de pouvoir, a entraîné son pays dans quatre guerres successives est spectaculairement tombé le 5 octobre, à l'issue d'une heure et demie de batailles de rue dans le centre de Belgrade. Une seconde pour une éternité. Le général Obradovic, ancien porte-parole de l'armée fédérale yougoslave au temps de la guerre en Croatie, passé en 1992 dans le camp de l'opposition, insiste : « Ce fut un désordre... bien organisé. Nous avions un plan d'action. »

L'assaut du Parlement, l'incendie de la télévision publique (RTS) qui annoncent jeudi après-midi la chute des autres bastions du régime de Milosevic n'auraient donc rien de spontané ? Et que dire de cet homme en blouson rouge qui agite les bras sur les marches du Parlement fédéral, appelant la foule à le rejoindre ? Tous les acteurs de cet « octobre serbe », comme le nomment des journaux de Belgrade, n'ont pas encore parlé mais il semble bien que sur la « fulgurante » révolution populaire plane l'ombre d'un complot ourdi de l'intérieur et que c'est la conjonction des deux éléments qui aura été fatale à Slobodan Milosevic.

La partie visible de l'iceberg, ce sont ces centaines de milliers de Serbes qui convergent, ce jeudi 5 octobre, vers Belgrade, répondant à l'appel de l'Opposition démocratique serbe (ODS). Engagée dans un bras de fer avec le régime depuis les fraudes du premier tour des élections présidentielle et fédérale du 24 septembre, l'ODS dit vouloir dénoncer bruyamment mais pacifiquement l'énième coup de force électoral de Milosevic. « Ce sera le pic de contestation de la semaine », nous affirmait la veille un leader de l'ODS. Dès le matin, des centaines de camions et de bus, des milliers de voitures en provenance de Niš, Kraljevo, Novi Sad ou Cacak arrivent à Belgrade. Certains forcent, d'autres contournent des barrages de police dressés sur les routes menant à la capitale. A la mi-journée, la place du Parlement, les rues du centre-ville sont envahies par des centaines de milliers de personnes. La plupart sont venues spontanément, en famille.

Les étudiants de l'association anti-Milosevic Otpor, qui, depuis des mois, animent la contestation ont, eux, aligné un service d'ordre symbolique qui double le cordon d'une centaine de policiers postés devant le Parlement. Les forces de police sont étonnamment peu nombreuses et décontractées. Les masques à gaz pendent à la ceinture à côté des casques. Les lance-grenades sont souvent posés au pied. Devant, sur les côtés, c'est une marée humaine qui reprend en choeur l'hymne du moment : « Slobodan, Slobodan, sauve la Serbie et suicide-toi. » Il n'y a aucun débordement, rien ou presque qui préfigure la suite. Les orateurs multiplient les appels au calme : « Ne provoquez pas la police. Ils sont des nôtres. Ils finiront par comprendre, nous rejoindrons et nous leur pardonnerons. » Un retraité tente de convaincre un policier en âge d'être son fils : « Pourquoi défendre Milosevic ? Il vous laissera tomber. »

Il n'y a pas plus d'agitation à 15 heures, lorsque expire l'ultimatum fixé par l'opposition exigeant la démission de Milosevic et la reconnaissance de la victoire de Vojislav Kostunica au premier tour. Trois quarts d'heure plus tard, pourtant, un homme en blouson rouge s'infiltra derrière les policiers. Il monte quelques marches et appelle la foule à entrer de force dans le Parlement. Le régime s'effondre en deux heures, apparemment sous les coups d'une révolte populaire, d'une foule qui fait fi des tirs de gaz lacrymogènes pour monter à l'assaut des symboles du pouvoir.

Mais en y regardant de plus près, il n'y avait pas que des badauds ou des gens simplement excédés par le régime ce jour-là à Belgrade. En fin de matinée on pouvait ainsi voir le maire de Cacak, Velimir Ilic dit « Veljija », toiser le cordon de policiers nonchalamment déployé devant le Parlement. Il patrouillait en survêtement, entouré d'une dizaine de malabars, crâne rasé, carrière de viseur, regard sombre. Contrairement aux manifestations quasi quotidiennes depuis le 24 septembre animées par les étudiants d'Otpor, les premiers rangs étaient garnis de gros bras. Velimir Ilic passait ses troupes en revue.

C'est d'ailleurs de Cacak (prononcer « tchatchac »), une petite ville lovée dans les collines verdoyantes de la Sumadija, au centre de la Serbie, qu'est venu le premier récit d'un « plan » préparé pour renverser Slobodan Milosevic. Le dimanche 8 octobre, trois jours après les événements, « Veljija », s'épanche. A quarante-neuf ans, avec son physique carré, son parler populaire et son charisme, il ressemble presque à un Lech Wałęsa sans moustache. La « révolution » serbe a été soigneusement préparée, révèle-t-il (*Le Monde* du 10 octobre). Les manifestants partis de Cacak vers Belgrade le 5 octobre au matin comptaient dans leurs rangs un

« Ce fut un désordre... bien organisé. Nous avions un plan d'action »
Le général Obradovic

nombre réduit de « professionnels » : quelques parachutistes de la 63^e brigade basée à Niš, des policiers en civil équipés de talkies-walkies. Lui, Velimir Ilic, était depuis des mois en contact avec deux officiers d'unités d'élite du MUP à Belgrade, avec lesquels il préparait l'assaut du Parlement. « Ils m'ont dit : maintenez la pression devant le Parlement jusqu'à 15 h 30, et quand nous recevrons l'ordre d'intervenir, nous n'obéirons pas », raconte-t-il. Les scènes d'embrassades entre policiers et manifestants, qui firent grande impression à Belgrade, étaient prévues dans le « plan », poursuit-il : « Pour montrer aux gens que la police était sur le point de nous rejoindre. » Des supporters du club de football Etoile rouge avaient été sollicités pour participer à l'insurrection. Une « bonne coopération » était assurée avec Otpor. Des camions remplis de pierres et un bulldozer faisaient partie du cortège et les cibles des manifestants avaient été désignées à l'avance.

« Cacak a libéré Belgrade », dit un graffiti sur un mur de la capitale serbe. Les dix mille manifestants

qui prennent la direction de la mine. Un détachement de policiers pénètre bien dans la mine mais ils ne font que prendre le contrôle de bâtiments administratifs, à l'intérieur desquels ils s'enferment. « C'est un moment décisif, confirme Velimir Ilic. La grève des mineurs a été une répétition générale. J'ai reçu un appel [de l'intérieur de la police] me demandant d'envoyer des gars en renfort des mineurs, parce qu'il y avait un risque d'intervention. Alors j'ai appelé les gens de Lazarevac (village proche de la mine) pour qu'ils dépechètent du monde, et nous avons commencé à écouter des communications de la police. » Cet épisode résume le défilé du système répressif serbe, rongé de l'intérieur par des « lâchages » successifs, en coulisse, de proches de Milosevic ; le ras-le-bol d'une population appauvrie, écoeurée devant les priviléges accordés à un petit nombre, prête, au fond d'elle, à passer à l'acte.

Kolubara fait alors tache d'huile. Le pays est quasiment paralysé. Le bras de fer de l'opposition avec le pouvoir se muscle en gagnant les usines. L'opposition saute sur l'occasion. « Nous avons demandé aux grévistes de Kolubara et d'ailleurs de rester sur place, de ne pas venir à Belgrade. Nous avons décidé de fixer le maximum de policiers en province et d'encombrer les routes dans le cas où le régime appellera en renfort des forces basées en province », explique Vuk Obradovic.

Depuis des semaines, des contacts discrets ont aussi été noués avec l'armée et la police, pour anticiper ses réactions, sonder la détermination des états-majors. Il y a plusieurs mois déjà que l'opposition sent le vent tourner ; elle est persuadée que le régime n'est pas aussi fort que le jugent nombreux de chancelleries occidentales. Certes, en 1991, Milosevic n'avait pas hésité à sortir les chars dans les rues de Belgrade pour mater des manifestations d'opposition. Mais les temps ont changé. L'armée, jalouse d'une police chouchoutée par le régime, a mal digéré la défaite du Kosovo. Le moral des troupes est au plus bas. L'ODS en a d'ailleurs une idée assez précise depuis les élections du 24 septembre, puisque les casernes ont massivement voté contre Milosevic. Reste l'état-major. « J'avais quelques contacts dans l'armée. Ça a été utile », dit Vuk Obradovic. L'ODS peut aussi compter sur Momcilo Perisic, ancien chef d'état-major au temps de la Croatie et de la Bosnie, remercié par le régime en 1998.

Figure aussi, dans ce groupe, selon une source de l'ODS, l'ancien chef des services secrets serbes, Jovica Stanisic, limogé par Milosevic à la même époque que Perisic. Il aurait joué un rôle important dans le retour de la police. Une semaine après les événements de Belgrade, il restait invisible, certains le disant au Monténégro. Jovica Stanisic est décrit comme un ami de jeunesse de Zoran Djindjic, l'un des leaders de l'ODS.

« Nous savions pouvoir compter sur le soutien total d'au moins deux généraux de l'état-major », confirme Dusan Mihajlovic. A en croire plusieurs sources, l'ODS aurait ainsi été au courant des principaux mouvements de l'armée et de la police le jour des émeutes. Mais il y avait aussi des réfractaires, dont le chef d'état-major, Nebojsa Pavkovic, que le « légaliste » Vojislav Kostunica, nouveau président yougoslave, a refusé de limoger immédiatement, en attendant probablement la réunion du prochain conseil suprême de défense.

Le jour des émeutes de Belgrade, les contacts se multiplient. Alors que Vojislav Kostunica se présente comme le président de la « Serbie libérée » à une foule de centaines de milliers de personnes réunies devant l'hôtel de ville de Belgrade, deux groupes conduits par le général Perisic et Zoran Zviljanovic (ODS) quittent précipitamment la mairie : direction l'état-major de l'armée et le ministère de l'intérieur. Toutes les unités sont loin d'être sous le contrôle du nouveau pouvoir, qui redoute encore un retour de situation et craint





A 7 heures du matin, ce jeudi 5 octobre, le maire de Cacak donne le signal du départ pour la manifestation nationale prévue à Belgrade, à 200 kilomètres de là. Prévoyants, les hommes de Velimir Ilic, dit « Veljia », emmènent avec eux un caméraman, qui filmera avec un Caméscope VHS le périple de ceux qui vont devenir les héros de la « révolution de soie ». Ces images, refilmées dans les studios de Cacak par les reporters de France 2, sont devenues historiques.

Au départ de Cacak, une centaine d'hommes déterminés, dont une vingtaine de parachutistes en civil, entourent le maire. Au premier barrage, « Veljia » emmène ses hommes directement vers les policiers, qui s'écartent pour laisser passer le cortège. La détermination, déjà, a changé de camp. Le second barrage est plus musclé, mais les manifestants ne reculent pas. La route est dégagée de force et le cortège arrive en fin de matinée à Belgrade. Ils passent immédiatement à l'assaut du Parlement, seuls d'abord, puis rejoints par plusieurs centaines de milliers de personnes.

Le maire de Cacak a troqué son survêtement pour un costume et informe la foule que la police va se ranger à son côté. Après beaucoup de confusion, le Parlement est envahi. Les hommes de Cacak ont rempli leur mission. La dictature s'effondrera au cours des heures suivantes.

(Photos extraites du film de France 2 diffusé au cours du journal de 20 heures, lundi 9 octobre.)

que des militaires sortent des casernes, que la 63^e brigade de parachutistes intervienne.

Dans l'après-midi, déjà, des mouvements de troupes ont inquiété l'opposition. Le Parlement est alors aux mains des émeutiers. Une aile du bâtiment se consume et l'air du centre-ville est empoisonné des vapeurs de gaz lacrymogène. Le bulldozer amené par les gros bras de Cacak a déjà défoncé l'entrée de la télévision d'Etat. La « voix de l'Etat » s'est tue, comme prévu, lorsqu'une unité spéciale de la police, les « bérrets rouges », sort ses blindés légers. Arrivés près du parc derrière la RTS, ils font demi-tour et fraternisent avec la population. Ont-ils reçu un contre-ordre ou rechignent-ils à tirer dans une foule trop nombreuse ? Trop tôt pour le dire.

Outre ceux diligents auprès du commandement de l'armée et de la police, l'opposition envoie dans la soirée des émissaires dans les principaux rouages du régime. « Des membres du groupe d'économistes G 17 se sont rendus auprès de Milutinovic [le président de la Serbie] », nous dit une source de l'ODS. « L'aéroport était immédiatement placé sous contrôle, car il y a avait des indications que Milosevic cherchait à quitter le pays », poursuit cette personne. Bientôt, sous l'égide du G 17, les flux financiers du pays sont également bloqués, pour empêcher la famille Milosevic de mettre plus d'argent à l'abri. Une surveillance particulière est mise en place pour la banque Beogradsk Banka, dirigée par une vieille dame, Borka Vučić, la « banquière de Milosevic ». C'est Mladen Dinkic, chef du G 17, qui assure cette partie du plan.

Le 5 octobre, des complicités au sein des forces de l'ordre ont donc permis d'éviter un bain de sang. On sait de même qu'une partie des manifestants appelés à converger ce jour-là sur l'esplanade du Parlement pour pousser Slobodan Milosevic à reconnaître sa défaite aux urnes, avait à l'évidence d'autres intentions que celle de simplement manifester. Mais jusqu'où allait le « plan » ? Quels accords comportait-il, susceptibles de peser lourd sur la nouvelle configuration politique qui s'esquisse en Serbie ?

A en croire les témoignages recueillis après les événements, le « plan » comportait aussi un volet médiatique précis. La prise du Parlement devait s'accompagner d'une soumission des principales chaînes de télévision. La prise de Studio B, la télévision d'opposition de Belgrade « réquisitionnée » par le pouvoir semble pourtant relever de l'improvisation. « La tactique de la police était incompréhensible », juge, quelques jours après les émeutes, Zoran Dragisic, assistant à la faculté de défense civile à l'université de Belgrade. Il était présent dans l'immeuble le jeudi 5 octobre. « Une centaine de policiers occupaient depuis le matin une pièce du cinquième étage de Beogradjanka l'immeuble Studio B. Ils étaient dans une véritable sourcière alors qu'une partie de la foule arrivait. Je suis allé les voir pour qu'ils se rendent. Plusieurs d'entre eux avaient suivi mes cours à l'université. Ils

n'avaient pas d'équipements anti-meute. Je les ai convaincus de sortir avant que les manifestants n'attaquent l'immeuble, qui se serait enflammé comme une boîte d'allumettes s'ils avaient lancé leurs cocktails Molotov », explique-t-il. Mais les groupes qui se dirigeaient alors vers Studio B ne le faisaient pas par hasard. « Une cinquantaine de personnes s'entraînaient depuis plusieurs semaines pour diriger les assauts », nous explique une bonne source. « Ils étaient très bien équipés, des armes mais aussi du matériel de communication. Chacun savait ce qu'il avait à faire. » « Nous étions prêts à toutes les éventualités y compris l'usage des armes », affirme Vuk Obradovic.

Pour les autres médias, les rôles étaient aussi distribués à l'avance. « Nejbosa Covic [un représentant de l'ODS] était en charge de la RTS [la chaîne d'Etat]. Il devait apparaître le premier à l'écran, puis assurer la venue de Kostunica dans les studios. C'est ce qui s'est passé », nous raconte une source de l'ODS. Un autre membre de l'ODS, Zarko Korac, se rendait à la télévision Politika, où, raconta-t-il plus tard à des amis, « le plus dur, pour les soumettre, fut de gravir tous les étages à pied, l'ascenseur étant en panne ! » Un autre opposant, Dragoljub Micunovic, allait à TV Palma. Quant à la chaîne privée Pink, possession du parti YUL de l'épouse de Milosevic, ses dirigeants auraient spontanément rendu les armes en

tenant à Szeged, ville hongroise frontalière, que les opposants serbes pouvaient gagner facilement, sans visa et après quelques heures de route. Ces efforts allaient s'intensifier après l'annonce par Slobodan Milosevic, en juillet dernier, de la tenue d'une élection présidentielle fédérale, pour la première fois au suffrage universel. L'homme fort de Belgrade mettait son propre sort en jeu. Il ne pensait pas l'opposition capable de le mettre en danger.

C'est alors qu'a été mis en branle, avec une intensité accrue, tout le réseau des ONG (organisations non gouvernementales) tissé à travers la Serbie depuis 1997, date de l'entrée de l'opposition dans une trentaine de municipalités. Un immense travail de préparation aux élections était entrepris, d'une ampleur sans précédent dans le pays. Il fallait, explique-t-on dans l'opposition, compenser l'absence de médias indépendants nationaux (la répression avait sévi) par une multitude d'initiatives locales. « Une campagne presque porte-à-porte », dit Miljenko Dereta, qui dirige Initiatives citoyennes, un regroupement d'ONG.

Des fondations américaines telles Freedom House, NDI et USAID, mettaient leur poids dans la balance. Les Etats-Unis débloquaient d'importantes aides financières : le chiffre de 70 millions de dollars a été mentionné par le *Washington Post*, tandis que les milieux d'oppo-

qui menèrent à la chute du premier ministre autoritaire Vladimir Meciar) et en Croatie en 1999 (lors de la préparation des législatives prévues pour novembre, avant que le calendrier ne soit bousculé par la maladie et le décès de Franjo Tuđman), l'une des priorités fixées en Serbie était de « faire sortir le vote des jeunes ».

PRÈS d'un demi-million de jeunes Serbes votaient cette année pour la première fois. Des concerts étaient organisés (« Rock pour le vote »), des campagnes d'affichage, préparées selon des méthodes de marketing occidentales, étaient lancées. Des autocollants humoristiques, des caricatures de Milosevic, fleurissaient partout. Le dirigeant d'un média d'opposition à Belgrade raconte comment des rencontres eurent lieu avec des représentants d'ONG slovaques et croates, venus à Belgrade dans les mois précédant le scrutin. Une source dans l'opposition serbe relate aussi comment, lors d'une rencontre à Budapest à la mi-août, un diplomate américain spécialiste des Balkans s'enquiert de la rapidité avec laquelle le Cesid, l'ONG serbe chargée par l'opposition du décompte parallèle des résultats électoraux, pourrait rendre publics ses chiffres. « Il voulait savoir, dit cette source, à quel moment la fraude de Milosevic pourrait être exposée, preuves à l'appui. »

Selon un militant anti-Milosevic connu à Belgrade, réclamant aussi l'anonymat, le plan initial pour le 5 octobre prévoyait d'abord la prise du bâtiment de la radio B-92, confisqué par le régime de Milosevic pendant les bombardements de l'OTAN. Un scénario était prévu, avec des militants étudiants d'Oppor, pour encercler la police au cas où elle tenterait d'empêcher l'accès au bâtiment. Il n'y en eut pas besoin. Un transmetteur de secours avait par ailleurs été apporté par des habitants de Cacak. Dans les jours précédents, ajoute-t-il, des téléphones satellites avaient été apportés dans le pays, « car on craignait que les autorités coupent les lignes téléphoniques et le réseau de téléphone mobile ». A l'approche des élections, le réseau Anem de médias d'opposition serbes (essentiellement des radios locales) était renforcé par des installations de transmetteurs puissants dans les pays frontaliers (en Roumanie et en République serbe de Bosnie-Herzégovine).

Le soutien politique de l'Occident à l'opposition et les promesses de levée des sanctions contre la Yougoslavie en cas de changement démocratique, ont joué un rôle incitatif. Les Etats-Unis, dans les semaines avant le vote, tâchaient de rendre plus discrète leur activité auprès de l'opposition, celle-ci se méfiant de l'effet contre-productif qu'aurait une association ouverte avec la principale puissance de l'OTAN, un an après les bombardements. Vojislav Kostunica déclarait aux journalistes qu'il refuserait tout soutien de Washington dans sa campagne électorale. Les encouragements de l'Union européenne étaient en revanche salués avec bienveillance.

« Révolution sociale » d'un peuple lassé de vivre d'expéditions, usé par le dictateur et de ses affidés (dont l'erreur de jugement final aura été de convoquer des élections à haut risque), coup de force monté par des opposants de longue date, cantonnés depuis des années dans les marges d'un pouvoir tant guetté (Zoran Djindjic en tête), soutiens extérieurs aux anti-Milosevic apportés de façon massive et mieux calculée, sans doute, que par le passé... Il y eut de tout cela dans ces journées d'octobre qui virent émerger une Serbie différente, où le tyran déchu est devenu invisible. La vérité est assurément plus complexe qu'un simple soulèvement de la foule. Sera-t-elle un jour contée de façon complète ? Ou faut-il s'attendre, comme dit cet opposant qui ne céda jamais aux sirènes du nationalisme, que « les Serbes, qui aiment tant les mythes, en bâtent un nouveau sur la chute de Milosevic ».

Le vice-maire de Cacak, Dusan Drinjakovic, faisait pour sa part ce commentaire, trois jours après les événements de Belgrade : « Le plus important est que ces changements se sont produits grâce à nous les Serbes, nous seuls, le peuple. Ce n'est pas grâce aux Etats-Unis, ni à la Russie. Nous n'avons aucune obligation envers qui que ce soit. Nous sommes connus comme une nation fière, même quand nous perdons des guerres. Nous l'avons prouvé sous les bombardements. »

Christophe Châtelot
et Natalie Nougarde



GAMMA

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
 Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
 Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
 Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
 Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Calendriers présidentiels

L'ÉLECTION présidentielle n'est pas pour demain. Ni même pour l'après-demain, puisque le calendrier voulu par Jacques Chirac lorsqu'il a dissous l'Assemblée nationale, en 1997, fait revenir les députés devant les électeurs, en 2002, avant le président. Lionel Jospin convient que « dans l'esprit des institutions », il serait « logique » d'inverser cet ordre, mais il s'interdit d'en prendre l'initiative, considérant qu'elle appartient au chef de l'Etat - c'est l'hypothèse d'un mandat écourté de quelques semaines par la démission de son titulaire - ou qu'il dépend de lui qu'un « consensus s'esquisse » au Parlement pour prolonger le mandat des députés. Le premier ministre estime donc qu'il doit, pour sa part, continuer à inscrire son action et celle de son gouvernement dans la perspective des élections législatives et sur une durée d'environ un an et demi. Il a assuré une fois encore, jeudi 19 octobre, sur TF 1, qu'il ne « pense pas » à l'élection présidentielle.

Tout son propos a montré pourtant que, à défaut d'y penser, il y est prêt. Ou plutôt que la gauche, sous sa direction, pourrait affronter à tout moment, et à son avantage, ses « opposants » dans la compétition majeure de la V^e République. Puisque M. Chirac a choisi de placer le débat sur le terrain de la « capacité présidentielle », puisque l'opinion, toujours attachée à la cohabitation, l'appréhende néanmoins de plus en plus en termes de rivalité entre les deux têtes de l'exécutif, le

premier ministre s'est employé à convaincre qu'il n'a pas à le redouter. Il a reconnu que les reproches qui lui avaient été faits en septembre, au moment de la crise des carburants, étaient fondés et qu'il avait manqué alors à l'écoute que les Français attendent du chef du gouvernement. Cette démonstration appuyée de lucidité et d'humilité prouve que M. Jospin n'est pas insensible au soupçon de l'*« autosatisfaction »*.

Une fois accompli cet acte de contrition, M. Jospin s'est sutout étendu sur le bilan du gouvernement, sur la qualité des hommes et des femmes qui le composent - ou qui en ont fait partie... - et sur la richesse des « ressources humaines » de la gauche. Face à un président-candidat atteint par les affaires liées au financement du RPR, virtuellement contesté dans l'opposition et fort seulement de la sympathie qu'il conserve dans l'opinion, le chef de la majorité s'estime en position favorable. C'est ainsi que M. Jospin, tout en affirmant n'avoir pas d'autre préoccupation que la bonne marche du gouvernement, a mis celui-ci - et la gauche avec lui - à l'heure de la présidentielle.

La synthèse qu'il veut opérer entre son calendrier de législature et celui de M. Chirac est habile et même légitime. Elle le conduit cependant à minimiser les conséquences de la guerre qui se livre au cœur des institutions et dont il est, bon gré, mal gré, l'un des deux principaux protagonistes. Les Français le voient. Comprendront-ils qu'il veuille le faire ?

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
 Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
 Directrice : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aïdy, directeur général ;
 Noël-Jean Bergeron, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
 Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhommé
 Directeur artistique : Dominique Royette
 Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
 Rédacteurs en chef :
 Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;
 Laurent Greilamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
 Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
 Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
 Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
 Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Sole

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
 Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
 partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
 André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
 Durée de la société : quarante ans à compter du 10 décembre 1994.
 Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
 Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
 Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
 Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

« Harvey » au Théâtre Antoine

POURQUOI, mon âme, es-tu triste ? Parce qu'on t'a dit que des milliers de soirs, à New York, à Londres, à Bruxelles, des humains se sont laissé prendre à la fausse fantaisie, à la gaieté pesante, à la philosophie primaire de *Harvey* ?

Donc Alfred Bart - cousin à la mode de Huronie de Candide et de Goha le Simple, de Pierrot et de Jean de la Lune -, passé la quarantaine, a rencontré un soir de whisky, appuyé contre un réverbère, un lapin blanc haut de 2,04 mètres qui a consenti pour lui plaire à s'appeler Harvey, et qui ne le quitte plus.

Lui seul l'aperçoit, bien entendu, avec les yeux de sa douce folie, l'entend aussi. Harvey est sage ; Harvey connaît l'avenir ; Harvey est enfin l'ami sincère d'Alfred, le consolateur de ses peines d'amour. Telle est l'illusion d'Alfred Bart. Cette illusion n'est pas

Robert Kemp
 (21 octobre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
 Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
 ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
 Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Corse : les trompe-l'œil du discours républicain

LE 18 DÉCEMBRE 1980, il y a presque vingt ans, la présidence de l'Assemblée nationale enregistre une proposition de loi, « portant statut particulier de la Corse », qui prévoit l'*« autonomie de gestion »* de l'île. L'exposé des motifs mentionne trois fois le « *peuple corse* », à l'égard duquel sont pris des « engagements ». Il s'agit de « reconnaître aux Corses, dans le cadre de la République française, le droit de gérer eux-mêmes les affaires qui les concernent ». Dans son article 2, la proposition affirme que la nouvelle collectivité territoriale exerce notamment « les compétences précédemment dévolues au préfet de région, aux directeurs et chefs de services régionaux des services extérieurs de l'Etat, à l'exclusion de celles concernant la justice, la politique de défense, la politique étrangère, la politique douanière, la politique monétaire et le Trésor public ». L'article 27 précise, de son côté, qu'*« un enseignement de la langue corse intégré à l'emploi du temps sera proposé (...) à tous les élèves des écoles préélémentaires et élémentaires »* et que, « dans cette perspective, l'étude et la pédagogie de la langue et de la culture corses seront des matières obligatoires pour la formation des maîtres ».

Présentée par les témoins du groupe socialiste de l'époque, dont Gaston Defferre, Pierre Mauroy, Michel Rocard, la proposition est cosignée par « les membres du groupe socialiste et apparentés ». En première page du document figurent les noms de tous les députés PS, dont... Jean-Pierre Chevènement. Compte tenu des usages parlementaires, le député du Territoire-de-Belfort aurait pu faire ôter son nom si le texte l'avait profondément choqué. L'histoire n'a pas d'autre portée qu'anecdotique. Elle permet toutefois de rappeler que même un homme comme Jean-Pierre Chevènement, qui fait de l'attachement à ses convictions

sa meilleure arme, jusqu'à quitter trois gouvernements, peut être tenté d'instrumentaliser le dossier corse.

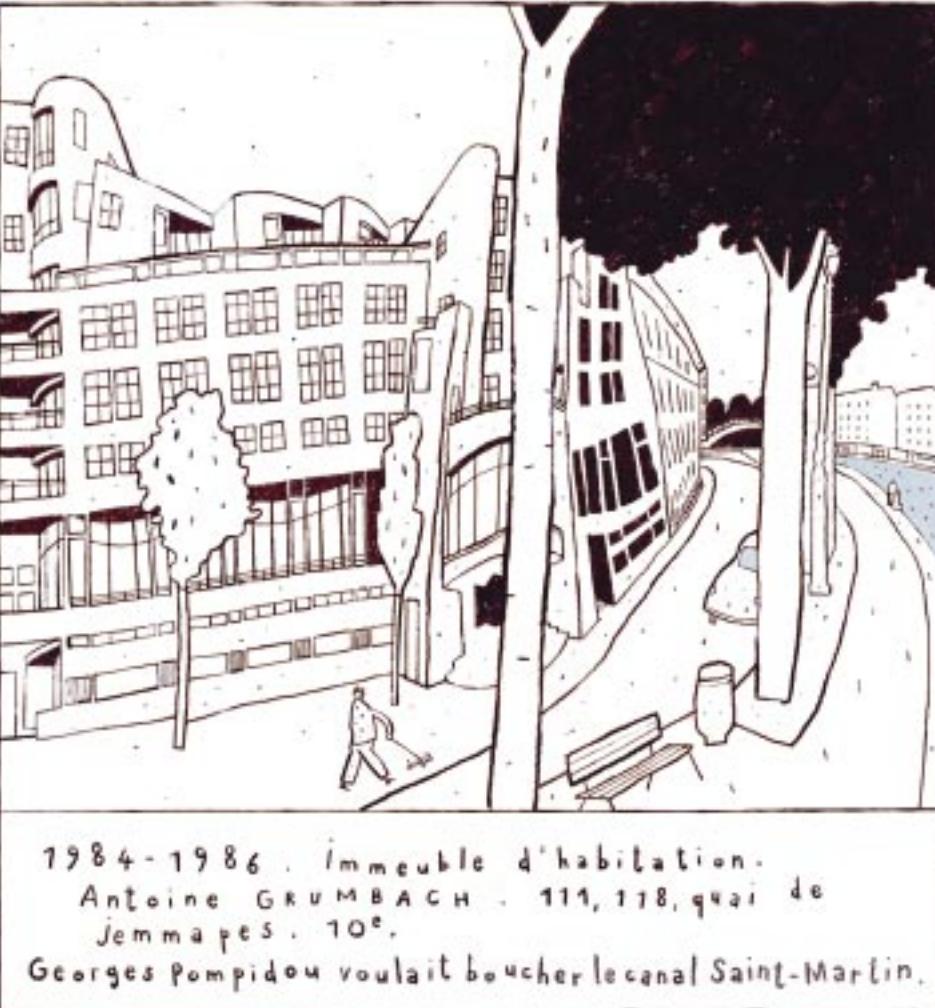
La remarque vaut pour les anciens ministres de l'intérieur Charles Pasqua et Jean-Louis Debré, qui semblent souffrir d'un étrange dédoublement de la personnalité : les mises en garde sur les atteintes à l'unité de la République que comporteraient le projet Jospin ne peuvent pas émaner des mêmes hommes, dont les cabinets ont mené avec les nationalistes, de 1993 à 1996, des discussions qui, semble-t-il, n'excluaient pas la possibilité, à terme, d'un statut de type territoire d'outre-mer, ou polynésien, pour l'île...

EN MARGE DE L'ÉTAT DE DROIT

Le dossier corse est ainsi truffé de trompe-l'œil, de faux-semblants, d'argumentaires qui résistent mal à l'analyse, mais font leur effet sur une opinion légitimement peu au fait de la complexité du problème et de l'histoire de la Corse. Ainsi personne, en dehors des spécialistes et des Corse eux-mêmes, ne sait qu'en 1870, après la défaite militaire de Sedan et l'écroulement du Second Empire, des députés républicains (la gauche de l'époque), emmenés par Georges Clemenceau, exigèrent que l'île soit rendue à l'Italie, pour la punir de sa fidélité à la famille Bonaparte. L'unité de la République faisait alors bon marché de la Corse !

L'histoire de France réserve d'autres épisodes de ce genre, telle la taxation imposée jusqu'au début du XX^e siècle aux produits venant de Corse sur le continent, comme s'ils arrivaient de l'étranger et non d'un territoire de la République. De même, pour s'imposer dans l'île face aux bonapartistes, la III^e République s'appuya sur un jeune

Le piéton contemporain par Lionel Koechlin



et brillant homme politique, Emmanuel Arene, sorte d'envoyé spécial de Gambetta. Emmanuel Arene ne s'empêche guère à convaincre les Corse de la justesse de l'idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité. Il conquiert les bulletins de vote en distribuant emplois, pensions et avantages, main dans la main avec l'administration, placée à sa disposition par les préfets. La République s'appuie sur le clanisme, le modernisme et l'institutionnalisme, consacre en fait l'inégalité des Corse devant la loi, selon qu'ils sont plus ou moins bien « protégés ».

Sans remonter à une époque aussi lointaine - qui explique malgré tout bien des incompréhensions et des contentieux -, le discours « républicain » sur la Corse serait plus crédible si ceux qui le tiennent avaient manifesté, dans un passé plus récent, la même énergie pour dénoncer la situation de l'île : au moins jusqu'aux années 60, celle-ci n'a pas vécu, vu et su de tous, en marge de l'Etat de droit et donc de la République, dans un état d'abandon économique extrême, sous le règne du clientélisme et d'une fraude électorale aussi massive qu'impunie ? Le mouvement autonomiste naissant était alors bien le seul à critiquer avec force cet état de choses.

De même, on voit bien, en reprenant le texte de la proposition de loi socialiste de 1980, que le socle de la souveraineté nationale tel qu'il était alors défini est aujourd'hui largement entamé : l'unité et la plénitude de la République seraient-elles épargnées par les transferts de souveraineté à l'Europe dans des domaines aussi importants que le pouvoir monétaire, mais mises en péril par l'octroi à la Corse d'un statut proche de celui de la plupart des îles européennes ?

Enfin, la « fracture sociale » et la « fracture territoriale », la ghettoïsation et la véritable sécession d'une partie des banlieues, dans l'indifférence générale (*Le Monde* du 28 septembre), ne sont-elles pas plus lourdes de dangers potentiels pour la République que l'évolution du statut de la Corse ? La relecture des débats parlementaires du début des années 80 ne peut qu'amener à relativiser l'indignation manifestée par la droite : les mêmes mots, les mêmes arguments étaient utilisés à l'époque pour critiquer non seulement le premier statut particulier de la Corse (1982), mais aussi l'ensemble du chantier de la décentralisation, par cette même droite qui accuse aujourd'hui la gauche de « recentralisation ».

Quant à la rupture de l'égalité devant la loi, on pourrait croire, à entendre les détracteurs des accords de Matignon, que la France d'aujourd'hui est le royaume menacé de la perfection égalitaire. Pourtant, la transaction fiscale entre Bercy et le couturier Karl Lagerfeld montre, une fois de plus, que l'égalité devant l'impôt entre gros et petits contribuables est un leurre. L'école est obligatoire pour tous, mais qui oserait évoquer l'égalité des chances entre l'enfant d'un ouvrier picard et un fils de grand patron parisien ? La loi elle-même crée des situations d'inégalité. Le principe constitutionnel selon lequel les collectivités locales « s'administrent librement » (article 72) débouche sur une fiscalité locale qui n'est pas précisément égalitaire...

La mauvaise foi fait partie du débat politique. Il n'est donc pas surprenant qu'elle prenne place à côté des interrogations ou des craintes réelles suscitées par une innovation profonde. Ce qui est un péril pour les uns est, pour les autres, un signe de modernisation de la République française dans une Europe elle-même en mouvement. Le problème est qu'il s'agit ici de rétablir la paix et la concorde civiles. Par ignorance, calculs à court terme, esprit de suivisme ou idéologie fourvoyée sur un terrain qui n'est pas le sien, un certain nombre de responsables politiques et de relais d'opinion jettent de l'huile sur un feu que beaucoup, sur place, souhaitent éteindre.

Jean-Louis Andreani

Ecole : concilier laïcité et particularismes

L'ÉCOLE publique doit-elle s'adapter aux différentes croyances des élèves ? Selon un sondage CSA, réalisé pour *Le Monde* et le mensuel *Notre histoire*, la position de l'opinion sur ce sujet est plus que nuancée (*Le Monde* du 28 septembre). Si les personnes interrogées sont favorables à « un enseignement d'histoire des religions » à l'école, cette proportion a sensiblement baissé depuis douze ans, passant de 65 % d'opinions favorables en 1988 à 57 % aujourd'hui. En outre, l'opinion marquée son désaccord avec deux propositions qui lui étaient soumises pour la première fois : 55 % des sondés se montrent hostiles à la distribution de menus spéciaux à la cantine « en fonction de la religion des élèves » et 72 % aux dispenses de cours certains jours, en raison des fêtes religieuses.

Pour Mgr Michel Dubost, évêque d'Evry (Essonne) et président de la commission épiscopale de la catéchèse, le principal enseignement de ce sondage est que « les Français semblent admettre qu'un certain nombre de valeurs fondatrices de leur identité sont issues des religions, et en particulier de la foi chrétienne ». Mais, regrette-t-il, « l'opinion paraît vouloir bannir tout ce qui divise. Je comprends qu'on veuille lutter contre le sectarisme et le communautarisme. Mais je redoute une conception uniformiste de la laïcité, qui nierait le droit du citoyen à être accepté avec ses particularismes. »

Les responsables des principales religions présentes en France se félicitent du consensus qui se manifeste autour d'une prise en compte par l'école de la culture religieuse. Cette demande sociale s'est déjà traduite par un aménagement des programmes d'histoire (1996).

DISPENSES DE COURS

Mais les responsables religieux expriment aussi leur crainte d'un « raidissement » des principes de la laïcité. « Il ne faudrait pas que nous passions à côté d'une conception généreuse de la France », affirme ainsi le grand rabbin de France, Joseph Sitruk. Le grand rabbin croit percevoir que les « arrangements » pour autoriser des dispenses de cours ou d'examen le samedi, en raison du shabbat, sont moins nombreux que par le passé. « L'école est la maison de tous les Français », insiste-t-il. Que l'on prenne en compte la spécificité de certains n'enlève rien à la collectivité. »

Le pasteur Jean Arnold de Clermont, président de la Fédération protestante de France, pense, lui aussi, que la République doit « respecter la diversité culturelle et religieuse » et ne pas provoquer des « incompatibilités » avec les croyances. Le principe de menus différents (halal ou casher) à la cantine ne le choque pas. Il serait également favorable à ce que l'éducation nationale « fasse un effort pour prendre en compte quatre ou cinq dates religieuses », permettant aux

élèves concernés de ne pas venir en classe ces jours-là. Il soutient au ton de la lettre de Jack Lang, en réponse à une demande concernant les dispenses de cours le samedi. Le ministre affirmait souhaiter « que chaque individu puisse (...) respecter selon sa conscience les règles prescrites par sa religion », à condition que ces règles ne remettent pas en cause « l'organisation du service public de l'éducation nationale ». Pour Mgr Dubost, la limite à ne pas franchir est « le moment où le particularisme veut s'imposer aux autres et s'ériger en manière exclusive d'apprehension du monde ». L'évêque d'Evry cite en exemple le foulard islamique, qui, selon lui, n'est pas admissible à l'école lorsqu'il « vise à imposer une certaine vision de la femme dans la société ». Aujourd'hui, le port du hijab dans les établissements scolaires se conjugue souvent avec d'autres revendications – des dispenses de gymnastique ou de piscine.

Selon Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris, l'islam définit « une communauté du juste milieu ». « La voie de l'islam veut que le croyant se soumette à la loi générale », affirme-t-il. Les musulmans de France doivent tenir compte de leur présence dans un contexte non musulman, qui nécessite une ijtihad, c'est-à-dire un effort personnel d'interprétation. » Le D. Boubakeur serait favorable à la distribution de menus halal à l'école. Mais il constate que, pour l'instant, cette hypothèse n'est

pas envisageable, en raison de la désorganisation du marché de la viande sacrifiée rituellement. Il rappelle cependant que, selon le Coran, les musulmans peuvent consommer la viande des « gens du Livre », c'est-à-dire des juifs et des chrétiens.

Les grandes religions continuent donc de plaider pour une conception ouverte de la laïcité, au risque d'aller à rebours d'une opinion qui s'inquiète le spectre des « intégrismes ». « Etre Français, c'est d'abord aimer un pays et partager une culture », souligne le grand rabbin Sitruk, qui aime rappeler que « l'histoire de la communauté juive est profondément ancrée dans la République ». Michel Dubost partage cette vision : « Etre républicain, c'est apporter au pot commun sa richesse et ses valeurs, de même que respecter celle des autres. A mon avis, la laïcité est une attitude positive à l'égard des religions, et non pas négative : c'est une valeur d'accueil de l'autre avec ses différences. »

Xavier Ternisien

RECTIFICATIF

EN VUE</div

L'euro survit, le franc doit vivre

par Charles Pasqua

L'EURO, qui est désormais la monnaie de la France, est la monnaie la plus malade du monde. Depuis sa création il y a un an et dix mois, elle a perdu 28 % de sa valeur par rapport au dollar, plus de 30 % face au yen et près de 20 % par rapport à un panel de 36 monnaies mondiales. La situation est donc bien différente de celle connue il y a quelques années, lorsque le dollar s'était exagérément apprécié par rapport à l'ensemble des monnaies, avant de se replier. Désormais, ce n'est pas le dollar qui monte seul, mais l'euro qui sombre seul.

La désillusion est grande chez les Français. Sous l'effet d'une intense propagande largement financée par le contribuable, on leur avait fait miroiter que l'euro « détrônerait le dollar » et ferait d'une Europe fédérale la grande puissance du futur. Or ? Ils constatent que l'euro est une monnaie qui suscite la défiance du monde entier, qu'aucune mesure technique ni aucune déclaration de quelque responsable que ce soit ne parvient à enrayer durablement son naufrage, et que l'euro en est réduite à appeler au secours la Réserve fédérale américaine et la Banque du Japon, c'est-à-dire précisément les deux puissances financières dont l'euro était censé nous affranchir.

Nos compatriotes observent que cette chute continue de l'euro, après avoir eu d'abord des effets positifs puisqu'elle mettait un terme à la politique absurde du franc fort, le met désormais à des niveaux si bas qu'elle engendre des effets néfastes et cumulatifs. Cette chute est responsable, à hauteur d'un tiers, de la flambée actuelle des prix des hydrocarbures, les deux autres tiers résultant de la hausse des cours internationaux du pétrole que les pays producteurs se refusent à libeller dans une autre devise que le dol-

lar. Ce renchérissement des produits énergétiques importés engage une spirale inflationniste qui est en train de faire voler en éclats les contraintes du pacte de stabilité qui fixent un taux d'inflation plafond de 2 %. Les Etats membres annoncent ainsi, les uns après les autres, des taux supérieurs, et d'ailleurs divergents les uns par rapport aux autres : 2,3 % d'inflation en moyenne annuelle glissante pour la France et l'Allemagne, 2,7 % pour l'Espagne, 4,2 % pour la Finlande, 5,7 % pour l'Irlande.

Conformément à l'article 105, alinea 1, du traité de Maastricht (« l'objectif principal » de la politique monétaire de l'Union européenne doit être « de maintenir la stabilité des prix »), la Banque centrale européenne tire les conséquences de ce regain d'inflation en procédant à des relèvements de taux d'intérêt, même au risque de casser la croissance, de relancer le chômage ou de mettre en péril les politiques d'assainissement des finances publiques.

La tâche demandée à la Banque centrale européenne est d'ailleurs impossible puisque les taux d'inflation, de croissance et de chômage divergent entre les Etats membres, de même que l'état de leurs finances publiques. La politique définie par la BCE ne peut donc être qu'une cote mal taillée qui ne satisfait personne.

L'institut monétaire européen est d'autant plus fondé à prendre de façon souveraine des décisions susceptibles de léser gravement l'intérêt national de certains Etats membres que l'article 107 du traité de Maastricht l'y invite expressément. Cet article précise en effet que la Banque centrale européenne « ne peut solliciter ni accepter des instructions des gouvernements des Etats membres » et que « les gouvernements des Etats membres s'engagent à respecter ce principe et à ne pas chercher à influen-

cer les membres des organes de décision de la BCE ».

Le ministre français de l'économie et des finances, qui s'alarmait voici quelques jours par voie de presse de l'impact des décisions de la BCE sur notre économie et nos finances publiques et qui l'invitait en conséquence à ne pas trop augmenter les taux d'intérêt, aurait donc manifestement besoin, comme d'autres, de relire

une logique propre, qui consiste à retirer aux peuples le choix des grandes options politiques et sociales pour le confier à une petite oligarchie des diplômes ou de la richesse. En bon français, cela s'appelle passer de la démocratie à l'aristocratie, c'est-à-dire au pouvoir de quelques-uns.

Une telle dérive explique largement pourquoi nos compatriotes se détournent des élections et de

dentelle de 1995. Elle répondrait enfin au souhait d'avoir davantage recours à la procédure référendaire pour consulter les citoyens français sur les sujets d'importance, souhait publiquement réaffirmé par le chef de l'Etat dans son discours télévisé prononcé le soir du référendum sur l'adoption du quinquennat.

Pour l'ensemble de ces raisons, en mon nom propre comme au nom de l'ensemble des militants, adhérents et électeurs du Rassemblement pour la France que je préside, je demande que le peuple français soit directement consulté sur la poursuite du projet de monnaie unique. Il faut lui demander s'il souhaite ou non conserver le franc comme monnaie d'échange, sous forme de billets, de pièces ou de monnaie scripturale.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2002, une telle décision demeure possible. Elle n'est pas incompatible avec le maintien de la France dans la zone euro, si l'on veut bien faire de l'euro non plus une monnaie unique mais une monnaie commune, assimilable à un système de parités fixes comme nous en avons déjà connu dans le passé.

Cette solution que je propose est une solution de bon sens.

D'une part, elle s'inspire d'un élémentaire principe de prudence : tant que l'euro n'est pas devenu une monnaie crédible et reconnue comme telle au niveau international, la France doit conserver la possibilité pratique d'en sortir rapidement, ce qui suppose que nous conservions les milliards de billets et de pièces exprimés en francs.

D'autre part, l'irréalisme du principe d'une monnaie unique vient de ce que celle-ci stipule que les parités de change entre des

peuples différents peuvent être fixées de façon « irréversible ». Cela supposerait qu'il y ait pour toujours une convergence des taux d'inflation, des évolutions salariales, des systèmes sociaux et des régimes fiscaux entre les différents Etats membres. Or une telle convergence ne se décrète pas car ces différents facteurs sont la résultante de forces sociales, historiques, culturelles, économiques et politiques, qui diffèrent selon les peuples et les sociétés dont ils relèvent. Comme le montre d'ores et déjà la divergence des taux d'inflation apparue entre les Etats membres depuis le lancement de l'euro, une telle perspective est une vue de l'esprit. Seul est viable à terme un système de parités fixes – que l'on peut baptiser « monnaie commune » si cela chante – mais dont la fixité peut être modifiée au cas par cas, par le biais des dévaluations ou des réévaluations, pour tenir compte des déformations structurelles des coûts de production survenues au fil du temps entre les différents peuples liés par ce système de parités fixes.

Enfin, le maintien du franc français dans tous les actes de la vie quotidienne éviterait à nos concitoyens le traumatisme psychologique et les immenses difficultés pratiques qui se produiront à coup sûr si l'euro se substitue effectivement aux monnaies nationales en 2002.

Je souhaite que le chef de l'Etat soit sensible à la sagesse de ma proposition de référendum.

Charles Pasqua, ancien ministre, député européen, est président du Rassemblement pour la France (RPF).

Le communiqué de presse, source de droit ?

par Frédéric Thiriez

DANS un communiqué de presse publié le 10 octobre, le Conseil constitutionnel a livré aux Français l'interprétation qu'il convient de faire de l'article 68 de la Constitution, relatif à la responsabilité pénale du chef de l'Etat. Le procédé, qualifié « d'exceptionnel » par le Conseil lui-même, a en effet de quoi surprendre le juriste.

Déjà, dans sa décision du 22 janvier 1999 sur la Cour pénale internationale, le juge constitutionnel avait cru devoir trancher, à la surprise de beaucoup (Olivier Duhamel, *Le Monde* du 26 janvier 1999), une question qui n'avait pas besoin de l'être en affirmant que, « pendant la durée de ses fonctions, [la] responsabilité pénale [du chef de l'Etat] ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice ». Mais cette incidente n'épuisait pas le sujet, car il n'était pas dit si la Haute Cour, qui ne connaît que de la « haute trahison », pouvait connaître des délits de droit commun dont un président aurait pu se rendre coupable en dehors de l'exercice de ses fonctions. Immunité pénale, donc, ou simple privilège de juridiction ?

La question est désormais « tranchée » par... un communiqué de presse ! On chercherait en vain, dans nos textes fondateurs, la base légale d'un tel procédé. Investi d'une simple compétence d'attribution, le Conseil constitutionnel ne saurait être appelé à se prononcer sur d'autres cas que ceux qui sont

limitativement prévus par les textes. En particulier, le Conseil n'a pas de compétence consultative, hormis dans certains domaines précis (élection, pouvoirs de crise). Il ne lui appartient pas de répondre à une demande d'interprétation d'un

On chercherait en vain, dans nos textes fondateurs, la base légale d'un tel procédé

texte ni même, semble-t-il, d'une décision du Conseil lui-même. Et encore faudrait-il, de toute façon, qu'il ait été saisi d'une demande d'avis ou d'interprétation.

Sous l'Ancien Régime, les juges avaient un rôle créateur de droit. Les Parlements avaient même le

pouvoir de rendre des décisions qui n'étaient pas limitées aux bornes d'un litige mais qui édictaient, de façon générale, les règles qu'ils entendaient s'appliquer désormais à eux-mêmes pour résoudre telle ou telle difficulté juridique. Il s'agissait des arrêts de règlement.

Nos révolutionnaires réagirent fortement contre cet empiètement du pouvoir judiciaire sur le pouvoir législatif. La loi des 16 et 24 août 1790, encore en vigueur, interdit les arrêts de règlement, et l'article 5 du code civil défend « aux juges de se prononcer, par voie de disposition générale et réglementaire, sur les causes qui leur sont soumises ».

Le Conseil constitutionnel, le 10 octobre 2000, a inauguré une technique inédite : l'arrêt de règlement par voie de communiqué de presse...

Frédéric Thiriez est avocat au Conseil d'Etat, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

SYMBOLE DE SERVICE

AEROMEXICO

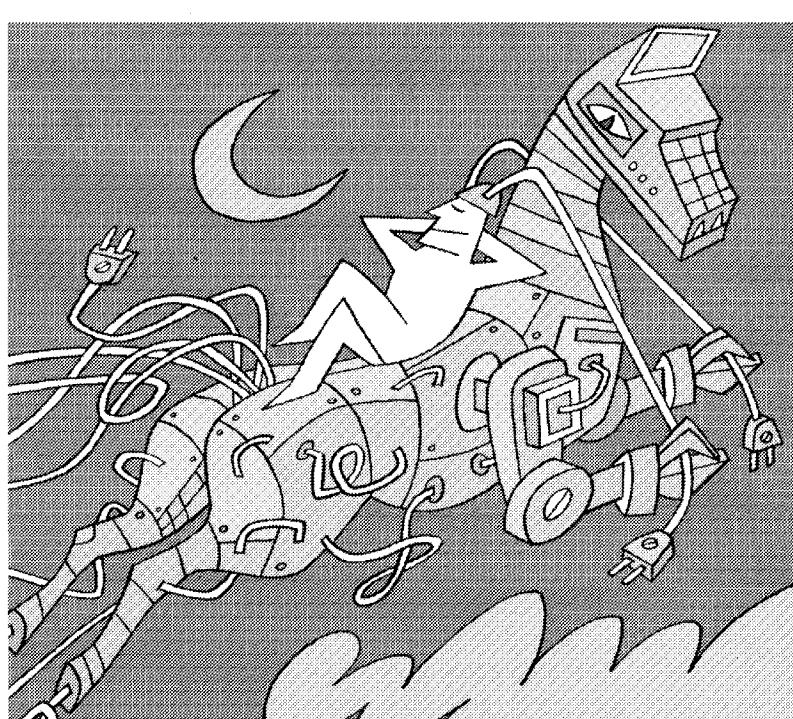
Tél : 01 55 04 90 10
www.aeromexico.com

Bureau pour micro Kiwi 2
Design : Marco Zanuso Jr.

ARTELANO
Mobilier contemporain

54, RUE DE BOURGOGNE - 75007 PARIS
TÉL. 01 44 18 00 00 - FAX 01 44 18 04 00

12^e FORUM *Le Monde* LE MANS



OÙ NOUS EMPORTENT LES TECHNIQUES ?

VENDREDI 27, SAMEDI 28 et
DIMANCHE 29 OCTOBRE 2000

PALAIS DES CONGRÈS ET DE LA CULTURE DU MANS

Daniel d'ADAMO - Dominique BOURG - Luc FERRY - Hélène FRAPPAT - Pierre GERVASONI - Pierre GUERLAIN - François GUERY - Marie-Angèle IERMITTE - Gilbert HOTTOIS - Julien HUSSON - Dominique JANICAUD - Axel KAHN - Catherine LARRERE - Dominique LECOURT - Jean-Yves LE DÉAUT - Philippe LHERMINIER - Catherine PERRET - Joël de ROSNAY - Jean-Jacques SALOMON - Lucien SFEZ - Peter SLOTERDIJK - Jacques TESTART - Dominique THOUVENIN - Monette VACQUIN.

Renseignements : DIRECTION DE L'ANIMATION URBAINE
Service CULTURE

Téléphone : 02 43 47 38 60 - Fax : 02 43 47 49 04 - Internet : m-tremblais.culture@ville-lemans.fr



LE 23 OCTOBRE INAUGURATION DE NOTRE BUREAU

**L'ENCAISSEUR
DU FRAC®**
39, Rue Lafayette - 75009 PARIS
0153209353 Tel - 0153209350 Fax

Boucs émissaires et victimes sacrificielles

Suite de la première page

Mais l'usage qui prête à l'expression « bouc émissaire » le sens contraire de ce qu'elle dit, à savoir l'innocence de la victime, a une portée qui dépasse de beaucoup la périphérie de ce que je viens de relater.

Le mécanisme du bouc émissaire est désormais parfaitement éventé. On le manipule avec cynisme. Les persécuteurs ne croient plus eux-mêmes dans la culpabilité de leur victime, tout au plus font-ils croire qu'ils y croient. Les persécuteurs modernes ont mauvaise conscience ; il leur faut, pour mieux persécuter, présenter leur victime comme un persécuteur. Les rôles s'inversent tandis que les accusations pleuvent dans tous les sens. Dans cet univers brouillé, M. Tiberi peut dire le contraire de ce qu'il veut dire sans que personne le relève. Tout le monde a toujours déjà compris de quoi il retourne, quoiqu'on dise.

Un coup d'œil sur le dictionnaire nous rappelle cependant qu'il manque au bouc émissaire assailli à la saute politique un aspect essentiel : la dimension du sacré. Le bouc émissaire, c'est d'abord un rituel de type sacrificiel, dont l'exemple le plus connu est décrit dans le Lévitique. Le jour de la fête des Expiations, le prêtre charge de tous les péchés d'Israël un bouc qui est ensuite chassé au désert, à destination du démon Azazel.

L'anthropologue britannique James Frazer a cru reconnaître des rites du même genre aux quatre coins de la planète, à commencer par le rite de destruction du *pharos* dans la Grèce ancienne, et il les a regroupés sous l'étiquette générale de « rituels du bouc émissaire ». Il est de ce point de vue très paradoxal, mais finalement très révélateur, qu'à « bouc émissaire » la plupart de nos dictionnaires occidentaux donnent comme sens premier ou propre, le rituel, et comme sens figuré, dérivé ou métaphorique, le mécanisme psychosociologique. C'est vraisemblablement la seule entrée du dictionnaire où la copie vient avant l'original et la mise en représentation rituelle ou théâtrale précède la chose représentée.

Lorsque le livre de René Girard intitulé *Le Bouc émissaire* a paru en japonais, on lui a donné pour titre un mot qui se réfère à l'un des rituels relevant de la catégorie définie par Frazer. C'était évidemment un contresens car Girard, dont les thèses sur le sujet sont bien connues, entendait désigner le mécanisme et non sa représentation. Mais il semble qu'on ne puisse faire mieux en japonais : le mécanisme n'est pas nommé car, peut-être, non reconnu. Tout se passe comme si le rituel, qui estompe le mécanisme sous un voile cérémoniel, était plus universel, plus transculturel,

que la lucidité sur le mécanisme, lequel, partout et toujours, transforme par la persécution les victimes en coupables.

Dans son livre profond et dérangeant, *Critique de la pensée sacrificielle* (Seuil), Bernard Lempert rapporte un incident atroce qui s'est produit au Kosovo au printemps 1999. Le jour de la fête de l'Aïd, des policiers serbes font irruption dans une maison kosovare. Chez les musulmans, la cérémonie de l'Aïd commémore le non-sacrifice de son fils par Abraham. On égorgé un mouton en mémoire de l'animal que l'ange, au dernier moment, substitua à la victime humaine. Les policiers demandent à la famille si elle a procédé au sacrifice. Non, leur répond-on, nous sommes trop pauvres pour cela. Alors les policiers s'emparent du fils de la maison, un jeune homme de dix-sept ans, en disant : « *Il est assez gras pour le sacrifice* », et ils l'égorgent sous les yeux de ses parents.

Ce geste est d'autant plus ignoble qu'il joue cyniquement avec le religieux. Certes ce n'est pas un geste religieux, mais un meurtre pur et simple. Seulement il en sait beaucoup sur le religieux, assez en tout cas pour se mouler ironiquement dans ses formes. Il a compris que le mécanisme sacrificiel, comme le mécanisme du bouc émissaire, repose sur la substitution de victimes. Le non-sacrifice d'Ismaël (ou d'Isaac) représente évidemment dans l'histoire des substitutions sacrificielles un moment exceptionnel, le passage du sacrifice humain au sacrifice animal. En usurpant les habits ensanglantés du sacrifice, les policiers serbes n'ont pas seulement mis en scène la régres-

sion barbare de la victime animale à la victime humaine ; ils ont signifié par cette mise en scène la proximité troublante de la violence et du sacré. On doit à ce stade dénoncer une double erreur, comme le fait M. Lempert. La première consiste à ne pas voir que le sacrifice repose sur un meurtre. Toute la pensée religieuse concourt à dissimuler cette parenté. La seconde erreur, à l'inverse, consiste – cas des policiers serbes – à poser sans autre forme de procès l'identité du sacrifice et du meurtre. Cette démythification est trop brutale, elle ignore la différence entre le meurtre et le sacrifice, qui est à la source de la civilisation. L'histoire de l'humanité, c'est l'histoire de l'évolution endogène des systèmes sacrificiels, la civilisation faisant des bonds en avant lorsqu'on substitue à la victime humaine un tenant-lieu, un symbole, d'abord un animal, puis des végétaux, ensuite des entités symboliques abstraites. C'est donc l'histoire de la symbolisation.

Violant quelques interdits anthropologiques, Bernard Lempert met en rapport la violence déchaînée et intrinsèquement destructrice des massacres de notre histoire avec cette autre violence – contrôlée, canalisée, domestiquée, ritualisée – qui préside, au sein du religieux, aux cérémonies sacrificielles. Il montre que l'on ne peut comprendre la barbarie des temps modernes si l'on omet d'y déceler ce qu'il y a en elle de sacré.

Un malentendu grave pourrait se glisser ici. Il ne s'agit pas de dire que la violence moderne est produite par le religieux institué, dont on n'arrête pas de nous sermonner, par ailleurs, qu'il aura bientôt complè-

tement disparu de la scène publique. Ce qu'il s'agit de désigner par le terme « sacré », c'est la dimension inhuma, ou plutôt non humaine, car mécanique, dans la genèse violente du religieux. Le sacrifice est un rituel, c'est-à-dire une représentation, une mise en scène, parfaitement codifiées. Le mécanisme du bouc émissaire est, lui, un processus spontané de victimisation, mais qui en sait trop sur lui-même pour garder une réelle efficacité et ne pas s'abîmer dans des quiproquos tragiques.

A côté de ces deux termes, l'analyse doit distinguer, comme antérieur à eux et condition de leur possibilité, le mécanisme par lequel une foule prise de frénésie meurtrière se rassemble et fait corps autour d'une victime, qu'elle juge évidemment coupable de tous les maux qui l'accablent. Il est impossible, dans ce contexte, que l'idée même de bouc émissaire, laquelle implique le savoir de l'innocence de la victime, germe dans l'esprit de ceux qui participent au meurtre collectif. Leurs gestes, alors, leurs sentiments, aussi, peuvent ressembler à ceux que pratiquent ou qu'éprouvent les officiants d'un rituel sacrificiel. Mais il serait grotesque d'en conclure qu'ils miment une pratique religieuse, comme si l'histoire pouvait imiter l'art, à l'instar des policiers serbes qui, eux, savaient ce qu'ils faisaient. Il faut donc résolument donner tort au dictionnaire : oui, comme il se doit, le mécanisme, la chose même, vient bien avant sa re-présentation.

Le mont du Temple pour les juifs, l'esplanade des Mosquées pour les musulmans, tel est le site

sacré de Jérusalem que ces frères ennemis se disputent, alors même qu'ils croient les uns comme les autres que c'est en ce lieu précis qu'Abraham a renoncé à immoler son fils. Nombre de commentateurs en ont déduit que la crise actuelle était une guerre de religions. D'autres ont rejeté cette interprétation. Ils ont raison de le faire, mais il ne faut pas pour autant perdre de vue la dimension sacrée, parce que sacrificielle, des événements. L'instantané abominable qui a fait le tour de la planète, ces mains tachées de sang dressées vers on ne sait quel dieu vengeur, ce corps défenestré, désarticulé, démembré dont on s'arrache les lambeaux, tout cela évoque avec une force incroyable les rites les plus sanguinaires du sacré primitif.

Les forces de Ramallah ne se doutaient évidemment pas qu'ils reproduisaient les actes du *diasparagmos*, rituel propre au culte diaignaque, l'homme qui trempa ses mains dans le sang de sa victime, et qui retrouvait le geste du prêtre aztèque au sommet de sa pyramide. Les échos religieux sont bien présents, mais il serait odieux de dire qu'ils renvoient aux religions des protagonistes, l'islam et le judaïsme. L'écho est trompeur et il faut une fois de plus inverser sa source et sa destination apparentes. Ce qui vient en premier, ce véritable universel de la violence fondatrice, c'est la dynamique spontanée de la foule persécutrice. C'est sur cette base que le religieux, ensuite, procède à son travail d'interprétation, de symbolisation et de ritualisation.

Jean-Pierre Dupuy

Funestes obsessions communautaires

par Joël Candau

EN suivant l'évolution dramatique de la situation au Proche-Orient, la plupart des commentateurs se sont inquiétés des répercussions de ce conflit à l'intérieur même de notre pays. Hélas, cette inquiétude n'était pas vainne, comme l'ont montré plusieurs agressions antisémites contre des synagogues. Cependant, la manière dont nous avons été informés de ces événements me paraît tout à fait choquante.

De nombreux médias, en effet, et plusieurs hommes politiques ont évoqué à ce propos un affrontement possible entre les « communautés » juive et musulmane. Il y a là une rhétorique d'enfermement de l'individu dans ses appartenances religieuses ou culturelles qui ne peut qu'exacerber les tensions entre ceux de nos concitoyens qui sont plus ou moins enclins à chercher refuge dans des idéologies communautaires.

La notion de communauté a toujours fait l'objet de vives controverses dans les sciences humaines et sociales. Pour le sens commun, elle renvoie à une idée vague : les membres d'une société partagent certains traits ou caractères (croyances, valeurs, mœurs, langue, etc.). Dans son sens technique, elle a donné lieu à de regrettables confusions. La plus fréquente est celle qui vise à substituer au modèle explicatif d'un processus inhérent aux relations sociales (la « communalisation ») constitutive de toute participation aux affaires de la cité) la figure d'une entité substantielle, figée dans son essence (la « communauté »). Or excepté dans les petits groupements humains marqués par une forte intégration de leurs membres (certaines sociétés dites traditionnelles bien étudiées par les anthropologues), la variabilité individuelle des manières d'être au monde est telle, en particulier dans les sociétés modernes, qu'il est presque toujours abusif de parler de communauté.

Certes, par ma naissance j'appartiens à une région (la Provence) et à un pays (la France) qui, par leur histoire et leur culture, participent de ce que je suis, en bien comme en mal. Mais combien de fois m'est-il arrivé de me sentir plus proche d'un étranger que de certaines personnes nées tout près de chez moi ? Par ailleurs, jouant avec l'image que je me fais de la liberté humaine, j'aime imaginer qu'un jour peut-être, et toujours provisoirement, je pourrais me sentir davantage Persan ou Huron que Méditerranéen ou Français. Ou bien « homme », tout simplement.

Au fond, il me plaît de penser

que mon devenir identitaire, s'il faut à tout prix conserver ce terme, est ouvert à tout le champ des possibles, au gré de mes rencontres et de mes voyages. Si les arbres ont des racines, aime à rappeler George Steiner, les hommes ont des jambes. J'ignore si cet aphorisme est de lui, mais la première fois que je l'ai lu, ce fut une illumination. Tâchons d'oublier un peu les « souches » et les « racines » ! Affranchissons-nous des idéologies rhizomatisques, évitons d'emprisonner les individus dans des cages identitaires. Et même lorsque le premier ministre, qui a incontestablement élevé le débat, affirme que les « communautés » particulières sont subsumées dans la « communauté nationale », je ne parviens

Tâchons d'oublier un peu les « souches » et les « racines »

pas à le suivre. En définitive, il nous propose de sortir d'une cage pour entrer dans une autre, un peu plus vaste. Non, merci.

Il n'est pas question de nier la réalité et la force de ces sentiments d'appartenance. Il faudrait être sourd et aveugle pour cela. De même, il serait stupide d'opposer dogmatiquement une idéologie de l'arrachement à celle de l'enracinement. Mais tous ceux qui ont quelque influence dans notre société devraient toujours se garder de la moindre complaisance envers les formes passionnées et parfois pathologiques d'attachement aux identités collectives. Elles sont porteuses – l'histoire l'a trop souvent montré – d'exclusion et potentiellement meurtrières.

Voilà pourquoi il faut opiniâtrement rappeler que les membres des pseudo-communautés ont généralement peu de traits communs, excepté peut-être la croyance dans le partage de ces traits. Rien ne justifie que, sous le poids de l'actualité, cette croyance soit privilégiée, en passant alors sous silence d'une part la profonde singularité de chacun des membres d'une « communauté » et, d'autre part, les traits partagés par les membres de « communautés » différentes.

Joël Candau est maître de conférences en ethnologie à l'université de Nice-Sophia Antipolis.

Imaginez votre entreprise avec les logiciels Génération 2000

Imaginez maintenant que vous ne les ayez pas

LE TOP 100 DES ENTREPRISES QUI GAGNENT

Manuel de Droit - Tang II

Georges Simonon
L'homme qui regardait passer les trains

RIGHT SOLUTIONS, RIGHT ON TIME.

Microsoft

À VOS COLLABORATEURS DES OUTILS ADÉQUATS QUI PERMETTRONT À VOTRE ENTREPRISE DE NE PAS RATER LE TRAIN DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE.

VENEZ LES DÉCOUVRIR CHEZ VOTRE REVENDEUR OU CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.MICROSOFT.COM/FRANCE/GÉNÉRATION

EURO Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) s'est réuni, jeudi 19 octobre, à Paris. ● LA RENCONTRE a eu lieu dans un climat de très grande ner-

vosité, en raison des remous provoqués par les récentes déclarations de son président. ● « JE RECONNAIS que certaines de mes déclarations (...) ont suscité des com-

mentaires critiques et ont générée beaucoup de conseils, a déclaré Wim Duisenberg. J'en tire les conclusions et j'accepte le conseil de ne pas répondre aux questions

sur cette interview. » ● LE GOUVERNEUR de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a signalé que le conseil des gouverneurs s'était montré « chaleureusement uni »

derrière son président. ● HENRI EMMANUELLI (PS), a exprimé jeudi ses « préoccupations » sur « la manière dont la politique européenne est conduite ».

Le conseil des gouverneurs de la BCE fait bloc derrière son président

Les dix-sept membres de la Banque centrale européenne, réunis jeudi 19 octobre, à Paris, ont apporté leur soutien à Wim Duisenberg. Plusieurs députés français ont violemment critiqué l'attitude et les récentes déclarations du patron de l'institut d'émission

LA RÉUNION du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), qui s'est tenue jeudi 19 octobre à Paris, avait un caractère exceptionnel. D'abord, parce qu'elle se tenait en dehors de Francfort, pour la deuxième fois de son histoire – une rencontre avait eu lieu en mars à Madrid. Puis, surtout, parce qu'il s'agissait de la première apparition publique de Wim Duisenberg, le président de la BCE, depuis son entretien au *Times*, lundi 16 octobre, et la polémique qui avait suivi. En laissant entendre qu'une intervention sur le marché des changes était difficilement envisageable actuellement, compte tenu de la crise au Proche-Orient, M. Duisenberg avait provoqué un plongeon de l'euro. N'ayant plus à redouter une riposte des banques centrales, les opérateurs de marché avaient vendu massivement des euros. La monnaie européenne avait atteint son plus bas niveau contre le

dollar, mercredi, à 0,8330 dollar. Cette bourse du président de la BCE avait même débouché sur des rumeurs de démission, qualifiées d'« absurdes » par les porte-parole de la Banque centrale.

C'est dans ce contexte extrêmement tendu qu'a eu lieu la conférence de presse, au siège de la Banque de France. « Je suis conscient que certaines de mes récentes remarques ont donné lieu à beaucoup de commentaires. Beaucoup de conseils m'ont été prodigues. Je ne répondrai donc à aucune question relative à cette interview et aux interventions », a déclaré M. Duisenberg, visiblement très nerveux.

L'INFLATION À 2,8 %

Il s'est contenté de rappeler que « les interventions sont un outil dans l'arsenal des banques centrales à utiliser dès qu'il est approprié de le faire ». « La Banque centrale, son président et son conseil des gouver-

neurs devraient être jugés sur les mesures qu'ils ont accomplies au cours de leur mandat, à savoir le maintien de la stabilité des prix à moyen terme », et qu'à ce titre « le Conseil des gouverneurs estime que les vingt-deux premiers mois de l'Union monétaire ont été une réussite », a déclaré le président de la BCE.

M. Duisenberg a par ailleurs réfuté les critiques qui avaient suivi le dernier relèvement des taux de la BCE, l'accusant de mettre en péril la croissance économique européenne, en soulignant que la politique monétaire de l'institution demeurait « accommodante ». Le président de l'institut d'émission s'est, de façon plus classique, inquiété des conséquences de la faiblesse actuelle de l'euro. « La sous-évaluation de l'euro fait craindre d'éventuelles implications négatives pour l'économie mondiale, notamment pour ce qui regarde les risques de déstabilisation des prix au sein de la zone euro », a souligné M. Duisenberg. En septembre, l'inflation a bondi à 2,8 % dans la zone euro. La monnaie européenne avait atteint son plus bas niveau contre le

pourrait prendre plus longtemps que prévu si les prix du pétrole devaient rester élevés, a indiqué M. Duisenberg, jugeant par ailleurs que le recul de la confiance des consommateurs en Europe était « temporaire » et « surestimé ». Du côté des industriels, les dernières statistiques, parues jeudi, ont fait état d'une dégradation pour le quatrième mois consécutif du climat des

européens, lui succéder à la tête de l'institution en 2002. M. Trichet a précisé que « les dix-sept membres de la banque centrale formaient une équipe unanimement ralliée à leur président ». Il a ajouté que le conseil des gouverneurs s'était montré « chaleureusement uni » derrière son précédent.

La classe politique française n'est pas de cet avis et continue à atta-

reille et personnelle, auquel cas il faut prendre des mesures. »

Jeudi, à l'Assemblée nationale, le ton est monté d'un cran : le rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS), a mis en avant le « problème de compétence des personnalités en charge de définir la politique monétaire ».

« UN PROBLÈME INSTITUTIONNEL »

« Cette situation révèle aussi un problème institutionnel et politique. On objectera que la BCE est indépendante. Cela signifie-t-il qu'elle est affranchie de tout contrôle et ne peut voir sa responsabilité mise en cause par rien ni personne ? », a-t-il poursuivi, tout en réclamant la saisie « rapide » de la Cour de justice européenne.

Le président de la Commission des finances de l'Assemblée, Henri Emmanuelli (PS), a de son côté exprimé ses « préoccupations » sur « la manière dont la politique européenne est conduite ». Il a demandé à entendre le gouverneur de la Banque de France la semaine prochaine, « à défaut de pouvoir auditionner » le président de la BCE. Enfin, Gérard Fuchs (PS), a dit : « S'il est admis que la dévalorisation de l'euro par rapport au dollar résulte essentiellement d'un différentiel de croissance trop important entre l'économie américaine et l'économie européenne, je dis que l'attitude actuelle de la BCE est une attitude de Gribouille. »

Cécile Prudhomme

TROIS QUESTIONS À...

KLAUS FRIEDRICH

1 En tant qu'économiste en chef de la Dresdner Bank, que pensez-vous de la polémique suscitée par les propos de Wim Duisenberg en matière d'intervention ?

Il s'agit d'une chasse au sorcier macabre et moyenâgeuse. La discussion sur l'éventuelle démission de M. Duisenberg est inconveniente. Il doit être jugé sur sa mission, c'est-à-dire le maintien de la stabilité des prix. La Banque centrale européenne met en œuvre une politique monétaire équilibrée. Sur le fond, il est néanmoins incontestable que de tels commentaires en public constituent une erreur. C'est une attitude inconsistante de détailler la stratégie de la BCE. Mais le président de la Banque centrale devrait avoir le droit à l'erreur. Il est étrange et inadapté de vouloir le remettre en cause sur une erreur de ce type.

2 Comment expliquez-vous l'effervescence qui a entouré cette erreur ?

C'est un problème politique. M. Duisenberg est devenu le bouc émissaire des frustrations des Européens vis-à-vis de l'euro. On le rend responsable de la faiblesse de la monnaie unique. Les responsables

et les populations de la zone accordent trop d'importance aux taux de change. Autrefois, chaque pays membre de l'Union prêtait une grande attention aux fluctuations du dollar par rapport à sa monnaie nationale, car cela avait un impact fort sur une économie très exportatrice. La situation est différente aujourd'hui, la zone euro est moins ouverte que les différents pays qui la composent, mais les comportements n'ont pas changé.

3 Qu'attendez-vous désormais de la BCE sur le marché des changes ?

Elle doit et va intervenir, en concertation avec ses partenaires du G 7, pour ne pas perdre sa crédibilité. D'après les fondamentaux économiques, l'euro devrait par ailleurs connaître un tournant, car l'écart de croissance avec les Etats-Unis se réduit. La conjoncture en Allemagne et en Europe reste orientée positivement. La parité euro/dollar peut donc être de nouveau atteinte dans le courant de l'année prochaine, même si l'expérience récente montre qu'il est très difficile de faire des pronostics. Si vous voulez prévoir les taux de change, il vaut presque mieux aller voir un psychiatre qu'un économiste...

Propos recueillis par Philippe Ricard

NOUVELLE BROCHURE VOYAGEURS EN INDE 2001

[PROMOTION]
► WE STOCKHOLM
3j / 2n : 1990F
en collaboration
avec SAS
T. 01 42 86 17 20

PARIS
T. 01 42 86 16 90
F. 01 42 61 45 86

LYON
T. 04 72 56 94 56
F. 04 72 56 94 55

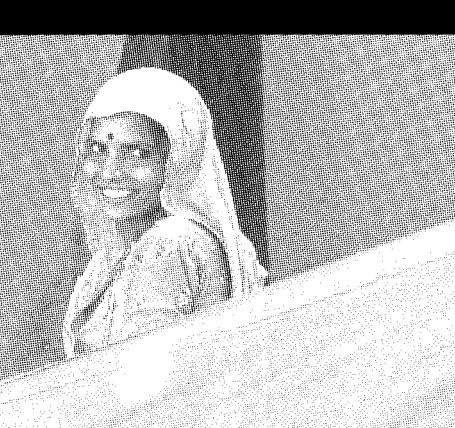
TOULOUSE
T. 05 34 31 72 72
F. 05 34 31 72 73

RENNES
T. 02 99 79 16 16

FOUGÈRES
T. 02 99 94 21 91

SAINTE-MALO
T. 02 99 40 27 27

Voyageurs EN INDE



Conseillé par un spécialiste de chaque pays, vous construisez un voyage "à votre mesure"...

vdm.com

- Réservez vos vols
- Choisissez votre voyage à la carte
- Consultez nos promotions
- Commandez nos brochures
- Communiquez avec nos 80 spécialistes pays, "conseillers-Voyageurs du Monde"

LIC. 072950146 © HOA QUI - ZIMBARDO X.

Honeywell et United Technologies envisagent de fusionner

« HONEYWELL International et United Technologies confirment qu'ils sont en discussion en vue d'une éventuelle fusion. Les deux sociétés ne feront pas d'autres commentaires pour l'instant » : c'est par ce bref communiqué, jeudi 19 octobre, que les deux groupes américains ont reconnu la véracité des informations dévoilées quelques heures plus tôt par la chaîne de télévision CNBC. Selon l'agence Bloomberg, les deux conseils d'administration devaient se réunir dès vendredi. Le *Wall Street Journal*, pour sa part, croyait savoir que United Technologies offrirait 50,32 dollars pour chaque action Honeywell, valorisant la société à 40 milliards de dollars. La fusion donnerait naissance au numéro un mondial de l'équipement aéronautique, avec un chiffre d'affaires cumulé de 50 milliards de dollars.

United Technologies, 57^e entre-

prise américaine, est mal connue du grand public, mais très prisée par la Bourse. Ce groupe, qui se définissait naguère comme un conglomérat de haute technologie, a beaucoup évolué sous la houlette de son PDG, George David, grand réducteur de coûts, et fier de pouvoir afficher 28 trimestres consécutifs de hausse des bénéfices. Il s'est recentré sur l'aéronautique, qui représente désormais 47 % d'un chiffre d'affaires atteignant 24 milliards de dollars en 1999. United Technologies a racheté en 1999 Sundstrand, qui fournit des systèmes de commandes à Boeing et à Airbus. Il possède des marques aussi célèbres que Pratt & Whitney (moteurs d'avions) et Sikorsky (premier constructeur mondial d'hélicoptères). Le groupe reste aussi présent sur le marché des ascenseurs (Otis) et de la climatisation (Carrier).

Honeywell est lui aussi un conglomérat, dont les activités sont très complémentaires de celles de United Technologies. Ce groupe, né en 1999 du rachat de Honeywell par AlliedSignal, a la particularité d'avoir conservé le nom de la société cible, dont la notoriété était forte.

ÉQUIPEMENT AÉRONAUTIQUE

C'est le même scénario qui aurait cours si la nouvelle fusion envisagée avec United Technologies parvenait à son terme. Depuis cette fusion, Honeywell dispose d'une large palette d'activités dans l'équipement aéronautique (sécurité, navigation), mais aussi dans la chimie de spécialités ou les matériaux composites.

Contrairement à United Technologies, Honeywell a suscité la méfiance de la Bourse. Les milieux financiers ne semblent pas avoir pris

en considération les affirmations de ses dirigeants, selon lesquels Honeywell disposait désormais d'une taille suffisante pour se mesurer à celui qui occupe la première place mondiale dans tous ses métiers, General Electric. Le coup de grâce a été porté par une série d'avertissements sur l'évolution des résultats du groupe. Le dernier en date est intervenu en juin, deux semaines après que son PDG, Michael Bonsignore, eut affirmé que ses profits seraient conformes aux prévisions. Honeywell l'avait notamment expliqué par la hausse des matières premières et des taux d'intérêt. Afin de regagner la confiance de la Bourse, il avait également annoncé plusieurs milliers de suppressions d'emplois, et s'était engagé à céder des activités.

Anne-Marie Rocco

Le Crédit agricole va introduire en Bourse sa Caisse nationale et ses principales filiales

L'opération devrait être réalisée en 2001

Le congrès de la fédération nationale qui s'est tenu les 18 et 19 octobre à Montpellier, restera dans les annales du Crédit agricole. La banque verte y

a entériné la décision d'introduire en Bourse une partie importante de ses activités : une révolution pour un groupe attaché aux principes mutualistes et coopératifs. L'ensemble coté, qui exclut les caisses régionales, pourrait valoir sur les marchés entre 120 et 150 milliards de francs.

MONTPELLIER de notre envoyée spéciale

Plus qu'aucune autre entreprise, le Crédit agricole a besoin de ces grand-messes qui réunissent plusieurs centaines de cadres pendant quelques jours pour évoquer et confirmer les grands choix stratégiques. Pour un groupe décentralisé, composé de cinquante caisses régionales, gouverné à la fois par une caisse nationale, chef de file financier du groupe, et par une fédération nationale, plus politique, et aujourd'hui à la tête d'une multitude de filiales (dans la banque d'investissement, la gestion d'actifs, le crédit à la consommation, l'assurance), c'est le meilleur moyen de signifier à tous qu'une décision est irréversible et ne peut plus être contestée.

A ce titre, le congrès de Montpellier, qui s'est tenu les 18 et 19 octobre, restera dans les annales. Le Crédit agricole y a entériné la décision de s'introduire partiellement en Bourse. Une révolution pour un groupe attaché aux principes mutualistes et coopératifs, qui ne font pas toujours bon ménage avec les règles d'une société cotée. Une fois en Bourse, une banque rend compte à ses actionnaires, qui ne sont pas forcément ses clients, contrairement à une société mutualiste qui s'explique devant ses clients coopérateurs.

Cette décision a été longuement préparée par Lucien Douroux, ancien directeur général de la Caisse nationale du Crédit agricole, et surtout par Yves Barsalou, son président, qui a fini par arracher un consensus juste avant de quitter ses fonctions, en mai 2000. Mais leurs successeurs la mettront en œuvre. Côté Caisse nationale (CNCA), le directeur général, Jean Laurent, partage la responsabilité du pilotage opérationnel du groupe avec le président du conseil d'administration, Marc Bué. Au niveau politique, essentiel pour mettre d'accord toutes les caisses régionales, c'est dorénavant René Carron, le président de la Fédération nationale (FNCA), et Pierre Bastide, son influent secrétaire général, qui sont aux commandes. Pendant deux jours, à

Montpellier, ces quatre dirigeants n'ont pas ménagé leur peine pour défendre leur projet boursier.

Comment va-t-il se présenter ? Le Crédit agricole « se propose de coter en Bourse la Caisse nationale de Crédit agricole et l'ensemble de ses filiales nationales, dont elle deviendra à cette occasion l'unique actionnaire, en détenant de plus le quart du capital de chaque caisse régionale sous forme de certificats coopératifs associés. Cet ensemble offrira aux investisseurs un groupe représentatif de ce qu'est le Crédit agricole, de son fonds de commerce, de sa rentabilité. Les caisses régionales resteront les actionnaires majoritaires de cet ensemble », résume M. Bastide.

Seuls 20 % du capital du nouvel ensemble seront proposés au public et 10 % aux salariés

Seuls 20 % du capital du nouvel ensemble seront proposés au public et 10 % aux salariés du groupe. Le solde restera entre les mains des caisses régionales, qui détiennent aujourd'hui tout le capital de la caisse nationale et la moitié de la plupart des filiales spécialisées. Le capital des caisses régionales est, lui, entre les mains des caisses locales, donc des coopérateurs et, pour certaines caisses, de porteurs de certificats coopératifs, déjà cotés en Bourse.

Pour former la future société cotée, le Crédit agricole doit se lancer dans un immense chantier de redistribution d'actifs. Chaque mouvement d'actifs doit être conduit dans les règles de l'art comptable et juridique, avec une double évaluation de chaque société. Il ne faut léser personne, et les caisses régionales devront y veiller. Il faut également obtenir des agréments de l'administration fiscale pour que les profits dégagés au hasard de la réorganisa-

tion ne subissent pas de ponction fiscale remettant en cause le projet. Il faut enfin aménager certains aspects des statuts mutualistes, une opération bien engagée.

Si ce vaste chantier est maintenant engagé, il est peu probable qu'il puisse être terminé avant la fin du premier semestre 2001. La CNCA nouvelle formule n'entrera donc vraisemblablement pas en Bourse avant un an. Le congrès de Montpellier s'est abstenu de se prononcer sur un éventuel calendrier, autant que sur la valeur boursière du nouveau groupe. Celle-ci dépendra bien sûr de la conjoncture boursière. Circulent en coulisse, toutefois, des chiffres de 120 à 150 milliards de francs de capitalisation boursière, et certains verront bien le groupe dans les grands indices européens...

Cette ambition risque cependant de se heurter à un autre grand principe de la réforme, rappelé par M. Carron : ne pas toucher à l'équilibre des pouvoirs au sein du groupe. Le Crédit agricole veut bien l'argent des marchés et ce moyen d'échange universel que sont devenues les actions de sociétés. Mais il n'a pas l'intention de partager le pouvoir. Le futur actionnaire devra croire au bon fonctionnement de la discipline collective mutualiste du Crédit agricole, qui, il est vrai, n'a pas mal fonctionné jusqu'à présent.

La banque verte fera tout pour le convaincre que c'est un bon système, car elle a vraiment besoin de cette nouvelle monnaie d'échange à laquelle travaillent deux banques d'affaires, Rothschild et Morgan Stanley Dean Witter. Etre cotée lui permettra de mener à bien un pan de son nouveau projet de groupe, arrêté à Montpellier. Tout en continuant les fusions de caisses régionales, pour ramener leur nombre à trente ou quarante, et de rationaliser son informatique, pour l'organiser autour de cinq à sept plateformes, le Crédit agricole veut «jouer son rôle dans la recomposition actuelle du paysage bancaire en France comme en Europe», explique M. Bué. C'est dans cet esprit que nous sommes entrés au capital du Crédit

lyonnais ». Il précise toutefois :

« Notre démarche s'inscrit dans le long terme, c'est pourquoi nous considérons que le Crédit lyonnais doit disposer du temps nécessaire pour meurer à bien son redressement. »

L'autre grand axe stratégique du Crédit agricole en matière de croissance externe est la constitution d'un solide réseau d'alliances européennes. Il compte déjà parmi ses proches le premier groupe bancaire italien, Banca Intesa, le portugais Espírito Santo et la Banque commerciale de Grèce. Il ne compte pas s'arrêter là. Il entend également appuyer les projets éventuels de croissance externe d'Indocam dans la gestion d'actifs. Le Crédit agricole, déjà à la tête d'un excédent de fonds propres de 50 milliards de francs, ne manquera pas des moyens nécessaires à une banque mondiale !

« Il y a dix ans, la finance mondiale était dominée par les Japonais. De ceux qui appartenaient au top ten mondial des fonds propres, un seul établissement figure encore au palmarès de l'année 2000 : c'est le Crédit agricole », rappelle M. Laurent, qui sait que les dix prochaines années seront aussi mouvementées. Et marquées par une contrainte : la rentabilité. Le Crédit agricole ne veut donc pas négliger sa clientèle française, celle qui génère l'essentiel de son bénéfice et qui peut, à la marge, être la plus déstabilisée par le projet d'introduction en Bourse. La banque verte a donc décidé de la reconquérir en accélérant l'ouverture des structures coopératives des caisses aux clients fidèles, même s'ils n'ont rien à voir avec le monde agricole.

Sophie Fay

PROFIL

LA DÉTERMINATION DISCRÈTE DE MARC BUÉ

Lorsqu'il était jeune agriculteur à Fillières, dans le Pas-de-Calais, à 50 km d'Arras, Marc Bué aurait eu bien du mal à imaginer qu'un jour, dans les coulisses d'une immense salle de spectacles, une maquilleuse l'attendrait pour préparer son entrée en scène devant plusieurs centaines de cadres et d'élus du Crédit agricole, réunis pour le Congrès de leur fédération nationale (FNCA). Jeudi 19 octobre, c'est pourtant ce qui l'attendait au centre de congrès Antigone de Montpellier. Il se préparait à y faire son premier grand discours en tant que président du conseil d'administration de la Caisse na-

tionale de Crédit agricole (CNCA). Les grandes réunions du groupe bancaire ne sont toutefois pas une nouveauté pour lui, qui préside la FNCA depuis 1992. Malgré tout, à la différence d'autres tribuns de la banque verte, on le sent peu attiré par la scène. Cet homme discret, âgé de soixante et un ans, qui gère toujours une exploitation de polyculture en GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) avec son frère et son neveu – ils y ont cultivé le blé, la betterave sucrière, l'orge de printemps... – et préside la caisse du Pas-de-Calais, ne cherche pas les honneurs médiatiques. Au risque de paraître un peu effacé par rapport à son prédécesseur, Yves Barsalou, viticulteur du Languedoc, grand supporteur de rugby, alors que Marc Bué préfère plutôt le football. Il semble aussi plus

prudent sur les projets de croissance externe et, sur le dossier Crédit lyonnais, il paraît avancer à pas comptés.

Mais cette modération ne nuit pas à sa détermination. Son parcours au Crédit agricole, sans faute depuis le jour où, à l'âge de vingt-sept ans, jeune syndicaliste agricole, il a croisé un certain Lucien Douroux (le prédécesseur de Jean Laurent à la direction générale de la CNCA), le démontre. On n'arrive pas, à un moment aussi crucial, à la présidence du premier groupe bancaire français – 93 244 salariés, 7 971 agences, plus de 25 milliards d'euros de fonds propres et 1,4 milliards d'euros de bénéfices au terme du premier semestre 2000 –, sans ambition, habileté et malice.

S. F.

critique sur « l'illusion du pouvoir ». Le 6 juillet, il est devenu président de la Fédération nationale du Crédit agricole. Depuis, on voit moins sur le terrain ce fils et petit-fils de paysan. Il est moins présent à Yenne (Savoie), sa commune natale, dont il est maire depuis 1995, mandat qu'il abandonnera en mars 2001.

On le voyait enseignant. Il a épousé une institutrice, mais il est devenu paysan, créant même en 1968, avec son père et deux voisins, un des tout premiers GAEC. En 1978, sa route croise celle du directeur de l'INRA, Jacques Poly, qui l'intègre à une équipe chargée de rédiger un rapport sur une agriculture « plus économie et plus autonome ». Cette même année, René Carron figure au palmarès du *Nouvel Observateur* des « cinquante inconnus qui font l'avenir de la France ». En 1983, il est élu président de la chambre départementale d'agriculture sans jamais avoir adhéré à la FDSEA ni au CDJA ; c'est une performance. En

1991, Edith Cresson, premier ministre, fait appel à lui pour présider le Groupe d'études et de mobilisation (GEM) « espace rural ». Un an plus tard, il succède à son père à la présidence du Crédit agricole de Savoie et au fauteuil de conseiller général (non inscrit) du canton de Yenne, qui lui permettra en 1994 de devenir vice-président de l'assemblée départementale, alors présidée par Michel Barnier (RPR).

Mais René Carron n'est pas saisi par le virus de la politique. La gauche savoyarde en aurait bien fait un député, la droite lui a proposé un fauteuil de sénateur. Il a tout refusé. René le mutualiste préfère la banque verte. Sous sa présidence, la caisse de Savoie réussit même, en 1994, une difficile fusion avec celle de Haute-Savoie. Cette année-là, le nouveau Crédit agricole des Savoies déplore 595 millions de francs de déficit. Cinq ans plus tard, il affiche 259 millions de bénéfice.

Philippe Révil

Jean-Claude Gayssot défend le service public ferroviaire

ENVIRON 30 000 CHEMINOTS, actifs et retraités, ont défilé jeudi 19 octobre à Paris, à l'appel de tous les syndicats de la SNCF, pour protester contre la libéralisation du chemin de fer. Alors que la Commission européenne et le conseil des ministres sont à la recherche d'un compromis avec les positions très libérales du Parlement européen (*Le Monde* du 20 octobre), Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, qui exerce la présidence du conseil des ministres, a eu une position très ferme, estimant qu'il valait mieux un échec qu'un mauvais compromis. La veille, Louis Gallois, président de la SNCF, avait tenu une position inverse. Par ailleurs, au Sénat, M. Gayssot a fait voter un amendement prévoyant que « l'Etat assure la cohérence d'ensemble des services ferroviaires intérieurs sur le réseau ferré national » lors de la discussion du projet de loi sur « la solidarité et le renouvellement urbains » en nouvelle lecture.

Le groupe Gillette se sépare de son PDG

MICHAEL HEWLEY, soixante-deux ans, le PDG du groupe américain Gillette, numéro un mondial des produits de rasage, a démissionné jeudi 19 octobre, après seulement dix-huit mois de présidence. Il est remplacé à titre intérimaire par son directeur général, Edward DeGraan, cinquante-sept ans. Son départ a été provoqué par les actionnaires sous la conduite du milliardaire américain Warren Buffett, président du comité exécutif du conseil d'administration, au lendemain de l'annonce de résultats trimestriels décevants. Gillette a annoncé un bénéfice net de 350 millions de dollars (- 1 %) pour un chiffre d'affaires de 2,32 milliards de dollars (- 1,3 %).

La chute de cette valeur phare de Wall Street illustre les difficultés que traversent la plupart des groupes de grande consommation américaines, de Coca-Cola à Procter & Gamble. M. Hewley a commencé à recentrer Gillette sur les produits pour la personne, en vendant sa division papeterie et instruments d'écriture (Waterman, Paper Mate...) à Newell Rubbermaid, en août. La division lames et rasoirs, portée par le succès du nouveau rasoir à trois lames, a accusé ses ventes de 3 % et son bénéfice de 4 % au troisième trimestre. En revanche, le chiffre d'affaires des piles Duracell a baissé de 9 % et leur bénéfice de 26 %.

La compagnie d'assurances japonaise Kyoei Life fait faillite

LA COMPAGNIE d'assurance-vie japonaise Kyoei Life Insurance a annoncé vendredi 20 octobre qu'elle allait déposer son bilan, ce qui représente la plus grave faillite du secteur depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'endettement de la compagnie se monte à 4 529 milliards de yens (48 milliards d'euros). Kyoei Life, dixième assureur-vie du pays, négociait depuis mai avec l'américain Prudential Insurance, qui était disposé à injecter des fonds en prenant une participation de 20 %. Kyoei est la sixième victime depuis 1997 des mauvaises créances accumulées dans le secteur financier japonais après l'éclatement de la bulle spéculative des années 80.



PROFIL

LA TRADITION FAMILIALE DE RENÉ CARRON

Il a le tutoiement facile et l'humour à la fois enjouée et inquiète. Jeune grand-père de cinquante-huit ans – il a quatre enfants et cinq petits-enfants –, René Carron a l'œil rieur mais le verbe volontiers

PERRONO - BIJOUX

Anciens - Occasions - Argenterie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations

Sélectionnée par le guide "PARIS PAS CHER"

OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin

ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

Les groupes de presse diversifient leurs expériences dans le multimédia

Déjà présents sur Internet, les éditeurs trouvent chacun des solutions pour exploiter leurs contenus sur des supports écrits et numériques de plus en plus variés. Cette évolution nécessite des adaptations radicales dans les rédactions des quotidiens

AMSTERDAM

de notre envoyé spécial

*« Je ne travaille pas dans un journal, mais dans l'information. » Pour subtile qu'elle soit, la distinction établie par Rolf Lie, directeur de l'*Aftenposten*, principal quotidien norvégien, témoigne de la profonde évolution engagée par les groupes de presse de divers pays. Réunis, les 12 et 13 octobre, à Amsterdam (Pays-Bas), lors du forum organisé conjointement par l'IFRA, en marge du Salon des imprimeurs, et l'Association mondiale des journaux (AMJ), les représentants des éditeurs n'en sont plus à redouter la concurrence entre les versions « papier » et « on line » de leurs titres. Ils ont aussi dépassé le stade des interrogations existentielles sur les perspectives ouvertes par le développement d'Internet, du sans-fil sur les téléphones mobiles, ou du haut débit associant l'écrit, l'image et le son.*

Pour certains d'entre eux, cette vision futuriste est déjà réalité. Ils publient certes des journaux, mais sont aussi présents sur tous les « canaux » du numérique : le Web bien sûr, les téléphones mobiles (Wap) ou ordinateurs de poche, la radio et la télévision sur le Net, les services à la demande... En clair, leurs entreprises sont entrées de plain-pied dans l'ère du multimédia et se présentent comme des « fournisseurs de contenus et de services » qu'il convient d'adapter aux exigences techniques de chaque canal de diffusion.

« Nous étions un journal, nous sommes devenus une organisation de médias dans un environnement où la concurrence est mondiale », souligne Derek Fattal, vice-pré-

sident des services en ligne du *Jerusalem Post*, quotidien israélien en langue anglaise. Après avoir, dans un premier temps, publié une copie Web du journal papier, il a enregistré une demande d'actualisation en temps réel du site, notamment auprès d'une clientèle à 80 % internationale. A titre d'expérience, le groupe a donc créé une station de radio sur le Net pour fournir de l'information et de la musique « à la demande ». Avec 4 000 utilisateurs, cette chaîne est consultée environ 45 minutes par jour, au lieu de 9 à 10 minutes pour la partie écrite.

Susciter du trafic, attirer des clients, les retenir si possible et

générer des sources de revenus : la recette du *Wall Street Journal on Line*, exposée par Tony Lee, son rédacteur en chef, est connue pour le site payant qui attire 500 000 abonnés, dont 30 % proviennent du papier. Ce qui l'est moins en revanche, c'est la création de sites gratuits spécialisés, d'annonces de recrutement, de vie étudiante, d'immobilier, de commerce de vin... Dans ces différents domaines, le groupe a conclu des alliances en apportant sa marque, sa notoriété et une partie de ses informations à des fournisseurs d'accès, des sociétés privées, des chaînes de télévision, des universités...

Cette coopération diversifiée n'a d'autre objectif que de créer de l'activité sur le réseau, et, au final, de générer des recettes, encore aléatoires, grâce au commerce électronique.

CHANGEMENTS RADICAUX

Aux Etats-Unis, cette politique d'alliances a trouvé d'autres exemples avec la création de sociétés de « syndication » entre des éditeurs qui vendent leurs informations à des portails généralistes ou spécialisés. C'est le cas notamment d'ISyndicate qui regroupe le *Financial Times*, la chaîne CNBC.com, les magazines PC World, Rolling Stones... Ce re-

groupement vient de conclure un accord avec le groupe allemand Bertelsmann pour faire son entrée en Europe.

Au Japon, le quotidien économique *Nihon Keizai Shimbun* est devenu le fournisseur d'informations économiques et boursières de l'*imode*, service de téléphone mobile relié à Internet de NTT Docomo, numéro deux des télécommunications. Ce service financier – payant – a, en quelques mois, attiré 50 000 souscripteurs sur un marché en explosion qui compte déjà 10 millions d'abonnés.

Les journalistes sont-ils préparés à ces changements radicaux,

sont-ils disposés à « produire » de l'information en continu adaptable à toutes les formes de support ? Mathias Nyman, responsable des services en ligne de l'*Aftonbladet*, quotidien suédois, n'en est pas convaincu. Faute de pouvoir « demander aux journalistes un travail structuré », son groupe a créé une banque de données, par articles et mots-clés, dans laquelle une équipe spécialisée puise les informations pour les répartir et les retravailler selon les supports, écrits et numériques.

Lors de la création en février (*Le Monde* du 16 février), de son édition allemande, le *Financial Times Deutschland*, a inauguré « un centre de commandes pour les versions imprimées, numériques, audio et TV ». Cette salle de presse multimédia est dirigée par des rédacteurs en chef-éditeurs spécialisés, qui orientent et traitent l'information. L'édition papier se vend à 60 000 exemplaires, le site accueille 1,2 million de visiteurs par mois. Ses responsables ne désespèrent pas de « vendre » son contenu à des portails comme AOL, Moneyself.com...

En attendant la prochaine étape de cette révolution numérique, avec l'ajout d'images vidéo et TV, les responsables de services en ligne se gardent bien de préciser la nature et le montant des investissements consentis. Les seules recettes publicitaires étant insuffisantes, la plupart des groupes misent sur la vente de contenus et de services pour équilibrer les comptes, voire générer des bénéfices. A condition, a bien évidemment précisé le responsable du quotidien économique japonais, de « maintenir la qualité ».

Nicole Vulser

Michel Delberge

Les actionnaires de Marie-Claire devront choisir entre Hachette et L'Oréal

LE GROUPE MARIE-CLAIRe est une nouvelle fois entré dans une ère de turbulences capitalistiques familiales. Lors de l'assemblée générale de jeudi 19 octobre, la composition du nouveau tour de table du groupe, qui édite notamment *Marie-Claire*, *Marie-France*, *Avantages* (en partenariat avec le britannique IPC), *Cosmopolitan* (en association avec l'américain Hearst) et détient quelques participations dans l'audiovisuel, n'était pas formellement à l'ordre du jour. Pourtant, il constituait la principale préoccupation des administrateurs.

Toute la question est de savoir si Hachette – engagé comme Marie-Claire dans une forte diversification internationale – va ou non réussir à pousser la porte du groupe. En juin 1999, l'une des cinq petites-filles du fondateur Jean Prouvost, Donatième de Montmort, a annoncé son intention de céder les 17 % qu'elle détient dans le groupe aux côtés de ses demi-sœurs Marie-Laure Prouvost – nommée directrice générale jeudi 19 octobre – et Evelyne Prouvost, PDG. Toutes trois ont la majorité du groupe (51 %), tandis que L'Oréal détient les 49 % restants.

Evelyne Prouvost aurait proposé à sa demi-sœur de lui acheter ses parts pour 340 millions de francs, tandis qu'Hachette Filipacchi Média (HFM) aurait surenché里 de façon significative. Le montant de 500 millions de francs, souvent évoqué, n'est pas confirmé par l'acheteur potentiel. Jalouses de leur indépendance, Evelyne et Marie-Laure Prouvost tentent de contrer la volonté d'HFM.

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

Les quatre actionnaires du groupe sont liés par une procédure d'agrément. Il a été décidé jeudi de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 30 novembre, dont l'objet sera de donner ou non l'agrément à l'offre d'Hachette, « offre sur laquelle il ne peut y avoir de surenchère », précise le communiqué sybillin du groupe Marie-Claire.

Soit Hachette réussit à prendre un pied dans le groupe, soit les représentants d'un tiers du capital peuvent s'opposer à cette transaction. Dans cette hypothèse, les actionnaires existants « doivent s'engager à racheter les parts au prix convenu ou à dire d'expert ». Donc Evelyne Prouvost, Marie-Laure Prou-

vost et L'Oréal devraient acquérir, au prorata de leurs participations, les 17 % mis en vente. Mathématiquement, L'Oréal, déjà principal annonceur publicitaire du groupe, en deviendrait l'actionnaire majoritaire. Un tel schéma, qui n'est pas commenté chez L'Oréal, risquerait de peser sur l'indépendance rédactionnelle des titres.

Le groupe Marie-Claire était né en 1976, lors d'un conseil de famille, au moment où Jean Prouvost, fortement endetté, s'était résolu à céder son groupe de presse. Après avoir vendu *Le Figaro* à Robert Hersant, il s'appretait à céder tout son groupe à Hachette (dont *Paris-Match*, *Parents* et *Télé 7 Jours*), quand Evelyne avait pris la tête d'une sédition familiale en proposant de racheter les magazines féminins. « François Dalle [patron de L'Oréal], désolé d'avoir vu le groupe lui filer sous le nez, a immédiatement vu la synergie qu'il pourrait créer entre ses produits et mon groupe. Il a alors accepté d'entrer, minoritaire, chez Marie-Claire », expliquait Evelyne Prouvost le 15 janvier 1985 à *Liberation*.

JUSQU'AU 31 OCTOBRE CHEZ FIAT

Les Journées JTD Common Rail.

Venez découvrir les qualités des moteurs Turbo Diesel à injection directe alliant performance, silence et souci de l'environnement. Profitez en plus des prix exceptionnels sur la gamme Fiat JTD.



FIAT PUNTO JTD
A PARTIR DE 73 800F*

Grâce à l'offre Fiat de 8 200F

Double Airbag Fiat®, ABS, direction assistée Dualdrive™, vitres AV électriques, autoradio K7 RDS EON 4 HP... de série.



FIAT BRAVO JTD
A PARTIR DE 95 000F*

Grâce à l'offre Fiat de 10 000F

4 Airbags Fiat®, ABS, direction assistée, vitres AV électriques, autoradio K7 RDS EON 4 HP... de série.



FIAT MAREA JTD
A PARTIR DE 106 000F*

Grâce à l'offre Fiat de 10 000F

4 Airbags Fiat®, ABS, direction assistée, climatisation, vitres AV électriques, autoradio K7 RDS 4 HP... de série.

* Tarif conseillé hors options au 28.09.2000. Offres non cumulables réservées aux particuliers dans la limite des stocks disponibles, valables jusqu'au 31 octobre 2000 dans les points de vente participants.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

FIAT

Trois lettres qui vous donneront une autre idée du Diesel.

www.fiat.fr

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● ALTADIS : le groupe de tabac franco-espagnol a annoncé, jeudi 19 octobre, au comité central d'entreprise, son intention de céder ses activités allumettes à la Société de fabrication d'allumettes de sûreté (Sofas), filiale d'un groupe tunisien. Le repreneur devrait maintenir le site de Saintines (Oise), avec 72 des 114 salariés.

● DAEWOO : le groupe coréen, en difficulté, va supprimer 2 600 emplois (sur 5 500) dans son principal site de production en Pologne, à côté de Varsovie. Cette décision intervient trois jours après l'annonce de 1 200 suppressions d'emplois dans l'usine de fourgonnettes de Lublin.

● VATTENFALL : le numéro un suédois de l'énergie va racheter à l'allemand E.ON et au suédois Sydkraft les 37,2 % qu'ils détiennent dans le cinquième électricien allemand HEW afin de contrôler directement 71 % de ce groupe.

● BAYER : le titre du groupe allemand a gagné 4,9 % en Bourse, jeudi, suite à des rumeurs de rapprochement avec son rival suisse Roche. Ce dernier a démenti l'information, Bayer a refusé de la « commenter ».

● ELI LILLY : le laboratoire américain, qui veut remplacer son produit vedette, l'antidépresseur Prozac, dont le brevet expire en 2001, a dû abandonner les recherches sur son successeur pour de graves problèmes rencontrés lors des tests cliniques.

● COMMERCE : le syndicat CFDT du commerce parisien (Sycopca-CFDT) a voté, jeudi, sa désaffiliation de la centrale de Nicole Notat. Le Sycopca, qui a également voté sa transformation en syndicat national, discutera dans les mois qui viennent de son éventuel ralliement à la CGT ou au Groupe des dix.

SERVICES

● AIR FRANCE : pour la cinquième fois en cinq mois, les pilotes et mécaniciens navigants d'Air France vont observer un mouvement de grève, du vendredi 20 au lundi 23 octobre. Cette action, lancée à l'initiative de quatre syndicats minoritaires, Alter, SPAF, SNPAC et SPAC, porte notamment sur le refus de l'annualisation du temps de travail.

● VIVENDI UNIVERSAL : le futur groupe de communication issu de la fusion entre Vivendi et Seagram a reçu, jeudi, le feu vert des ministères canadiens du patrimoine et de l'industrie.

● PUBLICIS : le groupe publicitaire a confirmé, jeudi, être en discussion avec l'américain Nelson Communications. Selon le *Wall Street Journal*, Publicis financerait cette acquisition avec ses propres titres, pour un montant d'environ 200 millions de dollars.

● VOYAGES D'AFFAIRES : les groupes français Accor et américain Carlson pourraient accueillir un troisième partenaire au sein du capital de leur filiale spécialisée dans les voyages d'affaires, Carlson Wagonlit, a indiqué sa présidente dans le *Wall Street Journal* de vendredi.

● MALEV : les compagnies aériennes Air France, KLM, Swissair et SAS sont officiellement candidates à la reprise de la compagnie aérienne hongroise, qui va être privatisée, a annoncé jeudi soir l'Agence hongroise de privatisation APV.

FINANCE

● LONDON STOCK EXCHANGE : la Bourse de Londres, qui combat une offre d'achat hostile de l'opérateur suédois OM Group, a annoncé jeudi son intention de créer un marché paneuropéen des actions en permettant aux principaux titres européens d'être cotés à Londres.

● FITCH : l'agence de notation filiale de Fimalac a annoncé, jeudi, le rachat de BankWatch au groupe d'information financière Thomson Financial par échange d'actions pour un montant de 40 millions de dollars (46,8 millions d'euros).

● DEUTSCHE BANK : selon le magazine allemand Manager, la première banque allemande envisagerait de fusionner avec la banque d'investissement américaine Merrill Lynch, l'opération ne pouvant se faire avant l'automne 2001. Les deux banques ne font pas de commentaire.

RÉSULTATS

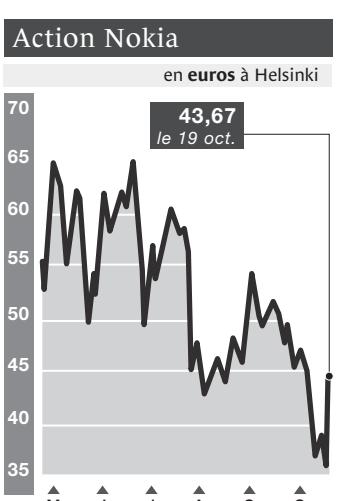
● MICROSOFT : l'action du groupe américain a fait un bond de 19,3 % jeudi à la bourse de New York, après la publication, la veille, de ses résultats : pour le premier trimestre de son exercice 2000/2001, le groupe a dégagé un bénéfice net de 2,2 milliards de dollars.

VALEUR DU JOUR

Nokia rassure ses actionnaires

L'ANNONCE par Nokia, jeudi 19 octobre, de résultats trimestriels meilleurs que prévu a permis à l'action du premier constructeur mondial de téléphones mobiles de remonter nettement à la Bourse d'Helsinki, contribuant au rebond d'autres valeurs des télécoms dans son sillage. Le titre du groupe finlandais a gagné 22 %, à 43,67 euros, à la clôture, dopant l'indice HEX, en hausse de près de 16 %. Nokia représente environ deux tiers de la valeur de marché de cette modeste place boursière.

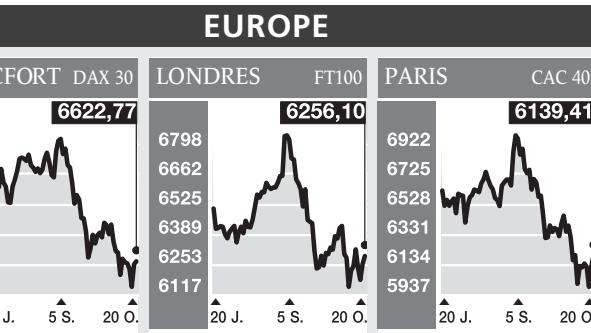
L'action de la firme de Jorma Ollila a retrouvé son niveau d'il y a deux semaines, avant que sa rivale américaine Motorola n'ait révisé à la baisse ses prévisions sur la croissance du marché des portables. Mais on est encore loin du cours record de Nokia à Helsinki, l'été dernier. L'annonce par M. Ollila, fin juillet, d'une profitabilité réduite au troisième trimestre avait provoqué une chute du titre de près de 20 %. Les résultats présentés jeudi ont rassuré, même s'ils sont moins brillants que ceux du deuxième trimestre. Le bénéfice avant impôts de Nokia s'est élevé à 1,34 milliard d'euros, soit une hausse de 42 % par rapport au troisième trimestre de 1999, tandis que son chiffre d'affaires a augmenté de 50 %, à 7,58 milliards. Le bénéfice par action, à lui, a grimpé de 36 %, à 0,19 euro. M. Ollila s'est appliqué à atténuer les craintes d'un tassement de la demande en téléphones portables, pronostiqué par Motorola, le



deuxième producteur mondial. Aussi a-t-il réitéré ses prévisions de ventes pour 2000, tous fabricants confondus : un peu plus de 400 millions d'unités. A l'en croire, quelque 550 millions d'appareils seront vendus l'année prochaine et un milliard en 2002. La part de marché du groupe finlandais est évaluée désormais à plus de 30 %. Les portables représentent 72 % de ses ventes.

L'inquiétude manifestée ces derniers temps par les marchés a poussé Nokia, mercredi, à prendre la décision de présenter ses résultats financiers une semaine plus tôt que prévu initialement. « Les marchés veulent beaucoup d'informations en ces temps d'incertitude », a expliqué Lauri Kivinen, un porte-parole du groupe.

Antoine Jacob



FRANCFORTE DAX 30 6622,77

7459 7258 7056 6855 6654 6452 20 J. 5 S. 20 O.

6622,77 6798 6662 6525 6389 6253 6117 20 J. 5 S. 20 O.

6922 6725 6528 6331 6134 5937 20 J. 5 S. 20 O.

6139,41 20 J. 5 S. 20 O.

EUROPE Indices sélection cours 20/10 Var. % 19/10 Var. % 31/12

EUROPE EURO STOXX 50 4907,83 1,47 0,07

EUROPE STOXX 50 4858,89 0,62 2,46

EUROPE EURO STOXX 324 405,62 1,13 - 2,55

EUROPE STOXX 653 377,42 0,57 - 0,55

PARIS CAC 40 6139,41 1,20 3,04

PARIS MIDCAC

PARIS SBF 120 4141,75 1,25 2,20

PARIS SBF 250

PARIS SECOND MARCHÉ

AMSTERDAM AEX 654,63 0,84 - 2,50

BRUXELLES BEL 20 3024,50 0,07 - 9,46

FRANCFORTE DAX 30 6622,77 0,05 - 4,82

LONDRES FTSE 100 6256,10 0,60 - 9,73

MADRID STOCK EXCHANGE 10520,80 1,48 - 9,63

MILAN MIBTEL 30 45084,00 - 0,13 4,87

ZURICH SPI 7797,60 0,44 3,01

EUROPE Indices sélection cours 20/10 Var. % 19/10 Var. % 31/12

EUROPE EURO STOXX 50 4907,83 1,47 0,07

EUROPE STOXX 50 4858,89 0,62 2,46

EUROPE EURO STOXX 324 405,62 1,13 - 2,55

EUROPE STOXX 653 377,42 0,57 - 0,55

PARIS CAC 40 6139,41 1,20 3,04

PARIS MIDCAC

PARIS SBF 120 4141,75 1,25 2,20

PARIS SBF 250

PARIS SECOND MARCHÉ

AMSTERDAM AEX 654,63 0,84 - 2,50

BRUXELLES BEL 20 3024,50 0,07 - 9,46

FRANCFORTE DAX 30 6622,77 0,05 - 4,82

LONDRES FTSE 100 6256,10 0,60 - 9,73

MADRID STOCK EXCHANGE 10520,80 1,48 - 9,63

MILAN MIBTEL 30 45084,00 - 0,13 4,87

ZURICH SPI 7797,60 0,44 3,01

AMÉRIQUES Indices sélection cours 19/10 Var. % 18/10 Var. % 31/12

AMÉRIQUE NEW YORK Dow Jones 10142,98 1,68 - 11,78

AMÉRIQUE NEW YORK Nasdaq 3418,60 7,79 - 15,99

AMÉRIQUE EURO / DOLLAR 0,845

AMÉRIQUE Amérique 9h57 Indices sélection cours 19/10 Var. % 18/10 Var. % 31/12

ÉTATS-UNIS DOW JONES 10142,98 1,68 - 11,78

ÉTATS-UNIS S&P 500 1388,76 3,47 - 5,48

ÉTATS-UNIS NASDAQ COMPOSITE 3418,60 7,79 - 15,99

TORONTO TSE INDEX 10231,63 3,07 21,61

SAO PAULO BOVESPA 14845,14 2,94 - 13,14

MEXICO BOLSA 337,36 4,24 - 15,99

BUENOS AIRES Merval 432,24 4,33 - 21,48

SANTIAGO IPSA GENERAL 90,66 0,94 - 36,60

CARACAS CAPITAL GENERAL 6555,55 0,70 21

ASIE - PACIFIQUE Indices sélection cours 20/10 Var. % 19/10 Var. % 31/12

ASIE TOKYO Nikkei 15198,73 2,62 - 19,73

ASIE HONGKONG Hang Seng 15044,53 2,28 - 22,29

ASIE EURO / YEN 91,76

ASIE Zone Asie 9h57 Indices sélection cours 20/10 Var. % 19/10 Var. % 31/12

TOKYO NIKKEI 225 15198,73 2,62 - 19,73

HONGKONG HANG SENG 15044,53 4,31 - 11,31

SINGAPOUR STRAITS TIMES 1927 2,28 - 22,29

SÉOUL COMPOSITE INDEX 67,54 6,48 - 48,05

SYDNEY ALL ORDINARIES 3187,80 1,28 1,12

BANGKOK SET 19,40 1,73 - 44,16

BOMBAY SENSITIVE INDEX 3745,22 1,14 - 25,18

WELLINGTON NZSE-40 1963,04 2,79 - 11,04

ASIE Indices sélection cours 20/10 Var. % 19/10 Var. % 31/12

ASIE TOKYO NIKKEI 225 15198,73 2,62 - 19,73

ASIE HONGKONG HANG SENG 15044,53 4,31 - 11,31

ASIE SINGAPOUR STRAITS TIMES 1927 2,28 - 22,29

ASIE SÉOUL COMPOSITE INDEX 67,54 6,48 - 48,05

ASIE SYDNEY ALL ORDINARIES 3187,80 1,28 1,12

ASIE BANGKOK SET 19,40 1,73 - 44,16

ASIE BOMBAY SENSITIVE INDEX 3745,22 1,14 - 25,18

ASIE WELLINGTON NZSE-40 1963,04 2,79 - 11,04

ÉCONOMIE

Rebond de la production industrielle en France

LA PRODUCTION industrielle française a augmenté de 1,6 % en juillet-août après avoir fléchi de 0,4 % en juin, tandis que la production manufacturière (hors énergie et agro-alimentaire) s'est accrue de 1,8 % durant ces deux mois d'été après une baisse de 0,8 %, selon les données corrigées des variations saisonnières publiées vendredi 20 octobre par l'Insee. Sur un an, à fin août, la production industrielle française affiche une hausse de 3,8 % et la production manufacturière s'accroît de 4,0 %. En juillet-août, mis à part l'industrie agro-alimentaire, dont la production s'est repliée de 0,2 %, toutes les branches de l'industrie ont progressé. L'Insee a, par ailleurs, révisé en légère hausse l'indice de la production industrielle du mois de juin, dont le fl

VALEURS EUROPÉENNES

● Après plusieurs séances de baisse, l'action du numéro un mondial du travail temporaire Adecco s'est spectaculairement redressée jeudi 19 octobre. Elle a gagné 8,18 %, à 1 098 francs suisses.

● En dépit du fort rebond de l'indice Nasdaq, l'action SAP a plongé jeudi de 6,69 %, à 180,10 euros. Les investisseurs sont déçus des résultats du numéro un mondial des logiciels destinés aux entreprises.

● Le titre Deutsche Telekom a bondi, jeudi, de 5 %, à 39,15 euros. Les analystes ont le sentiment que le plus grand opérateur européen de télécommunications devrait voir ses bénéfices progresser, poussés par la demande de téléphones mobiles.

● L'action ING a progressé jeudi de 2,9 %, à 75,07 euros. Le premier bancassureur néerlandais a annoncé qu'il allait acquérir Pomona Capital pour développer ses activités de capital-risque aux Etats-Unis.

● Le titre Whitbread a grimpé de 9,9 %, à 474,25 euros. Le plus grand groupe de restauration britannique va céder ses pubs pour se concentrer sur ses activités dans les hôtels, les restaurants et dans les loisirs.

● L'action Atlantic Telecom s'est envolée de 19 %, à 207 pence. La compagnie de téléphone basée en Ecosse a gagné un contrat avec Vodafone, le numéro un mondial dans la téléphonie mobile.



| RYANAIR HLDGS | IE | 8,86 | | BASS | GB | 11,57 | - 0,88 |
|-----------------|------|---------|--------|-----------------|------|---------|--------|
| SAIRGROUP N | CH | 151,43 | - 2,04 | BBAG OE BRAU-BE | AT * | 46 | + 5,99 |
| SAS DANMARK A/S | DK | 9,14 | | BRAU-UNION | AT * | 41,60 | |
| SEB | FR * | 60,50 | + 2,54 | CADBURY SCHWEPP | GB | 7,12 | - 0,72 |
| SODEXHO ALLIANC | FR * | 178,80 | - 1,81 | CARLSBERG -B- | DK | 48,10 | |
| TELE PIZZA | ES * | 4,67 | + 2,41 | CARLSBERG AS -A | DK | 46,35 | |
| THE SWATCH GRP | CH | 1575,80 | + 1,50 | DANISCO | DK | 42,46 | |
| THE SWATCH GRP | CH | 319,48 | + 0,42 | DANONE | FR * | 158,10 | + 0,32 |
| THOMSON MULTIME | PA | 52,80 | + 3,53 | DELTA HOLDINGS | GR | 14,42 | |
| WWW UK UNITS | IR * | 1,38 | | DIAGEO | GB | 11,07 | - 0,77 |
| WILSON BOWDEN | GB | 10,18 | | ELAIS OLEAGINOU | GR | 20,39 | |
| WM-DATA -B | SE | 4,91 | + 1,95 | ERID.BEGH.SAY | FR * | 87,55 | |
| WOLFORD AG | AT * | 25,18 | - 0,08 | HEINEKEN HOLD.N | NL * | 39,85 | - 2,57 |
| | | | | HELENIC BOTTLI | GR | 14,89 | + 1,20 |
| | | | | HELLENIC SUGAR | GR | 12,96 | + 0,46 |
| | | | | KAMPS | DE * | 16,30 | - 3,55 |
| | | | | KERRY GRP-A- | GB | 25,20 | |
| | | | | MONTEDISON | IT * | 2,30 | |
| | | | | NESTLE N | CH | 2386,97 | - 2,23 |
| | | | | KONINKLIJKE NUM | NL * | 57,20 | |
| | | | | PARMALAT | IT * | 1,68 | - 1,18 |
| | | | | PERNOD RICARD | FR * | 55,25 | - 0,72 |
| | | | | RAISIO GRP -V- | FI * | 1,87 | + 3,31 |
| | | | | SCOTT & NEWCAST | GB | 7,95 | - 0,64 |
| | | | | SOUTH AFRICAN B | GB | 7,04 | |
| | | | | TATE & LYLE | GB | 3,78 | - 1,79 |
| | | | | UNIQ | GB | 3,54 | |
| | | | | UNILEVER | NL * | 59,95 | |
| | | | | UNILEVER | GB | 7,86 | - 1,29 |
| | | | | WHITBREAD | GB | 8,03 | - 0,21 |
| | | | | | | 244,25 | - 1,09 |

► DJ E STOXX CYC GO P 171,59 + 1,53

PHARMACIE

| ACTELION N | CH | 465,43 | - 0,28 | BASS | GB | 11,57 | - 0,88 |
|-----------------|------|---------|--------|-----------------|------|---------|--------|
| ALTANA AG | DE * | 115 | + 1,77 | BBAG OE BRAU-BE | AT * | 46 | + 5,99 |
| ASTRAZENECA | GB | 57,16 | - 0,75 | BRAU-UNION | AT * | 41,60 | |
| AVVENTIS | FR * | 81,30 | - 1,93 | CADBURY SCHWEPP | GB | 7,12 | - 0,72 |
| SODEXHO ALLIANC | FR * | 178,80 | - 1,81 | CARLSBERG -B- | DK | 48,10 | |
| TELE PIZZA | ES * | 4,67 | + 2,41 | CARLSBERG AS -A | DK | 46,35 | |
| THE SWATCH GRP | CH | 1575,80 | + 1,50 | DANISCO | DK | 42,46 | |
| THE SWATCH GRP | CH | 319,48 | + 0,42 | DANONE | FR * | 158,10 | + 0,32 |
| THOMSON MULTIME | PA | 52,80 | + 3,53 | DELTA HOLDINGS | GR | 14,42 | |
| WWW UK UNITS | IR * | 1,38 | | DIAGEO | GB | 11,07 | - 0,77 |
| WILSON BOWDEN | GB | 10,18 | | ELAIS OLEAGINOU | GR | 20,39 | |
| WM-DATA -B | SE | 4,91 | + 1,95 | ERID.BEGH.SAY | FR * | 87,55 | |
| WOLFORD AG | AT * | 25,18 | - 0,08 | HEINEKEN HOLD.N | NL * | 39,85 | - 2,57 |
| | | | | HELENIC BOTTLI | GR | 14,89 | + 1,20 |
| | | | | HELLENIC SUGAR | GR | 12,96 | + 0,46 |
| | | | | KAMPS | DE * | 16,30 | - 3,55 |
| | | | | KERRY GRP-A- | GB | 25,20 | |
| | | | | MONTEDISON | IT * | 2,30 | |
| | | | | NESTLE N | CH | 2386,97 | - 2,23 |
| | | | | KONINKLIJKE NUM | NL * | 57,20 | |
| | | | | PARMALAT | IT * | 1,68 | - 1,18 |
| | | | | PERNOD RICARD | FR * | 55,25 | - 0,72 |
| | | | | RAISIO GRP -V- | FI * | 1,87 | + 3,31 |
| | | | | SCOTT & NEWCAST | GB | 7,95 | - 0,64 |
| | | | | SOUTH AFRICAN B | GB | 7,04 | |
| | | | | TATE & LYLE | GB | 3,78 | - 1,79 |
| | | | | UNIQ | GB | 3,54 | |
| | | | | UNILEVER | NL * | 59,95 | |
| | | | | UNILEVER | GB | 7,86 | - 1,29 |
| | | | | WHITBREAD | GB | 8,03 | - 0,21 |
| | | | | | | 244,25 | - 1,09 |

► DJ E STOXX IND GO P 514,89 + 0,43

CONGLOMÉRATS

| D'ITERION SA | BE * | 254 | + 1,60 | AZEROKA | IE | 8,86 | |
|---------------|------|--------|--------|-----------------|------|--------|--------|
| AZEO | FR * | 69,50 | - 0,57 | BASS | GB | 11,57 | - 0,88 |
| GBL | BE * | 264,70 | - 0,04 | BBAG OE BRAU-BE | AT * | 46 | + 5,99 |
| GEVAERT | BE * | 42,60 | | BRAU-UNION | AT * | 41,60 | |
| INCHCAPE | GB | 4,67 | | CADBURY SCHWEPP | GB | 7,12 | - 0,72 |
| MYTILINEOS | GR | 12,53 | + 1,79 | CARLSBERG -B- | DK | 48,10 | |
| UNAXIS HLDG N | CH | 297,87 | + 2,99 | CARLSBERG AS -A | DK | 46,35 | |
| ORKLA | NO | 20,29 | | DANISCO | DK | 42,46 | |
| SONAE SGPS | PT * | 1,46 | | DANONE | FR * | 158,10 | + 0,32 |
| TOMKINS | GB | 2,71 | | DELTA HOLDINGS | GR | 14,42 | |
| | | | | DIAGEO | GB | 11,07 | - 0,77 |

► DJ E STOXX CONG P 329,98

TÉLÉCOMMUNICATIONS

| ATLANTIC TELECO | GB | 3,84 | + 8,74 | AZEROKA | IE | 8,86 | |
|-----------------|------|--------|--------|-----------------|------|--------|--------|
| EIRCOM | IR * | 2,59 | | BASS | GB | 11,57 | - 0,88 |
| BRITISH TELECOM | GB | 12,07 | + 3,38 | BBAG OE BRAU-BE | AT * | 46 | + 5,99 |
| CABLE & WIRES | GB | 15,07 | + 4,52 | BRAU-UNION | AT * | 41,60 | |
| DEUTSCHE TELEKO | DE * | 39,30 | + 1,81 | CADBURY SCHWEPP | GB | 7,12 | - 0,72 |
| EIBISCOM | IT * | 156,55 | + 1 | CARLSBERG -B- | DK | 48,10 | |
| ERICOM | IE | 2,59 | | CARLSBERG AS -A | DK | 46,35 | |
| ELISA COMMUNICA | IE | 34,50 | + 6,81 | DANISCO | DK | 42,46 | |
| | | | | DANONE | FR * | 158,10 | + 0,32 |

► DJ E STOXX HEAL 545,15 - 0,97

ÉNERGIE

| | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |

</

VALEURS FRANCE

● Le cours de Bourse de **Business Objects** bondissait de 7,34 % à 100,6 euros, vendredi 20 octobre, dans les premiers échanges. Le groupe a assuré aux investisseurs que les rumeurs d'avertissement sur ses bénéfices qui avaient momentanément fait plonger son titre en Bourse jeudi étaient sans fondement. Le chiffre d'affaires devrait atteindre 340 millions de dollars pour l'ensemble de l'année 2000. La baisse de l'euro aura un impact négatif de 5 millions de dollars sur les ventes au quatrième trimestre mais cela devrait être « équilibré » par des éléments positifs en termes de coûts.

● Le titre **Sodexho** gagnait 2,42 % à 177,4 euros vendredi matin, à la suite de la publication d'un chiffre d'affaires en hausse de 16,5 %, à 10,5 milliards d'euros, pour l'exercice clos le 31 août.

● L'action **Suez Lyonnaise** était quasiment stable à 0,06 % à 179 euros vendredi matin. Le groupe a lancé jeudi un emprunt de 500 millions d'euros à sept ans.

● Le cours de l'action **Liberty Surf** s'envolait de 10,97 % à 13,45 euros quelques minutes après le début des cotations vendredi. Le fournisseur d'accès à Internet a affirmé qu'il n'est « pas à vendre ».

● L'action **Clarins** s'appréciait de 1,76 % à 89,65 euros vendredi matin. La société attribuera à partir du 26 octobre une action gratuite pour sept anciennes.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 20 OCTOBRE Cours à 9 h 57

Dernier jour de négociation des OSRD : 25 octobre

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|--------------------|
| ACCOR | 1 44,34 | 290,85 | +0,77 | ... |
| AGF | 1 61,55 | 403,74 | +0,57 | ... |
| AFFINE(EXIMM) | 38 | 249,26 | +0,11 | ... |
| AIR FRANCE G | 1 18,08 | 118,60 | +1,57 | ... |
| AIR LIQUIDE | 1 128,60 | 843,56 | +1,10 | ... |

| France ► | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Valeur nominal (1) |
| --- | --- | --- | --- | --- |

</

DISPARITIONS

Keith Roberts

Un maître de la science-fiction britannique

AVEC KEITH ROBERTS, né le 20 septembre 1935 et mort jeudi 5 octobre à Salisbury, c'est l'une des personnalités les plus importantes de la science-fiction britannique qui disparaît.

Illustrateur, Keith Roberts a travaillé pour la publicité et le dessin animé, tout en réalisant des couvertures et des illustrations intérieures pour des revues de SF comme *New Worlds ou Science Fantasy*. C'est dans cette dernière revue qu'il a commencé à publier ses premières nouvelles, en 1964, et notamment *Anita*, qui mettait un scène un personnage de jeune sorcière dont il fera une héroïne récurrente. Il deviendra d'ailleurs le rédacteur en chef de cette revue pendant quelques mois en 1966-1967, lorsqu'elle sera publiée sous le titre de *Impulse*.

Son premier roman, *Les Furies* (1966), s'inscrit dans la grande tradition anglaise de la science-fiction cataclysmique et décrit un Royaume-Uni ravagé par des guêpes géantes qui pourchassent les derniers représentants d'une humanité en passe de disparition. Son ouvrage suivant, d'une totale originalité, le révélera comme un auteur majeur. Cycle de nouvelles situées dans un même univers plutôt que roman mosaïque, *Pavane* (1968) est considéré comme l'un des meilleurs ouvrages de la science-fiction contemporaine : il a pour décor un monde parallèle dans lequel la reine Elisabeth I^e a été assassinée, l'Armada espagnole victorieuse et où l'Eglise catholique règne en despote sur une Angleterre d'un XX^e siècle à la technologie bien moins avancée que celle du nôtre.

Son recueil de nouvelles, *Les Seigneurs des moissons*, contient un

texte qui relève lui aussi de l'uchronie : *Weihnachtsabend*, dans lequel il imagine que les nazis ont gagné la seconde guerre mondiale. Avec *Les Géants de craie* (1974), Keith Roberts est revenu à la SF cataclysmique mais d'une manière plus personnelle que dans *Les Furies*. Dans *Molly Zero* (1980), il raconte la jeunesse d'une adolescente dans une société du futur qui n'a rien d'utopique ni de réjouissant.

FANTASY CELTIQUE

Quant à son dernier roman traduit en France, *Survol* (1985), c'est un livre d'une belle étrangeté décrivant, dans une Angleterre du futur livrée au pouvoir de fanatiques religieux, la vie des équipes qui, à bord de cerfs-volants géants, gardent les frontières du pays de l'invasion de démons.

Plusieurs œuvres de Keith Roberts sont inédites en France : *Graine* (1987), un ouvrage qui a obtenu le prix du meilleur roman décerné par la British Science Fiction Association et que la critique anglo-saxonne qualifie de «fantasy celtique» ; le cycle des nouvelles constitué autour du personnage de Kaeti et formant les recueils *Kaeti and Company* (1986) et *Kaeti on Tour* (1992) ; *The Road to Paradise* (1988), roman fantastique situé à l'époque contemporaine ; *The Boat of Fate* (1971), un roman historique se déroulant à l'époque romaine, et la plupart de ses recueils de nouvelles (*Machines and Men*, *Winterwood and other Hauntings*, *Ladies from Hell*, etc.). Keith Roberts a écrit également sous les pseudonymes de John Kingston, Alistair Bevan et David Stringer.

Jacques Baudou

■ **PIERRE MICHEL LE CONTE**, chef d'orchestre, vient de mourir, à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Né à Rouen le 6 mars 1921, Pierre Michel Le Conte commence ses études musicales à la maîtrise Sainte-Evode de cette ville. À Paris, il suit les cours de l'Ecole normale de musique, puis du Conservatoire national supérieur de musique, où il obtient un premier prix de basson en 1944 et un premier prix de direction d'orchestre en 1947. Dès 1944, le directeur du Conservatoire, Claude Delvincourt, lui confie l'Orchestre des cadets du Conservatoire, créé pour mettre de nombreux élèves à l'abri du STO (Service du travail obligatoire en Allemagne). De 1947 à 1950, Pierre Michel Le Conte est successivement directeur de la musique et chef d'or-

chestre des orchestres de Radio Nice et de Radio Toulouse. Pendant les dix années suivantes, il est chef invité à l'Orchestre national, à l'Orchestre radio symphonique et à l'Orchestre radio lyrique de la RTF, avant de prendre la responsabilité de l'Orchestre lyrique de l'ORTF en 1960. Jusqu'en 1973, il dirige de nombreux opéras en version de concert et assure des créations de compositeurs contemporains, dont *Les Amants captifs*, de Pierre Capdevielle, *La Princesse de Clèves*, de Jean Françaix, et *La Maudite*, de Paul Le Flem. A la suite de la dissolution de cette formation consécutive à l'éclatement de l'ORTF en 1973, Pierre Michel Le Conte est chargé de cours au Conservatoire de Paris et directeur, de 1981 à 1986, du conservatoire du 7^e arrondissement.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mme Louis GROS est heureuse d'annoncer la naissance de son premier arrière-petit-fils

Corentin,

le 10 octobre 2000,

chez Pascale et Jean-Marie GHIBAUDO, à Grasse.

Robert A. LEVINE et Magali SOURIAU sont ravis d'annoncer la naissance du petit

Justin Elliot SOURIAU-LEVINE,

le 22 septembre 2000, à New York.

Anniversaires de naissance

— Dans le monde qui est le tien,

Bien heureux anniversaire,

Bouboule.

Mariages

— Paris. Clermont-Ferrand.

Véronique de LAAGE de MEUX et le docteur Florent FARGES

sont heureux de faire part de leur mariage.

La cérémonie religieuse a été célébrée le samedi 23 septembre 2000, à Pierrefitte-sur-Sauldre, en Sologne.

Félicitations

— Ce 19 octobre 2000, il fut magnifique et tous l'en félicitèrent.

Bravo à

Xavier

d'avoir soutenu les phosphoferrocènes, et bienvenue au docteur ès chimie SAVA !

Décès

— M. et Mme Jean-Claude Boucaut, M. Christian Boucaut, ses enfants,

Florence, Cécile, Romain et Antoine, ses petits-enfants,

Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Paule BOUCAUT, née Paule, Solange LACROIX,

survenu le 17 octobre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 24 octobre, à 10 h 30, en l'église Sainte-Anne-de-la-Maison-Blanche, 186, rue de Tolbiac.

— Lilia, sa veuve, Elhem, Nejib, Halim, Jellel, Karim, Malek, Selim, ses enfants,

La famille Chahed.

Les familles parentes et alliées, ont l'immense douleur de faire part du décès de leur cher et regretté

Ridha CHAHED, ancien membre du Conseil économique et social de Tunisie,

ancien président du CAZF-Paris,

ancien président du CLAM-Valence, Espagne,

ancien président du COMAP-Casablanca, Maroc,

ancien vice-président du GIAF-Tunis.

17, rue Djebel-Aurès, 1002 Tunis Belvédère (Tunisie).

— M. et Mme Fernand Chiche, M. et Mme Alain Confino, ses enfants,

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Toute la famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès,

survenu le 18 octobre 2000,

Mme Jacques CONFINO,

dans sa quatre-vingt-douzième année.

Ses obsèques auront lieu dans l'intimité lundi 23 octobre, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, rue Gabriel-Péri, 94220 Charenton-le-Pont.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

Parution lundi daté mardi

► TARIF ABONNÉS :

FORFAIT 5 LIGNES

(26 caractères ou espaces par ligne)

2 Parutions : 510 F TTC / 77,75 €

4 Parutions : 705 F TTC / 107,48 €

103 F TTC / 15,70 € la ligne suppl.

- Bouclage vendredi 12 h. -

► 01.42.17.39.80

Fax : 01.42.17.21.36

— Les enseignants chercheurs,

Et le personnel administratif du département des sciences du langage de l'université Paris-X - Nanterre ont appris avec une profonde douleur le décès de leur collègue et amie

Fabiienne CUSIN-BERCHE, maître de conférences à l'université Paris-III.

Fabiienne était appréciée de tous pour sa gentillesse, son dévouement et ses compétences d'enseignante et de chercheuse. Elle a contribué activement à l'activité de recherche dans le département où elle a dirigé des publications et organisé des manifestations. Le département des sciences du langage s'associe à la peine de sa famille dans cette cruelle épreuve.

— Frédéric Devendeville, son époux,

Mireille et Gérard Delfau, ses parents, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Isabelle DELFAU,

survenu le mercredi 18 octobre 2000, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 21 octobre, à 10 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6^e.

L'inhumation aura lieu le lundi 23 octobre, à 10 h 30, à Saint-André-de-Sangonis (Hérault).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le secrétaire général de la défense nationale, Jean-Claude Mallet,

Le personnel du SGDN, ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Isabelle DELFAU,

leur collaboratrice et collègue, survenu le mercredi 18 octobre 2000, à Paris, et s'associent à la douleur de sa famille et de ses proches.

— Mme Denise Grappin et ses enfants

Le personnel de l'INRA-SRTAL de Poligny, ont la douleur de faire part du décès de

Rémy GRAPPIN,

à l'âge de soixante et un ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 24 octobre, à 10 h 30, en l'église Sainte-Anne-de-la-Maison-Blanche, 186, rue de Tolbiac.

— M. Alain Clary, maire de Nîmes, député du Gard,

M. Alain Fabre-Pujol, maire adjoint, député du Gard,

Et les membres du conseil municipal, ont la douleur de faire part du décès brutal et prématuré de leur collègue

Alain MASSOT,

adjoint au maire de Nîmes, délégué à la vie culturelle, chevalier dans l'ordre national des Arts et Lettres.

Un temps de recueillement aura lieu, le samedi 21 octobre 2000, à 9 heures, à l'Athénée de Nîmes, 72, rue Notre-Dame, devant la levée du corps, qui sera suivie de l'incinération au crématorium de Saint-Martin-de-Valgalges, à 10 h 30.

— Le président du tribunal de grande instance de Paris, Le procureur de la République, Le chef de greffe adjoint, La secrétaire en chef du parquet, ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard MESMIN, chef de greffe du tribunal de grande instance de Paris, chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu brutalement le 18 octobre 2000, à l'âge de cinquante et un ans.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 octobre, en l'église de Sancerre (Cher).

Une messe à son intention sera célébrée ultérieurement à Paris.

Charles PÉROL, maître de conférences en mathématiques à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand,

est décédé accidentellement à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques civiles auront lieu le lundi 23 octobre 2000, à 9 heures, au crématorium de Croulet, à Clermont-Ferrand.

De la part de Lucette Péröl, son épouse,

Annie et Michel et leurs conjoints,

ses enfants,

Ses petits-enfants,

Son arrière-petit-fils,

Sa famille et ses amis.

13, route de Cebazat, 63119 Châteaugay.

— Les personnels de l'IREM de Clermont-Ferrand et de la régionale de l'APMEP ont la douleur de faire part du décès de

Charles PÉROL, ancien directeur.

— M. et Mme Jean-Louis Pierret, son frère et sa belle-sœur, Julien, son neveu, ont la douleur de faire part du décès de

Philippe PIERRET, médaillé militaire, chevalier dans l'ordre national du Mérite,

survenu le 16 octobre 2000, à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 23 octobre, à 10 heures, en la chapelle impériale de l'hôpital Bégin, à Saint-Mandé.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Jouques (Bouches-du-Rhône).

— Mme Urbane Savre

SPORTS La Suproligue et l'Euroligue, deux épreuves de basket-ball rivales, ont débuté cette semaine en Europe. La Suproligue, organisée par la Fédération internationale (FIBA),

est la compétition « officielle », alors que l'Euroligue, dont c'est la première édition, est un championnat « privé ». ● NÉE DU MÉCONTENEMENT d'un certain nombre de clubs, cette nou-

velle épreuve doit son existence à l'argent de la société espagnole de téléphonie Telefonica, qui a promis des dotations deux fois plus élevées. ● C'EST LA PREMIÈRE fois, en Europe,

qu'un sport professionnel se trouve divisé par l'offensive d'un organisme privé. Telefonica ne veut pas en rester là et projette d'*« exporter l'idée de l'Euroligue vers le football »*. ● LES

CLUBS EUROPÉENS ont rejoint les rangs des compétitions, au gré de leurs intérêts. Villeurbanne, qui a battu Wroclaw (74-70) en Suproligue, n'est pas sûr d'avoir fait le bon choix.

Un schisme sans précédent divise le basket-ball européen

Deux compétitions rivales ont commencé cette semaine sur le continent : la Suproligue, organisée par la Fédération internationale, et l'Euroligue, une épreuve « privée » chapeautée par la société espagnole Telefonica. Cette sécession fait planer la menace d'un nouvel ordre sportif international

LE BASKET-BALL est entré dans une ère nouvelle. Pour la première fois dans l'histoire du sport professionnel, deux compétitions européennes « rivales » vont avoir lieu en parallèle au cours d'une même saison. Les premières joutes ont commencé cette semaine. Pas moins de quarante-quatre clubs ont disputé, en rangs séparés, la première journée de ces deux épreuves antagonistes portant le nom de Suproligue et d'Euroligue. La première se définit comme la compétition « officielle » du basket-ball européen : organisée sous l'égide de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA), la Suproligue n'est autre que la toute dernière mouture de l'illustre Coupe d'Europe des clubs champions. L'Euroligue, de son côté, a tout d'un championnat « privé » : mise sur pied par l'Union des ligues européennes (ULEB), une association regroupant à l'origine des dirigeants de championnats nationaux, elle doit son existence aux revendications grandissantes d'un certain nombre de clubs qui ne se reconnaissent plus dans l'organisation traditionnelle du sport.

Cette sécession ressemble étrangement au scénario que le football professionnel a évité il y a deux ans, lorsqu'une société milanaise spécialisée dans les droits télévisés, Media Partners, avait monté un projet de Coupe d'Europe « fermée » appelée Superligue. Plusieurs réunions secrètes avaient alors rassemblé des clubs prestigieux à l'image du Real Madrid, de Manchester United ou du Milan AC. Des promesses de dotations douze fois supérieures aux primes offertes par la compétition existante (la Ligue des champions) avaient été lancées. Les promoteurs de ce championnat « fermé »

Les inquiétudes du président de l'Asvel

VILLEURBANNE
de notre envoyé spécial

Marc Lefebvre est inquiet. Le président de l'Asvel-Lyon-Villeurbanne fait grise mine, alors que tous indicateurs semblent au vert en ce début de saison. Il dispose du budget le plus confortable – 40 millions de francs – du championnat de France de basket, et, grâce à une généreuse politique de recrutement, son équipe bénéficie du plus bel effectif français, le seul qui comporte trois vice-champions olympiques dans son cinq majeur : l'éternel Jim Bilba et les deux nouveaux venus, Laurent Sciarra et Yann Bonato (actuellement blessé).

En dépit d'une préparation retardée par le bon parcours de l'équipe de France aux Jeux olympiques, ses « Verts » ont débuté victorieusement en championnat de France, dimanche 15 octobre à Antibes, puis, pour leur première rencontre de Suproligue, jeudi 19 octobre, ils se sont péniblement débarrassés des rugueux Polonais de Wroclaw (74-70), malgré une grosse baisse de régime dans les deuxièmes et troisièmes tiers-temps. « On commence à se trouver, les systèmes sont un peu plus clairs », note Laurent Pluvy, le capitaine villeurbanne.

Deux matches, deux victoires et déjà des automatismes : Marc Lefebvre pourrait être aussi enthousiaste que sur cette photo qui trône derrière son bureau, où il enlace, tout sourires, Brian Howard et DeLaney Rudd, un soir de victoire à Pau-Orthez. L'image remonte à 1996, ou 1997. Le temps de l'innocence.

Aujourd'hui, Marc Lefebvre ne s'amuse plus de voir la cacophonie régnant dans le basket-ball européen, où la Suproligue et l'Euroligue cherchent à attirer les plus grandes équipes du continent. Il ne goûte pas du tout « cette lutte idéologique qui oppose les tenants du

s'étaient même rendus à Bruxelles dans l'espoir d'obtenir le feu vert de la Commission européenne. L'affaire s'était arrêtée là. Poussée dans ses retranchements, l'Union européenne de football (UEFA) avait dû modifier la formule de sa Ligue des champions en la rendant plus lucrative, seul moyen d'échapper à une scission historique. En proie à des divisions simi-

laires, le basket-ball n'est pas parvenu à régler sa propre crise. Depuis plusieurs années déjà, quelques grands clubs contestaient le pouvoir de la FIBA. En juillet 1998, l'élection à la tête de l'ULEB d'Eduardo Portela, le président de la Ligue professionnelle espagnole (ACB), a modifié la donne. Porte-voix du mécontentement du FC Barcelone et du Real Madrid, deux des principaux contestataires, Eduardo Portela est allé confier son dépit auprès des dirigeants de la société de téléphonie espagnole, Telefonica. L'idée d'une Coupe d'Europe parallèle a alors rapidement germé dans les esprits. Alertée, la FIBA eut beau lancer des négociations avec l'ULEB, aucun terrain d'entente ne fut trouvé.

Le résultat de ce schisme laisse aujourd'hui circonspect les fans de basket-ball. Chacune des deux compétitions se vante de proposer une meilleure affiche que l'autre.

La Suproligue compte ainsi dans ses rangs les équipes ayant terminé aux trois premières places de la dernière édition de l'épreuve, à savoir Panathinaikos Athènes, Maccabi Tel-Aviv et Efes Istanbul. Elle compte également les deux représentants français, Villeurbanne et Pau-Orthez, que la Fédération française de basket-ball (FFBB) menaçait d'exclure du championnat de PRO A si elles faisaient sécession.

LE NERF DE LA GUERRE

En face, l'Euroligue se targue d'avoir fait adhérer à son projet les clubs historiques du basket-ball européen, ainsi que les plus gros budgets du continent : Real Madrid, FC Barcelone, Vitus Bologne, AEK Athènes ou encore Olympiakos Le Pirée.

De toute évidence, l'Euroligue doit la valeur de son plateau aux montants des primes promises par

l'ULEB via son sponsor principal, Telefonica. Alors que les participants de la Suproligue se partageront 15 millions de dollars (117 millions de francs), un magot de 35 millions de dollars (273 millions de dollars) attend les équipes inscrites dans l'épreuve dissidente. L'argent aura bien été le nerf de la guerre, ces six derniers mois, comme en témoigne également la facilité avec laquelle l'ULEB a recruté des arbitres malgré la menace de la FIBA de les exclure des compétitions de type championnat du monde ou Jeux olympiques. A 10 000 dollars le forfait annuel (plus 1 000 dollars par match), cinquante arbitres n'ont pas hésité à franchir le Rubicon.

Reste la question principale que pose ce divorce au sein du basket-ball : n'est-il rien d'autre qu'un ballon d'essai ? Tel semble être le but que s'est fixé la société Telefonica, laquelle est la véritable instigatrice

de ces manœuvres. Mi-septembre, un de ses dirigeants confiait publiquement que « l'idée de l'Euroligue est exportable vers le football ». Telefonica ne cache pas avoir entrepris des approches en direction d'un certain nombre de grands clubs de football, faisant resurgir l'ombre d'un nouvel ordre sportif où les compétitions privées auraient la part belle, sur le modèle américain.

Cette perspective inquiète aujourd'hui les autorités sportives, au premier rang desquelles le Comité international olympique (CIO). L'un de ses vice-présidents, le Belge Jacques Rogge, candidat potentiel à la succession de Juan Antonio Samaranch, a été récemment contacté afin de réunir autour d'une même table tenants de la Suproligue et partisans de l'Euroligue.

Frédéric Potet

**Alain Weisz,
nouvel entraîneur
de l'équipe de France**

La Fédération française de basket-ball a officialisé la nomination d'Alain Weisz au poste d'entraîneur de la sélection nationale masculine, à la place de Jean-Pierre De Vincenzi, démissionnaire depuis le 11 octobre (Le Monde du 13 octobre). Agé de quatre-vingt ans, Alain Weisz, marié et père de quatre enfants, a débuté sa carrière d'entraîneur en 1986. Jusqu'à la fin de la saison dernière, il était à la fois entraîneur du Mans et adjoint de Jean-Pierre De Vincenzi.

Il a notamment participé à la campagne olympique de Sydney, où les Français ont décroché une médaille d'argent inattendue. « Il est nécessaire de continuer à évoluer au plus haut niveau, prévient-il. L'équipe a une médaille olympique. Il est évident que son ossature sera reconduite, mais je souhaite une ouverture. Vers les jeunes, d'abord, qui ont été sacrés champions d'Europe Juniors l'été dernier, et vers les Etats-Unis, avec Jérôme Moïsio et Tariq Abdul Wahad. Nous avons peu de joueurs en NBA, il nous faut pouvoir travailler avec eux. »



LIBRAIRIE, PARIS

CHAT / FORUMS

A Sydney, nombre d'athlètes des Jeux paralympiques sont des victimes de conflits armés

Pour la première fois, des volleyeurs cambodgiens, blessés par des mines, participent à la compétition

En levant, jeudi 19 octobre, l'épreuve cycliste du kilomètre contre la montre, le Slovaque Radovan Kaufman a remporté le premier titre des

Jeux paralympiques de Sydney. Parmi les quatre mille participants à ces Jeux, de nombreux athlètes – comme les onze joueurs de l'équipe cam-

bodgienne de volley-ball, la plupart blessés par l'explosion de mines antipersonnel – ont été victimes de blessures de guerre.

SYDNEY correspondance

L'histoire en fait rarement mention, mais les Jeux paralympiques n'auraient peut-être jamais existé sans un geste d'Adolf Hitler. Dans les années 30, le Führer envoya Ludwig Guttmann, un neurologue allemand, en mission au Portugal pour opérer un proche du dictateur Salazar. Le chirurgien, juif, profita de l'occasion pour quitter l'Allemagne nazie et s'installa en Angleterre, où il ne tarda pas à rejoindre l'hôpital de Stoke Mandeville.

En 1948, Ludwig Guttmann eut l'idée d'organiser une compétition sportive, les Jeux de Stoke Mandeville, destinée à des personnes portant dans leur chair les séquelles de la guerre tout juste éteinte. Douze années plus tard, la ville de Rome accueillait les premiers Jeux paralympiques.

A Sydney, l'Australie se vante de recevoir les plus vastes Jeux paralympiques de l'histoire. Elle les considère comme un événement sportif, rien d'autre. « A l'origine, il s'agissait d'une étape dans le processus de rééducation des personnes handicapées, explique

Greg Hartung, le président du comité paralympique australien. Aujourd'hui, nous parlons vraiment de sport. Nos athlètes doivent surmonter les mêmes obstacles que les autres. Ils en ont simplement un plus à franchir. »

Le phénomène handisport reste cependant en partie lié à la géopolitique des conflits mondiaux. Plus d'un demi-siècle après l'invention de Ludwig Guttmann, la guerre alimente toujours les effectifs des Jeux paralympiques. « Leur démographie est différente de celle des Jeux olympiques », explique le docteur Michael Riding,

directeur médical du Comité international paralympique. On y trouve un plus grand pourcentage de participants venus de pays ayant connu une lutte armée ou une épidémie. »

AMPUTÉS D'UNE JAMBE

La délégation du Cambodge, la première de l'histoire, en a apporté une preuve atroce et éloquente. Ses onze athlètes, tous joueurs de volley-ball, ont débarqué à Sydney pour rejoindre le village olympique. La plupart sont amputés d'une jambe. Anciens militaires, ils ont été

blessés par l'explosion de mines. Trois d'entre eux ont même servi comme enfants-soldats au temps des Khmers rouges.

« On ne gagnera pas, mais on veut montrer que nos joueurs ont du talent », explique poliment le capitaine cambodgien.

L'an passé, l'équipe a pris la deuxième place des Jeux du Pacifique Sud pour handicapés, organisés en Thaïlande. « Ils auraient pu l'emporter, déclarait Chris Minko, le chef de la délégation, au *Sydney Morning Herald*. Mais leurs conditions d'entraînement sont difficiles. Au Cambodge, le volley-ball est un sport national et on trouve des terrains dans tous les villages, souvent un simple filet tendu entre deux cocotiers. Mais les gars n'ont pas l'habitude de jouer sur un sol en bois. La première fois qu'ils s'y sont essayés, ils sont tous tombés à la renverse. »

Cette première délégation cambodgienne aux Jeux paralympiques ne sera sûrement pas la dernière. Au Cambodge, la terre cache encore plus de douze millions de mines...

Alain Mercier

Quatre haltérophiles suspendus pour dopage

Quatre haltérophiles participant aux Jeux paralympiques de Sydney ont été provisoirement suspendus de toute compétition après avoir subi un contrôle antidopage positif, a déclaré, vendredi 20 octobre, le directeur médical du Comité paralympique international, le docteur Michael Riding. Ni la nature des produits trouvés ni l'identité et le pays d'origine des athlètes n'ont été dévoilés, mais les quatre sportifs handicapés viennent de pays différents. Les tests avaient été effectués avant les compétitions d'haltérophilie, qui débutent samedi 21. La suspension reste en vigueur jusqu'à ce qu'une deuxième série de contrôles soit effectuée, vendredi 20. Les sportifs doivent également être entendus lors d'auditions, samedi. Si les seconds tests confirment les premiers, ils seront exclus des Jeux.

Aveu d'impuissance de Kasparov dans la septième partie des championnats du monde

Vladimir Kramnik mène actuellement par 4 points à 3

EN 1987, le jeune Vladimir Kramnik n'a que douze ans lorsqu'il est repéré par l'ancien champion du monde Mikhaïl Botvinnik dont l'école d'échecs est alors ce qui se

fait de mieux dans l'URSS et – vu l'hégémonie soviétique à l'époque – dans le monde. Les espoirs les plus talentueux et les plus prometteurs y viennent de toutes les Républiques de l'Union. Quelques années auparavant, un jeune Azerbaïdjanaise nommé Garry Kasparov y a aussi suivi des cours, avec le profit que l'on sait. En 1987, donc, Kramnik assiste à sa première session, à Druskininkai, dans le sud de la Lituanie. Le plus prestigieux des professeurs s'appelle Garry Kasparov. Lors des cours, son jeune élève dispute un mini-match obligatoire contre le futur grand maître Boris Alterman.

C'est une partie anglaise et le petit « Etant donné que jouais avec les Noirs et que je mène le match, je me devais d'accepter la proposition de nullité de Kasparov », a-t-il expliqué. Il gagnera la partie, mais pouvait-il prévoir que la position des pièces sur l'échiquier, au bout de huit coups joués de part et d'autre, ressortirait, treize ans après, lors d'un match de championnat du monde contre son ancien maître ? Aussi incroyable que cela puisse paraître, les très grands champions se souviennent des

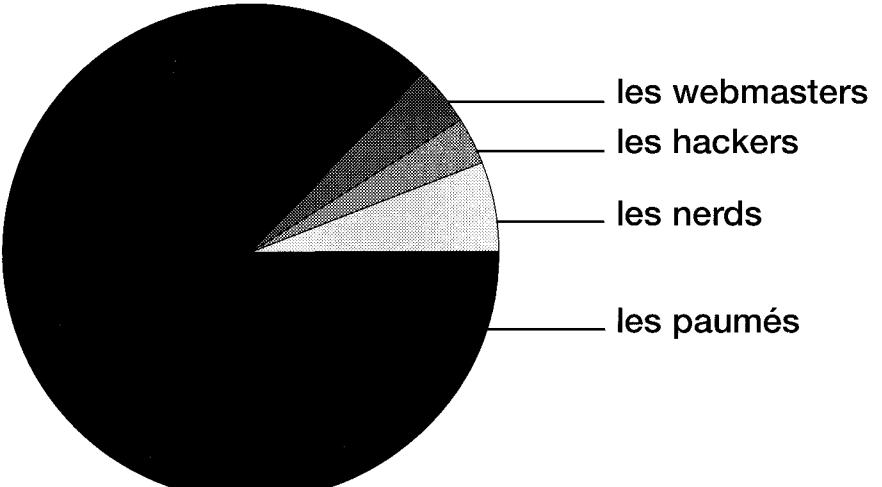
coups de toutes les parties qu'ils ont disputées au cours de leur vie. Surprenant une nouvelle fois Kasparov lors de la septième partie, jouée jeudi 19 octobre à Londres, Kramnik s'est contenté de puiser dans sa formidable mémoire tandis que son adversaire se perdait en conjectures, entamait sérieusement son capital-temps et proposait la nulle au bout de... onze coups seulement. Soit la plus courte nulle de sa carrière et un écrasant aveu d'impuissance.

« Je n'ai pas encore trouvé la meilleure approche face à Kramnik, a reconnu le champion du monde après la partie. La tendance n'est jusqu'à maintenant pas très positive. J'ai des problèmes que je ne vais pas dévoiler avant la fin du match. Mais je travaille dur pour les résoudre le plus vite possible. » Quant à Vladimir Kramnik, qui n'a utilisé que 10 minutes de son temps de réflexion contre 38 à son adversaire, il a obtenu un demi-point très facile grâce à cette préparation tout droit sortie du passé. « Etant donné que jouais avec les Noirs et que je mène le match, je me devais d'accepter la proposition de nullité de Kasparov », a-t-il expliqué. C'est de bonne guerre puisque, après tout, il n'a plus à faire le jeu et peut se contenter d'encaisser neuf nulles – il en est capable – pour déclencher le titre suprême. Il faut noter que Kasparov n'a pas obtenu la moindre victoire alors qu'il a déjà joué la moitié des parties où il avait l'avantage des Blancs. Le score est désormais de 4 points à 3 en faveur du challenger. Prochaine rencontre samedi 21 octobre.

Pierre Barthélémy

★ Jusqu'au 4 novembre, suivez en direct les parties du championnat du monde les samedis, dimanches, mardis et jeudis à partir de 16 heures sur le site Internet du Monde : www.lemonde.fr

La grande famille du web :



Vous cherchez plus, il y a une réponse pour ça.

Sur www.webhelp.fr, effectuez vos recherches sur le Net avec l'aide de professionnels, nos "web wizards". Dialoguez avec eux en temps réel pour trouver rapidement les meilleures réponses sur le Net.

Magali Billeaud, ambassadrice de la boule lyonnaise

SAN FRANCISCO (Etats-Unis)
de notre envoyé spécial

Elle s'en souviendra longtemps : « Octobre 2000, Los Gatos, mon premier grand voyage « boulistique ». Magali Billeaud a fêté sa cinquième sélection en équipe de France de sports de boules en venant jouer en Californie les ambassadrices de sa discipline, en marge de la rencontre Etats-Unis-Chine (*Le Monde* daté 15 et 16 octobre). Cette fois, il ne s'agissait pas pour la société du club de La Rochelle (Charente-Maritime) de conquérir un titre, mais simplement d'honorer son statut de vice-championne du monde de tir de précision, obtenu au mois d'août à Pamiers (Ariège).

MISSION PARTICULIÈRE

En Californie, la jeune femme remplissait une mission particulière : en duo avec Mireille Milleron-Skoberne, championne du monde en simple, elle représentait la France... après une suggestion de Marie-George Buffet. Lorsque la ministre française de la jeunesse et des sports avait eu vent de l'initiative sino-américaine, au mois de mars, ses recommandations avaient été claires. « *Marie-George Buffet nous a demandé de participer à cette rencontre* », affirme Christian Lacoste, directeur technique national (DTN) de la Fédération française des sports de boules (FFSB).

Le fondement d'une telle consigne ? Tout rapprochement avec la République populaire de Chine est vivement encouragé. Et, la diplomatie du « ping-pong » ayant fait ses preuves il y a vingt-huit ans, à l'époque de Richard Nixon et de Mao, celle de la « boule » retient désormais l'attention.

Durant trois journées, en marge du tournoi officiel, Magali s'est donc mesurée aux Chinoises et aux Américaines, tout en jouant son rôle d'ambassadrice de la boule lyonnaise, spécialité encore peu prisée en Chine comme aux Etats-Unis. « *Notre idée en venant ici était de montrer deux disciplines – le tir de précision et le tir*

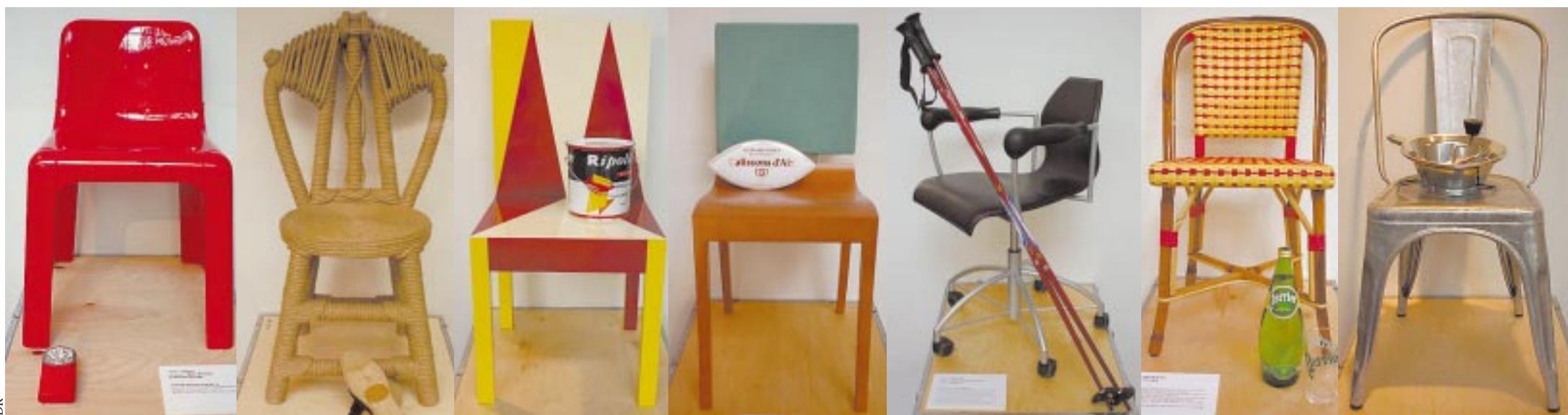
progressif – reconnues par le Comité international olympique, inscrites aux Jeux méditerranéens et aux Jeux mondiaux des sports non olympiques », explique Christian Lacoste. Les dirigeants des sports de boules fondent tous leurs espoirs olympiques sur le développement de ces deux spécialités. « *Si on doit aller aux Jeux, ce sera avec ces deux épreuves* », assure le DTN.

Magali en rêve : « *Pour un athlète, plus la dimension est grande, plus cela devient motivant* ». Elle s'impatiente de reconnaissance, tant de la part des autorités, qui tardent à accorder aux boulistes le statut d'athlètes de haut niveau dont jouissent déjà les hommes, que du public. « *Il existe des a priori vis-à-vis de ce sport, qui exige pourtant d'importantes qualités de concentration, d'adresse et d'application* », regrette-t-elle.

Fréquentant les boulodromes depuis son plus jeune âge, elle sait ce qu'il faut endurer de stress durant une compétition. « *Il faut rester fort au niveau mental, ne jamais rien lâcher, toujours être dedans* ». Dernière-née d'une famille de cinq enfants, Magali Billeaud avait huit ans lorsque, dans le sillage de son père, elle a ajusté ses premiers tirs et inscrit ses premiers points. « *J'ai toujours vécu dans ce milieu. J'étais encore dans ma poussette que mes parents m'emmenaient au boulodrome* », dit-elle.

Native des Deux-Sèvres, elle partage son temps entre Rochefort, où elle demeure, et La Rochelle, où elle est licenciée, ce qui fait d'elle l'une des rares joueuses françaises de niveau international pratiquant en dehors de la région Rhône-Alpes, berceau de la boule et principale pépinière de talents. « *Chez moi, en féminines, je gagne à tous les coups. Je suis donc obligée de jouer avec les garçons. Mais je préfère tout de même rester dans ma région* », précise-t-elle. Elle puise dans ce « handicap » une motivation supplémentaire. « *Il faut simplement se battre davantage* ».

Yves Bordenave



Des chaises pour toutes les postures

Le siège est l'objet qui inspire le plus les créateurs. Le 4^e Geste d'art organisé avenue Daumesnil, à Paris, donne un aperçu de ce foisonnement

DES CHAISES comme s'il en pleuvait. Dans les vitrines, les galeries, sur les trottoirs. Des sièges de toutes les époques. En l'état ou revêtues, miniaturisées, isolées, alignées, empilées. En bois, en plastique, en feutre, en corde... Elles sont là, trônant sous les arcades de l'avenue Daumesnil. Montrant à quel point elles inspirent les designers, qui ne cessent d'en créer de nouvelles.

Quarante-six voûtes du Viaduc des arts exposent une cinquantaine de chaises qui se sont inscrites dans l'histoire, le pouvoir, le design, le patrimoine, la mémoire collective, laissant, chaque fois, aux artisans créateurs liés à l'opération la liberté d'apporter leur propre vision de l'objet. Par un geste d'art appliquée,

cation. Les différents sièges exposés, quels que soient leur provenance ou leur style, témoignent tous d'un savoir-faire particulier, d'un dessin, d'un travail.

Les assises se mettent en scène dans les vitrines qui s'alignent. La promenade traverse les siècles et les pays, raconte des histoires. Pliant Vuitton de Christian Liaigre utilisé pour la Croisière jaune en 1931 (n° 3), chaise à porteurs du XVIII^e siècle (au n° 5 de l'avenue Daumesnil), fauteuil de cinéma de plein air du XX^e siècle (n° 11), pouf sacco créé en 1968 par Piero Gatti Cesare Paolini et Franco Teodoro (n° 13), fauteuil de juge du XIX^e utilisé pour le tournage de *La Vérité de Clouzot* (n° 19), trône du roi du Dahomey (n° 21)..., tabouret primitif

signé Pascal Bauer (n° 69), selles de chameau égyptiennes du début du XX^e siècle (n° 79), fauteuil de l'Orient-Express (n° 93-95), siège éjectable de Mirage III (n° 107) : les chaises parlent d'elles-mêmes. A travers leur diversité de formes, d'usages, de matières, elles révèlent l'évolution du design et de la société dans laquelle elles sont nées.

Aujourd'hui, les designers s'essaient tous à cet exercice. Pliables, flexibles, composites, démontables, rigides, les chaises conjuguent tous les effets, sachant utiliser les nouveaux matériaux et les avancées technologiques pour mieux s'adapter à toutes les positions, ainsi qu'aux différents espaces et modes de vie actuels. « De tous les meubles, les sièges sont sans doute ceux qui présentent la plus grande variété puisqu'ils accompagnent toutes les postures liées à nos activités », précise le VIA (l'association Valorisation de l'innovation dans l'ameublement), qui a choisi d'exposer plus d'une quarantaine de chaises en les associant, chaque fois, à un objet emblématique de notre quotidien.

IDÉE LUDIQUE

Le tabouret Bubu de Philippe Stark et la boîte de Vache qui rit, la chaise longue Agatha Dreams de Christophe Pillet et la luge en bois, la chauffeuse bois-mousse de François Azambourg et le Choco BN, la chaise TS de Roger Tallon et l'aimant en forme de fer à cheval, le fauteuil calin de Pascal Mourgue et la boîte de boules Quiès, le fauteuil AA d'Airborne et le trombone, la chaise Spring d'Erwan Bouroullec et le pèse-bébé, l'horizontal chair de Jean-Marie Massaut et le rasoir Bic, la chaise Luzern de Jean Nouvel et le bretzel... siège et objet créent un jeu de correspondances (sur la forme ou le fond) qui sonne juste. L'idée est ludique et rend la visite vivante.

Au n° 27 de l'avenue Daumesnil, Le créateur de l'enseigne État de

Un lieu, une action

Créé en 1994 sur un viaduc ferroviaire désaffecté du XIX^e siècle, le Viaduc des arts est devenu un lieu de promenade où se concentrent de nombreux artistes et artisans. Luthiers, doreurs, encadreurs, sculpteurs, souffleurs de verre, tapissiers, designers, ébénistes, brodeurs... exercent leur métier dans leur galerie- atelier, à la vue des passants. Les objets et les meubles fabriqués sous les voûtes ont tous un goût d'unique et de sur mesure, témoignage de savoir-faire particuliers. Chaque année, depuis quatre ans, à travers le « geste d'art », l'association du Viaduc des arts invite les artistes à un événement culturel. D'accès libre, cette opération s'accompagne de journées portes ouvertes organisées sur l'ensemble du viaduc et s'étend, cette année, à tout le quartier. Pour la première fois, avec « la chaise dans tous ses états », un parcours balisé a été mis en place pour guider le public des vitrines-ateliers du viaduc aux ateliers du faubourg Saint-Antoine, à l'intérieur des nombreux passages restaurés.

chacun s'est attaché à démontrer son savoir-faire, mais aussi sa capacité de réaction, face au designer.

« Le siège, par son image et son emploi, a souvent, au fil de l'histoire, positionné l'individu par rapport au groupe, sur son trône ou à l'arrière-ban, explique Marc Jitiaux, président de l'association Paris-Viaduc des arts. C'est l'artisan des métiers d'art qui accompagne de son savoir-faire la conception et la réalisation de l'objet unique pour le rendre complice de l'instant et de ses acteurs. ». Centré sur cet objet usuel dont les créateurs Agnès et Hiroyuki Yamakado (lire ci-dessous) disent qu'il est « certainement l'exercice le plus intéressant pour un designer », ce 4^e Geste d'art intitulé « la chaise dans tous ses états » a le mérite de mettre en valeur tous les métiers d'art qui participent à sa conception et à sa fabri-



DR
Chaise d'aisance du XVIII^e, en noyer et cannage.



DR
Le fauteuil Ch'i de Dick Evers (Leolux/Etat de siège) : une grande chauffeuse à l'aérodynamisme très contemporain.

Ci-dessus, sept des quelque quarante sièges que l'association VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement) a choisi d'exposer accompagnés, chacun, d'un objet emblématique de notre quotidien. De gauche à droite : chaise Ozoo, de Marc Berthier (collection privée), chaise Dabaton, de Christian Astuguevieille, chaise Piranha, de Pierre Sala (VIA), chaise Finn, de Thibault Desombre (Ligne Roset), siège Fantôme, de Marie-Christine Dorner (Montis bv), chaise Fouquet's (Drucker), chaise A, de Xavier Pauchard (Tolix).

Véronique Cauhapé

★ « La chaise dans tous ses états », du 1 au 129, avenue Daumesnil, 75012 Paris. Jusqu'au 29 octobre 2000.

Yamakado ou le mariage des contraires

LEUR RENCONTRE tient du miracle. C'est lors d'un tour du monde à vélo, sur un bateau entre l'Inde et la Malaisie, que les chemins d'Agnès et Hiroyuki Yamakado se croisent. Ils empruntent alors la même route. Ils ne se quittent plus, se marient et, plus tard, unissent leurs talents pour créer une enseigne devenue, aujourd'hui, une référence.

Les choses sont allées vite. En 1981, après une année passée au Japon, Agnès et Hiroyuki s'installent à Paris. Elle enseigne les mathématiques mais cultive sa passion pour la peinture, la sculpture et l'innovation technique. Pendant ce temps, il est « l'homme au foyer », dessine ses premiers modèles, bricole et sort le rocking-chair Yam (une feuille de stratifié qui s'enroule autour d'une sphère), présenté au Grand Palais. En 1985, le couple crée son entreprise de design. Agnès finit par abandonner le professorat pour se consacrer entièrement à l'édition des modèles de son mari. L'aventure commence et les étonne encore à ce jour.

En 1986, Hiroyuki signe la chaise Cinderella (une assise ronde soutenue par une structure acier en croix), pliable et empilable. Vendue depuis à plus de 60 000 unités, cette création marque un tournant dans la vie de l'enseigne. Le succès qu'elle rencontre dès sa sortie dope l'activité commerciale de l'entreprise, encourageant, du même coup, le designer à travailler sur des modèles destinés aux collectivités. La suite déroule une série de réussites (souvent récompensées par des prix), de propositions intelligentes et fonctionnelles. Servi par un design qui associe les contraires et prône la simplicité, le mobilier Yamakado vise l'utilisation pratique sans jamais gommer l'inspiration poétique qui en a dicté les formes.

Car Hiroyuki aime s'inspirer des éléments (l'eau, le vent, le végétal, l'animal) pour concevoir ses modèles. Ses créations s'engendent successivement selon une logique comparable à celle de la nature : « Le fauteuil Yam se balance, et l'énergie qui s'en échappe engendre le vent, explique-t-il. Du vent, de la pluie, de la terre, surgiront des arbres comme le porte-manteau Météo et la table Platane. Viendront ensuite, poussées par le vent, la table Girondola et l'étagère Parachute. Posée sur des treteaux Etretat, une longue dalle de verre représente la mer. »

Puis quand les concepts, les sciences et les industries prennent le contrôle sur la nature, le designer les inclut dans ses créations. Il intègre aussi les contraintes qu'imposent les espaces réduits. Comme en témoigne les chaises 4x4, les bureaux tout-terrain BTB et le micro-bureau, des éléments encastrables et modulables, conçus pour remplir leur fonction tout en occupant un minimum de place.

Dans les nouveautés 2000, Hiroyuki Yamakado signe la chaise Tomo, pliante et empilable, légère et plate, pouvant être suspendue en position pliée ; les tables Dalya B et Milarepa, proposées en versions intermédiaire ou basse, avec piétement en hêtre massif et un plateau conçu dans un nouveau matériau, un lamellé-collé de bois red laver et de résine méthacrylique ; les tables réversibles Versi Versa qui reposent soit sur un plateau carré soit sur un plateau rond. Selon l'envie.

V. Ca.

★ Yamakado, 65, avenue Daumesnil, 75012 Paris. Tél. : 01-43-40-79-79.

Explorez les Etats-Unis pour moins cher.

PITTSBURGH

2499 F TTC

SAN DIEGO

2979 F TTC

RALEIGH DURHAM

3244 F TTC

SAN FRANCISCO

2979 F TTC

ROCHESTER

2704 F TTC

WASHINGTON, DC

2434 F TTC

Pour profiter de ces offres exceptionnelles et de bien d'autres, rendez-vous dans votre agence de voyages ou appelez directement US Airways au 01 49 10 29 00 (depuis Paris) ou au numéro Azur 0801 63 22 22 pour la province (prix d'une communication locale) avant le 3 novembre 00.



U.S AIRWAYS

Les tarifs indiqués concernent des vols aller-retour en classe économique à partir de Paris. Les conditions s'appliquent à des voyages commençant entre le 1/12/00 et le 28/2/01. Le nombre de sièges est limité ou les places peuvent être indisponibles durant les périodes de fort trafic, les week-ends ou les vacances. D'autres conditions s'appliquent alors.

Pluie à l'ouest, soleil ailleurs

SAMEDI. Des hautes pressions se situent au large du Portugal et sur la Russie. Entre les deux, une perturbation ondule sur la partie ouest de la France, en perdant de son activité. Les entrées maritimes sur le golfe du Lion deviendront moins importantes.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Sur la Bretagne, nuages et éclaircies alternent et la journée sera plutôt agréable. Sur les Pays de la Loire et la Normandie, les nuages seront très nombreux et donneront de la pluie qui s'affaiblira au fil des heures. Les températures seront comprises entre 11 et 15 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur l'ouest de ces régions, ciel couvert avec quelques pluies faibles. Sur l'est, le ciel sera simplement voilé. Températures de 15 à 18 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Ciel ensoleillé avec un voile nuageux. La plaine d'Alsace subira de

la grisaille ou des brouillards matinaux, qui pourront persister. Les températures seront douces, de 17 à 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Aquitaine et Midi-Pyrénées, ciel couvert avec quelques pluies faibles, puis soleil l'après-midi. Précipitations sur les Pyrénées et le Pays basque. Sur Midi-Pyrénées, soleil, malgré quelques passages nuageux. Températures très douces, de 20 à 23 degrés. Le vent d'autan soufflera à 100 km/h le matin et faiblira un peu l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Soleil sur la plupart des régions. Sur l'Ardèche, les pluies persisteront jusqu'en milieu de journée. Le thermomètre indique 15 à 20 degrés l'après-midi.

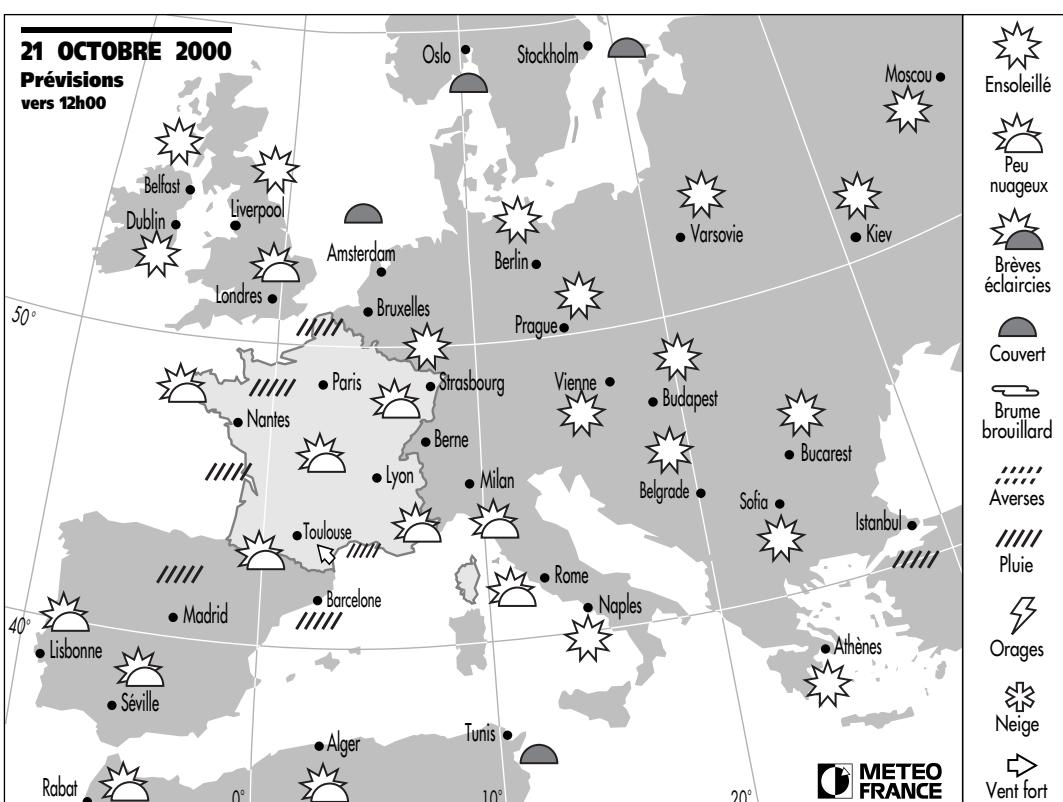
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc-Roussillon, ciel gris avec des pluies. Sur les autres régions, le soleil brillera. Les températures seront comprises entre 18 et 22 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 21 OCTOBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux;

C : couvert; P : pluie; * : neige.

| FRANCE métropole | NANCY | 10/19 N | PAPEETE | 24/30 P | KIEV | 4/9 S | VENISE | 10/16 S | LE CAIRE | 18/25 S |
|------------------|---------|------------------|---------------|-------------|-------------|---------------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| AJACCIO | 12/22 S | NANTES | POINTE-A-PIT. | 24/31 P | LISBONNE | 10/16 N | VIENNE | 6/13 S | NAIROBI | 16/26 C |
| BIARRITZ | 12/17 P | NICE | ST-DENIS-RÉ. | 21/26 S | LIVERPOOL | 8/13 S | AMÉRIQUES | 18/26 S | PRETORIA | 18/26 S |
| BORDEAUX | 13/19 P | PARIS | EUROPE | 11/18 C | LONDRES | 8/11 S | BRASILIA | 24/34 S | RABAT | 11/16 S |
| BOURGES | 12/20 N | PAU | ATHENES | 12/19 S | LUXEMBOURG | 11/17 C | BUENOS AIR. | 19/29 S | TUNIS | 17/24 C |
| BREST | 8/13 N | PERPIGNAN | MADRID | 10/14 P | MILAN | 10/16 N | CARACAS | 24/27 S | ASIE-Océanie | |
| CHERBOURG | 9/13 P | RENNES | 16/21 P | MOSCOW | 3/9 S | CHICAGO | 9/17 S | BANGKOK | 26/30 P | |
| CLERMONT-F. | 5/13 P | ST-ETIENNE | 16/21 S | MUNICH | 4/14 S | LIMA | 15/19 S | BEYROUTH | 21/25 S | |
| DIJON | 11/19 N | TOULOUSE | 17/20 N | BERLINE | 9/16 S | LOS ANGELES | 14/16 S | BOMBAY | 23/34 S | |
| GRENOBLE | 12/19 S | TOURS | BERNE | 8/16 S | OSLO | 13/23 S | MEXICO | 10/22 S | DJAKARTA | 28/32 C |
| LILLE | 12/17 P | FRANCE outre-mer | 14/19 C | PALMA DE M. | 14/19 C | NEW YORK | 12/21 S | DUBAI | 25/33 S | |
| LIMOGES | 13/19 N | CAYENNE | PRAGUE | 3/12 S | PRAQUE | 15/26 C | SAN FRANCIS. | 13/21 S | HANOI | 21/26 C |
| LYON | 12/21 N | FORT-DE-FR. | 11/20 P | BUDAPEST | 4/15 S | SANTIAGO/CHI. | 12/12 S | HONGKONG | 25/27 P | |
| MARSEILLE | 16/21 S | NOUMEA | 17/21 N | COPENHAGUE | 10/11 C | SEVILLE | 10/18 N | TORONTO | 12/23 S | JERUSALEM |
| | | | 12/16 P | DUBLIN | 4/11 S | WASHINGTON | 7/15 S | NEW DELHI | 19/25 C | AFRIQUE |
| | | | FRANCFORFT | 7/18 S | SOFIA | 6/11 S | PEKIN | 12/24 S | SEOUL | 22/34 S |
| | | | GENEVE | 9/17 S | ST-PETERSB. | 5/7 C | SINGAPOUR | 7/17 S | SYDNEY | 13/18 S |
| | | | HELSINKI | 6/8 C | STOCKHOLM | 8/13 C | DAKAR | 14/25 S | TOKYO | 15/21 S |
| | | | | 10/15 P | TENERIFE | 15/19 S | KINSHASA | 25/30 C | | 18/24 C |
| | | | | | 3/13 S | | | | | |



(Publicité)

http://www.ebookers.com/fr

New York 2240 FRF*

Miami 2540 FRF*

ebookers.fr Vous êtes déjà là-bas

© 2000 ebookers.com inc. Licence L0547001 Tarifs TTC taxes réservées de disponibilité.

OBJET

Grandeur et décadence de la santiag



D.R.

univers, préfèrent le streetwear et portent des Nike ou de grosses chaussures de travail», confirme Gérard Sené, qui habille les stars françaises. «C'est moi, affirme-t-il, qui ai convaincu Johnny Hallyday, puis Eddy Mitchell, de ne plus en porter». Si Johnny et Eddy ont jeté leurs santiags aux orties, c'est que la situation est vraiment grave.

AMATEURS DE DANSE COUNTRY

La plupart des magasins spécialisés ont fermé leurs portes ou se sont recyclés dans les chaussures de sport ou de marche. La santiag (inconnue aux Etats-Unis, où l'on parle plutôt de « Tex'boot », ce terme d'appellation d'origine non contrôlée dérivé de Santiago désignant à l'origine des produits de moindre qualité fabriqués en Amérique du Sud) ne passionne plus qu'une poignée d'irréductibles. Des motards de diverses obédiences en quête de modèles à bout rond ou des amateurs de danse country.

Ces aficionados ne jurent que par les grandes marques (Justin, Tony Lama) et rêvent à Elvis Presley sur fond de Western devant des modèles en lézard (compter au moins 2 000 F, 300 €), en cuir d'au-

tre pleine peau (6 000 F à 7 000 F, 910 € à 1 110 €) ou en écailles de python. Eventuellement rehaussé de piqûres décoratives de plus ou moins mauvais goût, le modèle de base se négocie aux alentours de 600 F (90 €). «Croyez-moi, ceux qui en portent sont des gens cool, décontractés dans leur tête, qui cultivent une certaine forme de marginalité. C'est une question d'état d'esprit, une attitude : il n'y a pas d'âge pour les santiags», plaide

le propriétaire du magasin Marco De Las Vegas, l'un des derniers hauts lieux de la «tiag», installé rue de Charonne, à Paris.

Désormais, la santiag reflète moins un style de vie légèrement déjanté qu'un folklore un peu poussiéreux. Valeur-refuge lorsqu'il fallait aller au bureau en costard-cravate – on portait alors les santiags le week-end venu ou, discrètement, sur son lieu de travail, en version «low boot» (taille basse) –, elle a également pâti de l'assouplissement des mœurs vestimentaires dans les entreprises. Bref, elle a largement perdu de son pouvoir de provocation.

«Au tout début, ce fut la folie absolue pour les santiags, mais maintenant personne n'a besoin de ce genre de panoplie de guerre», affirme Philippe Manceuvre, journaliste et pionnier du rock à la télévision, qui leur a toujours préféré «les boots noires et pointues, style Beatles». «Les santiags, par leur forme agressive, veulent aussi dire : j'ai un cheval dans la tête et si tu n'es pas de mon avis, je suis susceptible de te botter le train. Et puis, il faut reconnaître qu'elles ont acquis une image un peu beauf sur les bords», ajoute celui qui est devenu ré-

dacteur en chef du mensuel Rock & Folk, dont la couverture du numéro de novembre fait apparaître les membres du groupe U2... en sandales.

Pas très à l'aise lorsqu'il s'agit de piquer un sprint pour attraper un bus, pas toujours reposante pour le pied et franchement casse-gueule sur terrain ciré, la santiag s'inscrit à contre-courant de la conception moderne du confort qui allie bien-être et facilité de mouvement. Inévitable mais trop urbaine, elle reste également étrangère au fantasme des entreprises. Bref, elle a largement perdu de son pouvoir de provocation.

L'ANTITHÈSE : LA MODE BABA Humiliation suprême, la voici éclipsée par la réhabilitation de son antithèse : la mode baba cool, ses Clarks, ses espadrilles, ses sandales et ses tongs revisitées. Pour aller au concert sans «faire blaïreau», les quadras en manque de racines rock se sont repliés sur les Doc Martens, chaussures d'origine orthopédique popularisées il y a trente-cinq ans en Angleterre par les Mods et leur groupe-phare, The Who.

Alors, requiem pour une santiag ? Pas forcément. Perceptible

lors les dernières présentations de mode, le revival des années 80 pourrait bien remettre en selle la botte de cow-boy. Ça et là, quelques modèles glissent leur pointe effilée dans les défilés et les pages «shopping» des magazines. «Ces temps-ci, la santiag lame et glamour fait très "fashion victim", assure Marie-Stella Miccoli (La Redoute). Mais cela ne concerne que l'univers féminin. Elle fait partie de ces revenants – la coiffure-mulet (court devant, long derrière) ou le bracelet de force au poignet – qui évoluent actuellement à la limite du ringard et de l'hyperbranché sans que l'on puisse savoir de quel côté ils vont tomber.»

Les mois qui viennent amorceront un retour en grâce de la santiag ou confirmeront un nouveau plongeon dans l'oubli. «Ce sont des chaussures qui ont des racines, une histoire, une origine véritable. Je n'en suis pas fanatique, estime Gérard Sené, mais je ne serais pas étonné de les voir, un jour ou l'autre, revenir sur le devant de la scène.» Johnny et Eddy n'ont peut-être pas jeté leurs «tiags» ; ils les ont seulement rangées.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 252

PHILATÉLIE

Peynet et le kiosque des amoureux

APRÈS ceux honorant François Poulot (en 1979), Jean Effel (en 1983), les bureaux de poste mettront en vente, lundi 6 novembre, un timbre à 3 francs (0,46 euro) consacré à l'illustrateur Raymond Peynet (1908-1999). Celui-ci, intitulé *Le Kiosque des amoureux - Valence*, évoque le soir de l'été 1942 au cours duquel le dessinateur crée son couple mythique, à Valence.

Peynet avait déjà dessiné, en 1985, un timbre, évidemment dédié à ses amoureux, qui avait été mis en vente anticipée... à Saint-Valentin (Indre) et à Saint-Amour (Jura). Vendu à l'époque 2,10 francs, ce timbre «fauté» vient d'atteindre 74 211 francs (11 313,39 €) dans une vente récente ! Il existe aussi un entier postal japonais de 1982 illustré par Peynet. Et on compte une bonne vingtaine de timbres à date française inspirés par son œuvre.

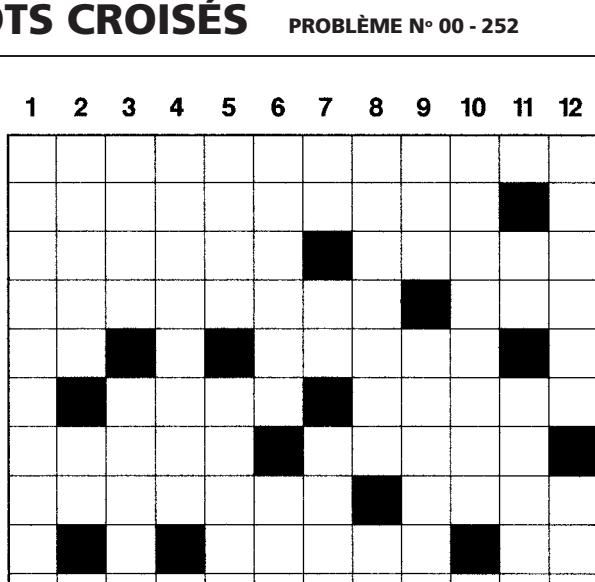
Dans un format vertical de 36,85 × 48 mm, mis en page par Charles Bridoux d'après l'œuvre de Peynet et gravé par René Quillivic, ce timbre est imprimé en taille-douce en feuilles de trente. Sa vente anticipée se déroulera les samedi 4 et dimanche 5 novembre, aux bureaux de poste temporaires ouverts à Valence, au Parc des expositions, lors de l'exposition philatélique «Valence 2000» ; à Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme), au Musée Peynet, place de la Liberté ; et à Saint-Valentin, à la salle des fêtes (cachets sans mention «premier jour»).

Pierre Jullien



★ Un club : les Amis de Peynet, Christian Fouquet, 1, rue Jean-Gabin, 51100 Reims.

HORizontalement



lenteur. – X. Sont toujours plus faciles à réaliser par le bas.

VERTICALEMENT

1. Celle de l'euro est attendue. – II. Touchées par le roi le jour du sacre. – III. Lames du milieu. Ne se discute même pas. – IV. Battue avant d'être servie. Il n'y a qu'en scène qu'on ne l'entend pas. – V. Article. Engagé. – VI. Occupe le haut de l'affiche. Mouvement de protestation. – VII. Premières couvertures sociales. Fait un beau fromage en Savoie. – VIII. Rapprochement familial interdit. Laissé en partant. – IX. Bien dégagée. Se déplace avec

1. Spécialitrice. – II. Caramel. Gnon. – III. Étalages. Fit. – IV. Lai. Ravigote. – V. Lulu. Lin. – VI. Eglefion. Osée. – VII. Meulas. Ibis. – VIII. Recto verso. – IX. Noé. Henri. Eh. – X. Testostérone.

1. Scellement. – 2. Patauge. OE. – 3. Erialures. – 4. Cal. Uélé. – 5. Umar. Facho. – 6. Légalistes. – 7. Alevin. Ont. – 8. Sin. Ivre. – 9. RG. Obéir. – 10. Info. Sir. – 11. Coit. Essen. – 12. Entêté. Ohé.

1. Sellement. – 2. Patauge. OE. – 3. Erialures. – 4. Cal. Uélé. – 5. Umar. Facho. – 6. Légalistes. – 7. Alevin. Ont. – 8. Sin. Ivre. – 9. RG. Obéir. – 10. Info. Sir. – 11. Coit. Essen. – 12. Entêté. Ohé.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

O

ÉDITION La 52^e Foire internationale du livre de Francfort, inaugurée mardi 17 octobre, accueille près de 7 000 exposants venus de 107 pays, avec la Pologne en invitée d'honneur.

● **NOMMÉ** en mars à la tête de la manifestation, Lorenzo Rudolf estime que « la Foire de Francfort doit être le catalyseur des échanges culturels ». Pour s'adapter à un marché

globalisé où les médias électroniques gomment les frontières entre disciplines, il veut fédérer littérature, arts, musique, cinéma et pérenniser sur Internet l'événement de Francfort.

● **TROIS SITES** Web d'échange de droits se partagent ce marché des foires sur Internet, qui bouleversent, malgré les résultats fragiles, un secteur de l'édition encore hésitant.

● **LES ÉDITEURS** français, exaspérés par le « photocopillage » et le prêt gratuit dans les bibliothèques ou sur le Net, proposent la tenue d'**« états généraux** de la chaîne du livre ».

La Foire de Francfort veut s'ouvrir à tous les domaines de la création

La 52^e Foire internationale du livre de Francfort a été inaugurée mardi 17 octobre. Son nouveau directeur, le Suisse Lorenzo Rudolf, explique, dans un entretien au « Monde », sa volonté de faire de ce rendez-vous mondial de l'édition une plate-forme multiculturelle d'échanges et d'idées

FRANCFORT

de nos envoyés spéciaux

Nommé en mars à la tête de la Foire internationale du livre de Francfort, Lorenzo Rudolf, Suisse multilingue âgé de quarante et un ans, a été, pendant dix ans, le directeur de la Foire internationale d'art contemporain de Bâle. Alors que la 52^e édition de la manifestation de Francfort, inaugurée mardi 17 octobre, confirme son rôle central dans le monde de l'édition en accueillant 6 887 exposants venus de 107 pays, le nouveau directeur annonce sa volonté d'ouvrir la foire aux autres domaines culturels.

« Comment la Foire de Francfort doit-elle évoluer dans un monde de l'édition en profonde mutation et où le multimédia prend une part croissante ?

Face aux développements électroniques et à la globalisation du marché, on ne peut pas se renfermer, même s'il ne faut pas s'ouvrir à tout. Aujourd'hui, les grandes maisons d'édition sont de plus en plus des groupes de communication et ce sont aussi nos clients. Si le marché va dans une direction, la foire ne peut pas fermer les yeux. Elle doit être le miroir de cette réalité.

» Entre tous les domaines de la culture, il y a de moins en moins de frontières. Entre la littérature, l'art, la musique et tous les autres modes d'expression, le temps est venu de discuter de projets communs : le marché des droits ne concerne plus seulement le livre mais les images, le multimédia, le software... Les nouveaux médias ont de plus en plus d'importance dans l'édition, la musique, le ciné-



6 887 exposants venus de 107 pays sont réunis à Francfort pour la Foire internationale du livre.

ma. Tout se croise. Il faut donc chercher des contacts avec d'autres collègues dans tous les domaines de la culture, avec la Foire de Bâle comme avec le Festival de Cannes, par exemple. Notre domaine n'est pas le livre mais le contenu. Cannes est aussi un festival de contenus. Il y a entre nous beaucoup de synergies possibles. Je vois Francfort pas seulement comme une foire du livre, mais comme un marché des idées.

— Quels sont précisément vos

projets dans le domaine des nouveaux médias ?

— La foire ne peut pas se contenter d'exister pendant six jours. La profession du livre a besoin de communiquer toute l'année. C'est pourquoi nous travaillons à une foire virtuelle, qui sera le miroir de la foire physique, et que nous présenterons en juin 2001. On y trouvera un grand catalogue de droits disponibles, environ 18 000 titres, avec une plate-forme d'échanges, ainsi qu'un Who's Who de l'édition mondiale. Dans une branche

de plus en plus globalisée et concentrée, où certains ont tendance à regarder en arrière tandis que d'autres sont déjà dans le futur, nous voulons offrir le même accès à tous et soutenir les plus petits pour éviter qu'un trop grand fossé ne se creuse. Nous sommes le pionnier de tous les éditeurs. C'est notre devoir d'être le pont entre ces extrêmes. Nous sommes ouverts à toutes les coopérations pour mener à bien ce projet.

— Si les échanges de droits se font de plus en plus électronique-

ment, la foire ne perdra-t-elle pas de son intérêt ?

— Le développement d'Internet dans ce domaine est irréversible. Si nous ne le faisons pas en espérant nous protéger, d'autres le feront. D'autre part, on ne vient pas seulement à Francfort pour travailler, mais aussi pour les échanges et les contacts personnels. On sait qu'on y retrouve la famille mondiale de l'édition. Je ne crois pas à une baisse de la fréquentation. Peut-être prendrons-nous une nouvelle direction, mais c'est un développement normal.

— Certains jugent que le livre électronique et le multimédia prennent une part de plus en plus importante, voire trop importante...

— Je répète que la foire n'est qu'un reflet de ce qui se passe dans le monde de l'édition : il est normal que les médias électroniques soient de plus en plus présents. Mais je ne crois pas à la mort du livre. Quand la vidéo est apparue on a annoncé la mort du cinéma, c'est le contraire qui s'est produit : là encore, ce qui compte, c'est le contenu.

— Comment réagissez-vous à l'essor de la Foire de Londres, souvent qualifiée de "Francfort bis" ?

— Londres est une foire importante, surtout dans le domaine des droits et licences, mais elle ne concerne que les pays anglo-saxons. Francfort est vraiment global, c'est le rendez-vous de la communauté mondiale. Mais, encore une fois, notre rôle va plus loin. Dans un monde de plus en plus interconnecté, nous devons coopérer, trouver des partenaires nouveaux. C'est une période très intéressan-

te. L'avenir de la foire, ce n'est pas d'être la vitrine d'un médium, mais la plate-forme des idées. Francfort doit être le catalyseur des échanges multiculturels.

— Quelles seront les innovations concrètes en 2001 ?

— D'abord, une foire physique plus concentrée, autour d'un nouveau pavillon, actuellement en construction, qui évitera aux visiteurs de nombreuses déambulations. D'autre part, nous voulons créer de nouveaux secteurs. Nous consacrons cette année un important espace à la bande dessinée. Nous souhaitons l'an prochain accorder une grande place à l'édition artistique, déjà présente dans divers halls. Il faut développer de nouveaux thèmes, de nouveaux contenus, comme l'édition de théâtre ou de cinéma, par exemple.

— En 2001, l'Allemagne sera l'invitée d'honneur du Salon du livre de Paris. Qu'en attendez-vous ?

— C'est une très grande chance pour les deux pays. L'Allemagne voudrait réussir à en faire une plate-forme ouverte et de dialogue avec la France. Bien sûr, il y aura de grands noms, Günter Grass sera là. Mais nous ne souhaitons pas en rester là. L'enjeu, c'est le futur, l'Europe commune représentée par de jeunes artistes. Nous voulons créer un axe fort entre les deux grandes métropoles Berlin et Paris. Dans une société d'information de plus en plus globale, il est important que les cultures se connaissent pour se comprendre. »

Propos recueillis par Florence Noiville et Alain Salles

Les sites Web d'échange de droits, des salons du livre virtuels qui bouleversent le secteur

FRANCFORT

de nos envoyées spéciales

Dans l'esprit, cela se voudrait un « Francfort » virtuel. Sans les weinstube, certes, mais aussi sans le brouhaha et les allées kilométriques. Pour les professionnels de l'édition, rightscenter.com sera peut-être un jour un Francfort « portatif » où l'on fera son marché, toute l'année, depuis Dakar ou Helsinki. De quoi s'agit-il ? D'un site d'échange de droits, pionnier du genre, basé à Palo Alto (Californie) et qui fête sa première année d'existence. A peine la foire avait-elle ouvert, mercredi 18 octo-

bre, que Rightscenter annonçait un partenariat avec Vista International, une société de solutions informatiques à travers laquelle Rightscenter touchera des clients potentiels de poids, HarperCollins, Holtzbrinck ou Wolters Kluwer. On pouvait s'y attendre : alors qu'existaient des écrivains, des éditeurs et des libraires en ligne, seules manquaient les foires virtuelles. Rightscenter comble cette lacune en proposant des services simples : rapprocher l'offre et la demande, permettre à l'acheteur de musarder gratuitement dans un « magasin » d'ouvrages encore

libres de droits, d'y lire des extraits, des articles de presse, de participer à des enchères et de conclure, sur la Toile, la transaction. De son côté, le vendeur peut savoir quel éditeur a consulté ses titres et dans quels pays. A quoi il faut ajouter la commodité du négoce immatériel – plus d'envois postaux ni de coûteuses photocopies d'épreuves.

Une idée séduisante, à première vue. C'est sans doute pourquoi, avec 22 000 titres disponibles et 7 600 membres, Rightscenter est devenu le leader des échanges de droits sur Internet. « Notre pro-

gression est plus lente que prévu, commente Nick Webb, directeur général Europe. Dans cette profession vieille de cinq cents ans, dès que l'on change quelque chose, tout le monde se tord les mains. Mais notre modèle fonctionne. Beaucoup d'éditeurs ont compris l'intérêt de s'adresser à une clientèle mondiale et de vendre à la vitesse de la lumière, plutôt que de casser le dos des postiers. Et surtout, ils savent que ce n'est plus le papier qui se vend, mais les contenus. » En un an, trois concurrents ont pris position sur ce marché, subrights.com, qui dépend de l'agence Paul Marsh,

rightsworld.com et le site de la Foire de Francfort. On est encore loin des 377 000 titres présentés à la foire. Mais ces nouveaux acteurs de l'économie du livre tablent sur une partie de marché d'environ 10 % d'ici cinq ans. Et surtout, note Nick Webb, « rien ne nous empêche de nous étendre aux autres droits, ceux de la télévision ou des jeux vidéo ».

C'est peut-être là que le bâton se casse. Car cette approche globale et désincarnée rebute tous ceux qui croient davantage aux contacts personnels, aux voyages de prospection, à la patiente construction d'un catalogue. « On ne peut pas négocier facilement sur le Net, objecte Michèle Lapautre, de la prestigieuse agence littéraire qui porte son nom. Chaque soumission que nous faisons est pesée, réfléchie. Si l'on veut travailler à long terme, établir la réputation d'un auteur, il faut connaître les goûts et l'histoire du pays auquel on s'adresse. C'est difficile à faire de l'étranger, sauf pour les auteurs qui se vendent tout seuls, et encore. »

Les propositions de Rightscenter ne sont pas non plus adaptées à toutes les formes d'édition. « Elles s'inscrivent dans une logique américaine, celle de ceux qui vendent les livres que tout le monde veut, note Anne-Solange Noble, directrice des droits étrangers chez Gallimard. Ce n'est pas la logique de ceux qui vendent ce que moins de gens recherchent, par exemple des ouvrages allemands, suédois ou français. Ce que Rightscenter présente comme un eldorado, multiplier les contacts, est absurde à mes yeux. Moi, je veux au contraire les diviser, les réduire aux quelques interlocuteurs vraiment intéressés. C'est comme si vous prépariez une sauce. Plus vous la diluez, moins elle a de goût. » Pour Anne-Solange Noble, l'avenir est à un site « plus modeste » où les livres français ne seraient pas « noyés » et, à terme, à des sites propres à chaque éditeur.

Telle n'est pas l'opinion d'Albin Michel, premier français à avoir tenté l'expérience Rightscenter. « A titre de test, cent titres sont en ligne depuis cet été, explique Jacqueline

Favero, directrice des droits étrangers. L'objectif est d'élargir au maximum leur visibilité. Parmi les clients de Rightscenter, il y a 700 éditeurs chinois. L'exemple est significatif. » En un an, combien de livres ont-ils ainsi trouvé preneur ? Difficile d'obtenir des chiffres. Nick Webb affirme ignorer le nombre de contrats signés sur son site. « Les échanges sont confidentiels et sécurisés. Nous ne savons pas si les clients mènent à terme leurs négociations. Nous sommes un peu comme un central téléphonique : nous pouvons compter les appels, mais nous ne connaissons pas la teneur des conversations. »

En un an, trois concurrents ont pris position sur ce marché des foires sur Internet. Ils tablent sur une part de marché de 10 % d'ici cinq ans

Les éditeurs français proposent la tenue d'états généraux

FRANCFORT

de nos envoyées spéciales

Encore ébranlé par la nouvelle de la vente de Flammarion à Rizzoli, les éditeurs français présents à Francfort ont manifesté leurs inquiétudes et leur lassitude. Le président du Syndicat national de l'édition (SNE), Serge Eyrrolles, a livré, mercredi 18 octobre, un discours combatif. « Tous les fronts sont ouverts », a-t-il déclaré, citant pêle-mêle le « photocopillage », la concurrence de l'Etat comme éditeur, et le « tout gratuit », dans les lycées, les bibliothèques et sur Internet. Il a critiqué les pouvoirs publics, qui, selon lui, « manquent totalement de cohérence » : « Ni les bons sentiments ni les velléités ne peuvent tenir lieu de politique. »

M. Eyrrolles propose d'organiser, lors du prochain Salon du livre de Paris, des « états généraux de la chaîne du livre », qui réuniraient éditeurs, libraires, bibliothécaires et lecteurs, « avec nos différences plutôt que nos divergences », a-t-il souligné. Il plaide également en faveur d'un rapprochement avec la presse pour défendre l'écrit.

Lors d'une visite à Francfort, jeudi après-midi, la ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca, a répliqué : « L'intérêt des pouvoirs publics est manifeste. Je me sens

personnellement très engagé en faveur du livre sous toutes ses formes, traditionnelles et émergentes. » Sur le droit de prêt en bibliothèque et le plafonnement des remises aux collectivités locales, elle a confirmé sa volonté de « présenter l'ensemble des mesures aux professionnels concernés, avant la fin de l'année ». « Nous savons travailler vite quand il y a urgence », a-t-elle précisé.

Inquiet sur l'avenir du prix unique dans les pays européens, Serge Eyrrolles a reçu le soutien des éditeurs allemands. Le président de l'Association des éditeurs et des libraires allemands, Roland Ulmer, a salué une décision de la Cour de justice européenne qui a reconnu « les systèmes nationaux de prix imposés ». Il a apporté son soutien au projet de directive défendu par le député européen Willy Rothley, vice-président de la commission juridique du Parlement européen, qui a été présenté jeudi 19 octobre. La veille, le projet de loi italien qui rétablit une législation sur le prix du livre a été adopté en conseil des ministres. Pour Serge Eyrrolles, qui s'est dit « attristé » de la vente de Flammarion, l'Italie a apporté en quelques heures une mauvaise et une bonne nouvelle.

Fl. N. et A. S.

L'année 2001 s'annonce décisive. Après un an de présence gratuite sur le site, les éditeurs vont devoir débourser 290 euros par titre et par an pour s'y maintenir. Un peu comme dans un journal de petites annonces. Combien joueront le jeu ? Chez Rightscenter, on semble redouter cette étape. Reste qu'une dynamique est lancée qui bouleverse un peu plus le secteur. Pour faire entendre une voix latine dans ce concert anglo-saxon, France Edition présente à Francfort un site refondé. « On pourra, depuis le monde entier, savoir ce qui est à vendre, note Liana Levi, présidente de France Edition. Il n'y a aucune raison qu'on ne trouve pas dans ce domaine un site français qui, demain, en rejoindra d'autres pour s'agrandir à l'Europe. »

Fl. N.

La technique admirable du pianiste Arcadi Volodos

Le jeune Russe a enregistré le « Troisième Concerto » de Rachmaninov

LE PIANISTE russe Arcadi Volodos est né à Saint-Pétersbourg, en 1972. Venu tard au piano, il a fini ses études chez Jacques Rouvier, au Conservatoire de Paris. Nul doute qu'il soit arrivé en France déjà formé. Nul doute aussi que le Français lui aura donné d'excellents conseils musicaux.

Volodos publie aujourd'hui son troisième disque. Le premier était une carte de visite qui exposait les dons du jeune artiste : interprète accompli des œuvres d'autrui, Volodos y révélait un talent incontestable de transcruteur. Le deuxième, enregistré en public, lors de ses débuts au Carnegie Hall, à New York, en 1998, montrait que le Russe savait dialoguer avec le Schumann introverti des *Bunte Blätter op. 99* tout en faisant dresser les cheveux sur la tête de l'auditeur, dès qu'il abordait la virtuosité transcendante de Liszt et de Rachmaninov.

Le texte de pochette de son troisième disque est signé Paul Myers. Ce musicien et écrivain fut, entre autres, le producteur de Glenn Gould. Il affirme qu'Evgueni Kissin et Arcadi Volodos sont déjà reconnus comme les plus éminents pianis-

tes de leur génération. C'est forcer le destin : depuis ses grands débuts à Moscou, à l'âge de douze ans, Kissin est l'un des pianistes les plus célèbres de notre époque, toutes générations confondues. Tandis que Volodos en est encore à un stade de sa carrière où il lui faut aller à la rencontre du public pour se faire connaître.

POURQUOI LE RÉÉCOUTER

Il ne faudrait jamais comparer les artistes pour installer des hiérarchies qui n'ont que peu à voir avec la musique, mais le disque a une mémoire documentaire que la musique vivante n'a pas. De multiples écoutes peuvent d'ailleurs permettre de comprendre pourquoi on ne réécoute pas certains artistes quand on revient sans cesse vers d'autres. Et l'on n'a jamais réécouter les deux premiers CD de Volodos depuis leur parution, bien qu'en les ait trouvés admirables sur le moment.

On est à peu près certain qu'il en sera de même de ce *Troisième Concerto* de Rachmaninov, enregistré en public, à Berlin, sous la direction de James Levine. Si les fausses

notes n'ont jamais amélioré une interprétation, leur absence n'est pas non plus une garantie. D'un autre côté, la perfection n'enfante pas non plus la froideur, comme une idée reçue tenace le laisse entendre. D'où vient alors que l'on n'a pas été ému par ce jeu qui force l'admiration ? Emu : le mot est lâché, mais comme dit György Ligeti : « *J'aime tout ce qui est construit, mais je suis contre la construction sans émotion.* »

On ne perçoit pas de dialogue entre un orchestre noyé dans la réverbération, imprécis rythmiquement, qui joue de sa sonorité sans s'engager réellement, dont on osera dire qu'il semble mépriser cette musique russe (lire émotionnelle), dont les cordes sont somptueusement grasses et hors de propos, les vents aimablement lisses, et un piano capté au premier plan qui le couvre sans cesse. Encore une fois, Volodos joue admirablement du piano : il ne tape jamais, son jeu est fluide, sa sonorité est riche, variée, son intelligence du texte et sa capacité de chanter sont aussi incontestables que le fait que nous ne connaissons aucun pianiste qui



Arcadi Volodos, 28 ans, a étudié chez Jacques Rouvier, à Paris.

domine ce texte avec une telle apparence de facilité. Mais il n'est pas porté par une vision d'ensemble qui, jouant sur la tension-détente, entraînerait l'auditeur vers le point culminant qu'il faut chercher dans toute œuvre romantique et particulièrement dans celles de Rachmaninov.

On est ici, en deçà des interprétations légendaires du compositeur lui-même (RCA), de Vladimir Horowitz (EMI, RCA, Appian Recordings), de Walter Gieseck,

(Music and Arts), de Rafael Orozco (Philips), de Martha Argerich (Philips), de Byron Janis (Philips) : toutes différentes, toutes inoubliables – et il y en d'autres ! Et puis, l'on écoute la transcription pour piano seul par Volodos de l'*Andante* de la *Sonate pour piano et violoncelle* de Rachmaninov, donnée en complément de programme. Ce petit rien mystérieux qui s'insinue dans la conscience de l'auditeur pour ne jamais la quitter est enfin là. Volodos aussi, étreignant de sensibilité au-delà de sa maîtrise, sans que l'on puisse faire la part des choses... bien que l'on sache que la seconde permet à la première de s'exprimer.

Alain Lompech

★ 1 CD Sony Music SK 64 384.

SÉLECTION DISQUES

FRANÇOIS BREUT

Vingt à trente mille jours

Chanteuse atypique, charismatique en scène, illustratrice de talent (peinture acrylique et inspiration enfantine), Françoiz Breut a beaucoup d'atouts dans son jeu. Proche de Dominique A, courageux artisan d'une chanson-rock intelligente, elle en a gardé l'emprise profonde. Même volant de ses propres ailes, il signe ou cosigne la plupart des quatorze titres de *Vingt à trente mille jours*, deuxième album solo de Françoiz Breut. Il y insuffle aussi une musique de l'urgence, avec culte rendu aux rimes et aux orchestrations cascadiées, qui avaient marqué *Renoué*, disque déchiré et approximatif, édité en 1999. Dans *Françoiz Breut* (1997), la chanteuse avait montré beaucoup de limpides dans la colère. Ses coups de griffes avaient dérangé, et son univers – du souffle, de la violence, de la candeur – débloquait les peurs d'une chanson française généralement peu acérée. D'où surgit donc cette lassitude, d'où émerge cette tristesse par trop linéaire qui bâtit un album aux mélodies rejettées aux marges ? On se souvient du duo Françoiz Breut-Dominique A sur *Twenty Two Bar*. Depuis, le chanteur, compositeur et guitariste nantais a rejeté les arcanes de la variété et jugé infâmant ses succès

passés. Françoiz Breut a pourtant des capacités à la joie, à la légèreté, comme démontré dans *L'Origine du monde*, une chanson de Philippe Katerine, également nantais, une reprise fragile et déconstruite de Peggy Lee (*Sans souci*), ou une version ralenti de *La Chanson d'Hélène* (Dabadie/Sarde) avec la voix off de Joey Burns de Calexico.

Véronique Mortagne

★ 1 CD Labels 724384994624.
Distribué par Virgin.

HENRI DIKONGUÉ

N'oublie jamais

Si l'on garde en mémoire le dépouillement, la discréction apaisée du premier album, *Wa* (1995), qui singularisaient avantageusement le chanteur et guitariste d'origine camerounaise Henri Dikongué, celui-ci semble presque trop luxuriant avec son instrumentation étouffée, ses lignes de cuivres, ses épandements de cordes. Et puis, en s'attardant, en revenant sur une mélodie accrocheuse, un arrangement habile (Etienne Mbappé), quelques notes de flûte (Bobby Rangell) et d'accordéon (Jacques Bolognesi) ou un solo de saxophone soprano (Manu Dibango), on finit par apprécier les charmes pluriels de l'ensemble. Et l'on se souvient que déjà dans le deuxième album, *C'est la vie*, en 1997, Henri Dikongué avait prévenu qu'il

n'était pas uniquement ce chanteur de ballades acoustiques découvert dans la lignée des Lokua Kanza et Geoffrey Oryema. Dikongué élargit encore sa palette de couleurs, mais avec goût et sans rien perdre de sa fraîcheur. Il interprète en douala, en lingala et en français des chansons qui parlent de mémoire, épinglent les mauvais sentiments (hypocrisie, égocentrisme, haine...), portent un regard lucide sur la comédie humaine.

Patrick Labesse

★ 1 CD Buda Musique 82211-2.
Distribué par Mélodie.

MARTIAL SOLAL

DODECABAND

Plays Ellington

Avec un ensemble plus resserré que la formule habituelle du big band, Solal joue certains des succès d'Ellington. Non par facilité, mais pour mieux faire entendre ce qu'il peut apporter, tant en arrangeur qu'en compositeur, à une matière archiconnue et archivisée, ne serait-ce que par Ellington lui-même. Ce *Plays Ellington* est l'union de deux sommet du jazz. Et là, que d'inventions, que d'étonnements, que de subtilités ! Solal, au cœur des mélodies originelles, déstructure, évite tous les pièges de la redondance. Ainsi *Satin Doll* – magnifique introduction de Solal au piano –, tout en cassures et relances comme un contrepoint à la fluidité élégante de son exposé ; ou *Caravan*, si souvent ramené à

un exotisme de surface, que Solal réinscrit dans ses racines jungle, avec un savant mystère qui débouche sur une subtile leçon de swing ; *Take the A Train*, virée multi-forme dans les quartiers new-yorkais traversés par les rames de la ligne A. Le Dodecaband, assemblée d'excellences (Jean-Louis Chautemps, René Guérin, Eric LeLann, Denis Leloup, François Merville, Patrice Caratini...), est aux anges.

Sylvain Siclier

★ 1 CD Dreyfus Jazz FDM 36613-2.
Distribué par Sony Music.

CHRIS WHITLEY

Perfect Day

Découvert au début des années 90 grâce à *Living With the Law*, témoin d'un parcours d'errance, Chris Whitley mène une fausse carrière loin des étoiles du succès, entre stridences hallucinées (*Terra Incognita*) et aridité lumineuse (*Dirt Floor*). A ses compositions fragiles, le chanteur et guitariste a régulièrement ajouté des reprises de bluesmen ou d'icônes du rock. Principe qui régit son nouvel enregistrement. Une voix, prenante, au bord du souffle retenu et du cri, la contrebasse de Chris Wood pour répondre à la guitare et à la batterie lourde de Billy Martin, divers objets sonores pour une atmosphère de petit matin. Whitley mêle des airs connus (*Spoonful*, de Willie Dixon, *Perfect Day*, de Lou Reed) à des thèmes plus cachés (*China Gate*, chanté par Nat King Cole et déjà relu par Sun Ra, *Crystal Ship*, des Doors, *4th Time Around*, de Bob Dylan). A tous, il insuffle sa vision, ses hésitations, cet artisanat respectueux qui fait toute sa singularité poétique.

S. Si.

★ 1 CD Fargo Records FA20059.
Distribué par Wagram Music.

HENRI DUPARC

GUY ROPARTZ

Sonates pour violoncelle et piano
Raphaël Chrétien (violoncelle),
Maciej Pukalski (piano)

Ce duo violoncelle-piano avait créé la surprise en enregistrant, pour le même petit label, les magnifiques sonates de Jean Huré. Le voici aux services d'une autre rareté, la concise mais extraordinaire sonate d'Henri Duparc, dont le mouvement lent, de quelque deux minutes seulement, est l'une des plus belles mélodies tristes qui soient. Elle trouve ici sa meilleure version au sein d'une discographie peu encombrée. Pour ces deux minutes d'une inspiration supérieure, ce disque mérite d'être découvert, mais il y a aussi les formidables œuvres de Guy Ropartz. On aime l'invention singulière du *Quasi lento* de la *Première Sonate en sol mineur*, et l'on aime la subtilité avec laquelle Chrétien et Pukalski le jouent (éloquence raffinée du violoncelliste, jeu plein et lyrique du pianiste). Disque discret mais grand, dont le seul défaut est constitué par les bruits de respiration du violoncelliste intempestivement révélés par des micros placés près des musiciens. Renaud Machart

★ 1 CD Daphné A010.

DÉPÈCHES

■ MEILLEURES VENTES : au classement de la semaine du 8 au 14 octobre (Top IFOP/Tite-Live diffusé par le SNEP) pour les albums, Placebo prend la tête avec *Black Market Music*, place précédemment occupée par *Kid A*, de Radiohead descendu au 3^e rang. Une « bataille » entre deux des groupes les plus régénérateurs de la scène rock, arbitrée au second rang par les chansons de la comédie musicale, *Roméo et Juliette*.

■ COLLECTION : la 34^e Convention internationale des disques de collection est prévue samedi 21 et dimanche 22 octobre, Espace Champerret, rue Jean-Ostreicher, Paris-17^e. Cette manifestation, la plus importante du genre en France, recevra deux cent quarante exposants spécialisés dans les disques rares (country, jazz, rock, pop, soul...). Une exposition consacrée à Jimi Hendrix et la remise du Prix de la réédition à Jean-Yves Billet pour son travail sur les quarante albums studios de Johnny Hallyday sont aussi au programme.

■ TAXATION DES ŒUVRES D'ART : les commissaires-priseurs se sont déclarés « attirés » par l'amendement déposé par le député Jean-Pierre Brard (app. PC) destiné à inclure les œuvres d'art dans l'assiette de l'impôt sur la fortune. Ils ont été rejoints par Patrick Braouzec, maire de Saint-Denis et député (PC) qui a fait savoir son hostilité à l'amendement présenté par le groupe communiste de l'Assemblée nationale. « Il y a d'autres choses à taxer que les œuvres d'art, a-t-il déclaré. Et si, vraiment, on veut s'en prendre aux grandes fortunes, il y a d'autres moyens de le faire. » Il a précisé qu'une partie du patrimoine français était « vendue à l'étranger » et que cet amendement ne pouvait qu'« accentuer les choses ».

PROFIL DE CONQUÊTE

Tél : 01 55 04 90 10
www.aeromexico.com

AEROMEXICO

THEATRE MONTPARNASSE
Location 01 43 22 77 74

Niels ARESTRUP

Emmanuelle SEIGNER

Fernando Krapp m'a écrit cette lettre

de Tankred DORST
mise en scène Bernard MURAT
avec Jacques BRUNET • Stéphane HÖHN

"Il faut aller voir Niels Arestrup au Théâtre Montparnasse."
LE FIGARO - Pierre Marcabru.

"On est troublé longtemps après la représentation par ce drôle de drame efficacement monté par Bernard Murat et superbement interprété par deux fauves de théâtre. Niels Arestrup, humain trop humain, qui rend toujours possibles, en vrac, toutes les turpitudes de ses personnages; Emmanuelle Seigner, d'une somptueuse beauté, et qui dégage en scène ce qu'on y avait plus vu depuis longtemps : l'élegance et la puissance, le tragique et la grâce." TELERAMA - Fabienne Pascaud.

"Admirable fable métaphysique, intrigue noueuse et haletante, personnages d'une ambiguïté fascinante." FRANCE INTER - Jean-Marc Stricker.

"Courrez-y tellement Arestrup est formidable, et Seigner sa digne suivante." LE CANARD ENCHAÎNÉ - Bernard Thomas.

"Sous la direction de Bernard Murat, Niels Arestrup et Emmanuelle Seigner se livrent ici aux sortilèges de la manipulation. Explosif et tragique..." L'EXPRESS - Fabienne Arvers.

"Le bonheur de cette belle soirée paradoxale et bouleversante, ce sont Emmanuelle Seigner et Niels Arestrup. Dans le rôle bref du père, Jacques Brunet est parfait. Dans celui du versatile et peu courageux séducteur, Stéphane Höhn est très convaincant." LE QUOTIDIEN DU MEDECIN - Armelle Heliot.

Les rêves de la modernité...

Visions du Futur

L'exposition
Le catalogue

aux Galeries nationales du Grand Palais
jusqu'au 1^{er} janvier 2001

Monument à la III^e Internationale, Y. Tchoukine

LEXMARK
Passion for printing ideas.

Réunion des Musées Nationaux

Le Journal du Dimanche

www.rmn.fr

PREMIERE

LE FIGARO

METROPOLE

LE FIGARO étudiant

France 3

AU RESTAURANT DU 1^{er} ETAGE, FORMULE DINER-SPECTACLE 310F

Frédéric Verrières et Franck Krawczyk s'imposent au festival Octobre en Normandie

Les deux jeunes compositeurs s'inspirent des univers de leurs illustres prédécesseurs, Debussy et Mahler

FESTIVAL OCTOBRE EN NORMANDIE. Claude Debussy : *Fêtes. Poissons d'or.* Frédéric Verrières : *Images de Poissons d'or. Turn Around II* (création). Trio jazz Michel Portal : *improvisations.* Alexandre Tharaud et Noël Lee (pianos), Michel Portal (clarinette), Bruno Chevillon (contrebasse), Eric Echampard (batterie), Ensemble Court-Circuit, Pierre-André Valade (direction). Saint-Etienne-du-Rouvray (76), le 11 octobre. Franck Krawczyk : *Nuit et rêves* (création), d'après un scénario de Samuel Beckett. *A la mémoire de Zulma. Parade. Repetitio.* Anne-Sophie Duprels (soprano), Ensemble Anamorphose, Jacques Aboulker (direction). Mont-Saint-Aignan (76), le 18 octobre.

ROUEN de notre envoyé spécial

Pour intéresser un large public, le concert de musique contemporaine ne saurait se limiter à une suite d'œuvres présentées sans réflexion approfondie sur l'objet de leur diffusion. Le festival Octobre en Normandie l'a démontré, avec deux audacieux programmes conçus par de jeunes compositeurs. Frédéric Verrières, né en 1968, se distingue par un élargissement

du matériau musical, qui, à la différence de bien des tentatives actuelles dans cette direction, ne s'effectue pas au détriment de l'écriture. Première source d'inspiration choisie : l'univers de Claude Debussy. En écoutant Alexandre Tharaud parcourir de manière ludique le solo *Poissons d'or*, on se dit qu'il y a bien là matière à extension, à révélation, à... re-création.

Le jeune pianiste s'engage ensuite avec Noël Lee dans le dédoublement illusionniste qui sous-tend *Images de Poissons d'or*, de Frédéric Verrières. Ce qui commence comme une partie de plaisir dans les « dessous » voluptueux de la pièce de Debussy devient vite une épreuve d'équilibre entre les interprètes mais aussi entre les compositeurs. Par fusion ou dissociation progressives des mains, par prolifération ou décantation graduées des figures, Frédéric Verrières réalise une œuvre qui transcende la notion de « paraphrase » évoquée par son sous-titre. Il ne s'attache pas aux contours mais au contenu d'une musique qu'il dote, en toute logique organique, d'une nouvelle forme.

Arrangeur de métier et compositeur polyvalent (il a signé la musique du film *La Vie rêvée des anges*, d'Erick Zonca), Frédéric Verrières

pratique le jazz en professionnel. Articulé autour du trio de Michel Portal, *Turn Around II* n'a donc rien de l'ouverture opportuniste vers les musiques populaires que certains pratiquent couramment aujourd'hui mais consiste en une série de révolutions orbitales réglées avec un sens aigu de la perspective. Comme dans le travail sur le solo de Debussy, Frédéric Verrières développe, pour s'approcher et s'éloigner du trio jazz, une écriture qui joue librement de l'attraction magnétique produite par une source donnée.

STRIES ÉVOLUTIVES

Avec *Nuit et rêves*, Franck Krawczyk, né en 1969, s'attache à une mise en abyme de la musique de Gustav Mahler. Chacune des deux parties de ce spectacle – sans entracte – inspiré d'un scénario de Samuel Beckett se réfère à un lieu de jeunesse du compositeur viennois. Il est précédé d'un exposé à l'accordéon (Krawczyk pense que l'art d'orchestrer de Mahler provient de son passé d'accordéoniste...) du célèbre « O Mensch » de la *Troisième Symphonie*, avec soprano, et est suivi de plusieurs pièces autonomes du jeune Français (dont la captivante *Parade pour ensemble* et l'insolite *Repetitio pour*

cor) avant de réapparaître sous la forme d'une édifiante transcription pour soprano et sept instruments.

Sur scène, deux cadres habités par une silhouette assise se font face au sommet de deux tertres symboliques. Le rêve et la réalité, le passé et le présent, la source et sa descendance se trouvent ainsi figurés dans un décor bipartite : à gauche, le siège des lieder en version originale pour soprano et piano ; à droite, le théâtre de la musique d'aujourd'hui investi par le remarquable ensemble Anamorphose placé sous la direction millimétrée de Jacques Aboulker. Le tout est balayé par des projections colorées de Raymond Mitaine. Réseau veineux, écorce craquelée, tache émiettée ou pictogramme proliférant, le principe de stries évolutives adopté par le plasticien correspond bien au phénomène de stratification qui détermine l'activité musicale. Entre Mahler et son environnement, par le biais de transcriptions qui évoquent à merveille l'époque et le lieu. Entre Krawczyk et Mahler, à travers des pièces d'une finesse exceptionnelle qui semblent toutes traquer une présence fantomatique.

Pierre Gervasoni

La crème de l'internationale baroque au Festival de Lanvellec

CONCERTOS D'ANTONIO VIVALDI par l'Ensemble Aurora, Enrico Gatti (violon et direction). Eglise de Plouaret, le 14 octobre. Prochain concert : œuvres de Luigi Boccherini, par Agnès Mellon (soprano), Ensemble 415, Chiara Banchini (violon et direction). Eglise de Lanvellec (Côtes-d'Armor), le 21 octobre à 21 heures. 100 F et 130 F (15,24 € et 19,82 €). Jusqu'au 29 octobre. Tél. : 02-96-35-14-14.

PLOUARET (Côtes-d'Armor) de notre envoyé spécial

En 1986, les fondateurs du Festival de Lanvellec avaient osé l'impensable : organiser un festival annuel dans l'une des régions les plus musicalement désertiques, non pendant l'été, quand les touristes sont sur la Côte de Granit rose, mais plutôt aux alentours de la Toussaint, lorsqu'il fait en général un temps aussi triste qu'une chanson de Jacques Brel. L'origine de cette manifestation, dont la quatorzième édition se déroule cette saison du 14 au 29 octobre, doit beaucoup à la restauration de l'orgue de Lanvellec, construit en 1653 par Robert Dallam, un facteur anglais émigré. Kenneth Gilbert, Gustav Leonhardt, Davitt Moroney l'ont pris en affection, ont fixé sur disque ses sonorités uniques ; les chanteurs sont venus, des ensembles instrumentaux ont investi les

villages, bourgs et petites villes de la région, Lanvellec bien sûr, mais aussi Plouaret, Ploubezre, Ploumilliau, Locquière ou Pleslin-les-Grèves.

Jean-Claude Pichon, président de l'association des Rencontres internationales de musique ancienne en Trégor, et Dominique Daigremont, leur directeur artistique, animent aujourd'hui ce festival, fréquenté par la crème de la crème de l'internationale baroque. Si le budget est mince, grandes sont les disponibilités : « Nos moyens n'ont rien à voir avec ceux des grandes manifestations de musique ancienne : ici, c'est 700 000 F tout compris, environ 70 % de subventions, le reste en recettes propres de billetterie », précise Dominique Daigremont. Nous nous débrouillons avec beaucoup de bénévoles, qui donnent leur temps et leur énergie. Nous demandons une aide aux communes, en nature (équipement, matériel), voire une petite somme, 1 000 F par exemple, afin de contribuer à l'organisation des concerts. »

VIVALDI PRÉFÉRÉ À CORELLI

Longtemps la région de Lannion fut privée d'école de musique, et les apprentis musiciens du Trégor devaient se rendre à l'Ecole nationale de musique de Saint-Brieuc ou au Conservatoire national de région de Rennes. « Depuis quelques années, Lannion a une école de musique, mais, curieusement, il est difficile d'attirer les élèves à nos concerts... En revanche, le Trégor compte un grand nombre de passionnés, de connaisseurs aux discothèques fournies. C'est une grande partie de notre public, même si certains mélomanes se déplacent depuis Rennes, Brest ou Quimper, voire de l'étranger. »

L'église de Plouaret, le 14 octobre, est presque pleine. D'ordininaire, la bourgade ne connaît même qui vive à 21 heures, et seuls les TGV de la ligne Paris-Brest desservant la région y créent un mouvement. L'ensemble Aurora, du violoniste italien Enrico Gatti, est venu de Milan. Le dossier de presse annonçait Corelli, ce qui nous réjouissait, mais le Festival, qui craignait un four, a finalement préféré Vivaldi. Dommage. On aime davantage Gatti dans des musiques antérieures, notamment ces pièces virtuoses du début du XVII^e siècle, qu'il réussit si bien, ou les sonates et concertos de Corelli, qui ont tout de même une autre substance que les variations sur le viole que sont la plupart des concertos du Vénitien, en dépit de leurs curiosités et leur inépuisable habileté. On ne programme pas pour les critiques mais bien pour le public, ce soir à la fête et qui le demeurera probablement jusqu'au bout, tant le reste de la programmation, exclusivement italienne, réserve de prometteuses découvertes.

Renaud Machart

NOUVEAUX FILMS

LA RACINE DU CŒUR

■ Dans un Lisbonne nocturne et onirique, un groupe bruyant de travestis déguisés en mariées se heurte à une escouade de miliciens qui les battent au nom de l'ordre, de la morale et de leur homophobie. L'un d'entre eux pourtant remarque Sylvia, un jeune travesti, dont il cherchera, les jours suivants, à s'approcher, guidé autant par son désir que par la recherche de photos compromettantes mettant en cause un politicien

conservateur, Caton. *La Racine du cœur* adopte une forme délibérément métaphorique et s'acharne à décrire un univers abstrait, déterminé par des oppositions un peu trop évidentes (ordre moral et déchaînement dionysiaque, liberté et répression, vérités et mensonges). Les comédiens se déchaînent parfois dans une mise en scène qui privilégie les plans longs, prétexte à une exubérance baroque un peu attendue et très appliquée. Malgré de fulgurants

L'ÉLUE

■ Une femme recueille un soir le bébé de sa propre sœur, une toxicomane qui s'enfuit immédiatement en lui laissant l'enfant. Six ans plus tard, la petite fille, qui semble éprouver certains symptômes de l'autisme, se découvre progressivement des pouvoirs surnaturels. Une secte satanique cherche alors par tous les moyens de s'en emparer. Si *L'Elue* est un film d'épouvante plus de plus, il n'en effleure pas moins divers grands sujets (le pouvoir des sectes, les relations familiales qui s'établissent avec un parent adoptif et que la loi protège mal) avant de convoquer (violence, effets spéciaux répugnantes) les conventions du genre. Le film affronte toutefois un enjeu de taille. Celui qui consiste à trouver une manière acceptable, pour un public revenu de tout, de figurer le Bien métaphysique (anges, manifestation de la présence divine) alors que le cinéma fantastique classique a toujours été plus inspiré dans la représentation du Mal. C'est tout le problème de l'imagerie sulfureuse à laquelle le film a furtivement recours sans oser y croire vraiment.

J.-F. R. Film américain de Chuck Russell. Avec Kim Basinger, Jimmy Smits, Christina Ricci. (1 h 43).

FINAL CUT

■ Réunis pour pleurer leur ami Jude (Jude Law) un assortiment de Londoniens sont conviés par sa compagne à visionner une cassette

compilée par le défunt à partir de caméras cachées dans toutes les pièces de sa maison. Ils sont ainsi forcés de découvrir les turpitudes des uns et des autres. Une situation désagréable que partage le spectateur de cette comédie britannique déplaisante et incohérente. Dès que le postulat de départ pose un problème de mise en scène ou de scénario, il est largement bafoué. Les acteurs, manifestement compétents, en rajoutent dans l'abjection.

De lignes de coke sniffées à l'abri de la convoitise des amis en adulteries sordides, on approche ainsi l'heure et demi d'inconfort total.

T. S. Film britannique de Dominic Anciano et Ray Burdis. Avec Jude Law, Sadie Frost, Ray Winstone. (1 h 33).

ROAD TRIP

■ Au pays de tous les procès, on ne serait pas surpris de voir un teenager américain en intenter un aux responsables de *Road Trip*. Il pourrait fonder son action sur le « mépris délibéré et intéressé à l'encontre de toute une tranche d'âge ». On voit mal comment un juge pourrait refuser d'accorder une poignée de millions de dollars au plaignant. *Road Trip* commence par la vente aux enchères de jeunes étudiants lors d'une fête bon enfant sur le campus. Le film verra ensuite les héros étudiants traverser les Etats-Unis à la rencontre d'Afro-Américains à l'air menaçant mais finalement bien sympathiques, des péquenots pas si bêtes qu'ils en ont l'air. Pas un préjugé racial qui ne soit validé, pas une grossièreté qui ne soit formulée, avec toute l'auto-satisfaction de rigueur.

T. S. Film américain de Todd Phillips. Avec Breckin Meyer, Sean William Scott. (1 h 34).

SORTIR

PARIS

Youssou N'Dour

Réussira-t-il à transformer Bercy en gigantesque boîte de nuit ? C'est en tout cas le défi qu'il se lance. Après son concert, avec la présence de nombreux invités (Cesaria Evora, Zazie, Meivay, Passi... et sous réserve, Peter Gabriel), où il reprendra les titres de son dernier album (*Joko/Small*), il y aura un défilé de mode (Claire Kane), quelques minutes d'entracte, puis il reviendra. Pour faire danser tout le monde jusqu'à fort tard dans la nuit sur les rythmes turbulents du *mbalax*.

Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9^e. M^e Porte-de-Bercy. 20 heures, le 21 octobre. Tél. : 01-44-68-44-68. 180 F.

Ballet de l'Opéra national de Paris

Soirée bien composée que celle proposée par le Ballet de l'Opéra national de Paris. L'Américain George Balanchine et son fameux et très plastique *Apollon musagète* sur la musique de Stravinsky voisine avec *L'Annonciation* selon le contemporain Angelin Preljocaj, qui cousin avec le virtuose *A Suite of Dances* réglé avec subtilité par Jerome Robbins. Dans ce feu d'artifice, le jeune Lionel Hoche tentera de faire mouche avec une pièce créée pour le Ballet de l'Opéra, intitulée *Yanni*, sur une musique originale de Philippe Fénelon.

Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9^e. M^e Opéra. Les 21, 24, 27 et 30 octobre et les 1^{er} et 7 novembre, 19 h 30 ; le 22 octobre, 15 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 355 F.

CALVI (Haute-Corse)

Le Festival du vent
Parrainée par la navigatrice Isabelle Autissier et la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, cette neuvième édition

du Festivento à Calvi repose, selon les mots de Serge Orru, son créateur, « sur un principe de troc : les artistes ou intervenants se produisent en échange de leur travail et talent.

Le mélange entre des sportifs, des scientifiques, des artistes et le public annule les problèmes de l'ego ». Des spectacles de rue et des installations plastiques, des concerts, des colloques, la découverte d'inventions nouvelles en matière d'énergie sont autant de sujets proposés lors de ces neuf jours, pendant lesquels près de 30 000 personnes sont attendues, dont 9 000 enfants, qui se répartissent dans une centaine d'ateliers et d'animations. Parmi les artistes invités : FFF, Massilia Sound System, Arthur H, A Filetta et Soledonna.

De 21 au 29 octobre. Office du tourisme de Calvi, tél. : 04-95-65-16-67.

PERPIGNAN (66)

Festival Jazzzbre
Si la connivence avec les musiques du Sud reste l'un des traits du festival Jazzzbre, les responsables de la manifestation ont les oreilles grandes ouvertes sur d'autres parties du monde. Ainsi pourra-t-on entendre le rapprochement entre Cuba et le Brésil opéré par le pianiste Carlos Maza, la rencontre du trompettiste Michel Marre avec des musiciens du Rajasthan, les musiciens italiens réunis par le saxophoniste Carlo Actis Dato, la formation marocaine mythique Nass El Ghiwane, l'ONJ dirigé par le violoncelliste italien Paolo Damiani, les New-Yorkais de Klezmer Madness emmenés par le clarinettiste David Krakauer en quête des racines musicales des juifs d'Europe de l'Est... Concerts au Théâtre et au Média, Perpignan (66). Jusqu'au 31 octobre. De 30 F à 140 F. Tél. : 04-68-51-13-14.

(Publicité)

NANTERRE

Alfred de Musset Lorenzaccio pièce de théâtre mise en scène Jean-Pierre Vincent

« Les comédiens sont une armée, tous sobres, nets, parfaits. Ce Lorenzaccio est l'un des grands soirs de Jean-Pierre Vincent. » (Le Monde)

DU 12 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE
01 46 14 70 00
et magasins Fnac, www.fnac.com

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Quai des Orfèvres
de Henri-Georges Clouzot, avec Louis Jourvet, Suzy Delair, Bernard Blier, Charles Dullin. (Français, 1947, noir et blanc. 1 h 45.)

L'Arlequin, dolby, Paris 6^e. Tél. : 01-45-44-28-80.

FESTIVALS CINÉMA

Carte blanche à Raymond Depardon
Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines, Paris 5^e. Tél. : 01-43-26-19-09.

Les cent jours du polar

Action Christine, 4, rue Christine, Paris 6^e. Tél. : 01-43-29-11-30.

Lars Von Trier

Le Champo, 51, rue des Ecoles, Paris 5^e. Tél. : 01-43-54-61-60. Institut Lumière, 25, rue du Premier-Film, 69008 Lyon. Tél. : 04-78-78-18-95.

Joseph Morder

Denfert, 24, place Denfert-Rochereau, Paris 14^e. Tél. : 01-43-21-41-01.

Tod

EN VUE

■ Le prince Albert de Monaco et Daniel Cohn-Bendit font leur entrée dans le Who's Who France.

■ Brigitte Bardot attire l'attention d'Adolf Ogi, président de la Confédération helvétique, sur l'élevage intensif de saint-bernard en Chine, où ces chiens secourables sont mangés.

■ Après avoir transféré deux détenus dans une prison de Quang Tri, deux policiers vietnamiens, arrêtés mercredi 11 octobre pour trafic d'espèce protégée, rentraient vers Hanoï avec deux ours dans le panier à salade.

■ Le fisc canadien, qui avait confisqué la totalité des biens de Richard Rosenberg, chiropracteur de Winnipeg, mauvais payeur, lui a finalement rendu l'ours en peluche des enfants.

■ Jerry Ekandjo, ministre namibien de l'intérieur, exhorte dans un récent discours les élèves frais émoulu de l'école de police à éliminer du pays l'homosexualité et « toutes les autres actions non naturelles, notamment le crime ».

■ Le parquet d'Amsterdam ne retiendra pas la plainte d'une association d'homosexuels pour discrimination sexuelle contre Jean Paul II, le pape bénéficiant d'une « immunité universelle de juridiction ».

■ Les organisateurs du Festival Erotica 2000 à Londres ne vaporiseront pas des phéromones – signaux biologiques sexuels – dans les conduits d'aération du centre Olympia, de peur qu'elles provoquent des « réactions allergiques » chez des personnes étrangères à la manifestation.

■ Un facteur qui jetait à la poubelle le courrier, condamné, mercredi 11 octobre, à six mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Besançon, ne conservait que les lettres coquines et les cartes postales pour compléter sa collection.

■ Mille volontaires ont envoyé, en port payé, leur semence par la poste aux chercheurs d'Edimbourg qui étudient la qualité du sperme écossais.

■ Le lot de vêtements du sacre de l'empereur Bokassa – deux tuniques en hermine, une tresse brodée de pierres précieuses, quatre capes et deux paires de chaussures –, n'a pas trouvé preneur, samedi 14 octobre, à Montpellier.

■ Le Sénat argentin a voté un texte obligeant les industriels à fabriquer des vêtements pour des tailles normales « au lieu de modèles réservés à des adolescentes anorexiques ».

■ A Cullman, dans l'Alabama, où la vente d'alcool est interdite, les descendants des émigrés allemands privés de chopes célèbrent la fête de la bière en costumes bavarois.

Christian Colombani

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :, Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{HTC/min})

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year by "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y.U.S. and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tel. : 800-428-30-03

Les amours sulfureuses du prince héritier de Norvège

La presse se passionne pour le futur roi Haakon, sa compagne peu conformiste et son jeune enfant. Mais la grande majorité des Norvégiens approuvent leurs prochaines fiançailles



LEURS PHOTOS trônent à la « une » de tous les journaux du royaume, y compris les plus sérieux, leur vie est racontée à longueur de colonnes. La presse norvégienne est prise d'une frénésie princière, depuis que le futur roi Haakon a décidé de vivre en concubinage avec une femme de son âge, vingt-sept ans, au passé relativement trouble et sulfureux.

Que se cache-t-il derrière le visage de Mette-Marit et son sourire de Joconde ? Cette grande blonde un brin dégingandée a-t-elle l'étoffe d'une future reine ? Par son comportement, le prince héritier ne met-il pas en jeu la crédibilité

de la monarchie, à laquelle la plupart des Norvégiens continuent de s'identifier ? Les journaux s'interrogent, alors que le palais a laissé entendre que le couple allait se fiancer dans un futur proche.

« La famille royale norvégienne doit se méfier de tout ce qui a le goût de jet-set et de vie à la mode, cela marche à Monaco mais pas ici », avertit le quotidien *Afterposten*, qui n'hésite pas à parler, pour Mette-Marit Tjessem Hoeiby, de sa « connexion avec la criminalité, la drogue et la pègre »... Il est vrai que cette dernière n'a pas le profil classique d'une habituée des garde-parties royales. Après un an

d'études en Australie, elle fraye dans le milieu des raves, ces fêtes organisées en des lieux imprévus et qui durent toute la nuit sur des rythmes lancinants de house music, soulignées parfois par l'absorption d'hallucinogènes plus ou

moins puissants. C'est dans ce contexte qu'elle rencontre un jeune homme, condamné pour trafic de drogue, qui deviendra, au terme d'une courte liaison, le père de son enfant. Tandis que le petit Marius grandit, sa jeune mère travaille comme serveuse de café, tout en esquissant quelques pas de mannequin.

Aujourd'hui, tous deux s'apprêtent à emménager avec Haakon, qui vient d'acheter, grâce à l'argent de papa, le roi Harald, un appartement cossu dans Oslo.

Le prince a, « de par son choix, provoqué l'inquiétude qui s'est emparée de la monarchie norvégienne », affirme le quotidien *Dagbladet*. Toutefois, estime pour sa part *Afterposten*, autre quotidien, « il n'est pas possible de faire autrement que de laisser l'héritier du trône choisir sa compagne pour la vie ».

PROPHÉTIES

Sur le même registre, *Verdens Gaang* (*VG*), le journal le plus lu du pays, se veut plus catégorique : « Ce serait un malheur pour le prince héritier et toute la maison royale s'il était contraint, comme des prédecesseurs au cours des siècles derniers, de laisser autrui choisir pour lui. (...) C'est pour cette raison que le roi et la reine défendent le choix de leur fils. »

« La dynastie norvégienne est ancrée dans la conscience du peuple. Nous ne croyons pas que des fiancailles et des noces ultérieures avec Mette-Marit y changeront quelque chose », ajoute *VG*. Le tabloïd rappelle les « prophéties du jugement dernier » qui avaient été proférées après le choix par le père de Haakon, alors qu'il n'était encore lui-même que prince héritier, d'une autre roturière, devinée la reine Sonja.

« Certains avaient alors prédit la fin de la royauté norvégienne. La suite leur a donné tort », constate le journal. Selon un sondage qu'il publie, 17 % seulement des Norvégiens sont opposés aux fiancailles entre Haakon et Mette-Marit et 64 % d'entre eux assurent que cette relation n'a pas changé leur point de vue sur la monarchie.

Antoine Jacob

DANS LA PRESSE

L'HUMANITÉ

Claude Cabanes

■ Le premier ministre s'est efforcé, hier soir à la télévision, d'éclairer la route... Mais, au fil des minutes, la substance de son propos faisait naître une question de plus en plus lancinante : quelle route ? La même que celle qui a été prise en 1997 ou une autre ? Autrement dit, le chef de gouvernement a-t-il modifié la trajectoire de la politique qu'il suivait depuis l'avènement de la gauche plurielle au pouvoir ? Il y a au moins un doute... (...) Il faut bien admettre que la prestation de Lionel Jospin sur le plateau de TF 1 n'aura pas contribué à dissiper le « désenchantement » : au contraire elle va encore alourdir le climat général. (...) Il était franchement hors du sujet, à moins que le sujet ne soit la candidature non déclarée mais virtuelle à l'élec-

tion présidentielle. Ce qui tendrait à expliquer le « culte du moi » auquel il a longuement sacrifié (...).

FRANCE INTER

Pierre Le Marc

■ Le message que le premier ministre a voulu transmettre hier soir était tout à fait limpide : l'état d'urgence de la fin de l'été et du début de l'automne, c'est fini. (...) Et le moins qu'on puisse dire c'est que, tricoté au fil des questions et des réponses, sa démonstration n'a pas fait dans le subliminal. (...) L'inconvénient de ce genre d'exercice, dans ce type de situation (même s'il ne trahit pas outrageusement la réalité), c'est qu'il oblige à accentuer le trait, à user du registre difficile de la séduction au risque d'en faire trop. Et de trop faire superficiel. C'est le piège dans lequel s'est laissé glisser hier Lionel Jospin et qui lui fait encourir deux reproches. D'abord

celui de chausser des lunettes roses pour contempler un état social plus éruptif qu'il ne le pense, un horizon économique plus incertain qu'il ne veut le dire, et une majorité qui n'est pas seulement la chic bande de copains qu'il décrit. Quant au second reproche, il fuse dès ce matin sur sa gauche : où est le fond du discours, où est passée l'ardeur réformatrice et égalitaire d'autant ?

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Un remaniement ministériel programmé et bien vendu et une présentation télévisée du premier ministre bien tournée ont, en quelques jours, suffi à faire oublier que Lionel Jospin est en panne de projet, que son équipe manque de souffle et qu'objectivement sa composition s'en est appauvrie. De la très belle ouvrage ! (...) Selon une vieille règle de communication, il a

reculé d'un pas, concédant les erreurs d'une rentrée difficile, pour avancer de deux et s'affirmer en force tranquille, à l'écoute des Français. Ainsi en a-t-on davantage appris hier soir sur les humeurs du premier ministre que sur ses projets. De ceux-là, de leur absence ou de leur abandon (...), il n'a rien dit mais il l'a si bien dit !

RTL

Alain Duhamel

■ L'autre coloration délibérée consistait à présenter ce ministère comme un gouvernement de copains, s'aimant bien, s'appelant tous par leur prénom, pouvant prétendre les uns et les autres aux plus hautes charges. (...) C'était assez judicieux parce que cela combattait l'idée que désormais Matignon gérât tout, cela répartissait la pression qui avait tendance à se concentrer sur le premier ministre.

WWW.gilc.org

Mobilisation internationale contre un projet du Conseil de l'Europe de traité sur la cybercriminalité



traire aux normes en vigueur en matière de protection de l'individu, il étend abusivement les pouvoirs de police des gouvernements, il compromet le développement de la sécurisation des réseaux et réduit la responsabilité des gouvernements dans leurs futures opérations de maintien de l'or-

dre.» Suit une analyse juridique minutieuse reprenant les principaux articles du texte.

Parmi les clauses les plus dangereuses, la Gilc cite notamment l'obligation pour les fournisseurs d'accès Internet d'archiver toutes les activités en ligne de leurs clients,

l'extension « spectaculaire » du concept de violation de copyright, la banalisation des perquisitions et des saisies de données, ou la mise hors la loi de certains logiciels considérés *a priori* comme des outils de piratage – ce qui pourrait entraver la recherche et l'innovation.

Plus généralement, la Gilc redoute un effet négatif sur la libre circulation des idées, dénonce le rôle prépondérant de quelques services de police et de grandes entreprises dans la rédaction du texte, et rappelle que de nombreuses associations d'informaticiens et d'éducateurs sont hostiles au projet dans sa forme actuelle. Enfin, elle affirme que certaines dispositions sont incompatibles avec la convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne.

La Gilc espère que la mobilisation des internautes sera rapide, car le projet pourrait être discuté au sommet du G 8 de Berlin, le 24 octobre, et finalisé par le Conseil de l'Europe avant la fin de l'année.

Yves Eudes

Lionel et ses bosseuses

par Luc Rosenzweig

D'ACCORD, le premier ministre avait un peu, comme on dit à Lyon, « frotté au déguillage ». C'est-à-dire tordu un peu la règle non écrite qui veut que l'on fasse un juste équilibre dans le choix de ses interlocuteurs sans en fixer aucun : une fois TF1, une fois France 2 et France 3 quand on va à la campagne.

L'enjeu était de taille, remonter une glissade de près de vingt points dans les sondages et alors là, foin des bonnes manières : le service public devra rester sur le banc de touche, pour utiliser une métaphore sportive chère à Lionel Jospin. On a beau être, en théorie, un fervent défenseur dudit service public, il y a cette implacable loi du marché qui vous contraint à aller causer là où les chaland sont les plus nombreux. On peut comprendre l'amerute des galériens de France 2, mais était-il bien nécessaire que Claude Sérillon déclare, sur France Inter, qu'il ne « voulait pas croire que le premier ministre ait choisi la

chaîne privée parce que l'interview serait là plus facile pour lui... » ? Ô hypocrisie de la fausse dénégation et de la vraie insinuation ! Suggérer que PPDA pourrait être quelque peu carpette face au premier ministre, ce n'est pas confraternel et cela fait mauvais joueur. N'étant pas soupçonnables, les archives de cette chronique en font foi, de complaisance outrancière envers TF1 et Poirier d'Arvor, nous fûmes peinés et choqués par cette sortie de Sérillon.

Mais venons-en à l'essentiel, l'intervention fort attendue d'un premier ministre qui a perdu quelques-uns de ses premiers compagnons (nes) et quelques plumes dans la dernière période. Oserons-nous dire, au risque d'être taxés de jospinophilie aiguë, qu'il fut plus que convaincant : rassurant. Qu'on nous comprenne bien : ce jugement n'est pas celui motivé et argumenté porté sur une politique, mais l'impression laissée, un soir d'octobre, à un téléspectateur qui rentre chez lui à l'issue

d'une dure journée de travail. Cet homme sur l'écran est gris : argenté dans la chevelure, anthracite dans le costume, souris dans la cravate. Dans la parole, ce gris se colore de quelques taches discrètes de couleur mais sans excès de lyrisme. Un petit lapsus, dont on se demande s'il n'a pas été préparé, tellement il est énorme : « Elisabeth Guigou est candidate à Matignon... je veux dire à Avignon. » Et une formule aussi, bien tournée, concernant Marylise Lebranchu : « Une femme juste, qu'il fallait à la justice, justement. »

Et, pour le reste, un vibrant hommage à la conscience professionnelle de ces bosseuses dont il est entouré, qui vont jusqu'au bout de leur tâche, nettoyant la maison qu'elles vont laisser à d'autres justes que tard dans la nuit. Peut-être ne retiendra-t-on de Jospin qu'une chose : l'entrée de plein exercice des femmes dans le jeu politique français. Ce n'est pas tout mais ce n'est pas rien.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.00 Studio ouvert. La carte cinéma. Public Sénat Forum

MAGAZINES

18.50 Nulle part ailleurs. Invités : Spooks ; Elsa Zylberstein ; Patrick McNeely. Canal +

19.15 Vendredi, c'est Julie. Invité : Elie Chouraqui. France 2

19.50 et 20.40 L'Invité de l'économie. Agnès Touraine. LCI

19.55 et 23.55 TV5, l'invité. Hervé Bourges. TV5

20.45 100% Politique. Invité : Philippe de Villiers. LCI

20.55 Thalassa. Anita et les dockers. France 3

21.00 Recto Verso. Claude Chabrol. Paris Première

22.05 Faut pas rêver. Cuba : les photographies du capitole. France : Les doigts d'acier du chirurgien. Inde : Des carats incognitos. France 3

23.10 Bouillon de culture. Il n'y a pas que la télévision dans la vie. Invités : Hervé Bourges ; Pierre Dumayet ; Marcel Julian. France 2

23.30 On ne peut pas plaire à tout le monde. France 3

DOCUMENTAIRES

19.15 Björk, étoile des neiges. Planète

19.40 Holiday. Muzik

20.15 Reportage. La Revanche des lions de mer. Arte

- 20.30 Avoir sept ans au Japon. Odyssee
- 21.20 Yves Coppens. De Lucy à l'homme du XX^e siècle. Odyssee
- 21.50 Inde, naissance d'une nation. [7/10]. Le cinéma. Odyssee
- 22.05 L'Art du monde des ténèbres. [3/4]. Lascaux. Histoire
- 22.15 Grand format. Le Dernier Navire. Arte
- 22.20 L'Anaconda. Odyssee
- 23.20 Médecine traditionnelle en Afrique. [2/7]. Planète
- 23.30 La Légende napoléonienne. [1/2]. Du mythe à la propagande. TMC

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Championnat de D 2 : Laval - Sochaux. Eurosport

21.00 Golf. President's Cup (2^e jour). Pathé Sport

DANSE

21.00 « Clavigo ». Ballet. Chorégraphie de Roland Petit.

Musique de Gabriel Yared. Par le ballet de l'Opéra national de Paris. Mezzo

MUSIQUE

19.55 Mozart. Concerto pour violon et orchestre n° 4.

Avec Gidon Kremer, violon. L'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Nikolaus Harnoncourt. Mezzo

- 22.25 La Folle Journée de Nantes 1999. Avec Régis Pasquier, violon ; Roland Pidoux, violoncelle ; Christian Ivaldi, piano. Mezzo
- 15.25 Divorce à l'italienne. Pietro Germi (Italie, 1962, N., v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 1
- 16.15 Kiss of Death. Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1995, 100 min) O. Cinéstar 1
- 18.30 Ames à la mer. Henry Hathaway (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics
- 20.30 La Victime. Basil Dearden (GB, 1961, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics
- 21.00 Tokyo Eyes. Jean-Pierre Limosin (France - Japon, 1999, 95 min) O. Canal + Vert
- 22.35 Dernières heures à Denver. Gary Fleder (Etats-Unis, 1995, 115 min) O. Ciné Cinémas 1
- 24.40 Le Cabinet du docteur Caligari. Robert Wiene (All., muet, 1920, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
- 22.50 Une époque formidable. Gérard Jugnot (France, 1991, 95 min) O. Ciné Cinémas 2
- 23.00 Le Chef d'orchestre. Andrzej Wajda (Pologne, 1979, 95 min). Festival
- 23.30 Turkish Delices. Paul Verhoeven (Pays-Bas, 1973, 105 min) O. Cinéfaz
- 0.15 Alien, le huitième passager. Ridley Scott (Grande-Bretagne, 1979, 115 min). TSR
- 1.15 Cathy Tippel. Paul Verhoeven (Pays-Bas, 1975, 100 min) O. Cinéfaz

TÉLÉFILMS

20.45 Julien l'apprenti. Jacques Otmezguine [1/2]. Arte

20.50 Le Fil du rasoir. Gérard Cuq. O. M 6

21.00 La Vengeance du tigre blanc. Colin Budds. O. Canal +

21.00 Le Moteur à eau. Steven Schachter. Festival

COURTS MÉTRAGES

0.55 Histoires courtes. Au féminin. Mon père, Fani Kolarova.

Des monstres à l'état pur. Sylvie Meyer. Marée haute. C. Champetier. France 2

SÉRIES

20.40 Farscape. La voix mystérieuse. Série Club

20.50 McCallum. Sacrifice. O. TMC

20.55 PJ. Règlement de comptes. O. France 2

23.45 The Practice. L'esprit de l'Amérique (v.o.). O. Série Club

Le Monde
TELEVISION

CINÉ CLASSICS

20.30 La Victime. ■ ■

Sur une trame policière (un jeune homme s'enfuit d'un chantier, il a dérobé de l'argent, est traqué, se suicide, pourquoi ?), ce film de 1961 s'élevait contre les lois britanniques condamnant les homosexuels à des peines de prison et favorisant, du même coup, le chantage à leur encontre. Basil Dearden avait mené ce pamphlet social avec une force dramatique convaincante.

PLANÈTE

20.30 Devoirs du soir

Abbas Kiarostami a enquêté dans une école primaire de garçons pour comprendre dans quelles conditions, matérielles et psychologiques, ceux-ci faisaient leurs devoirs. Tantôt embarrassés, tantôt sur leurs gardes, les jeunes élèves disent la dureté du système éducatif iranien, les punitions corporelles en classe comme à la maison, l'impossible soutien des parents, souvent analphabètes.

ARTE

20.45 Julien l'apprenti [1/2]

L'histoire est celle d'un jeune Parisien non juif, orphelin de guerre, placé comme apprenti chez des fourreurs juifs et brutalement confronté à la montée de l'antisémitisme et à la Shoah. Des scènes brèves, pudiques mais fortes, pour décrire l'horreur, l'absurdité et la lâcheté de cette époque. Les acteurs de talent ne se sont pas fait prier pour jouer dans ce film écrit par Jean-Claude Grumberg.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : Enseigner l'économie. Invités : Daniel Cohen et Pierre Bezbatch. LCI

21.00 Les Petits Secrets des romans à clefs. Forum

22.00 Stonehenge et l'éénigne des mégalithes. Forum

MAGAZINES

13.50 Savoir plus santé. Vision : lunettes, lentilles ou chirurgie ? Invités : Bernard Arnault, Jean-Jacques Saragoossi. France 2

14.15 Bouillon de culture. Il n'y a pas que la télévision dans la vie. Invités : Hervé Bourges, Pierre Dumayet, Marcel Julian, Claude Chabrol. TV 5

16.40 Grand angle. LCI

18.00 Le Magazine de la santé. Greffe de foie. La Cinquième

18.15 Argent public, argent privé. La galère financière des étudiants.

La Française des jeux : machine à sous de l'Etat. Maladies professionnelles : quand le patronat gruge la Sécu. TV 5

18.55 Union libre. Invité : Antony Kavanagh. France 2

19.00 Histoire parallèle. Les Chinois envahissent le Tibet. Invité : Pierre-Antoine Donnet. Arte

19.25 (Mon) Nulle part ailleurs. Canal +

19.55 et 23.55 TV 5 l'invité. Thierry Desjardin. TV 5

20.30 L'Histoire du monde. Le scandale des quiz-shows.

Les élections américaines [1/2] : De Washington à CNN. Invité : Christian Morin. Odyssée

20.35 Le Club. Dominique Lavanant. Ciné Classics

20.40 Le Journal des régions. LCI

21.05 Thalassa. Escale dans le Golfe du Saint-Laurent. TV 5

22.15 Metropolis. Europe, nous voilà : La Lettonie. L'agenda culturel européen. Arte

22.15 Envoyé spécial. Le trafic des enfants footballeurs. Les pirates du Net. Le prix de la vie. Vive la mariée. TV 5

23.10 100 % politique. LCI

23.30 La Route. Gérard Darmon et Marc Lévy. Canal Jimmy

23.30 Ushuaïa nature. Les trésors de l'océan. Odyssée

1.20 Saga-Cités. Mémoire de Renoir. France 3

DOCUMENTAIRES

17.35 Les Réaliseurs. Lars von Trier. Ciné Cinémas

18.40 Le showbiz fait son cinéma. Ciné Classics

18.45 Les Loyalistes, terroristes irlandais. [3/3]. Guerre et paix. Planète

19.05 Avoir sept ans au Japon. Odyssee

19.15 Légendes. Jacqueline Bisset. Télé

19.20 L'Art du monde des ténèbres. [3/4]. Les grandes inventions de Lascaux. Histoire

19.35 Les Conflits verts. La guerre du vivant. Planète

19.45 Les Repentis de la mafia. Planète

20.00 Les Cueilleurs de miel. 13^{ème} RUE

20.30 Flamenco. [3/6]. Terre andalouse. Planète

21.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire. Le désastre de Gallipoli ; Le dernier défi d'Amelia Earhart. Histoire

21.30 Cinq colonies à la une. Planète

22.00 L'Épopée du rail. [2/6]. Le monstre de fer apprivoisé. Histoire

22.25 Les Amours cachées de Simone de Beauvoir. Planète

23.00 Yves Coppens. De Lucy à l'homme du XX^e siècle. Odyssee

23.45 Augusti Centelles, un photoreporter dans la guerre d'Espagne. Histoire

TÉLÉFILMS

19.00 Les Montagnes bleues. Paolo Barzman [1 et 2/2]. Ciné Cinémas

19.30 Au plaisir de Dieu. Robert Mazoyer [8/10]. Festival

20.45 Mafia 7. Luigi Perelli. 13^{ème} RUE

20.45 Julien l'apprenti. Jacques Otmezguine [2/2]. Arte

20.50 Les Pédiatries. Daniel Losset [1 et 2/4]. Télé

20.55 Marie Tempête. Denis Mallevial [1 et 2/2]. France 2

22.05 Pour l'amour de Thomas. Claude Gagnon. Festival

SÉRIES

18.10 Invasion planète Terre. Le rêve du scorpion. O. 13^{ème} RUE

18.55 First Wave. Le souffle du diable. 13^{ème} RUE

20.00 Dharma & Greg. Mon père, ce zéro (v.o.). O. Pauvres dîndes (v.o.). O. Télé

20.15 Columbo. Face à face. RTBF 1

20.50 Le Caméléon. Alibi. O. M 6

21.05 De la Terre à la Lune. On a dégagé la tour. Canal Jimmy

21.40 The Sentinel. Auxiliaire de choc. O. M 6

21.50 Seinfeld. Le club diplomate. O. Canal +

21.50 Ally McBeal. C'est ma fête ! RTBF 1

22.35 Buffy contre les vampires. Cœur de loup-garou. O. M 6

23.00 Nestor Burma. Casse-pipe à la Nation. O. TMC

23.10 Le Visiteur. The Black Box. O. Série Club

23.30 Sliders, les mondes parallèles. Le monde de l'intellect. O. M 6

0.20 Dark Skies, l'impossible vérité. Omisión. O. M 6

0.30 Le Prisonnier. A, B et C. France 3

0.35 Harsh Realm. Leviathan (v.o.). O. Série Club

18.25 Récital Isabelle Moretti. A La Roche d'Anthéron 2000. Avec Isabelle Moretti. Mezzo

18.25 Europa Konzert 1994. Concert donné par l'Orchestre

18.25 La Sentinelle des maudits. Michael Winner. Avec Chris Sarandon, Cristina Raines (Etats-Unis, 1977, v.o., 90 min) O. Ciné Cinémas 3

Humains ! par Pierre Georges

MARTINE s'en va à Lille ! En ce beau feuilleton, bien édifiant, à l'intention des enfants des écoles, notamment Sciences po, l'épisode du moment s'acheva en larmes. Sur le perron du ministère des affaires sociales, soudain Martine craqua. Elle passait le flambeau à son « amie » Elisabeth, affirmait qu'en ce déchirement cela au moins lui serait une consolation de laisser un si beau ministère à une si efficace amie. Elle passait le pouvoir donc, mais ne put aller au bout du compliment.

L'émotion fut trop forte. Et nous en fûmes, par procuration, tous les témoins. Les envoyés spéciaux sur l'amical front de la Dream Team à l'heure de la relève rapportent tous qu'à ce moment-là il se passa quelque chose d'inouï, et même d'humain : Martine Aubry, submergée par la dite émotion, la voix coupée par les sanglots, ne réussit plus à en placer une. C'était trop, trop et encore trop. Les grands départs sont muets. Les mêmes racontent qu'à ce moment-là, du sol au plafond, le ministère ne fut plus que vallée des larmes et torrent d'affliction. Tous pleuraient, toutes pleuraient. Sauf les sans-coeur bien entendu !

C'est beau un ministère qui pleure, le jour ! On en ferait un titre de roman, si le romanesque déjà ne s'était emparé de l'affaire. Eh quoi ! Que pleuraient-ils, tous et toutes, en cette cérémonie des adieux, comme un enterrement, ou comme ce très joli faire part d'amitié paru, l'autre jour dans le carnet de *Libération* et destiné à « Martine A » ? Que navaient-ils lu *Paris-Match* le matin même ? La partante donnait à son départ des raisons d'être.. N'allait-elle pas à Lille rejoindre « l'homme de sa vie » et la ville de son cœur !

Allons, séchez vos larmes ! Lille n'est pas encore une île, ni d'Elbe,

ni Sainte-Hélène. Et quelque chose nous dit qu'elle reviendra un jour, en réserve de l'amour et de la République. Quelque chose et quelqu'un d'ailleurs. Puisque aussi bien, en cette journée étrange, très fleur rose, humaine, forcément humaine, Lionel Jospin, tout à son entreprise télévisuelle de rabibochage avec le genre humain et électif, le dit aussi : dans sa Dream Team à lui, il y avait, il y a de fameux joueurs. Tous premiers ministrables. Tous présidentialiables ! Elisabeth, Martine, Laurent. Et même ce fichu garnement de Dominique ! Une vraie Dream Team socialiste de chics copains-copines, et néanmoins rivaux-rivales, dont lui-même avait pris soin d'être le chef et le souci de n'en tuer aucun. Sous-entendu, contrairement au camp d'en face où César a flingué, flingue et flinguera tout Brutus et toute Brutus qui dépasse.

Donc, ce fut sur les antennes un grand et efficace numéro de raccommodage des porcelaines brisées et de ravaudage des sondages en chute. Dans le genre « *je vous ai entendus* » mais *nobody is perfect*, pas même moi, Lionel Jospin fut absolument parfait. Mais, arrivé à ce point du constat, il nous faut ici éléver la plus véhément protestation contre *Le Monde*, journal assez pervers pour avoir publié à quelques heures de l'exercice, un passionnant et déstabilisant « ventre » de Une sur la gestuelle manuelle du premier ministre. Du coup, à certains moments, on ne vit plus que ses mains, manifestement placées en garde à vue. Et voyez comme la perversité fait école ! On se surprit à divaguer sur l'instant, très *Nuit du chasseur*, où l'on verrait, écrits sur les mains du prédateur en pleine repentance, les deux mots Elysée, Matignon.

(*Cette chronique reprendra le lundi 30 octobre*)

M. Strauss-Kahn aurait fait visionner la cassette Méry, selon « Le Figaro »

LORS de sa garde à vue, l'avocat fiscaliste Alain Belot aurait accusé Dominique Strauss-Kahn d'avoir fait visionner la cassette vidéo des confessions de Jean-Claude Méry à des proches, avant de conclure qu'elle n'avait « pas d'intérêt », affirme *Le Figaro* dans son édition du vendredi 20 octobre. Selon le quotidien, M. Strauss-Kahn aurait confié à M^e Belot, peu après que ce dernier lui eut remis la bande, que le témoignage enregistré n'appartenait « rien de neuf », qu'il s'agissait de « réchauffé ». Depuis le début de l'affaire, l'ancien ministre des finances, qui a reconnu avoir détenu l'original de la bande vidéo, que lui a remis son ancien collaborateur à l'Assemblée, M^e Belot, nie formellement l'avoir visionnée. M. Strauss-Kahn conteste également avoir montré la cassette à qui que ce soit. Il affirme ne pas s'être intéressé à la bande vidéo, qu'il n'est pas parvenu à retrouver.

DC10 d'UTA : le juge Bruguière est autorisé à poursuivre M. Kadhafi

La cour d'appel estime que l'immunité des chefs d'Etat ne s'applique pas

LA VOIE est ouverte au juge d'instruction Jean-Louis Bruguière pour délivrer un mandat d'arrêt international contre le colonel Kadhafi. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a décidé, vendredi matin 20 octobre, que la plainte de l'association SOS Attentats et de la sœur de l'une des victimes de l'attentat commis en 1989 contre le DC10 d'UTA (170 morts) pouvait être instruite. Le magistrat antiterroriste avait accepté d'instruire cette plainte déposée pour « complicité d'homicide volontaire » le 6 octobre 1999, mais s'était heurté à l'opposition du parquet de Paris, qui invoquait l'immunité du leader libyen en se fondant sur le « droit coutumier international ».

Le cours de l'audience, les défenseurs de l'association SOS Attentats, M^e Francis Szpiner et Caroline Toby avaient contesté la protection ainsi accordée au colonel Kadhafi, dont les services secrets avaient été jugés responsables de l'attentat (*Le Monde* du 8 septembre). Le 10 mars 1999, la cour d'assises de Paris avait en ef-

fet condamné, par contumace, à la réclusion criminelle à perpétuité les six ressortissants libyens désignés par l'enquête du juge Bruguière. Parmi eux figurait le propre beau-frère de M. Kadhafi, Abdallah Senoussi, chef des services secrets de Tripoli. Or, en dépit de ses efforts pour normaliser les relations de son pays avec les démocraties occidentales, le leader libyen n'a jamais fait exécuter cette décision de justice, se contentant de verser les « indemnités » financières fixées par la cour d'assises.

« ACTES DE TERRORISME »

La chambre d'accusation a rejeté les arguments du ministère public, estimant que « l'immunité accordée aux chefs d'Etat en exercice ne pouvait s'appliquer à des actes de terrorisme », a indiqué au *Monde* M^e Szpiner, quelques instants après l'annonce de la décision. A l'audience, l'avocat avait cité l'un des attendus du tribunal de Nuremberg qui estimait, en 1946, que « la protection que le droit international assure aux représentants de l'Etat ne saurait

s'appliquer à des actes criminels », précisant que « les auteurs de ces actes ne peuvent invoquer leur qualité officielle pour [...] se mettre à l'abri du châtiment ».

La controverse sur la possibilité de poursuivre le colonel Kadhafi avait été parasitée, durant l'été, par l'actualité politique et diplomatique, le leader libyen s'étant imposé comme un interlocuteur primordial dans le processus de libération des otages de Jolo (Philippines), qui incluaient plusieurs Français. Dépêché à Tripoli le 29 août pour accueillir les premiers otages libérés, le ministre délégué à la coopération, Charles Josselin, lui avait rendu un hommage appuyé. Dans *Le Figaro* du 30 août, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, avait assuré que la « normalisation avec la Libye » déjà engagée pouvait « se poursuivre d'autant plus » en raison du contexte philippin. L'instruction du juge Bruguière pourrait perturber ce rapprochement.

Hervé Gattegno

Remplacement non chirurgical d'une valve cardiaque, à Necker

LE DOCTEUR Philipp Bonhoeffer et l'équipe du service de cardiologie pédiatrique de l'hôpital Necker-Enfants malades de Paris ont procédé, pour la première fois au monde, au remplacement d'une valve cardiaque au moyen d'une technique non chirurgicale, donc beaucoup moins lourde que les opérations nécessitant d'ouvrir le thorax. L'intervention a eu lieu le 12 septembre sur un enfant de douze ans, porteur d'une malformation cardiaque, la tétralogie de Fallot ou « maladie bleue », qui avait déjà nécessité trois opérations à cœur ouvert. La valve porcine insérée depuis huit ans à la jonction de son ventricule droit et de l'artère pulmonaire devait être changée. La nouvelle valve a été cousue à l'intérieur d'un dispositif métallique, un stent, qui a été ensuite replié. L'introduction s'est faite par la veine fémorale sous contrôle artériographique. L'ancienne valve a été plaquée contre la paroi de l'artère pulmonaire et le stent déployé, ce qui maintient en place la nouvelle valve sans qu'il soit besoin de la coudre à la paroi.



www.airfrance.fr

Jean-Yves Nau

Encore plus de lignes dans le ciel.
9 vols* par jour sur Paris - Montpellier.
6 vols* par jour sur Paris - Biarritz.

*A partir du 29 octobre.

faire du ciel le plus bel endroit de la terre